BIBLIOTECA NACIONAL DE MADRID
254
8 A
22

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

13

CHRONIQUES DE FROISSART.

TOME XIII.

XIII

Digitized by Google

TOUL, FONDERIE ET IMPRIMERIE DE J. CAREZ.

Digitized by Google

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE,

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

TOME XIII.

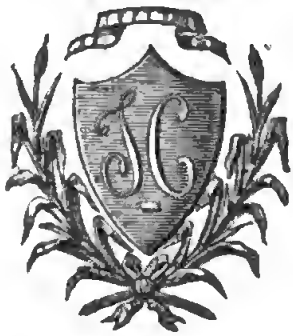

PARIS,

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N° 18.

1825

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CHRONIQUES DE JEAN FROISSART.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE XXIV.

Comment traité se renouvela a Tours en Touraine entre le roi de France et le duc de Bretagne, et du mariage et alliance de la fille de France au fils du duc de Bretagne et de Jean de Bretagne comte de Paintièvre (Penthièvre) a la fille du dit duc de Bretagne.

Vous savez, si comme il est ici dessus contenu en notre histoire en plusieurs lieux, comment le duc de Bretagne et messire Olivier de Clisson, pour ce temps connétable de France, avoient haine l'un sur l'autre. Le duc de Bretagne, avec la haine qu'il avoit sur le dit messire Olivier, avoit grand'envie qu'il étoit si bien du roi et de son secret conseil, et volontiers y eût mis trouble et empêchement

s'il sçût ou pût et s'il ne doutât trop le roi à courroucer. Et souvent se repentoit de ce que, quand il tint en son danger (pouvoir) messire Olivier de Clisson au châtel à l'Ermine, que tantôt il ne le fit mourir; car si mort eût été, on l'eût passé et oublié, ni nul ne lui en eût fait guerre que bien il ne fût allé au-devant. Le duc, pour ces haines et envies qu'il avoit sur le dit messire Olivier se tenoit dur et haut et clos en toutes obéissances, là où bonnement il pouvoit résister à l'encontre de la couronne de France; et bien savoit que il faisoit mal et point n'y pourvéoit, mais souffroit les choses aller à l'aventure. Et tenoit à amour trop grandement les Anglois, et faisoit pourvoir ses villes et ses châteaux d'artilleries et de vivres; et mandoit en Angleterre couvertement gens d'armes et archers, et les établissoit en ses forts; et donnoit à entendre que il attendoit guerre; et ne savoient ses gens où ni à qui il vouloit faire guerre. Néanmoins, tout ce qu'il faisoit étoit bien sçu en France, et en parloient les aucuns bien largement sur sa partie. Et bien savoit le duc de Bretagne que plusieurs seigneurs en France, et non pas tous, l'avoient grandement contre courage (cœur), mais il n'en faisoit compte, ains cheminoit toujours avant, et se confioit grandement de plusieurs de ses choses en sa cousine la duchesse de Bourgogne. Il avoit droit, car de ce lieu il étoit bien appuyé et fort porté, car la dame, pour cause de lignage, l'aimoit, pourtant que le comte de Flandre son père, qui cousin germain avoit été à ce duc, l'avoit toujours aimé et conforté en toutes ses tri-

bulations. Cette dame de Bourgogne que je vous dis étoit bien dame, car le duc son mari ne l'eût point volontiers courroucé et bien y avoit cause, car de par la dame le duc tenoit grands héritages, et si en avoit de beaux enfants; de quoi le duc étoit plus tenu à elle, et étoit aussi toute la couronne de France.

Ces haines et dissimulations impétueuses et merveilleuses se couvoient entre ces parties et quoique le duc de Bretagne eût été en France à Paris devers le roi et lui eût fait hommage, je ne vous sçais pas bien à dire si ce fut de bon cœur, car, lui retourné en Bretagne, on en aperçut en lui trop petit de bon amendement. Il avoit juré obéissance, et que au pape d'Avignon il obéiroit, mais non fit oncques; ainçois le condamnoit en ses paroles et ne vouloit nully (personne) souffrir à pourvoir des bulles de ce pape; et se tenoit neutre en trop de choses; et donnoit les bénéfices; et ne pouvoit nul clerc venir à provision de bénéfice, en son pays, si il ne lui plaisoit grandement. Avec tout ce, des commandements et exploits qui venoient de la chambre de parlement à Paris, il ne faisoit nul compte, mais vouloit que ses sergents exerçassent toujours devant ou avant en leur office; mêmement les prélats de Bretagne, c'est à entendre les évêques, perdoient grand' foison de leurs juridictions par ce duc; dont les plaintes en venoient grandes et grosses en la chambre de parlement à Paris, mais ils n'en pouvoient avoir autre chose; car quand il étoit requis ou admonesté de venir ouïr droit en la chambre de parlement, ou

il envoyât personne idoine et suffisamment fondée de procuration pour ouïr droit pour lui ou contre lui, les officiers du roi, au commandement de leur maître, venoient en Bretagne pour sommer le duc et accomplir leur mandement; mais ils ne pouvoient, quand ils étoient là venus, voir le duc ni parler à lui. Et se faisoit excuser; et quand les sergents du roi étoient partis et retournés, ce duc disoit: « Oil! je irai ou envoierai à Paris pour ouïr droit! Je ne m'en travaillerai jà! Je fus n'a pas trois ans là pour ouïr et avoir droit, mais oncques je n'en ouïs parler. Nos seigneurs de parlement le tournent bien ainsi qu'ils veulent. Ils me tiennent bien pour jeune et ignorant, quand ainsi me veulent mener. Je vueil bien que si mes hommes de ma duché de Bretagne étoient tous à un et obéissants à ma volonté, ainsi que ils le dussent être, je donnerois le royaume de France tant à faire que les déraisonnables entendroient à raison, et cils qui ont servi loyaument seroient payés loyaument, et ceux qui ont desservi à être justiciés seroient justiciés, et ceux qui veulent avoir droit auroient droit. »

Vous devez savoir que telles choses, et autres assez, étoient souvent mises en place et réveillées en la chambre du roi; et disoient ceux de son détroit conseil: « Ce duc est trop présomptueux et orgueilleux, quand on ne le peut amener à raison; et si on lui souffre ses opinions sur la noblesse et franchise du royaume de France, il en sera trop grandement affoibli; et si y prendront exemple tous autres seigneurs,

dont la juridiction du royaume petit à petit se perdra. »

Si fut avisé, pour remédier et pour obvier à toutes ces choses, que doucement on le manderoit que il vînt à Tours en Touraine; et le roi de France se travailleroit tant pour l'amour de lui que il viendroit là, et seroit à l'encontre de lui; et seroient delez (près) le roi, de son conseil souverain, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, l'évêque de Chartres et l'évêque d'Autun. Et étoient ces quatre expressément nommés, pour tant que le duc de Bretagne les avoit plus à grâce que tout le demeurant de France, excepté le comte d'Étampes et le seigneur de Coucy. Encore étoient bien ces deux en sa grâce.

Sur cet état que je vous dis on persévéra; et furent envoyés en Bretagne devers le duc le comte d'Étampes et maître Yves Deurient, lesquels eurent moult de peine et de travail à émouvoir le duc à ce qu'il voulsist venir encontre le roi et ses oncles à Tours en Touraine. Tant lui montrèrent de belles paroles colorées et armées de raison que il s'inclina et dit que, à Tours en Touraine il viendroit et que on ne l'avoit que faire de presser d'aller plus avant, car point il n'iroit, et aussi son adversaire Olivier de Clisson point il ne verroit. Tout ce lui eut-on en convenant ainçois (avant) qu'il voulsist venir à Tours.

Or retournèrent en France les dessus dits ambassadeurs et contèrent au roi et à ses oncles comment ils avoient exploité. On s'en contenta, car on n'en pouvoit autre chose faire ni avoir. Si firent le

roi et les seigneurs qui à Tours devoient aller leurs pourvéances grandes et grosses, ainsi que pour demeurer deux ou trois mois; car bien sentoient et imaginoient que leurs traités et parlements ne seroient pas si tôt accomplis.

Or vinrent le roi de France, le duc de Touraine son frère, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, Jean de Bourgogne son fils, le duc de Bourbon, le sire de Coucy, le comte de la Marche, le comte de Saint Pol, et tous les consaulx (conseillers) de France à Tours en Touraine et s'y logèrent. Aussi y vinrent d'un lez le connétable de France et Jean de Bretagne son beau fils, et leurs consaulx, car bien y avoient à faire. Le duc de Bretagne vint après eux bien quinze jours; et disoient les aucuns, quoi qu'il les eût là fait venir, que point il n'y viendroit, car il s'envoya excuser par trois fois; et disoit qu'il étoit malade et qu'il ne pouvoit chevaucher. Finalement il y vint. Si étoient ses pourvéances toutes faites pour lui et pour ses gens; et furent logés tous à leur aise. Si commencèrent les parlements à entrer et à aller les moyens des parties de l'un à l'autre; Les jours étoient courts, si comme ils sont en hiver, si ne pouvoit-on longuement parlementer devant dîner ni après dîner jusques au soir.

Ces parlements et ces traités étant à Tours, sur la forme et manière que je vous dis, entre le roi de France et le duc de Bretagne, qui durèrent moult avant en l'hiver, vinrent de Toulouse et des parties de Foix et de Béarn messire Roger d'Espagne et messire Espaing du Lion, et arrivèrent à Tours un

mercredi. La cité étoit si remplie de seigneurs et de toutes gens que à grand' peine purent-ils être logés. Toutefois ils le furent et allèrent devers le roi et les seigneurs, et remontra messire Roger d'Espagne au roi et à son conseil, aussi à tous les autres seigneurs et à leurs consaulx, sagement et bellement, ce pour quoi il étoit là venu et à grand loisir. Et de ce fut-il bien aisé, car le roi et les seigneurs étoient si chargés pour le fait de Bretagne qui moult leur touchoit, que à peine pouvoient-ils entendre à autre chose fors à cette. Néanmoins messire Roger fut volontiers ouï; mais il ne fut pas si brièvement répondu. Avant séjourna plus de deux mois et lui disoit-on toujours: « Nous nous conseillerons. » Et ce conseil ne venoit point.

Encore y eut un autre empêchement, le roi là étant à Tours, et qui moult chargea le conseil, car ils y vinrent de par le roi d'Angleterre, messire Jean dit Clauvon, chevalier et chambellan du roi et Richard Rowhalle clerc en lois et en droit du conseil du roi d'Angleterre, parler au roi de France et à son conseil, sur l'état dont je vous ai parlé autrefois, et ce pourquoi mes seigneurs Thomas de Percy et le sire de Cliffort furent et avoient été en devant à Paris. Quand les Anglois furent venus, on cloyt tous traités et consaulx, et entendit-on à eux et à leur délivrance. Il me fut dit que ils apportoient lettres de créance au roi, et aux ducs de Berry et de Bourgogne. On les ouït parler. La créance étoit telle que le roi d'Angleterre et ses oncles vouloient savoir si le roi de France et ses consaulx étoient en volonté de

tenir le parlement à Amiens, ainsi que proposé étoit, sur forme de paix entre les deux rois, leurs conjoints et leurs adhers. Le roi de France, qui ne désiroit autre chose à ce qu'il montroit que de venir à paix, répondit : « Oil. » et lui délivré du duc de Bretagne et parti de Tours, il n'entendroit jamais à autre chose, qu'il seroit venu à Amiens, si comme ordonné étoit, et là attendroit les traiteurs d'Angleterre, et leur feroit faire la meilleure chère qu'on pourroit.

De tout ce se contentèrent grandement les Anglois, et furent cinq jours à Tours en Touraine le plus de-lez (près) le roi, les seigneurs et le chancelier de France. Quand ils eurent fait ce pourquoi ils étoient venus, ils prirent congé au roi et aux seigneurs. Le roi leur fit donner de ses largesses, dont ils le remercièrent grandement; et furent délivrés aux hôtels de par le roi, et puis se départirent. Et sachez pour lors que ils ne virent point le duc de Bretagne ni ne parlèrent à lui, car point ne vouloient que les François y eussent nulle suspection (soupçon) de mal. Et retournèrent parmi France et Picardie à Calais et là montèrent en la mer. Et arrivèrent à Douvres et puis vinrent à Londres; et trouvèrent le roi et les seigneurs du conseil à Westmoustier, auxquels ils firent réponse de tout ce que ils avoient vu et trouvé, voire qui appartenoit à dire. La réponse et la relation qu'ils firent plut bien au roi d'Angleterre et à son conseil, et s'ordonnèrent sur ce pour venir à Amiens. Or vous conterons-nous des légaulx (légats) de Béarn et de Foix.

Vous devez savoir que messire Roger d'Espagne et messire Espaing de Lion, qui en légation étoient venus en France de par le vicomte de Chastillon (Castelbon) et pour ses besognes, s'acquittèrent loyaument et vaillamment; et moult de peine et de travail eurent à poursuivir le roi et la cour et ceux de l'étroit conseil. C'est à entendre, les chevaliers et les clercs de sa chambre boutoient le roi en l'oreille que il prît la comté de Foix et l'attribuât au domaine de la couronne de France, puisque les Foissoix le vouloient. A ce s'inclinoit assez le roi, mais le duc de Bourgogne, comme sage et imaginatif, ne s'y vouloit accorder et disoit, que le roi de France avoit des terres et des frontières assez à garder, sans encharger cette nouvelle peine et déshériter l'héritier; mais conseilloit que le roi reprît l'argent et les florins qui payés avoient été, et aucune chose outre. Néanmoins il m'est avis que le duc de Bourgogne n'en eût point été cru, mais le duc de Berry reprit la besogne et s'en chargea de tous points, parmi le moyen que je vous dirai.

Vous savez comment il avoit allé de lui jadis et du comte Gaston de Foix, quand il envoya en Béarn devers le dit comte si notables personnes que le comte de Sancerre, le vicomte d'Assy, le seigneur de la Rivière et messire Guillaume de la Trimouille traiter du mariage madamoiselle Jeanne de Boulogne, laquelle le comte de Foix avoit en garde et nourrisson. Le comte de Foix entendit bien aux traiteurs et au mariage, mais sa réponse fut telle que jà le duc de Berry ne l'auroit à femme ni autre-

ment, si n'avoit payé trente mille francs pour la garde et nourrisson de la jeune fille de Boulogne. Le duc les paya, car il vouloit avoir la dame: or lui en souvint-il quand il fut temps et heure, et manda messire Roger d'Espagne et messire Espaing de Lion en sa chambre à Tours et se fit là enclorre entre eux trois, et leur dit: « Si vous voulez venir à bonne conclusion de vos procès, vous y viendrez, mais avant il me convient ravoir trente mille francs, lesquels mes gens payèrent un jour et mirent outre au comte de Foix, avant que je pusse avoir ma femme. Toujours a été l'imagination de moi telle que si je survivois le comte de Foix, ils me retourneroient. » Les deux chevaliers, quand ils eurent ouï le duc de Berry ainsi parler, regardèrent l'un l'autre sans mot sonner. Donc dit le duc: « Beaux seigneurs, pour vérité dire et remontrer, je vous ai tollu (ôté) la parole; conseillez-vous et parlez ensemble; car sans ce traité faire du tout à ma volonté, le vôtre ne se passera jà. Je me fais fort de beau frère de Bourgogne, il en fera à ma volonté; il a en gouvernement les marches de Picardie et je les marches de Languedoc. Au dessous de moi, ni contre ma volonté nul ne parlera ni contredira; et ce vicomte de Chastillon (Castelbon) trouve et trouvera argent assez, car le comte mort en avoit plus assemblé que le roi n'en a en trésor. »

Donc parla messire Roger d'Espagne et dit: « Monseigneur, posé que nous vous voulsissions accorder votre demande, si n'avons-nous pas la mise avec nous. » — « Ha! répondit le duc, messire Roger, jà

pour ce ne demeurera, vous en ferez la dette sur votre foi et scellé, et je les vous croirai, bien et encore outre s'il vous besogne. » — « Monseigneur, dit le chevalier, grands mercis! Nous parlerons ensemble et demain vous en répondrons. » — « Il me plaît bien, dit le duc. »

Lors cessèrent-ils leur parlement, et fut la chambre ouverte. Les chevaliers se départirent du duc de Berry et retournèrent à leur hôtel; et eurent ce jour mainte imagination à savoir quelle chose ils feroient, et si ils retourneroient sans accorder au duc de Berry ce qu'il demandoit. Tout considéré ils regardèrent pour le mieux, puisque tant avoient séjourné et frayé sur cette quête, que ils accorderoient au duc sa demande, mais que il pût tant faire que leur querelle fût claire, et que l'héritage demeurât au vicomte de Castelbon. Si retournèrent à lendemain devers le duc de Berry et lui offrirent ce qu'il demandoit; et firent messire Roger d'Espagne et messire Espaing de Lion leur dette au duc de Berry des trente mille francs, par condition telle qu'il feroit tant devers le roi et le conseil que, pour rendre la somme que on avoit prêtée de florins sur la comté de Foix, l'héritage demeureroit au vicomte de Castelbon. Répondit le duc: « Or me laissez convenir; je le vous ferai; ni autrement ne le veuil-je entendre. »

Depuis ce jour en avant le duc de Berry, qui désiroit à avoir les trente mille francs, fut si bon pour le vicomte de Castelbon et si certain avocat que la besogne se conclut du tout à son entente; et se de-

layèrent (départirent) le roi et son conseil de leur primeraine (première) volonté; et eurent lettres les deux chevaliers étranges de confirmation pour la comté de Foix au vicomte de Castelbon toutes ouvertes, et lettres adressants à l'évêque de Noyon et au seigneur de la Rivière qui se tenoient à Toulouse; et étoit la substance des lettres telle, si comme je fus adonc informé par hommes créables qui en la légation avoient été.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, mandons et commandons à révérend homme l'évêque de Noyon et à notre chevalier et chambellan, le seigneur de la Rivière que, le vicomte de Castelbon, héritier de Foix et de Béarn, laissent paisiblement jouir et possesser de son héritage de la comté de Foix et des appartenances de cette terre, par le moyen de remettre avant en votre garde la somme de soixante mille francs, prendre et recevoir tout à un payement en la cité de Toulouse; et les deniers payés, voulons que dessous le scel de notre sénéchal de Toulouse ils en aient, et ait le vicomte de Castelbon, et ceux qui de ce s'entremettent, lettres de quittance. Avec tout ce, par un autre payement voulons que receviez vingt mille francs, pour les frais et coûtages eus de vous aller séjourner et retourner ès marches et limitations de la comté de Foix; et de cet argent payé donner lettres de quittance dessous le dessus dit scel de notre office de Toulouse: sauf tant et réservé que nous voulons et réservons que messire Yvain de Foix et messire Gratien de Foix, fils et enfants bâtards au comte Gaston de Foix de

bonne mémoire, aient part et assignation raisonnable ès meubles et héritages qui furent à leur père, par l'avis et discrétion de messire Roger d'Espagne, du vicomte de Bruniquel, de messire Rémond de Chastel-neuf et du seigneur de Corasse, auxquels nous en écrivons qu'ils s'en acquittent tellement et si à point que notre conscience en soit acquittée, car jà un jour nous le promîmes ainsi au père. Et là où défaute y auroit, fût par la coulpe des quatre chevaliers que nous y commettons, ou par la rebellion ou dureté dudit vicomte de Châtillon, nous adnullons et enfraindons tous traités et scellés donnés et accordés, et voulons qu'ils soient de nulle valeur. En témoin de ces lettres données sous notre scel en notre cité de Tours le douzième an de notre règne le vingtième jour du mois de décembre. »

Les lettres faites, écrites et scellées, et toutes les ordonnances à l'entente du conseil du roi et assez à la plaisance des légaux de Foix, les chevaliers s'ordonnèrent pour retourner en leur pays et prirent congé du roi et des seigneurs; et payèrent partout, et puis se départirent de Tours en Touraine et se mirent au retour.

Vous savez que messire Louis de Sancerre maréchal de France se tenoit ès marches de Carcassonne et étoit tenu un grand temps comme souverain regard institué de par le roi et le conseil de toutes les marches et limitations de de là jusques à la rivière de Gironde et la rivière de Dordogne. Or l'avoient l'évêque de Noyon et le sire de la Rivière mandé à Toulouse. Il étoit venu; lesquels seigneurs lui

avoient dit ainsi: « Maréchal, le vicomte de Castelbon, qui se veut tenir et tient héritier de la comté de Foix et des appendances, sauf et réservé la terre de Béarn, par la mort et succession du comte Gaston de Foix, est en traités devers nous, lesquels nous avons envoyés en France devers le roi et le conseil; et ne savons ni savoir pouvons encore que le roi et son conseil en voudront faire. Si soyez pourvu de gens d'armes et garnissez la frontière sur la comté de Foix, car messire Roger d'Espagne et messire Espaing de Lion revenus, qui sont en France, et nous oyons et véons par eux ou par autres messages du roi que iceux ne puissent venir à traité de paix, et que le roi veuille avoir la terre, vous y entrerez de fait et le saisirez selon le droit et la puissance que le roi nous a donnée en cette quête et querelle. » Si que, à la requête, et ordonnance des dessus dits messire Louis de Sancerre s'étoit pourvu et pourvéoit encore tous les jours attendant la relation de France.

Nous lairrons un petit cette matière ester (rester) et parlerons du duc de Bretagne.

Vous sçavez comment les traités étoient à Tours en Touraine entre le roi de France et le duc de Bretagne, lequel duc donna moult de peine au roi et à son conseil, car il ne vouloit descendre ni venir à raison, si comme on disoit. On lui demandoit; il refusoit; de rechef il demandoit; on lui refusoit. Toutes ces choses se différoient; et sans y trouver aucun moyen, on ne fut jamais venu à conclusion d'accord. Bien disoit le duc que il vouloit servir le roi

de France de son hommage, si avant comme il étoit tenu; et on lui proposoit ainsi: « Pourquoi quand vous reconnoissez que vous êtes homme au roi de France, n'obéissez-vous à toutes choses de raison?» Il demandoit en quoi il étoit rebelle; on lui montroit en plusieurs cas: « Premièrement en la créance du pape d'Avignon, que le roi votre sire tient à vrai pape, vous vous différez et dissimulez grandement; car à ses commandements vous ne voulez obéir, mais pourvéez les clercs des bénéfices de Bretagne; et les impétrants apportants bulles du pape, vous les ignorez; c'est grandement contre la majesté royale et péchez en conscience et en esprit.» Le duc répondoit à ce et disoit: « De ma conscience ne doit nul par raison juger, fors Dieu qui est souverain juge de la matière et article de ce dont vous me opposez et arguez. Je vous vueil répondre de ces papes qui sont en différend. Il n'en est faite nulle déclaration; et au jour que les premières nouvelles vinrent de la création de Urbain, je étois en la ville de Gand de-lez mon cousin le comte de Flandre; et lui envoya lettres patentes scellées de son scel Robert de Genève cardinal pour ces jours; et signifioit et certifioit ainsi au comte mon cousin; que par la grâce de Dieu et l'inspiration divine ils avoient pape, et le nommoit-on Urbain. Comment peut-on cela défaire? Il me semble que c'est trop fort. Je ne vueil pas parler contre le roi ni sa majesté, car je suis son cousin et son homme, et le servirai bien et loyaument quand j'en serai requis, si avant que je y suis tenu. Mais je vueil parler contre ceux qui ne le

conseillent pas bien à point. » Donc lui fut demandé: « Dites-nous lesquels ce sont qui mal le conseillent, si y pourvoirons. » Le duc répondit, et dit: « Vous les connoissez mieux que je ne fais, car vous les fréquentez plus souvent: mais encore tant que aux bénéfices de mon pays je vueil parler; je ne suis pas si haut ni si cruel aux impétrants que vous me dites; car je souffre bien les clercs de mon pays à pourveoir de la bulle Clément. Mais ceux qui point ne sont de la nation, je les refuse; et la cause pourquoi, je le vous dirai: ils en veulent porter la crasse hors du pays et point desservir les bénéfices; c'est contre droit, raison et conscience, ni je ne m'y puis accorder. Tant que aux sergens du roi qui viennent en Bretagne exploiter, vous dites et mettez en termes que je suis rebelle et haut: non suis, ni ne voudrois être; mais vous devez savoir, et si vous ne le savez, si l'apprenez, que le fief de la duché de Bretagne est de si noble condition que souverainement nul n'y doit ni peut exploiter, tant que leur souverain seigneur naturel, c'est à entendre le duc de Bretagne, tienne sa cour ouverte pour ouïr droit, et ses officiers appareillés pour exploiter en droit en la terre de Bretagne, et faire ce que office demande; et si j'avois en ma terre sergent ni officier nul qui fussent contraires, et que étrangers et autres eussent cause de plaindre d'eux, je les punirois et ferois punir tellement que seroit à tous exemple. Outre je dis, que le conseil du roi fait fort à reprendre; et veut et désire, à ce qu'il montre, que guerre et haine se nourrisse entre le roi et moi, cause pourquoi, elle

est toute claire. Ils souffrent Jean de Blois mon cousin deux choses déraisonnables à user contre moi. La première est que il s'écrit et nomme Jean de Bretagne; tant que de ce nom il n'y a cause de procéder; et montrerai qu'il tend encore à venir à l'héritage de Bretagne; il en est placé hors, car j'ai enfants, fils et fille, qui succéderont l'héritage. Secondement il porte les hermines, ce sont les armes de Bretagne; et à (avec) toutes ces choses il a renoncé au nom, aux armes et au calenge (réclamation). Bien est vérité que pour moi contrarier, Clisson le tient en cette opinion; et tant qu'il soit en cet état je n'en tendrai à nul traité de paix ni d'amour devers le roi. Guerre ne ferai-je point au roi, car c'est mon seigneur naturel, mais si par haineuse et envieuse information il me fait guerre, je me défendrai; et me trouvera-t-on en ma terre; tout ce vueil-je bien que le roi sache. »

Ainsi se demenoient les traités rigoureusement entre le conseil du roi de France et le duc de Bretagne, car le duc étoit maître et sire de son conseil; mais le roi de France ne l'étoit pas. Ainçois (mais) le conseilloit messire Olivier de Clisson, le Bègue de Vilaines, messire Jean le Mercier et Montagu. Le duc de Bourgogne, qui clair véoit et oyoit sur ces traités, souffroit bien que les raisons et défenses du duc de Bretagne fussent jetées en la place, et les soutenoit couvertement ce qu'il pouvoit; et avoit assez d'accord son frère le duc de Berry, car il hayoit trop grandement en cœur ceux de la chambre du conseil du roi, pour ce que ils avoient dé-

truit son trésorier Bethisac, si comme vous sçavez qu'il fut honteusement justicié à Béziers; mais souffrir lui convenoit, car il n'étoit pas encore heure du contrevenger.

En cette différence demeurèrent-ils plus de trois mois, toujours séjournant à Tours; et ne pouvoient leurs traités venir à bonne conclusion. Et furent sur le point de départir sans rien faire. Et étoit le roi de France en grand'volonté, eux partis de là et retournés en France, de faire un grand mandement et sur l'été qui venoit aller en Bretagne et faire guerre au duc et à ceux qui de son accord seroient, et laisser en paix les autres. Mais les ducs de Berry et de Bourgogne, le sire de Coucy, le comte de Saint-Pol, messire Guy de la Trimouille, le chancelier de France, et plusieurs prélats et hauts barons de France qui là étoient et qui le fait imaginoient, pour obvier à ces rébellions rigoureuses, en parloient à la fois ensemble, et disoient: « Le roi, et nous qui sommes les souverains de son royaume, et si prochains de lignage, devons avoir traité et parlement sur forme de paix à ce carême en la cité d'Amiens contre les Anglois. Si nous faut hâter de rompre ce maltalent (mécontentement) ci, qui est à présent entre le roi et le duc de Bretagne, car qui se départiroit de ci sans accord, les Anglois en leurs traités en seroient plus forts, car ils tendroient à être confortés et aidés du duc de Bretagne et de son pays, car le duc a les Anglois assez à main quand il vent. Et si nous avions guerre aux Anglois et au duc de Bretagne, quoi-

que autrefois l'avons-nous eu, ce nous seroit trop grand'peine. »

Tant regardèrent ces seigneurs et subtilèrent, et leurs consaulx, que on trouva un moyen entre le roi de France et le duc de Bretagne: je vous dirai quel il fut. Et certainement sans ce moyen on ne fût point venu à conclusion d'accord. Ce fut que le roi de France avoit une fille et le duc un fils. On fit un mariage de ce fils à cette fille. Pareillement Jean de Bretagne avoit un fils de la fille messire Olivier de Clisson et le duc de Bretagne avoit une fille; si fut regardé, pour toutes paix, que le mariage seroit bel et bien pris de ce fils à cette fille. Ainsi se firent ces mariages entre ces parties, mais nonobstant toutes ces choses et ces alliances, il convint Jean de Bretagne mettre jus ses armes de Bretagne et prendre celles de Châtillon. Et si aucune chose vouloit porter de Bretagne, pour tant qu'il étoit d'extraction de par sa mère, qui fille avoit été de un duc de Bretagne, sur les armes de Châtillon il pouvoit prendre une bordure d'hermines, ou trois lambeaux d'hermine, ou un écusson d'hermine au chef de gueules, et non plus avant.

Ainsi se portèrent ces parçons, les devises et les ordonnances. Et se apaisèrent ces parties, et demeura le duc de Bretagne en l'amour du roi de France et de ses oncles; et dîna de-lez (près) le roi; et là fut Jean de Bretagne comte de Penthièvre; et se montrèrent grand semblant d'amour par le moyen et alliance de ce mariage, mais oncques il ne voulut voir messire Olivier de Clisson, tant l'avoit-il en

grand'haine. Aussi messire Olivier n'en fit compte, car il le héoit de toute sa puissance.

Ces mariages concordés et alliés, et les seigneurs jurés et obligés pour procéder avant au temps à venir, quand les enfants auroient encore un peu plus d'âge, de tout ce furent lettres levées et tabellionnées. Les seigneurs eurent avis que ils se départiroient de Tours et que trop y avoient séjourné; et se retrairent vers Paris, car le terme approchoit qu'ils devoient aller et être à Amiens, la cité des parlements, le roi de France personnellement, son frère, ses oncles et leurs consaulx, à l'encontre du roi d'Angleterre, de ses frères, de ses oncles et de leurs consaulx qui aussi y devoient être. Si prit le duc de Bretagne congé au roi, à son frère et à leurs oncles et à ceux où il avoit le mieux sa grâce; et se départit de Tours, et retourna arrière en son pays. Aussi firent tous les autres seigneurs. Le duc de Berry et le duc de Bourgogne et le sire de Coucy demeurèrent derrière; je vous dirai par quelle raison.

CHAPITRE XXV.

Comment le comte de Blois et Marie de Namur sa femme vendirent la comté de Blois et toutes leurs terres au duc de Touraine, frère au roi de France.

Vous avez bien ici dessus ouï parler et recorder en notre histoire comment Louis de Blois, fils au

comte Guy de Blois, étoit mort jeune enfant en la ville de Beaumont en Hainaut; dont madame Marie de Berry, fille au duc de Berry, demeura veuve; et à cela perdit-elle, tant que des biens de ce monde, grand'foison, car l'enfant étoit un grand héritier, et eut au temps à venir été un grand seigneur. Je vous en traite et parle pourtant que au temps à venir je vueil que on sache à qui les héritages, qui à autrui furent, sont revenus, et par quelle manière et condition cil (ce) comte de Blois et Marie de Namur sa femme n'étoient pas taillés ni proportionnés à engendrer jamais enfants, car par bien boire et fort manger douces et délectables viandes, ils étoient malement fort engraissés. Le comte ne pouvoit mais chevaucher, mais charier se faisoit, quand il vouloit aller d'un lieu en un autre au déduit des chiens ou des oiseaux; et tout ce savoient bien les seigneurs de France.

Or avint, cependant que le roi et les seigneurs dessus nommés séjournoient à Tours en Touraine, que le duc de Touraine eut une imagination, laquelle il mit à effet: je vous dirai quelle. Il sentoit de-lez lui grand'finance, espoir (peut-être) un million de florins, lesquels il avoit eus et pris par mariage avecques madame Valentine de Milan sa femme, fille au comte de Vertus. Ces florins il ne savoit où employer. Si regarda que le comte Guy de Blois tenoit grands héritages, et après sa vie ils iroient tous en diverses mains. La comté de Blois devoit retourner à Jean de Bretagne, car il étoit son cousin germain; les terres de Hainaut au duc de

Juliers ou au duc de Lancastre, excepté Chimay qui devoit retourner à ceux des Conflants de Champagne. La comté de Soissons, qui avoit été au comte de Blois, et aux comtes de Blois anciennement étoit aliénée, car le sire de Coucy en étoit en héritage pour sa délivrance d'Angleterre. La terre de Dargies et du Nouvinon retournoit aussi aux autres hoirs. Les terres de Hollande et de Zélande retournoient au comte de Hainaut. Ainsi se dépeçoient ces grands et beaux héritages, et tout ce savoient bien les seigneurs de France; pourquoi le duc de Touraine, qui mise et finance avoit assez pour acheter et payer tous ces héritages du comte de Blois, si par achat raisonnable et vendage les pouvoit avoir, s'avisa qu'il en feroit traiter devers ce comte de Blois; et par spécial s'il pouvoit parvenir à la comté de Blois, c'est une terre et un pays bel et noble et qui bien lui seroit séant, car la comté de Blois marchist (confine) à la duché de Touraine; et à la comté de Blois appendent moult de beaux fiefs.

Le duc de Touraine sur cette imagination ne reposa ni cessa point; et en parla premièrement au roi de France son frère, puis au duc de Bourgogne et au seigneur de Coucy, pour cause de ce que le seigneur de Coucy étoit un grand traiteur et bien en la grâce du comte Guy de Blois; et il avoit à femme la fille de son cousin germain le duc de Lorraine. Bien se gardèrent le duc de Touraine et les dessus dits et leurs consaulx que ils n'en parlassent, ni en rien se découvrissent de leur intention, ni de ce que ils vouloient promouvoir et faire au duc de

Berry; pourquoi, je le vous dirai. Madame Marie sa fille étoit douée sur toute la comté de Blois de six mille francs par an. Si pensoit bien le duc de Berry que, parmi le moyen de ce douaire et la charge dont la terre étoit chargée, la comté de Blois seroit sienne, car plus convoiteux de lui on ne pouvoit trouver. Le duc de Bourgogne aussi; pourquoi? Pour ce que Marguerite son ainsnée (aînée) fille, avoit à mari Guillaume de Hainaut, fils au comte de Hainaut et les terres de Hollande, Zélande et Hainaut pouvoient bien encore retourner par aucune incidence, fût par achat ou autrement, à son fils le comte d'Ostrevant, ou à son fils Jean de Bourgogne, qui pour lors avoit à femme Marguerite l'ainsnée fille au comte de Hainaut. Si proposèrent ces quatre, le roi et les dessus nommés, que au département de Tours en Touraine ils viendroient en Blois voir leur cousin le comte Guy de Blois, qui se tenoit à huit lieues petites de Tours, en un moult bel châtel que on appelle Châtel Reynaud et traiteroient de cette marchandise à lui et à la comtesse sa femme, Marie de Namur, qui étoit moult convoiteuse. Or étoit avenu que un vaillant homme et de grand'prudence, chevalier en lois et en armes, bailli de Blois, lequel se nommoit messire Reguault de Sens, fut informé de toutes ces besognes. Je ne vous sçais pas bien dire par qui. Quand il le sçut, il en eut pitié pour l'amour de son seigneur le comte de Blois qui, en ces ventes faisant dont il n'avoit que faire, se pourroit déshonorer et ses loyaux hoirs déshériter, et que tout ce seroit à la condam-

nation de son âme. Il, pour obvier à ces besognes, se départit de Blois et chevaucha toute nuit, et vint à Châtel-Reynaud: et fit tant qu'il parla au comte et lui dit: « Monseigneur, le roi de France, le duc de Touraine, le duc de Bourbon, et le sire de Coucy viennent ici. » — « Si est-ce vérité, répondit le comte; pourquoi le dites-vous? » — « Je le dis pour ce que vous serez requis et pressé de vendre votre héritage. Si ayez avis sur ce. »

De cette parole fut le comte moult émerveillé et répondit: « Bailli, je ne puis pas les gens défendre à parler ni à faire leurs requêtes; mais avant que je fisse ce marché pour vendre mon héritage, déshériter ni frauder mes hoirs et moi déshonorer, il ne me demeureroit plat d'argent ni écuelle à vendre ou engager. » — « Monseigneur, répondit le chevalier, or vous en souvienne quand temps et lieu seront. Car vous verrez tout ce que dit vous ai. » — « N'ayez nulle doute, bailli, dit le comte; je ne suis pas encore si fol ni si jeune que je me doive incliner à tels traités. »

Sur cet état se départit le bailli de Blois, car il ne vouloit pas que les dessus dits seigneurs le trouvassent là; et retourna en la ville de Blois et là se tint.

Dedans deux jours après que il se fut départi du comte, vinrent le roi de France à privée maisnie (suite), le duc de Touraine son frère, le duc de Bourbon leur oncle, et le sire de Coucy à Châtel-Reynaud. Le comte et la comtesse leur firent bonne chère, ce fut raison. Et furent moult réjouïs de la

venue du roi, de ce que tant s'étoit humilié de venir en un châtel du comte. Adonc le roi, pour attraire le comte de Blois à amour et pour amener à son entente, lui dit : « Beau cousin, je vois bien que vous êtes un seigneur en notre royaume garni d'honneur et de largesses, et avez eu du temps passé plusieurs frais et coûtages; et pour y récompenser, nous vous donnons et accordons une aide qui vous vaudra bien vingt mille francs en votre comté de Blois. » — « Le comte dit, grands mercis! » Il retint ce don qui oncques profit ne lui fit, car il n'en eut rien. Après ce don fait, on commença à entrer en traités pour vendre et acheter la comté de Blois pour le duc de Touraine. Et en ouvrirent premièrement la matière le roi et le duc de Bourbon, et trouvèrent sur ces procès le comte de Blois assez froid. Donc se trairent ces seigneurs à la comtesse de Blois et lui remontrèrent tant de paroles colorées, et comment au temps à venir ce seroit une pauvre femme et que mieux valoit qu'elle demeurât une dame riche et garnie d'or et d'argent et de beaux joyaux, que toute nue et toute pauvre; car elle étoit trop bien taillée de survivre le comte, et que elle conseillât au comte son mari que cette marchandise se fît.

La comtesse, qui étoit et fut une des convoiteuses dames du monde, pour la grand'ardeur de convoitise et les florins avoir, s'y inclina, et tant procura avec autrui, ce fut un varlet de chambre que le comte avoit, lequel on appeloit Sohier; et étoit de nation de la ville de Malignes et fils d'un pauvre

tisserand de draps. Ce Sohier avoit tellement surmonté ce comte de Blois que par lui étoit tout fait et sans lui rien n'étoit fait. Et lui avoit jà le comte de Blois donné plus de cinq cents francs de revenue, que à sa vie que à héritage. Or regardez le grand meschef et comment les aucuns seigneurs sont menés. En ce Sohier n'avoit sens ni prudence qui à recorder fait, fors la folle plaisance du seigneur qui ainsi l'avoit enchéri. Et ainsi que le duc de Berry en ce temps avoit Take Thiebault, un garçon aussi de nulle valeur, auquel par plusieurs fois il avoit bien donné la somme de deux cent mille francs et tous perdus. Si ce Sohier voulsist, de ce ne se peut-il excuser, de la marchandise que le duc de Touraine fit au comte de Blois il n'eût rien été; mais il, pour complaire au roi et à son frère, au duc de Bourbon, au seigneur de Coucy et aussi à la comtesse de Blois, qui jà y étoit du tout assentie et inclinée, pour la grand'convoitise de l'argent voir et avoir, bouta son seigneur en l'oreille et brassa tant que le comte se dédit de ce que premièrement avoit dit et certifié à son bailli, et fut la comté de Blois vendue, après son décès, la somme de deux cent mille francs; et devoit le duc de Touraine délivrer du douaire la dame de Dunois, qui assignée de six mille francs tout son viage[1] étoit sus. Encore y dut avoir fait un autre vendage de toutes les terres de Hainaut; et en devoit le duc de Touraine payer deux cent mille francs. Bien est vérité que le comte Guy

(1) Pendant toute sa vie. J. A. B.

de Blois réserva la volonté du comte de Hainaut, son naturel seigneur, duquel en foi et hommage il tenoit les terres et ne s'en voulut oncques charger; mais le roi de France et le duc de Touraine s'en chargèrent et prirent tout ce qui avenir en pouvoit et qui en appartenoit à faire sur eux, et loyèrent (lièrent) avant leur département le comte Guy de Blois si avant en paroles, en lettres, et en scellés, comme faire le sçurent et purent. Car il n'avoit là nully (personne) de son conseil fors Sohier, qui oncques ne fut à l'école ni ne connut lettre; et jà étoit-il aussi tout tourné pour eux. Ainsi ou près se portèrent ces marchandises, et je les ai écrites au plus justement que j'ai pu, afin que au temps à venir, par la mémoire de mon écriture, la vérité en soit sçue; car le comte Guy de Blois mon seigneur et mon maître, comme jeune, ignorant et mal conseillé le plus par sa femme et ce varlet de chambre Sohier, fit ce pauvre marché; et quand les choses de ces vendages et achats furent tous bien et sûrement mis à l'entente du roi et du duc de Touraine son frère, et de leurs consaulx, les seigneurs prirent congé et s'en retournèrent en France. Si fut grand' nouvelle de celle vente en plusieurs pays.

CHAPITRE XXVI.

De l'exploit que messire Roger d'Espagne et messire Espaing de Lion avoient fait devers le roi et son conseil pour le vicomte de Castelbon et comment il l'eut et fut remis en la comté de Foix et de Béarn et de l'argent qu'il en paya.

Nous parlerons un petit de messire Roger d'Espagne et messire Espaing de Lion et conterons comment ils exploitèrent, depuis que ils se furent départis de la cité de Tours, en instance de retourner en Foix et en Béarn devers l'évêque de Noyon et le seigneur de La Rivière qui les attendoient à Toulouse. Tant exploitèrent-ils par leurs journées que ils vinrent en la cité de Toulouse. On fut moult joyeux de leur revenue, car on l'avoit moult désirée. Premièrement ils se trairent devers les dessus nommés et leur montrèrent et baillèrent toutes les lettres et procès qui venoient de France et qui mention faisoient de ce qu'ils avoient labouré et exploité. Par semblant l'évêque de Noyon et le sire de La Rivière en firent grand'chère et furent moult joyeux de ce que l'héritage de Foix et des appendences demeuroit au vicomte de Castelbon, en la forme et manière que le bon comte Gaston de Foix avoit tenu, sur les conditions qui mises et écrites y étoient. Or fut avisé que messire Roger d'Espagne et messire Es-

paing de Lion, qui de cette légation étoient venus, pour remontrer à leur partie comment ils avoient en ce voyage exploité, prendroient de rechef la peine et le travail, puisque tant en avoient-ils eu, et s'en iroient devers le vicomte de Castelbon et les consaulx de Foix et de Béarn, et feroient tant que les choses seroient bien conduites. Et aussi tout ce appartenoit à faire. Si comme il fut proposé et ordonné ils firent.

Quand ils se furent en la cité de Toulouse rafraîchis deux jours, ils se départirent et prirent le chemin de Saint Gaudens. Le vicomte n'étoit point là quand ils vinrent, mais étoit à l'entrée de Béarn, en un moult bel châtel que on appelle Pau. Et là le trouvèrent. Il fut moult réjoui de leur venue, car moult les avoit désirés; et quand il sçut la vérité que le roi de France se vouloit déporter du vendage, qui devoit avoir été fait pour la comté de Foix, encore fut-il plus réjoui que devant, car pour payer et rendre prestement les deniers, on les savoit bien où prendre; et encore assez de demeurant (reste).

CHAPITRE XXVII.

De la grand' assemblée qui se tint à Amiens du roi de France, de ses oncles et de son conseil et des oncles et conseil du roi Richard d'Angleterre sur forme de paix.

Il m'est avis, et aussi pourroit-il sembler à aucuns, que des besognes de Foix et de Béarn, j'ai pour le présent assez parlé et traité. Si m'en voudrai départir et rentrer en autre procès. Car de demener au long la matière, il y faudroit trop de paroles et d'écriture et je me sçais bien de quoi autre chose ensonnier (mêler). Tout conclu, le vicomte de Castelbon demeura comte de Foix et sire de Béarn, en la forme et manière que le comte Gaston de Foix de bonne mémoire l'avoit tenu; et lui firent foi et hommage tous ceux qui faire lui durent [1]. Et départit ses cousins les bâtards de Foix, messire Ywain et messire Gratien, bien et largement des héritages et des meubles, tant qu'ils s'en contentèrent [2]; et rendit au

(1) Mathieu de Castelbon ne fut reconnu comme souverain de Béarn par les états assemblées à Orthez que le cinq juillet 1393. Il avoit épousé, à son retour de l'expédition de Barbarie avec les Génois, la fille unique de D. Juan roi d'Arragon. J. A. B.

(2) Gratien fut marié à Isabelle de la Cerda, née du roi de Castille et seule héritière du duché de Médina Céli. Il se fixa en Espagne et ses descendants y existent encore. J. A. B.

roi de France, c'est à entendre à ses commis, tout l'argent entièrement dont la comté de Foix étoit chargée. Ces besognes ne furent pas sitôt achevées; et demeurèrent jusques en l'été bien avant l'évêque de Noyon et le sire de La Rivière à Toulouse, et là en la marche, et point partir ne s'en vouloient jusques à tant que toutes les choses seroient en bon état et fussent mises au profit et honneur du royaume de France et de eux, car de ce faire ils étoient chargés.

Or parlerons de l'assemblée des seigneurs de France et d'Angleterre, qui se fit en la bonne cité d'Amiens sur forme de paix et de trèves. En cette saison que on compta pour lors en l'an de grâce notre seigneur mil trois cent quatre vingt et onze au mi-carême. Vous devez savoir que les pourvéances y furent faites grandes et grosses, avant que les seigneurs y vinssent, pour le roi premièrement, pour son état et pour ses trois oncles, et aussi pour aucuns hauts barons de France et prélats qui ordonnés y étoient à être. Moult y étoit l'apparant grand, et s'efforçoient tous seigneurs de là être. Car commune renommée couroit que le roi Richard d'Angleterre en personne y seroit. Si le désiroient à voir ceux qui point ne l'avoient vu, mais il n'y fut point. Si vint-il jusques à Douvres sur l'entente de passer la mer et ses trois oncles avecques lui, le duc de Lancastre, le duc d'York et le duc de Glocestre. Quand ils furent là venus, ils eurent plusieurs imaginations à savoir si il seroit bon que le roi passât la mer. Tout regardé et considéré, le conseil d'An-

gleterre se tourna à ce que le roi demeureroit à Douvres au châtel avec le duc de Glocestre qui demeureroit de-lez lui. Si s'ordonnèrent au passer le duc de Lancastre et le duc d'York, le comte de Hostidonne (Humtingdon), le comte Derby, messire Thomas de Percy, l'évêque de Durem (Durham), l'évêque de Londres et tous ceux du conseil; et ne passèrent pas tous en un jour, mais les pourvéances devant; et puis passèrent les seigneurs et vinrent en la ville de Calais, et là se logèrent.

Quand le jour approcha que on dut être ensemble à Amiens en parlement, les dessus dits seigneurs et leurs gens se départirent de la ville de Calais; et étoient plus de douze cents chevaux, qui étoit belle chose à voir, et chevauchèrent ordonnément et en bon arroi.

Or étoit ordonné de par le roi de France et son conseil que les Anglois partis de Calais et venants leur chemin à Amiens et retournants d'Amiens à Calais et eux étants à Amiens le parlement durant, ils seroient délivrés et deffrettés de toutes choses. C'est à entendre des frais de bouche et de leurs chevaux.

En la compagnie du duc de Lancastre et du duc d'York venoit leur cousine, fille de leur sœur et du seigneur de Coucy, une jeune dame qui s'appeloit madame d'Irlande, car elle avoit épousé le duc d'Irlande, ainsi que vous savez. Cette jeune dame venoit voir son père le seigneur de Coucy à Amiens, car je suppose que, en devant ce, elle l'avoit petit vu; si avoit très ardent désir de le voir, et c'étoit

raison; et venoit en bon arroi ainsi comme une dame veuve, qui petit de joie avoit eu en son mariage.

Ordonné étoit de par le roi de France et son conseil que les ducs et les seigneurs, lesquels étoient issus hors d'Angleterre et venus à Calais pour venir à Amiens, en instance de tenir le siége et ordonnance de parlement et traité de paix, seroient honorés si étoffément comme on pourroit et que les quatre ducs de France, qui jà à Amiens étoient venus, c'est à savoir le duc de Touraine frère du roi, le duc de Berry, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon, istroient (sortiroient) tous hors sur les champs, en recueillant et conjouissant et en honorant les seigneurs d'Angleterre qui au parlement venoient. Et advint que pour accomplir l'ordonnance faite à l'heure que les deux ducs d'Angleterre frères approchoient la cité d'Amiens, les quatre ducs dessus nommés et tous les hauts barons de France qui là étoient, issirent hors de la cité d'Amiens en grand arroi; et tout premièrement sur les champs le jeune duc Louis de Touraine chevauchoit en grand arroi et le premier encontre des ducs d'Angleterre ses cousins. Et se recueillirent entre eux très honorablement, ainsi que seigneurs pourvus et nourris en ce le sçavent bien faire. Quand ils orent (eurent) un petit parlé ensemble et conjoui l'un l'autre, le duc de Touraine prit congé à eux et s'en retourna arrière, et sa route (troupe), laquelle étoit belle et grande; et rentra dedans la cité d'Amiens, et s'en alla au palais de l'évêque où le roi étoit, et là descendit et se tint en la chambre du roi avec-

ques lui; et les autres trois ducs ses oncles Berry, Bourgogne et Bourbon chevauchèrent depuis le département du duc de Touraine chacun en son arroi, et encontrèrent sur les champs ces ducs d'Angleterre. Si les recueillirent de chère et de parole grandement et honorablement; et là furent les connoissances et accointances de ces ducs belles à voir. Après ce que les ducs se furent ainsi recueillis et conjouis, le gentil comte Dauphin d'Auvergne, qui du temps qu'il fut ôtage en Angleterre avoit eu grand amour et compagnie au duc de Lancastre, et pour ce temps assez s'entre aimoient, s'avança et vint tout à cheval incliner et conjouir le duc de Lancastre. Et quand le duc l'eut reconnu et avisé, si l'acolla moult étroitement et lui fit grand'signifiance d'amour et de bon cœur; et quand ils eurent une espace parlé ensemble ils cessèrent, car le duc de Berry et le duc de Bourgogne vinrent, qui reprirent la parole au duc de Lancastre et le duc à eux; et le duc de Bourbon, le sire de Coucy et le comte de Saint-Pol, s'approchèrent du duc d'York, messire Aimon, du comte de Hostidonne (Huntingdon) et de messire Thomas de Percy, et se conjouirent et entre accueillirent de paroles traitables et amoureuses. Et tousdiz (toujours) approchoient-ils la cité d'Amiens.

A entrer dedans la cité d'Amiens furent les honneurs moult grands; car le duc de Lancastre chevauchoit entre le duc de Berry et le duc de Bourgogne; mais quand leurs chevaux mouvoient, c'étoit tout d'un pas; aussi avant étoient les têtes des che-

vaux les unes comme les autres; et bien entre eux, trois y prenoient garde. Et passèrent tous trois, et de front ainsi, dessous la porte d'Amiens en chevauchant tout le petit pas, en honorant l'un l'autre jusques au palais de l'évêque où le roi et le duc de Touraine étoient, et là descendirent et montèrent les degrés, et tenoient les deux ducs de Berry et Bourgogne par les mains, en montant les degrés du palais et en allant devers le roi, les deux ducs frères d'Angleterre; et tous les autres seigneurs venoient par derrière.

Quand ils furent venus devers le roi, les trois ducs de France qui les adextroient, et les autres barons de France, s'agenouillèrent devant le roi. Mais les deux ducs d'Angleterre demeurèrent en leur estant (debout); un seul petit s'inclinèrent pour honorer le roi. Le roi vint tantôt jusques à eux et les prit par les mains, et fit lever ses oncles et les autres seigneurs, et puis parla moult doucement à eux et eux à lui; et s'entre accointèrent de paroles, et ainsi tous les autres barons de France parloient aux barons et chevaliers d'Angleterre; et ces accointances premières faites, les seigneurs d'Angleterre qui là étoient pour l'heure prirent congé au roi, à son frère et à leurs oncles. On leur donna. Si issirent hors de la chambre et furent aconvoyés bien avant, et descendirent les degrés du palais; puis montèrent sur leurs chevaux, puis s'en vinrent bien accompagnés à leurs hôtels et les aconvoyèrent les connétables de France, le sire de Coucy, le comte de Saint-Pol, messire Jean de Vienne et plusieurs

autres barons de France; et quand ils les eurent mis à leurs hôtels, ils prirent congé et retournèrent devers le roi ou à leurs hôtels. La fille au seigneur de Coucy, madame d'Irlande, fut logée avecques son père et toutes ses gens aussi.

Ordonné étoit de par le roi de France et son conseil, avant que les seigneurs d'Angleterre vinssent en la cité d'Amiens, et l'ordonnance on l'avoit signifiée et publiée à tous, afin que nul ne s'en pût par ignorance excuser et que chacun selon son état se gardât de méprendre; que nul ne fût si outrageux, sur peine d'être décolé, qu'il eût parole rigoureuse, débat ni riote en la cité d'Amiens ni au dehors aux Anglois; et que nul chevalier ni écuyer, sur peine d'être en l'indignation du roi, ne parlât d'armes faire ni prendre à chevalier ni écuyer d'Angleterre; et que tous chevaliers et écuyers de France conjouissent, fût ès champs, au palais ou ès églises, de douces paroles et courtoises les chevaliers et écuyers d'Angleterre; et que nuls pages ni varlets dès seigneurs de France, sur la tête perdre, n'émût débat ni riote hors de son hôtel à qui que ce fût; et que tout ce que chevaliers et écuyers demanderoient, il leur fût donné et abandonné, et que nul hôte, sur se forfaire, ne demandât ni prît de leur argent pour boire, ni pour manger, ni pour autres communs frais. Item étoit ordonné que nul chevalier ni écuyer de France ne pouvoit aller de nuit sans torches ou torchis, mais les Anglois y pouvoient bien aller, si ils vouloient; et fut ordonné qui si un Anglois étoit de nuit trouvé ni encontré sur les chaussées, que on

le devoit doucement et courtoisement reconvoyer et remettre à son hôtel ou entre ses gens. Item étoient ordonnés à quatre carrefours à Amiens quatre guets, et en chacun guet mille hommes; et si feu se prenoit en la ville de nuit par aucune incidence, les guets ne se devoient mouvoir de leur place, mais au son d'une cloche se devoient autres gens avancer pour remédier au feu. Item étoit ordonné que nul chevalier ni écuyer, pour quelconque besogne qu'il eût, ne se devoit ni pouvoit avancer pour parler au roi, si le roi même ne l'appeloit. Item fut ordonné que nul chevalier ni écuyer de France ne pouvoit parler ni deviser ensemble, tant que chevaliers et écuyers d'Angleterre seroient en place, et sur eux ils adressassent ou tournassent leur parole. Item fut ordonné, sur amende très grande, que nul hôtelain en son hôtel ni autre ne forcellât (cachât) ni mît hors de voie par manière de convoitise, arcs ni sagettes qui fussent aux Anglois; mais si les Anglois par courtoisie leur vouloient donner, ils les pouvoient bien prendre.

Vous devez savoir que toutes ces choses et autres étoient promues, faites et ordonnées, pour bien et par grand'délibération de bon conseil, pour mieux garder et honorer les Anglois; car sur grand'confidence de paix et d'amour ils étoient là venus; et étoient ces ordonnances faites par si détroite condition que qui les eût enfreintes ni brisées par manière de mauvaiseté, sans nul déport (délai) ou excusation, il eût payé l'amende. Tous les jours petit s'en falloit. Par le terme de quinze jours

étoient ces seigneurs de France et d'Angleterre en parlement ensemble et rien ne mettoient à conclusion ; car ils étoient en trop grand différend. Les François demandoient à avoir Calais abattue et renversée par terre tellement que nul n'y habitât jamais; les Anglois étoient à ce moult contraires, car jamais n'eussent passé ce traité; car vous devez croire et savoir que Calais est la ville au monde que la communauté d'Angleterre aime le mieux; car, tant comme ils seront seigneurs de Calais, ils disent ainsi qu'ils portent les clefs du royaume de France à leur ceinture; et quel différend que les seigneurs François ou Anglois eussent ensemble de leurs offres et de leurs requêtes et demandes, et comme longuement que ils y missent, si se départoient-ils toujours, les parlements finés, moult amiablement ensemble; et disoient les deux chevaliers, cils de France et cils d'Angleterre: « Vous retournerez demain sur cet état et procès, et espoir (peut-être), parmi la peine et diligence que nous y mettrons et rendrons, auront nos besognes bonne conclusion. »

Et donna le roi de France à dîner par trois fois moult notablement au palais à Amiens aux seigneurs d'Angleterre; et aussi firent le duc de Touraine, le duc de Berry, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon. Le sire de Coucy et le comte de Saint Pol, chacun par lui, donnèrent à dîner une fois à tous les chevaliers d'Angleterre qui au parlement étoient venus. Et quant que les Anglois prenoient, tant que de vivres, tout étoit payé et déli-

vré; et étoient clercs ordonnés, de par le roi et son conseil, qui tout écrivoient; et cils (ceux) qui créoient étoient remis à la chambre des deniers.

Vous devez savoir que le duc Jean de Lancastre et son frère le duc d'York, quoique ils fussent là venus, avoient leur charge du roi d'Angleterre et du conseil, tellement que pour nul traité proposé ni à proposer ils n'y pouvoient rien prendre ni mettre. Plusieurs gens ne voudroient point croire ce que je vous dirai. Il est ainsi que toute la communauté d'Angleterre s'incline toujours et est inclinée plus à la guerre que à la paix; car du temps du bon roi Édouard de bonne mémoire et son fils le prince de Galles, ils eurent tant de belles et hautes victoires sur les François et tant de grands conquêts et rançons et de rachats de villes et de châteaux, que les pauvres en étoient devenus riches et ceux qui n'étoient pas gentils hommes de nativité, par eux aventurer hardiment et vaillamment ès guerres, avoient tant conquêté que par puissance d'or et d'argent ils étoient anoblis; et vouloient les autres qui venoient ensuivir (suivre) cette vie, quoique moult depuis le temps du roi Édouard et de son fils le prince de Galles, pour le fait et emprise de messire Bertrand de Glaquin (Guesclin) et de plusieurs autres bons chevaliers de France, si comme il est contenu en notre histoire ci derrière, les Anglois étoient moult reculés et reboutés.

Le duc de Glocestre mainsné (puîné), fils du roi Édouard, s'inclinoit assez à l'opinion de la communauté d'Angleterre et d'aucuns princes, chevaliers

et écuyers d'Angleterre qui désiroient la guerre pour soutenir leur état; et pour ce étoient les différends et les traités de paix trop forts à faire et à trouver, quoique le roi le voulsist bien et le duc de Lancastre. Et par leur promotion, encore étoient ces journées de parlement de paix assignées et ordonnées en la cité d'Amiens; mais au fort ils n'osassent courroucer la communauté d'Angleterre. Bien vouloient les Anglois paix, mais (pourvu) que on leur restituât toutes les terres données et accordées au traité de la paix fait à Bretaigny devant Chartres, et que les François payassent quatorze cent mille francs, qui étoient demeurés à payer, quand ils renouvelèrent la guerre.

En cette saison dont je parle furent les parlements moult grands en la cité d'Amiens sur forme et état de paix, si on lui put avoir trouvé; et grand'peine et diligence y rendirent les seigneurs qui là étoient. On se peut émerveiller à quoi la défaute fut que la paix ne se fît, car par spécial le duc de Bourgogne y entendoit très fort de la partie des François, et le duc de Lancastre de la partie des Anglois, réservé que la charge il n'eût osé passer. Quand on vit que on traitoit et parlementoit et que rien on ne faisoit, si se commencèrent les seigneurs à tanner (fatiguer) et lasser et pour adoucir les Anglois, parquoi ils eussent cause d'eux incliner à raison, il leur fut offert en Aquitaine à tenir tout ce que ils y tenoient paisiblement, et neuf évêchés quittes et délivrés et sans ressort; mais on vouloit avoir Calais abattue; et la somme des quatorze cent mille francs on les paye-

roit sur trois ans. Le duc de Lancastre et le conseil d'Angleterre répondirent à ces offres et dirent ainsi: « Nous avons ici séjourné un grand temps et n'avons rien conclu, ni conclure ne pouvons, tant que nous aurons retourné en Angleterre, et ce remontré au conseil du roi notre sire et aux trois états du royaume; et soyez sûrs et certains que toute la diligence que moi et mon frère d'York y pourrons mettre, et nos consaulx qui ici avons été, nous l'y mettrons volontiers, réservé de la ville de Calais abattue. Nous n'oserions parler de ce; car si nous en parlions, nous serions en la haine et indignation de la greigneur (majeure) partie du royaume d'Angleterre: si nous vaut mieux taire et cesser que dire chose où nous puissions recevoir haine ni blâme. »

Encore suffisit assez cette réponse au roi de France et à ses oncles; et dirent que sur traité de paix, eux retournés en Angleterre, ils se missent en peine; et que du côté du royaume de France ils n'estraindroient point pour grand' chose, car la guerre avoit trop duré; si en étoient trop de avenus au monde.

Or fut regardé entre ces parties, pour tant que les trèves failloient à la saint Jean Baptiste entre France et Angleterre, que on les alongeroit encore un an tout entier, à durer et à courir sans nulle violence, par mer et par terre, de tous leurs conjoints et leurs adhers, sans enfreindre; et de ce que les consaulx d'Angleterre répondroient, on leur bailleroit en leur compagnie deux chevaliers, et cils (ceux) rapporteroient la parole et l'état du pays d'Angleterre. A

tout ce faire et tenir s'accordèrent le duc de Lancastre et le duc d'York son frère et le conseil du roi d'Angleterre qui là étoient. Il me fut dit en ce temps, et on en vit grandement les apparences, que le roi de France désiroit moult venir à conclusion de paix, car grandes nouvelles couroient pour lors, parmi le royaume de France et ailleurs, que l'Amora-Baquin[1] étoit entré atout (avec) grand'puissance de Turcs au royaume de Hongrie, et ces nouvelles avoient rapportées messire Boucicaut l'aîné, maréchal de France et messire Jean de Carouge, lesquels étoient revenus et retournés des parties de Grèce et de Turquie, pourquoi le roi de France en sa jeunesse avoit très grand'affection pour mettre sur un voyage et aller voir cet Amora-Baquin et recouvrer le royaume d'Arménie, que les Turcs avoient conquis sur le roi Léon d'Arménie, lequel roi d'Arménie avoit été présent à Amiens à ce parlement et avoit remontré ses besognes au duc de Lancastre et au duc d'York qui bien le connoissoient, car jà l'avoient-ils vu en Angleterre, et aussi y fut-il une fois pour traiter de paix, quand le roi de France fut à l'Éclusc[2]. Donc, en considérant ces besognes et en confortant les paroles du roi d'Arménie, le roi de France, sur la fin du parlement et au congé prendre, en parla moult doucement au duc de Lancastre; et furent les paroles telles: « Beau neveu, si paix pou-

(1) Amurat Ier. mourut cette même année et eut Bajazet pour successeur. J. A. B.

(2) Voyez, sur le roi Léon d'Arménie, la note 1e. du volume X de Froissart. J. A. B.

voit être entre nous et le roi d'Angleterre, nous pourrions ouvrir un passage en Turquie en confortant le roi de Hongrie et l'empereur de Constantinople [1] auxquels l'Amora-Baquin donne assez à faire et recouvrerions le royaume d'Arménie que les Turcs tiennent. On nous a bien dit que l'Amora-Baquin est un vaillant homme et de grand' emprise; et sur tels gens qui sont contraires à notre créance et la guerroyent tous les jours, nous devrions incliner au vouloir défendre. Si vous prions, beau neveu, tout acertes (sérieusement) que vous y vueilliez entendre, et promouvoir ce voyage au royaume d'Angleterre, quand vous y viendrez. » Le duc de Lancastre lui promit qu'il s'en acquitteroit, et si bien en feroit son devoir que on s'en apercevroit; et sur cet état furent pris les congés ensemble.

Les parlements qui se tinrent en la cité d'Amiens durèrent environ quinze jours; et se départirent tout premièrement les seigneurs d'Angleterre qui là étoient venus et en reportoient par écrit tous les traités qui là avoient été faits, pour remontrer au roi d'Angleterre et à son conseil. La duchesse d'Irlande se départit d'Amiens et prit congé à son père le seigneur de Coucy et se mit au retour avecques ses oncles. Tous les Anglois se départirent; et devez savoir que depuis qu'ils issirent hors de la ville de Calais, venant à Amiens, et eux retournants là, et étants à Amiens, ils ne dépendirent rien, si ils ne voulurent; car le roi de France les fit toutes parts

(1) Emmanuel Paléologue. J. A. B.

défretter eux et leurs chevaux. Le duc de Bourgogne s'en retourna en Artois et en la cité d'Arras, et là trouva la duchesse sa femme qui avoit visité le pays de Flandre. Le duc de Touraine, le duc de Berry et le duc de Bourbon demeurèrent de-lez le roi. Et étoit l'intention du roi de venir à Beauvais et à Gisors et là jouer et ébattre; et par ce chemin retourner à Paris.

Vous devez savoir que avecques le duc de Lancastre et le duc d'York se mirent en leur compagnie chevaliers de France par l'ordonnance du roi et du conseil. Ce furent messire Jean de Châtel-Morant et messire Taupin de Cantemelle pour aller en Angleterre et pour rapporter nouvelles et réponses des traités que les Anglois emportoient. Et vinrent à Calais, et jusques là aconvoyèrent messire Regnault de Roye, le sire de Mont-Caurel et le sire de la Vieu-Ville, les ducs d'Angleterre; et là prirent congé et puis retournèrent, et les Anglois passèrent outre quand il leur plut et vinrent à Douvres et là trouvèrent le roi et le duc de Glocestre qui les attendoient.

Quand le roi et ces seigneurs se virent, si eurent grand parlement ensemble sur l'état et ordonnance du parlement d'Amiens. Trop bien plaisoit au roi tout ce que fait en avoient ses oncles. Mais le duc de Glocestre, qui toujours a été dur et rebelle à ces traités, proposa sus et dit que là ils ne pouvoient faire, dire, proposer ni accepter nulle bonne proposition de paix; et convenoit que ces traités et procès fussent apportés au palais de Westmoustier

à Londres et le conseil général des trois états d'Angleterre tous là mandés; et ce que ils en feroient et conseilleroient, on en feroit, et non autrement.

La parole du duc de Glocestre fut tenue et ouïe; on n'eut osé aller à l'encontre, car il étoit trop grandement en la grâce et amour du pays. Adonc fut dit aux deux chevaliers de France qui là venus étoient: « Il vous en faut venir avecques nous à Londres, autrement ne pouvez-vous avoir réponse. » Les deux chevaliers obéirent, ce fut raison; et se mirent au chemin, quand le roi d'Angleterre et les seigneurs se mirent. Et exploitèrent tant que la greigneur (majeure) partie des seigneurs vinrent à Londres. Le roi Richard d'Angleterre, quand il vint à Dardeforde (Dartford), prit la voie et le chemin de Eltem (Eltham), un très beau manoir, et là se tint et rafraîchit, car la reine sa femme y étoit; et depuis vinrent-ils à Cenes (Richemond) et de là ils s'en allèrent pour la saint George à Windsore; et là furent les chevaliers de France répondus. Mais avant que je vous die la réponse qu'ils eurent, je vous parlerai un petit du roi de France.

Après ce que le parlement eut été à Amiens, le roi de France eschey (tomba), par incidence et par lui mal garder, en fièvre et en chaude maladie, dont lui fut conseillé à muer air. Si fut mis en une litière, et vint à Beauvais, et se tint tant qu'il fut gary (guéri) au palais de l'évêque, son frère de Touraine de-lez lui, et ses oncles de Berry et de Bourbon. Et là tinrent ces seigneurs leur Pâque. Et

depuis, quand le roi fut tout fort et en bon point et que bien il pouvoit chevaucher, il s'en vint à Gisors, à l'entrée de Normandie, pour avoir le déduit des chiens, car il y a environ grand' foison de beaux bois. Le roi étant à Gisors, messire Bernard d'Armagnac, qui frère avoit été du comte Jean d'Armagnac, vint là en bon arroi, le comte Dauphin d'Auvergne que il trouva à Paris en sa compagnie, et releva la comté d'Armagnac, la comté de Comminge et la comté de Rhodez du roi, et lui en fit hommage, aux us et aux coutumes que les seigneurs sujets du roi de France relèvent leurs fiefs. Et de ce que il devint homme du roi, on en leva lettres tabellionnées, grossoyées et scellées, et puis prit congé. Aussi fit le comte Dauphin; et retournèrent ensemble à Paris et de là en leurs pays d'Auvergne et de Languedoc.

Environ l'Ascension, retourna le roi de France à Paris en bon point et en bon état, et se logea en son hôtel de Saint-Pol, lequel on avoit tout ordonné pour lui; et jà y étoient la reine de France et la duchesse de Touraine venues.

Or conterons de messire Jean de Châtel-Morant et de messire Taupin de Cantemelle, qui attendoient la réponse du roi d'Angleterre et des Anglois. Ils furent à la fête de Saint George à Windsore, où le roi d'Angleterre, ses oncles et ses frères, et grand nombre des seigneurs d'Angleterre, furent. Si parlèrent ensemble ces seigneurs sur l'état de ce que ils avoient enconvenancé et promis à faire et tenir au roi de France et à ses oncles, quand ils se départi-

rent du parlement d'Amiens, et pour délivrer aussi les deux chevaliers de France qui étoient là et qui les poursuivoient pour avoir réponse. Conseillé fut entre eux, et répondirent ainsi aux chevaliers François: « Vous, Châtel-Morant, et vous, Cantemelle, sachez, considérées toutes choses, vous ne pouvez avoir autre réponse ni délivrance maintenant, car trop fort seroit à assembler pour le présent les consaulx sur les trois états du royaume d'Angleterre, jusques à la saint Michel que tous viennent par ordonnance aux parlements et aux plaids à Westmoustier (Westminster); et de ce pour nous acquitter et vous tenir excusés, nous en écrirons par de là; et si adonc vous, ou aucun de la partie de France, vous voulez, ou veulent tant travailler que vous retournez ici, on en fera réponse due et raisonnable, telle que généralement le conseil des trois états du royaume d'Angleterre répondra. »

Quand les deux chevaliers virent que ils étoient répondus et que autre chose n'en auroient, si répondirent: « De par Dieu nous nous contenterons assez de tout ce que vous dites. Faites, écripsez (écrivez) et scellez, et puis nous nous mettrons au retour. »

Il fut fait. Lettres furent écrites et scellées. On leur bailla; et eurent congé du roi et des seigneurs et puis se mirent au retour et vinrent à Londres et s'ordonnèrent pour partir. Le roi d'Angleterre les fit partout délivrer de tous coûtages et conduire jusques à Douvres, et leur fit le bailli de Douvres

avoir un vaissel passager pour eux, leurs gens et leurs chevaux; mais ils séjournèrent là cinq jours en défaute de vent. Au cinquième ils équipèrent et eurent vent à volonté et vinrent prendre terre à Boulogne. Là issirent-ils hors du passager et quand la mer fut retraite, on mit hors les chevaux. Depuis (occasion); si, cause y avoit d'avoir courroucé si ils se départirent de Boulogne et prirent le chemin d'Amiens, et chevauchèrent à petites journées; et firent tant que ils vinrent à Paris. Si trouvèrent là le roi et les seigneurs, car ce fut par les fêtes d'une Pentecôte. Ils montrèrent leurs lettres. On les lisi (lut); on vit l'ordonnance des Anglois. Il m'est avis que le roi et les seigneurs n'en firent pas trop grand compte, car, dedans briefs jours, ils eurent moult grandement ailleurs à entendre.

CHAPITRE XXVIII.

Comment messire Pierre de Craon, par haine et mauvais aguet, battit messire Olivier de Clisson, dont le roi et ses consaulx furent moult courroucés.

Vous avez bien ici-dessus ouï parler et proposer comment messire Pierre de Craon, lequel étoit un chevalier en France de grand lignage et affaire, fut

éloigné de l'amour et grâce du roi de France et du duc de Touraine son frère, et par quelle achoison avant le roi et son frère, ce fut mal fait. Et si avez bien ouï recorder comment il étoit venu en Bretagne de-lez (près) le duc, et lui avoit dit et conté toutes ses méchéances; le duc y avoit entendu par cause de lignage et de pitié, et lui avoit ainsi dit que Olivier de Clisson lui avoit tout promu et brassé ce contraire.

Or peuvent aucuns supposer que de ce il l'avoit informé et enflammé, pour tant que sur le dit connétable il avoit très grand' haine et ne le savoit comment honnir ni détruire; et messire Pierre de Craon étant de-lez (près) le duc de Bretagne, souvent ils parloient ensemble et dévisoient de messire Olivier de Clisson comment ni par quelle manière ils le mettroient à mort, car bien disoient que s'il étoit occis par quelque voie que ce fût, nul n'en feroit guerre ni contrevengeance. Et trop se repentoit le duc de Bretagne qu'il ne l'avoit occis, quand il le tint à son aise au châtel de l'Ermine de-lez (près) Nantes. Et voulsist (eût voulu) bien que du sien il lui eût coûté cent mille francs et il le tînt à sa volonté.

Ce messire Pierre de Craon, qui se tenoit lez (près) le duc et considéroit ses paroles et comment mortellement il héoit Clisson, proposa une merveilleuse imagination en soi-même, car par les apparences se jugent les choses. Il s'avisa, comment que ce fût, que il mettroit à mort le connétable et n'entendroit jamais à autre chose, si l'auroit occis de sa

main ou fait occire, et puis on traiteroit de la paix. Il ne doutoit ainsi que néant, Jean de Blois qui avoit sa fille, ni le fils au vicomte de Rohan qui avoit l'autre; avecques l'aide du duc et de son lignage il se cheviroit bien contre ces deux: car ceux de Blois étoient encore trop fort affoiblis, et si avoit le comte Guy de Blois vendu l'héritage de Blois, qui devoit retourner par succession d'hoirie à ce comte de Painteuvre (Penthièvre) Jean de Blois, et viendroit au duc de Touraine; là lui avoit-il montré petite amour et confidence et alliance de lignage. Et si ce fait étoit avenu, et Clisson mort, petit à petit on détruiroit tous les marmousets (favoris) du roi et du duc de Touraine, c'est à entendre le seigneur de La Rivière, messire Jean Le Mercier, Montagu, le Bègue de Vilaines, messire Jean de Bueil et aucuns autres de la chambre du roi, lesquels aidoient à soutenir l'opinion du connétable, car le duc de Berry et le duc de Bourgogne ne les aimoient que un petit, quel semblant qu'ils leur montrâssent. Avint que il persévéra en sa mauvaistié et tant considéra le dit messire Pierre de Craon ses besognes et subtilla sus par mauvais argu et l'ennort (conseil) de l'ennemi qui oncques ne dort, mais veille et réveille les cœurs des mauvais qui à lui s'inclinent; et jeta tout son fait devant ses yeux avant qu'il osât rien entreprendre, en la forme et manière que je vous dirai; et si il eust (eût) justement pensé et imaginé les doutes, les périls et méchefs, qui par son fait pouvoient venir et descendre et qui depuis en descendirent, raison et

attrempance (modération) y eussent eu en son cœur autrement leur lieu que elles ne eurent; mais on dit, et il est vérité, que le grand désir que on a aux choses que elles aviennent estaindient (éteint) le sens, et pour ce sont les vices maîtres et les vertus violées et corrompues. Car pour ce par spécial que le dit messire Pierre de Craon avoit si grand' affection à la destruction du connétable, il s'inclina et accorda de tous points aux consaulx (conseils) de outrage et de folie; et lui étoit avis, en proposant son fait, mais (pourvu) que sauvement il put retourner en Bretagne devers le duc, le connétable mort, il n'auroit jamais garde que nul ne le vînt là querre, car le duc le aideroit à délivrer et à se excuser; et au fort si la puissance du roi de France étoit si grande que il en voulsist faire fait, et le vint quérir en Bretagne, sur une nuit il se mettroit en un vaissel et s'en iroit à Bordeaux, à Bayonne ou en Angleterre. Là ne seroit-il point poursuivi, car bien savoit que les Anglois le héoient mortellement pour les grands cruautés qu'il leur avoit faites et consenti faire, depuis les jours que il s'étoit tourné François, car au-devant il leur avoit fait plusieurs beaux et grands services, si comme ils sont contenus et devisés notoirement ici dessus en notre histoire.

Messire Pierre de Craon, si comme vous orrez, pour accomplir son désir, avoit de long temps en soi-même proposé et jeté son fait, et à nully (personne) ne s'en étoit découvert. Je ne puis savoir si oncques il en avoit parlé au duc de Bretagne. Les

aucuns supposoient que oil et les autres non. Mais la cause de la supposition de plusieurs est pour tant que, le délit fait par lui et par ses complices, le plutôt comme il put et par le plus bref chemin, il s'en retourna en Bretagne et s'en vint comme à sauf garant et à refuge devers le duc de Bretagne; et oultre, en devant le fait, il avoit rendu et vendu ses châteaux et héritages qu'il tenoit en Anjou au duc de Bretagne, et renvoyé au roi de France son hommage; et se feignoit et disoit qu'il vouloit voyager outre mer. De toutes ces choses je me passerai brièvement, mais je vous éclaircirai le fait, car je, auteur et proposeur de cette histoire, pour les jours que le meschef avint sur le connétable de France messire Olivier de Clisson, j'étois à Paris. Si en dus par raison bien être informé, selon l'enquête que je fis.

Vous savez ou devez savoir que pour ce temps le dit messire Pierre de Craon avoit en la ville de Paris en la cimetière que on dit Saint-Jean [1] un très bel hôtel, ainsi que plusieurs grands seigneurs de France y ont, pour là avoir à leur aise leur retour. Cet hôtel, ainsi comme coutume est, il le faisoit garder par un concierge. Messire Pierre de Craon avoit envoyé dès le Carême-Prenant à Paris au dit châtel de ses varlets qui le servoient pour son corps, et par iceux fait l'hôtel pourvoir bien et largement de vins et de pourvéances, de farines, de chairs, de sel et de toutes choses qui appartiennent à un

(1) Aujourd'hui le marché St. Jean. J. A. B.

hôtel. Avec tout ce il avoit écrit au concierge que il lui achetât des armures, cottes de fer, gantelets, coiffettes d'acier et telles choses, pour armer quarante compagnons, et quand il en seroit pourvu il lui signifiât et il les envoieroit quérir, et que tout ce il fît secrètement. Le concierge, qui nul mal n'y pensoit et qui vouloit obéir au commandement de son maître, avoit quis, pourvu et acheté toute cette marchandise. Tout ce terme pendant et ces besognes faisants, se tenoit encore en Anjou en un châtel de son héritage, bel et fort que on clame (appelle) Sablé, et envoyoit compagnons forts, hardis et outrageux une semaine deux, l'autre trois, l'autre quatre, tout secrètement et couvertement à son hôtel à Paris. A leur département il ne leur disoit pas pourquoi c'étoit faire, mais bien leur enditoit (informoit): « Vous venu à Paris, tenez-vous des biens de mon hôtel tout aises; et ce qui vous sera métier, demandez-le au concierge, vous l'aurez tout prêt et point ne vous montrez pour chose qui soit. Je vous ensonnierai (emploierai) un jour tout acertes (sérieusement) et vous donnerai bons gages. » Ceux, sur la forme et état qu'il leur disoit, ouvroient et venoient à Paris et y entroient de nuit ou de matin, car pour lors les portes de Paris nuit et jour étoient ouvertes. Tant s'y amassèrent que ils furent environ quarante compagnons hardis et outrageux. D'autres gens n'avoit le dit messire Pierre que faire; et de ce il y en avoit plusieurs que, si ils eussent sçu pourquoi c'étoit faire, là ils n'y

eussent entré, mais de découvrir son secret il se gardoit bien.

Messire Pierre de Craon, environ la Pentecôte en les fêtes, il vint secrètement à Paris et se bouta en son hôtel, non en son état, mais ainsi que les autres y étoient venus. Il manda le varlet qui gardoit la porte: « Je te commande sur les yeux de ta tête à crever, dit messire Pierre de Craon, quand il fut venu en son hôtel, que tu ne mettes céans homme ni femme, ni laisses issir aussi, si je ne te le commande. » Le varlet obéit, ce fut raison; aussi fit le concierge qui avoit la garde de l'hôtel. La femme du concierge, ses enfants et la chambrière [1] on faisoit tenir en une chambre sans point issir. Il avoit droit, car si femmes ou enfants fussent allés sur les rues, la venue de messire Pierre eut été sçue, car jeunes enfants et femmes par nature choillent (cèlent) enuis (avec peine) ce que ils voient et que on veut céler. En tel état et arroi que je vous conte furent-ils là dedans cet hôtel enclos jusques au jour du Saint Sacrement; et avoit tous les jours, ce devez-vous croire et savoir, ce messire Pierre ses espies allants où il les envoyoit et retournant vers lui, qui épioient sur son fait et lui rapportoient la vérité de ce qu'il vouloit savoir. Et n'avoit point encore le dit messire Pierre, jusques à ce jour du Sacrement, vu son heure; dont il s'en ennuyoit bien en soi-même.

(1) Le manuscrit 8323 dit: et la vaisselle. J. A. B.

Or avint que, ce jour du Saint Sacrement, le roi de France, en son hôtel de Saint-Pol à Paris, avoit tenu de tous les barons et seigneurs, qui pour ce jour étoient à Paris, cour ouverte, et fut ce jour le roi en très grand soulas et aussi fut la reine et la duchesse de Touraine. Et pour les dames solacier (égayer) et le jour persévérer en joie, après dîner, dedans le clos de l'hôtel de Saint-Pol [1] à Paris les jeunes chevaliers et écuyers montés sur coursiers et tous armés pour la joûte, la lance au poing, étoient là venus et avoient joûté fort et roidement; et furent ce jour les joûtes moult belles, et volontiers vues du roi, de la reine, des dames et des damoiselles, et ne cessèrent point jusques au soir. Et eut le prix, pour le mieux joûtant, par le record des dames, premièrement de la reine de France, de la duchesse de Touraine et des hérauts à ce ordonnés du donner et du juger, messire Guillaume de Flaudre, comte de Namur. Et donna le roi le souper à Saint-Pol à tous les chevaliers qui y voudront être. Et après ce souper on dansa et carola jusques à une heure après mie-nuit. Après ces danses on se départit, et se traist (rendit) chacun en son logis ou à son hôtel sans doute et sans guet, l'un çà et l'autre là. Messire Olivier de Clisson, connétable de France pour lors, se départit tout dernier. Et avoit pris congé au

(1) L'emplacement de l'hôtel St. Paul s'étendait depuis la rue St. Antoine jusqu'au cours de la Seine et depuis la rue St. Paul jusqu'aux fossés de l'arsenal et de la bastille. (Dulaure, Hist. de Paris, t. 3 p. 358.) J. A. B.

roi et s'en étoit revenu par la chambre du duc de Touraine, et lui avoit demandé: « Monseigneur, demeurez-vous ici ou si vous retournerez chez Poullain. » Ce Poullain étoit trésorier du duc de Touraine et demeuroit à la Croix du Tiroy assez près de l'hôtel au Lion d'argent. Le duc de Touraine lui avoit répondu et dit: « Connétable, je ne sçais encore lequel je ferai du demeurer ou de retourner. Allez-vous-en, il est meshui bien heure de partir pour vous. » Donc prit à cette parole le connétable congé au duc de Touraine en disant: « Monseigneur, Dieu vous doint (donne) bonne nuit. » Et se départit sur cet état, et vint en la place devant l'hôtel de Saint-Pol, et trouva ses gens et ses chevaux qui le attendoient. Et tout compté il n'y en avoit que huit et deux torches, lesquelles les varlets allumèrent sitôt que le connétable fut monté; et les torches portées devant lui se mirent au chemin parmi la rue pour rentrer en la grand'rue Sainte Catherine.

Messire Pierre de Craon avoit ce soir si bien épié que il savoit tout le convenant du connétable, et comment il étoit demeuré derrière, et de ses chevaux qui l'attendoient. Si étoit parti, et issu hors de son hôtel, et ses gens tous armés à la couverte, et tous montés sur leurs chevaux, et n'y avoit de ceux de sa route (troupe) pas six qui sçussent encore quelle chose il avoit en propos de faire. Et étoit venu le dit messire Pierre sur la chaussée au carrefour Sainte Catherine; et là se tenoit-il et ses gens tous cois et attendoient le connétable. Sitôt que le con-

nétable fut issu hors de la rue Saint Pol et tourné au carrefour de la grand' rue, et que il s'en venoit tout le pas sur son cheval, les torches sur son lez (côté) pour lui éclairer, et gengloit (causoit) à un écuyer et disoit: « Je dois demain avoir au dîner chez moi monseigneur de Touraine, le seigneur de Coucy, messire Jean de Vienne, messire Charles d'Angiers, le baron d'Ivery et plusieurs autres; or pensez que ils soient tous aisés et que rien n'y ait épargné. » Ces paroles disant, véez-cy messire Pierre de Craon et sa route (troupe) qui s'avancent, et premièrement ils entrèrent entre les gens du connétable qui étoient sans lumière, sans parler ni sans écrier. Tout premier on prit les torches et furent éteintes et jetées contre terre. En les prenant le connétable avoit parlé tout bas et dit ainsi, pourtant que quand il sentit l'effroi (bruit) des chevaux qui venoient derrière, il cuidoit (croyoit) que ce fût le duc de Touraine qui s'ébattoit à lui et à ses gens: « Monseigneur, par ma foi, c'est mal fait; mais je le vous pardonne, car vous êtes jeune, si sont tous revaux et jeux en vous. » A ces mots dit messire Pierre de Craon, en tirant son épée hors du feurre (fourreau): « A mort, à mort, Clisson! si vous faut mourir! » — « Qui es-tu, dit Clisson, qui dis telles paroles? » — « Je suis Pierre de Craon votre ennemi. Vous m'avez par tant de fois courroucé que ci le vous faut amender. Avant, dit-il à ses gens, j'ai celui que je demande et que je vueil avoir. » Et en disant ces paroles, il fiert et lance après lui. Ses gens tirent épées et lancent après lui. Coups commencent

à voler et à croiser sur le connétable; et il, qui étoit tout nu et dépourvu, et ne portoit fors un coutel espoir (peut-être) de deux pieds de long, trait le coutel et commence à estremir[1]; ses gens étoient tous nus et dépourvus, si se effrayèrent et furent tantôt ouverts et épars. Les aucuns des hommes de messire Pierre de Craon demandèrent: « Occirons-nous tout? » — « Oil, dit-il, ceux qui se mettront à défense. » La défense étoit petite, car ils n'étoient que eux huit et sans nulle armure, et tous entendoient au connétable occire et aterrer; ni messire Pierre de Craon ne demandoit autre chose que le connétable mort. Et vous dis, si comme aucuns conuurent depuis qui à cet assaut et emprise furent, les plusieurs, quand ils eurent la connoissance que c'étoit le connétable qu'ils assailloient, furent si eshidez (effrayés) que, en férant sur lui ou contre lui, leurs coups n'avoient point de puissance; et aussi ce qu'ils faisoient, ils le faisoient paoureusement; car en trahison faisant nul n'est hardi. Le connétable contre les coups se couvroit de son bras et croisoit de son badelare (glaive) en soi défendant vaillamment. Sa défense ne lui eût rien valu, si la grâce de Dieu ne l'eût gardé et défendu. Et tousdis (toujours) se tenoit sur son cheval, et tant qu'il fut féru sur le chef d'une épée à plein coup moult vaillamment, duquel coup il versa jus de son cheval droit à l'encontre de l'huis d'un fournier (boulanger), qui

(1) Jouer de l'épée. J. A. B.

jà étoit découché pour ordonner ses besognes et faire son pain et cuire; et au-devant il avoit ouï les chevaux fretiller sur la chaussée et plusieurs des paroles qui y furent dites; et avoit le dit fournier un petit entr'ouvert son huis, dont trop bien en prit et chéit (arriva) au seigneur de Clisson de ce que l'huis étoit entr'ouvert, car au cheoir que il fit contre l'huis il s'ouvrit, et le connétable chéy du chef par dedans la maison. Ceux qui étoient à cheval ne purent dedans, car l'huis n'étoit pas trop haut ni trop large, et si faisoient leur fait paoureusement. Vous devez sçavoir, et vérité est, que Dieu fit adonc grand'grâce au connétable, car si il fût aussi bien chéy dehors l'huis, comme il fit par dedans, ou que l'huis eût été fermé, il étoit mort; et l'eussent tout defroissé et petellé de leurs chevaux, mais ils n'osèrent descendre. De ce coup du chef duquel il étoit chu, cuidèrent bien les plusieurs, messire Pierre de Craon et ceux qui sur lui féru avoient, que du moins ils lui eussent donné le coup de la mort. Si dit messire Pierre de Craon: «Allons, allons, nous en avons assez fait. S'il n'est mort, si mourra-t-il du coup de la tête, car il a été féru de bon bras.» A cette parole ils se recueillirent tous ensemble et se départirent de la place et chevauchèrent le bon pas, et furent tantôt à la porte Saint Antoine et vidèrent par là et prirent les champs, car pour lors la porte étoit toute ouverte et avoit bien été dix ans au-devant, que le roi de France retourna de la bataille de Rosebecque et que le connétable dont je parle ôta les maillets de Paris et en châ-

tia au corps et de leur chevance les plusieurs, si comme j'en traite ci derrière en notre histoire.

Ainsi fut messire Olivier de Clisson en ce parti laissé comme homme mort chez le fournier, qui fut moult ébahi quand il vit et connut que c'étoit le connétable. Les gens du connétable, auxquels on fit moult petit de mal, car tous avoient entendu au connétable occire, se remirent ensemble du mieux et du plus tôt qu'ils purent, et descendirent devant l'huis du fournier et entrèrent en la maison et trouvèrent leur seigneur et leur maître blessé, navré et le chef durement entamé, et le sang qui lui couvroit le viaire (visage). Si furent tous ébahis, ce fut raison. Là y eut grands pleurs et grands cris, car du premier ils cuidèrent bien qu'il fût mort. Si entendirent à lui.

Tantôt les nouvelles en vinrent à l'hôtel de Saint Pol et jusques à la chambre du roi. Et fut dit au roi tout effrayement et sur le point de l'heure qu'il devoit entrer dedans son lit: « Ha! sire, nous ne vous osons céler le grand méchef qui est présentement avenu à Paris. » — « Quel méchef, dit le roi? » — « De votre connétable, répondirent-ils, messire Olivier de Clisson qui est occis. » — « Occis, dit le roi, et comment? Qui a ce fait? » — « Sire, nous ne savons, mais ce méchef est avenu sur lui et bien près d'ici en la grand' rue Sainte Catherine. » — « Or tôt, dit le roi, aux torches! aux torches! je le vueil aller voir. » On alluma torches; varlets saillirent avant. Le roi tant seulement vêtit

une houpelande. On lui bouta ses souliers aux pieds. Ses gens d'armes et huissiers qui ordonnés étoient pour faire le guet et garder la nuit l'hôtel de Saint Pol saillirent tantôt avant. Ceux qui couchés étoient, auxquels les nouvelles vinrent, s'ordonnèrent pour suivir (suivre) le roi, qui issit de l'hôtel de Saint Pol sans nul arroi, ni attendit homme fors ceux de sa chambre. Et s'en vint le bon pas les torches devant lui et derrière. Et n'y avoit de ses chambellans tant seulement que messire Guillaume Martel et messire Hélion de Lignac. En cet état et arroi s'en vint jusques à la maison du fournier et entra dedans. Plusieurs torches et chambrellans demeurèrent dehors. Quand le roi fut venu, il trouva son connétable presque au parti que on lui avoit dit, réservé que il n'étoit pas mort. Et l'avoient ses gens jà dépouillé pour tâter, savoir et voir plus aisément les lieux où il étoit navré, et les plaies comme elles se portoient. La première parole que le roi dit, ce fut : « Connétable, comment vous sentez-vous. ? » Il répondit : « Cher sire, petitement et foiblement. » — « Et qui vous a mis en ce parti? dit le roi. » — « Sire, répondit-il, Pierre de Craon et ses complices, traîtreusement et sans nul défiance. » — « Connétable, dit le roi, oncques chose ne fut si comparée (payée) comme celle sera, ni si fort amendée. Or tôt, dit le roi, aux médecins et surgiens (chirurgiens). » Et jà les étoit-on allé quérir, et venoient de toutes parts, et personnellement les médecins du roi. Quand ils furent venus, le roi en eut grand' joie et leur dit : « Regardez-moi mon con-

nétable et me sachez à dire en quel point il est, car de sa navrure j'en suis moult dolent. » Les médecins répondirent: « Sire, volontiers. » Si fut par eux tâté, visité, regardé et appareillé de tous points à son devoir; et toujours le roi, qui trop fort étoit courroucé de cette aventure, demanda aux surgiens et médecins: « Dites-moi: y a-t-il nul péril de mort? » Ils répondirent tous d'une sieute (suite): « Certes, sire, nennil; dedans quinze jours nous le vous rendrons chevauchant. » Cette réponse réjouit grandement le roi et dit: « Dieu en soit loué! ce sont riches nouvelles. » Et puis dit au connétable: « Connétable, pensez de vous et ne vous souciez point de rien, car oncques délit ne fut si cher comparé (payé) ni amendé sur les traiteurs (traîtres), comme cil sera, car la chose est mienne. » Le connétable répondit moult foiblement: « Sire, Dieu le vous puisse rendre, et la bonne visitation que faite m'avez! » A ces mots prit le roi congé au connétable et s'en retourna à Saint Pol et manda incontinent le prévôt de Paris, et sans séjourner vint à Saint Pol; et jà étoit-il jour tout clair. Quand il fut venu, le roi lui commanda: « Prévôt, prenez gens de toutes parts bien montés et appareillés et poursuivez par clos et chemins ce traître Pierre de Craon, qui traîtreusement a navré, blessé et mis en péril de mort notre connétable. Vous ne nous pourrez faire service plus agréable que le trouver, le prendre et nous amener. » Le prévôt répondit et dit: « Sire, j'en ferai toute ma puissance. Mais quel chemin peut-on supposer qu'il tienne. » — « In-

formez-vous, dit le roi, et si en faites bonne diligence. »

Pour le temps de lors les quatre souveraines portes de Paris étoient tousdis (toujours) nuit et jour ouvertes; et avoit cette ordonnance été faite au retour de la bataille qui fut en Flandre, où le roi de France déconfit les Flamands à Rosebecque et les Parisiens se voulurent rebeller et que les maillets furent restorez (rétablis), et pour mieux aisément à toute heure châtier et seigneurir (dominer) les Parisiens. Messire Olivier de Clisson avoit donné ce conseil de ôter toutes les chaînes des rues et des carrefours de Paris pour aller et chevaucher de nuit. Partout furent ôtés hors des gonds des souveraines portes de Paris les feuilles, et là couchées. Et furent en cet état environ dix ans; et entroit-on à toute heure dedans Paris. Or considérez comme les choses aviennent et comment les saisons paient. Le connétable avoit cueilli la verge dont il fut battu; car si les portes de Paris eussent été closes et les chaînes levées, jamais messire Pierre de Craon n'eut osé avoir fait ce délit et outrage qu'il fit, car il ne pût avoir issu de Paris. Et pour ce qu'il savoit bien qu'il ystroit (sortiroit) de Paris à toute heure, s'avisa-t-il de faire ce maléfice. Et quand il se départit du connétable, il le cuidoit avoir laissé mort. Mais non fit, si comme vous oyez dire; dont depuis il fut moult courroucé.

Quand il issit de Paris il étoit une heure après mie-nuit, et issit par la porte de Saint Antoine; et disent les aucuns qu'il passa la Seine au pont à Cha-

renton; et depuis il prit le chemin de Chartres; et les aucuns disent que à l'issir de Paris il retourna devers la porte Saint Honoré dessous Montmartre et vint passer la rivière de Seine au Ponçon. Par où qu'il passât la rivière, il vint sur le point de huit heures à Chartres, et aucuns des siens les mieux montés, car tous ne le suivirent pas, mais se désassemblèrent pour faire le moins de montre et pour les poursuites. Au passer il avoit ordonné jusques à vingt chevaux et laissé chez un chanoine de Chartres, lequel étoit un de ses clercs et l'avoit servi, dont mieux lui vaulsist (eût valu) que oncques ne l'eût connu, quoique de ce délit et forfait le dit chanoine ne sçût rien. Messire Pierre, quand il fut venu à Chartres, but un coup et se renouvela de chevaux et se partit de Chartres tantôt et prit le chemin du Maine et exploita tant et si bien qu'il vint en un fort châtel, qui encore se tenoit pour lui et que on dit Sablé; et là s'arrêta et rafraîchit et dit qu'il n'iroit plus avant, si auroit appris des nouvelles.

Vous devez savoir que ce vendredi dont le jeudi par nuit ce délit fut fait par messire Pierre de Craon et ses complices, il fut grandes nouvelles parmi Paris de cet outrage, et moult grandement en fut blâmé messire Pierre de Craon. Le sire de Coucy, qui se tenoit en son hôtel, sitôt qu'il sçut au matin les nouvelles, monta à cheval et se partit lui cinquième tant seulement et vint à l'hôtel du connétable derrière le temple où on l'avoit rapporté, car

moult s'entre aimoient et s'appeloient frères et compagnons d'armes. La visitation du seigneur de Coucy fit au connétable grand bien. Aussi tous autres seigneurs à leur tour le venoient voir, et par spécial avecques le roi, son frère le duc de Touraine en fut grandement courroucé; et disoient bien les deux frères que Pierre de Craon avoit fait ce délit et outrage en leur dépit, et que c'étoit une chose faite et pourpensée par traistours (traîtres) et pour troubler le royaume. Le duc de Berry, qui pour ces jours étoit à Paris, s'en dissimula grandement, et à ce qu'il montra il n'en fit pas grand compte, et je, auteur de cette histoire, fus adonc informé que de cette aventure il n'eût rien été, s'il voulsist (eût voulu), et que trop clairement l'eût brisée et allé au-devant, et je vous déclarerai et dirai raison pourquoi et comment.

Ce propre jour du sacrement étoit venu au duc de Berry un clerc, lequel étoit familier au dit messire Pierre de Craon, et lui avoit dit ainsi et révélé en secret: « Monseigneur, je vous ouvrirois volontiers aucunes choses qui ne sont pas bien convenables, mais taillées de venir à très pauvre conclusion, et vous êtes mieux taillé de y pourvoir que nul autre. » —« Quelle chose, avoit dit le duc? »—« Monseigneur, avoit répondu ce clerc, je mets bien en termes que je ne vueil point être nommé, et pour obvier au grand méchef et eschever (éviter) le péril qui peut venir de la matière, je me découvre à vous. »—« Dis hardiment, avoit répondu le duc de Berry, je t'en porterai tout outre. » Donc avoit parlé et dit le

clerc ainsi: « Monseigneur, je me doute trop grandement de messire Pierre de Craon que il ne fasse murdrir (tuer) ni occire monseigneur le connétable; car il a amassé en son hôtel en la chimentière (cimetière) Saint Jean, grand' foison de compagnons; et les y a tenus couvertement depuis la Pentecôte; et si il faisoit ce délit, le roi en seroit trop grandement courroucé, et trop grand trouble au royaume de France en pourroit avenir; et pourtant, monseigneur, je le vous remontre, car je même en suis si eshidez (effrayé) que, quoique je sois clerc secrétaire à monseigneur Pierre de Craon et que je aie mon serment à lui, je n'ose passer cet outrage : car si vous n'y pourvéez, nul n'y pourvoiera pour le présent, et de ce que je vous dis et remontre, je vous supplie humblement que il vous en souvienne, si il me besogne, car sur l'état où je vois que messire Pierre veut persévérer pour éloigner et fuir, je ne vueil plus retourner vers lui. »

Le duc de Berry très bien en soi-même avoit glosé et entendu ces paroles, et répondit au clerc et dit: « Demeurez de-lez (près) moi meshuy, et demain de matin j'en informerai monseigneur; il est meshuy trop haut jour, je ne vueil pas troubler le roi; et de matin sans faute, nous y pourvoirons, puisque messire Pierre de Craon est en la ville, je ne lui savois point. » Ainsi se déporta le duc de Berry de cette chose et négligea, et cependant le méchef avint en la forme et manière que vous avez ouï recorder.

Le prévôt du châtelet de Paris, à (avec) plus de soixante hommes à cheval tous armés, issirent hors de Paris par la porte Saint Honoré, et suivit au pas les esclos (traces) de messire Pierre de Craon et vint à Chenevières passer outre au Ponçon la rivière de Seine, et demanda au pontonnier si du matin nul étoit passé. Il répondit: « Oil, environ douze chevaux, mais je n'y vis nul chevalier ni homme que je connusse. » — « Et quel chemin tiennent-ils? demanda le prévôt? » — « Sire, répondit le pontonnier, le chemin d'Évreux. » — « Ha! dit le prévôt, il peut bien être; ils s'en vont droit à Cherbourg. »

Adonc entrèrent-ils en ce chemin et laissèrent le chemin de Chartres, et par cette manière perdirent-ils la juste poursuite de messire Pierre de Craon, et quand ils eurent chevauché jusques au dîner le chemin d'Évreux, il leur fut dit par un chevalier du pays qui chassoit aux lièvres, à qui ils en demandèrent, qu'il avoit vu environ quinze hommes à cheval du matin traverser les champs, et avoient, selon son avis pris le chemin de Chartres. Donc entrèrent le prévôt et sa route (troupe) au chemin de Chartres et le tinrent jusques au soir, et vinrent là au gîte et sçurent la vérité, que messire Pierre de Craon, sur le point de huit heures, avoit là été chez le chanoine et s'étoit déjeûné et renouvelé de chevaux. Il vit bien que il perdroit sa peine de plus poursuivir (poursuivre) et que messire Pierre s'étoit trop éloigné. Si retourna le samedi à Paris.

Pour ce que on ne savoit au vrai, ni savoir on ne pouvoit, quand le dit messire Pierre de Craon issit hors de Paris quel chemin il tenoit, le roi de France et le duc de Touraine, qui trop grand'affection avoient à ce que messire Pierre fut attrappé, firent partir et issir hors de Paris messire Jean le Barrois des Barres à plus de soixante chevaux; et issirent hors par la porte Saint Antoine et passèrent la rivière de Marne et de Seine au pont à Charenton; et tournèrent tout le pays et vinrent devers Étampes, et finalement le samedi au dîner, ils furent à Chartres et en ouïrent les vraies nouvelles. Quand le Barrois sçut que messire Pierre étoit passé outre, si vit bien que en vain il se travailleroit de plus poursuivir et qu'il étoit jà trop éloigné. Si retourna le dimanche vers Paris et recorda au roi tout le chemin que il avoit tenu; et tout aussi avoit fait le prévôt du châtelet de Paris.

Le samedi au matin furent trouvés des sergents du roi, qui poursuivoient les esclos (traces), en un village à sept lieues de Paris, deux écuyers hommes d'armes et un page des gens messire Pierre de Craon et étoient là arrêtés, et n'avoient pu suivir (suivre) la route (troupe), ou ne vouloient. Toutefois ils furent pris par les dits sergents et amenés à Paris et boutés en Châtelet et le lundi ils furent décolés. Et premièrement où le délit avoit été fait ils furent amenés, et là leur trancha-t-on à chacun le poing et furent décolés aux halles et menés au gibet et là pendus.

Le mercredi ensuivant le concierge de l'hôtel

messire Pierre fut aussi exécuté et décolé. Et disoient plusieurs gens que on lui faisoit tort, mais pour ce que point il n'avoit révélé la venue de messire Pierre de Craon, il eut cette pénitence; aussi le chanoine de Chartres, où messire Pierre de Craon étoit descendu et rafraîchi et renouvelé de chevaux, fut accusé, pris et mis en la prison de l'évêque; on lui ôta tout le sien et ses bénéfices, et fut condamné en chartre perpétuelle au pain et à l'eau, ni excusation qu'il montrât ou dît ne lui valut rien; si avoit-il renommée en la cité de Chartres d'être un vaillant prud'homme [1].

Trop fut courroucé messire Pierre de Craon, qui arrêté s'étoit au châtel de Sablé, quand les nouvelles véritables lui vinrent que messire Olivier de Clisson n'étoit point mort et n'avoit plaie ni blessure, dont dedans six semaines il laissât à chevaucher. Lors s'avisa-t-il tout considéré que en ce châtel de Sablé il n'étoit pas trop sûrement, et quand on sauroit la vérité sur le pays et en France que il se seroit là enclos et bouté, on l'enclorroit de tous points tellement qu'il ne s'en départiroit pas quand il voudroit. Si le

(1) On fit aussi faire le procès par contumace à Pierre de Craon. Tous ses biens furent confisqués, ses maisons rasées, ses meubles apportés au trésor du roi et ses terres distribuées au duc d'Orléans et autres courtisans. Le moine anonyme de St. Denis rapporte que l'amiral de France, Jean de Vienne, qui fut chargé de la saisie de la terre de la Ferté-Bernard se déshonora par la conduite la plus infâme. Après s'être emparé de tous les trésors qu'il y trouva, il chassa de leur maison, en chemise et après avoir outragé leur pudeur de la manière la plus lâche, Jeanne de Chastillon femme de Pierre de Craon et sa fille, qui était une des belles personnes de son temps. J. A. B.

rechargea à aucuns de ses hommes, et puis en issit secrètement et couvertement, et chevaucha tant par ses journées qu'il vint en Bretagne et trouva le duc au Fusinet. Le duc le recueillit qui jà sçavoit toutes les nouvelles du fait, et comment le connétable n'étoit point mort. Si dit ainsi à messire Pierre de Craon: « Vous êtes un chétif, quand vous n'avez sçu occire un homme duquel vous étiez au-dessus. » — « Monseigneur, répondit messire Pierre, c'est bien diabolique chose: je crois que tous les diables d'enfer à qui il est l'ont gardé et délivré de mes mains, car il y eut sur lui lancé et jeté plus de soixante coups que d'épées et de grands couteaux, et quand il chéy (tomba) jus du cheval, en bonne vérité je cuidois qu'il fût mort; et la bonne aventure que il eut pour lui de bien cheoir, ce fut de l'huis d'un fournier qui étoit entr'ouvert; et par ce que il chéit à l'encontre il entra dedans, car si il fût chu sur les rues, nous l'eussions partué et défoulé de nos chevaux. » — « Or, dit le duc, pour le présent il ne sera autrement; je suis tout certain que j'en aurai de par le roi de France prochainement nouvelles, et aurai pareillement la guerre et la haine que vous aurez; si vous tenez tout coiement de-lez (près) moi, car la chose ne demeurera pasainsi; et puisque je vous ai promis sauf garant à tenir, je le vous tiendrai. »

CHAPITRE XXIX.

De la grosse armée et du voyage que le roi de France vouloit faire en Bretagne sur le duc de Bretagne, pour la cause que on disoit qu'il soutenoit messire Pierre de Craon; et comment au dit voyage le roi devint malade, pourquoi le voyage fut rompu.

Nouvelles vinrent au roi de France, en ces jours que il se tenoit à Paris, que le duc de Bretagne avoit recueilli messire Pierre de Craon. Le roi fut informé de son détroit conseil, c'est à entendre de celui dont il usoit le plus, que tantôt et sans délai il entrât en Bretagne devers le duc, et lui mandât sur sa foi et sur son hommage que, si ce traître envers la couronne de France, Pierre de Craon, étoit en Bretagne ni en lieu où il eût puissance, il en fût saisi et lui envoyât. Les lettres furent écrites, scellées et délivrées à un chevaucheur du roi, lequel exploita tant par ses journées que il vint en Bretagne et trouva le duc à l'Ermine en la marche de Vannes. Il lui bailla les lettres. Le duc les prit, ouvrit et legy (lut) et tout de mot à mot, et puis dit à celui qui apportées les avoit: « Je récrirai. » Il rescripsi (récrivit) sur la forme que je vous dirai, en soi excusant et disant que de messire Pierre de

Craon il ne savoit rien ni savoir vouloit, ni à lui du savoir rien n'appartenoit; et que la guerre et haine, laquelle il avoit à Olivier de Clisson, en rien ne lui touchoit ni regardoit; et de ces choses il prioit au roi qu'il le voulsist avoir pour excusé. Quand ces lettres furent écrites bien et proprement à l'entente du duc, le message du roi, quand elles furent scellées, les prit, car on les lui délivra; et puis s'en retourna par son chemin et fit tant par ses journées que il vint à Paris. Si trouva le roi et son conseil, qui moult désiroient à avoir réponse et nouvelles de Bretagne. Quand le message fut venu, il bailla les lettres au roi qui les prit, ouvrit et legy (lut); et tout ce que dedans étoit, il le dit à son frère de Touraine et à son conseil. Cette réponse et excusation du duc ne suffit pas; et disoient là les aucuns que le duc de Bretagne avoit fait et brassé tout ce cordel (intrigue). Le roi et le duc de Touraine disoient que le dépit et l'outrage étoit trop grand et que il ne faisoit pas à passer ainsi ni si légèrement et qu'il touchoit trop grandement à la majesté royale.

Pour ces jours se tenoit et séjournoit le duc de Berry à Paris; et véoit souvent le roi, et le roi lui parloit moult souvent de ce délit, qui étoit fait par messire Pierre de Craon. Dont répondoit le duc: « Monseigneur, il a fait un grand outrage. Qui le sauroit où trouver, je conseillerois qu'on entendît à le prendre et faire amender. « Bel oncle, disoit le roi, il est en Bretagne de-lez (près) le duc et non ailleurs. Nous voulons aller cette part et vous avec

ques nous. » Le duc de Berry lui accordoit et s'en dissimuloit tout du contraire, et disoit au roi: « Monseigneur, il vous faut avoir beau frère de Bourgogne en votre compagnie. » — « Nous l'aurons, disoit le roi; sans lui ne ferons-nous point le voyage. Nous irons en Bretagne en très grand arroi pour résister contre tous nos ennemis. Nous véons ores tout appertement que ce duc de Bretagne ne nous aime ni prise que moult petit. Bel oncle, il est orgueilleux et présomptueux, et jamais nous ne tendrons à autre chose que l'aurons mis à raison. » Ainsi se devisoit le roi de France au duc de Berry, et menaçoit grandement le duc de Bretagne et ses complices. Le duc de Berry lui accordoit toutes ces paroles en lui dissimulant, mais il pensoit tout le contraire.

Trop avoit le roi de France affection de contrevenger ce dépit, lequel on avoit fait à son connétable; et s'ordonnoit de tous points pour aller en Bretage et premièrement en Anjou, pour faire abattre et détruire tous les châteaux qui se tenoient de messire Pierre de Craon, quoique le duc de Bretagne dît et proposât qu'il les eût achetés. Nonobstant ce le roi de France et ses consaulx disoient que point il n'en étoit en l'héritage; et que trop vouloit porter et excuser; et avoit porté et soutenu ce Pierre de Craon; pourquoi personnellement en étoit en l'indignation de la couronne de France, réservé que, en cette saison même, conjonction de mariage se fût empris et fait entre le fils du duc de Bretagne et la fille de France. Entreus (pendant) que ces

besognes s'ordonnoient petit à petit, et que grandes nouvelles étoient parmi le royaume de France du voyage que le roi vouloit faire en Bretagne, retournèrent à Paris du voyage de Foix et de Béarn l'évêque de Noyon et le sire de La Rivière, et recordèrent au roi et à son conseil comment ils avoient exploité. Ils furent volontiers ouïs, mais la matière de Bretagne du connétable et de Pierre de Craon chargeoit si le conseil du roi que on n'entendoit à autre chose; et eût volontiers vu le roi que le connétable fût sain et en bon point pour chevaucher avant que ils se départissent de Paris. Un très bel hôtel, lequel étoit à messire Pierre de Craon, séant au cimetière Saint-Jean à Paris, fut, par le commandement du roi, abattu et mis à terre et donné à faire un cimetière à enfouir les morts[1]. Le roi de France faisoit faire sur les chemins du Maine, d'Anjou et de Bretagne, et en Touraine sur la rivière de Loire, ses pourvéances grandes et grosses, à l'intention et instance que pour voyager en Bretagne, ni nul n'osoit parler au contraire.

Renommée fut en la cité de Paris et au dehors en plusieurs lieux que il fut notoirement sçu que messire Olivier de Clisson, connétable pour ce temps du royaume de France, avoit fait son testament et ordonnance, à la fin que, si de la navrure et bles-

(1) Le roi avoit donné l'emplacement de l'hôtel à ses courtisans, mais ayant été averti qu'il avoit autrefois été bâti sur un terrain acheté à l'église St. Jean, et avoit d'abord servi de cimetière, il en fit don à cette église. J. A.B.

sure qu'il avoit, il alloit de vie à trépas, ses hoirs sçussent tous de vérité où le sien étoit. En tout et partout n'avoit pour enfants que deux filles. L'une avoit à femme et épouse Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, et ce fut cette qui le mit hors et délivra de la prison d'Angleterre, par le moyen de six vingt mille francs, que messire Olivier de Clisson en avoit donné et payé au duc d'Irlande, si comme vous sçavez, et ci-dessus en notre histoire est contenu tout pleinement; et l'autre fille étoit ou devoit être vicomtesse de Rohan de par son mari.

La somme du testament messire Olivier de Clisson montoit en purs meubles, sans son héritage, jusques à dix sept cent mille francs. De ce fut grand' nouvelle, et s'en émerveillèrent plusieurs qui en ouïrent parler, en quoi ni comment il en pouvoit avoir tant assemblé; et par spécial le duc de Berry et de Bourgogne en eurent grand' merveille et aussi leurs consaulx, qui n'avoient pas le dit messire Olivier en grâce; et en parlèrent moult largement quand ils se trouvoient ensemble. « En quoi diable peut ce connétable avoir assemblé tant de florins et si grand meuble? Le roi de France ne l'a pas si grand. On doit et peut bien croire et savoir que il ne lui vient pas tout de bon acquêt. » Ce se passa; mais pour ce ne pensoient pas moins ceux qui le héoient et qui sur lui envie avoient. Encore se tenoit le roi de France à Paris, mais ses mandements étoient jà faits, et tous seigneurs qui écrits et mandés étoient se pourvoyoient et ordonnoient pour aller avecques

le roi en Bretagne. Ce voyage chargeoit trop fort le duc de Bourgogne; et disoit que c'étoit une chose et une guerre sans raison, et que jà la conclusion n'en seroit bonne, et que le royaume de France, ni le pays de Bretagne, ni chevaliers ni écuyers, auxquels rien ne touchoit ni appartenoit la haine de messire Olivier de Clisson et Pierre de Craon, n'avoient que faire de comparer (payer) cette peine, ni d'entrer en guerre pour eux, et que à part eux et de leurs gens on les laissât convenir et guerroyer l'un l'autre sans fouler ni grever les pauvres gens. Le duc de Berry étoit assez de cette sieute (suite); mais ils n'en pouvoient être ouïs ni crus, car le roi avoit de-lez (près) lui du conseil tout contraire à leur opinion, lequel il créoit mieux que le leur, et ne le savoient les dessus dits ducs comment briser. Et quand ils virent que faire leur convenoit, si montrèrent obéissance, mais ce fut lentement. Toutefois il m'est avis, et vérité fut, que le comte d'Ostrevant, par la promotion du duc de Bourgogne, fut écrit et mandé d'aller en ce voyage avecques le roi, à trois cents lances. Le comte, qui aimoit les armes et le travail, se pourvut et ordonna pour y aller, et quand il eut tout ordonné et mandé les compagnons, chevaliers et écuyers, et départi ses livrées, et fait grands frais, il fut arrière contremandé de non se bouger.

En ce temps que ces choses s'approchoient grandement et que le roi étoit sur le point de son partement de la cité de Paris et de prendre le chemin tout premier, pour mieux montrer que la querelle

étoit sienne, fut fait un échange de terres et de pays au profit grandement du duc de Touraine, car il résigna en la main du roi son frère la duché de Touraine et toutes les appendances; et tantôt lui rendit le roi, et donna en don et en hommage la duché d'Orléans, qui mieux valoit que les quatre, en la forme et manière que le duc Philippe d'Orléans l'avoit anciennement tenu. Si nommerons d'ores-en-avant le duc qui fut de Touraine duc d'Orléans [1].

Quand messire Olivier de Clisson fut ainssi que tout sain et que il put chevaucher, le roi de France en fut grandement réjoui, et dit que il se vouloit départir de Paris; et chevaucha vers Bretagne pour mieux montrer que la besogne étoit sienne. Si prit un soir congé à la reine Isabel sa femme, à la duchesse d'Orléans, aux dames et damoiselles qui de-lez (près) elle étoient à l'hôtel de Saint Pol, et le duc d'Orléans aussi; et puis s'en vinrent souper et coucher chez Montagu, le duc de Bourbon, le comte de Namur et le seigneur de Coucy de-lez eux; je ne dis pas que tous couchassent, mais le roi y coucha et dîna.

A lendemain et après dîner, sur le point de relevée, il se départit en très grand arroi, et vint ce jour au soir souper et gésir (coucher) à saint Germain en Laye, et là se tint environ sept jours. Encore n'étoit-il pas bien ferme de santé, si comme ses médécins, qui en cure et en garde l'avoient, disoient

(1) Il fut fait duc d'Orléans le 4 juin 1393. J. A. B.

Mais il s'en alloit de si grand' volonté que il disoit qu'il étoit assez en meilleur point qu'il ne fut. Tout ce il faisoit pour émouvoir et mettre au chemin ses gens, car encore étoient ses deux oncles derrière, Berry et Bourgogne. Ils montroient bien que ce voyage leur pesoit et que point volontiers ils n'y alloient. Si avoient ils fait leur mandement, car pour leur honneur convenoit obéir.

Quand le roi de France eut été et séjourné à Saint Germain en Laye environ quinze jours et que gens et seigneurs venoient et s'en alloient de toutes parts, il eut conseil de départir; si le fit; et passa la Seine, et prit le chemin de Chartres et s'en vint soi tout ébattant à Anveau, une bonne ville et un très beau château, lequel pour lors étoit et se rendoit au seigneur de La Rivière, voire héritage de par sa femme. En la compagnie du roi étoient, le duc d'Orléans, son frère et le duc de Bourbon. Vous devez savoir que le sire de La Rivière reçut le roi et les seigneurs moult grandement et honorablement. Car moult bien le savoit faire. Et furent là trois jours et se rafraîchirent. Au quatrième jour le roi et ces seigneurs se départirent. Et ce jour chevauchèrent et vinrent à Chartres, dont le frère de Montagu étoit évêque. Le roi fut logé au palais de l'évêque, et le duc d'Orléans et le duc de Bourbon.

Le second jour après ce qu'ils furent là venus, vint le duc de Berry, et le comte de La Marche en sa compagnie. Encore étoit à venir le duc de Bourgogne, mais il s'ordonnoit pour mettre au chemin; et vint

au quatrième, jour dont le roi eut grand'joie. Gens d'armes venoient de toutes parts. Et disoit le roi ainsi; que jamais ne retourneroit à Paris, si auroit mis à raison ce duc de Bretagne, qui jà par tant de fois lui avoit donné peine et travail. Trop bien étoient de-lez (près) le roi qui lui boutoient en la tête; ni le duc de Berry et le duc de Bourgogne, qui volontiers eussent modéré ces besognes, n'y avoient audience; dont secrètement il leur déplaisoit, et à leurs consaulx aussi. Et disoient bien entre eux à part, que la chose ne pouvoit longuement demeurer en cet état et que trop bien se tailloit que le roi eût à faire et le royaume, quand il refusoit le conseil de ses oncles et il prenoit moindre à sa plaisance.

Quand le roi de France eut séjourné en la cité de Chartres environ sept jours, il s'en départit et prit le chemin du Mans; et gens d'armes le suivoient de toutes parts et lui venoient de lointaines parties, d'Artois, de Beauvais, de Vermandois et de Picardie. Et disoient plusieurs l'un à l'autre : « Comment! ce duc de Bretagne nous donne à faire de peine et de travail! Il a toujours été dur et chaud contre la couronne de France, ni oncques parfaitement ne l'aima, prisa ni honora. Et si le comte de Flandre son cousin n'eût été, et madame de Bourgogne, qui toujours l'a porté et porte encore, l'eut-on de grand temps détruit, ni oncques, depuis que le sire de Clisson tourna François, il ne le put aimer. Encore, à voire (vrai) dire, est-il fort coupable, de ce fait, car il a toujours soutenu messire Pierre de Craon à l'en-

contre du roi et du connétable. » — « Or laissez le roi convenir, disoient les autres, car pour le présent il a tellement la chose en cœur qu'il mettra ce duc à raison avant son retour. » — « Voire, disoient les autres, s'il n'y a trahison. Pensez-vous que tous ceux qui sont et chevauchent avecques le roi soient vrais ennemis au duc de Bretagne? Certes, nennil. Qui l'oseroit dire? Et on en peut bien voir aucuns signes, car on ne fait nuit et jour que conseiller, et tout pour rompre et briser ce voyage. Et en a le roi telle merveille que à peine peut-il avoir bien et santé. »

Ainsi se devisoient chevaliers et écuyers les uns aux autres en chevauchant sur le pays; et toujours alloit le roi en approchant en Maine et la cité du Mans. Tant fit que il y parvint et tous les seigneurs en sa compagnie. Le roi se logea au châtel, et les seigneurs en la cité, tout au mieux qu'ils purent; et les gens d'armes s'épartirent sur le pays qui est bon et gras et bien logeant pour gens d'armes.

En la cité du Mans séjournèrent les seigneurs plus de trois semaines, car le roi n'étoit pas en point de chevaucher, et étoit tout fiévreux. Et disoient ses médecins à son frère et à ses oncles: « On fait le roi travaillier (voyager), mais certainement il n'en eut que faire, car il n'étoit pas en état pour chevaucher. Le repos lui vaudroit mieux assez, car depuis qu'il se départit d'Amiens où les parlements furent, il ne fut en si bon état comme il étoit au-devant. »

Les oncles du roi remontrèrent ce au roi et à son conseil, car pour les médecins le roi n'en voulut rien faire, mais disoit pour la grand' affection qu'il avoit d'aller en Bretagne: « Je me trouve, répondoit-il à ses oncles, assez en meilleur point en chevauchant et travaillant (voyageant) que en séjournant. Qui me conseille autrement n'est pas à ma plaisance, et cil ne m'aime pas bien. » Autre réponse ne pouvoit-on avoir du roi. Tous les jours on étoit en conseil jusques à none et outre, et vouloit le roi toujours être au milieu du conseil afin que nul ne pût mettre empêchement de non aller avant en ce voyage de Bretagne.

Or fut avisé le roi, là étant et séjournant au Mans, et s'y assentit assez pour accomplir le désir de ses oncles, que on envoieroit quatre chevaliers notables devers le duc de Bretagne, lesquels lui remontreroient vivement et sagement l'intention du roi et de son conseil; que trop grandement il se forfaisoit et étoit forfait, quand l'ennemi du roi et du royaume il soutenoit de-lez (près) lui et avoit soutenu ni jour ni heure. Et encore si de tant il se vouloit reconnoître et amender, que l'ennemi du roi, messire Pierre de Craon, il voulsist envoyer au Mans devers le roi on trouveroit un moyen par quoi il n'auroit point de dommage, ni son pays.

En ce voyage, m'est avis, selon ce que je fus informé, que messire Regnault de Roye, le sire de Garencières, le sire de châtel Morant et messire Taupin de Cantemelle, châtelain de Gisors, furent ordonnés pour aller en ce voyage. Si se départirent

de la cité du Mans à bien quarante lances, et passèrent parmi la cité d'Angers; et exploitèrent tant que ils vinrent en la cité de Nantes; et là trouvèrent le duc qui leur fit très bonne chère, et leur donna un jour à dîner moult notablement; mais avant ce avoient-ils fait leur message, et lui avoient remontré ce pourquoi ils étoient venus et la parole du roi et de son conseil. A quoi il avoit répondu grandement et sagement et dit ainsi; que fort lui seroit rendre, livrer ni mener messire Pierre de Craon, car si Dieu le pût aider et valoir, en toutes ses besognes de lui, il ne savoit rien, ni où il étoit, ni où il se tenoit. Et prioit par ces seigneurs que de ce on le voulsist tenir pour excusé. Bien avoit ouï dire depuis un an messire Pierre de Craon que il héoit Olivier de Clisson de tout son cœur, et lui feroit guerre mortelle de toute sa puissance, à quelle fin que il en dût venir: « Et quand il me dit ces paroles, je lui demandai si il lui avoit signifié, et il me répondit: oyl; et qu'il étoit tout deffié et le mettroit mort, fût de nuit ou de jour, là où il le pourroit trouver ni rencontrer. De son fait je ne sçais plus avant; mais je me merveille de ce que monseigneur me veut faire guerre pour cette cause. Sauve soit sa grâce et de son conseil, je ne cuide avoir ni voudrois envers lui rien avoir forfait pourquoi il me fasse guerre; ni les alliances et convenances, tant du mariage de nos enfants comme d'autres choses, jà jour ni heure s'il plaît à Dieu je ne enfreindrai ni briserai. »

Ce fut la réponse que les chevaliers de France là envoyés de par le roi eurent; et quand ils eurent

dîné avec le duc et été à Nantes un jour, ils prirent congé et se départirent et mirent au retour tout le chemin que ils étoient venus. Le roi et le conseil de sa chambre désiroient moult leur venue pour ouïr la réponse du duc de Bretagne. Toute telle que vous avez ouï dire et conter, ils la firent au roi et à ceux qui étoient de l'avoir et ouïr taillés. Les ducs de Berry, de Bourgogne et leurs consaulx s'en fussent assez contentés, si on voulsist (eût voulu); et disoient que la réponse étoit due et raisonnable. Et disoit le roi, par l'information qu'il avoit, tout le contraire; et puisqu'il étoit venu si avant, jamais ne retourneroit vers France ni Paris, si auroit le duc de Bretagne mis à raison. Trop volontiers eussent les deux oncles du roi, Berry et Bourgogne, amodéré ces besognes, si ils pussent ou sçussent; mais ils ne purent être ouïs; car le roi avoit pris en si grand'haine le duc de Bretagne, pour cause de messire Pierre de Craon, qu'il disoit qu'il le soutenoit en son pays que nulle excusance n'en pouvoit venir à point. Or courut une renommée à Mans, et en plusieurs lieux depuis parmi le royaume de France, que la reine d'Arragon, madame Yolande de Bar, cousine germaine du roi de France, tenoit en prison, en la cité de Barcelonne, un chevalier que elle ni ses gens ne connoissoient point, ni cil (celui-ci) ne se vouloit point nommer; mais on supposoit que c'étoit messire Pierre de Craon; et escripsoit (écrivoit) la reine d'Arragon moult amiablement au roi pour lui complaire en toutes choses, et lui signifioit et certifioit que, le cinquième jour du mois de juillet, un

chevalier, en bon état et arroi, étoit venu à Barcelonne en instance de passer la mer; et avoit loué et retenu bien et cher pour ses deniers une nave (nef), pour aller, ce disoit-il, à Naples: « Et pour ce que nous avions et encore présentement avons fait garder nos ports et passages, et les entrées et issues de notre royaume, et que nul étranger ne s'en peut ni puist (puisse) partir sans notre congé, le dit chevalier, qui nommer ne se veut, avons retenu et mis en prison; et supposons assez, par ce que nous le véons moult ébahi, que c'est le chevalier que vous demandez, pour lequel nous avez écrit. Si veuillez envoyer devers nous hâtivement hommes qui messire Pierre de Craon connoissent, car celui que nous tenons n'aura nulle délivrance, jusques au jour que nous aurons eu réponses de par vous; et nous verrions volontiers que nos nouvelles vous fussent profitables et agréables. Ce sait le Saint-Esprit qui vous ait en sa saiute garde. » Écrit à Perpignan le neuvième jour du mois de juillet. Yolande de Bar, reine d'Arragon et de Maiolles (Majorque), dame de Sardine et de Sardane (Sardaigne). Et en la subscription avoit: A notre très redouté seigneur le roi de France.

Ces nouvelles amodérèrent et adoucirent grandement les cœurs de plusieurs; et en fut-on sur le point de tout rompre et briser le voyage; mais ceux de la partie messire Olivier de Clisson disoient que ces nouvelles étoient faites à la main, et tout pour briser la chevauchée du roi; et que messire Pierre de Craon n'étoit en autre danger (pouvoir) ni prison

que de-lez (près) le duc de Bretagne, lequel l'avoit soutenu et soutenoit.

De ces lettres ne fit pas le roi de France grand compte; et dit que c'étoit toute trahison. « A tout le moins, dit le duc de Bourgogne au roi, monseigneur, pour apaiser ma nièce d'Arragon qui vous en récrit, et pour délivrer le chevalier qui pris est, si point n'est coupable de ce méfait, veuillez y envoyer, pourquoi votre cousine se contente de vous et de nous. » — « Nous le voulons bien, bel oncle, répondit le roi. Qu'on y envoie. Je ne vous veuil point courroucer, mais je tiens fermement et sûrement que le traître Pierre de Craon n'est en autre Barcelonne ni prison que tout coi de-lez le duc de Bretagne; et cil (celui-ci), par la foi que je dois à monseigneur Saint-Denis, nous en rendra une fois bon compte. On ne pouvoit ôter le roi de cette opinion que messire Pierre de Craon ne fût en Bretagne de-lez le duc. Le duc de Bretagne qui étoit informé de toutes ces besognes, et qui sentoit le roi de France trop fort courroucé sur lui, ne se tenoit pas bien assuré; car il véoit que le duc de Berry et de Bourgogne n'en pouvoient faire leur volonté; car ceux de la partie son adversaire Clisson l'informoient ainsi comme ils vouloient; si faisoit garder ses villes et ses châteaux soigneusement. Et tant y avoit de mal pour lui que à peu avoit-il bonne ville où il se pût tenir, excepté à Vannes, Kemperlé, Dole, Komper-Corentin, l'Ermine et le Suseniot; et avoit écrit aux barons et chevaliers de Bretagne, desquels il pensoit et cuidoit être aidé et conseillé;

mais tous se dissimuloient contre lui pour la cause de ce que ils sentoient et véoient le roi leur souverain seigneur tant fort ému et courroucé sur lui; et aussi que la matière de ce messire Pierre de Craon, que le duc portoit à l'encontre du roi et du connétable, n'étoit pas convenable. A peine se repentoit-il de ce que il avoit fait. Néanmoins il avoit le courage si haut et si grand que il ne le daignoit dire et disoit ainsi: « Si le roi a ce qu'il montre; et sa puissance entre en Bretagne, je le lairrai au commencement convenir, et verrai ceux qui me sont amis ou ennemis. Je ne me hâterai point de lui faire guerre. Si trestôt quand il cuidera le mieux être au repos, je le réveillerai, puisque par autre moyen d'amour je ne puis venir à accord à lui. » Ainsi se devisoit le duc de Bretagne par soi et à la fois à ceux de son conseil; et se tenoit pour tout assuré que il auroit la guerre au roi de France; mais non aura, car les choses tourneront autrement qu'il ne pense à son grand avantage et profit; et pour ce fut dit: Il n'est pas pauvre qui est heureux. Le duc de Bretagne le fut trop grandement en cette saison par une incidence piteuse et merveilleuse qui advint soudainement au roi de France. Par autre voie ne pouvoit-il être esquievé (évité) de tous dangers et demeurer à paix.

Quand on eut séjourné environ trois semaines en la cité du Mans, et tous les jours conseillé, et les chevaliers furent revenus de Bretagne, lesquels on avoit envoyés devers le duc, ainsi que vous savez, le roi de France dit; puisqu'il avoit ouï la réponse

du duc de Bretagne, qu'il ne vouloit plus séjourner là, car le séjour le grévoit et déplaisoit; et vouloit chevaucher outre sur les parties de Bretagne et voir ses ennemis, c'est à entendre le duc de Bretagne qui soutenoit ce traiteur (traître) messire Pierre de Craon. Et avoit le roi très grand désir de voir lesquels barons, chevaliers et écuyers se mettroient sur les champs à l'encontre de lui, ni lesquelles cités et bonnes villes se cloroient à l'encontre de lui. L'intention du roi étoit telle, que de tous points il bouteroit hors de l'héritage de Bretagne pour toujours mais ce duc, et y mettroit un gouverneur pour les enfants tant qu'ils auroient âge, et puis leur rendroit l'héritage, mais le duc n'y auroit jamais rien. Cette opinion tenoit le roi et ne l'en pouvoit nul ôter; et sur cet état il se partit de la cité du Mans entre neuf et dix heures; et après la messe ouïe et boire; tous seigneurs et toutes gens qui logés étoient en la cité et dehors se départirent aussi, et se mirent au chemin ou devant ou derrière. Et avoit ce soir en-devant mandé ses maréchaux en sa chambre au châtel du Mans, et leur avoit dit: « Ordonnez-vous, et faites le bon matin toutes manières de gens d'armes et de routes déloger et prendre le chemin d'Angers, car il est conclu; nous ne retournerons jamais tant que aurons été en Bretagne et détruit ces traitrés qui nous donnent cette peine et ce travail. » Les maréchaux avoient obéi et signifié et fait signifier aux capitaines des routes le mouvement et ordonnance du roi, et que à ce coup étoit tout acertes (sérieux).

Le jour que le roi issit (sortit) et se départit du Mans, il fit très âprement chaud, et bien le devoit faire, car il étoit en le plein mois de hernu [1] que le soleil par droiture et nature étoit en sa greigneur (plus grande) force. Or devez vous savoir, pour atteindre toutes choses et amener à vérité, que le roi de France, lui séjournant en la cité du Mans, avoit été durement travaillé de conseils; et avec tout ce qu'il ne s'y attendoit pas, il n'étoit pas bien haitié (sain) ni n'avoit été toute la saison, mais foible de chef, petitement mangeant et buvant, et près tous les jours en chaleur de fièvre et de chaude maladie. Et si s'y inclinoit, tout par droiture de corps et de chef, lui étoit grandement ennemi et contraire. Avec tout ce, pour la venue de son connétable, il étoit trop durement fort mérencolieux (triste) et son esprit troublé et travaillé; et bien s'en apercevoient ses médecins, et aussi faisoient ses oncles; mais ils n'y pouvoient pourvoir ni remédier, car il ne vouloit ni on ne lui osoit conseiller du contraire de non aller en Bretagne.

Il me fut dit et je m'en laissai informer, ainsi que il chevauchoit et étoit entre la forêt du Mans, une très grand' signifiance lui advint, dont sus il se dut bien être avisé et avoir remis son conseil ensemble, ainçois (avant) qu'il fût allé plus avant. Il lui vint soudainement un homme en pur le chef et

(1) Les Allemands disent *Hey-Monat*, mois du foin, pour le mois de juillet; il est probable que Froissart se sera servi ici d'un mot allemand ou plutôt d'un mot flammand francisé. J. A. B.

tout déchaulx (déchaussé) et vêtu d'une pauvre cotte de burel blanc; et montroit mieux que il fût fol que sage; et se lança entre deux arbres hardiment, et prit les rênes du cheval que le roi chevauchoit et l'arrêta tout coi et lui dit: « Roi, ne chevauche plus avant, mais retourne, car tu es trahi. » Cette parole entra en la tête du roi qui étoit foible, dont il a valu depuis trop grandement pis, car son esprit frémit et se sang-mêla tout.

A ces mots saillirent gens d'armes avant et frappèrent moult vilainement sur les mains dont il avoit arrêté le cheval tant que il le laissa aller, et demeura derrière; et ne firent compte de sa parole non plus que d'un fol. Dont ce fut folie, si comme il est avis à plusieurs; car à tout le moins ils se dussent être arrêtés sur l'homme un petit, pour en avoir la connoissance et lui examiné, et demandé et vu s'il étoit naturellement fol ou sage, et sçu qui lui faisoit tels paroles dire, ni dont elles lui venoient; il n'en fut rien fait, mais le laissèrent derrière; ni on ne sçait qu'il devint, car oncques puis ne fut vu de gens qui en eussent la connoissance, mais ceux qui pour l'heure étoient de-lez le roi lui ouïrent bien les paroles dire [1].

Le roi et sa route passèrent outre; et pouvoient être environ douze heures quand le roi eut passé la forêt; et vinrent sur les champs sur uns très beaux

(1) Cette même aventure est racontée presque dans les mêmes mots par l'anonyme de St. Denis, Juvenal des Ursins et les grandes chroniques de France. J. A. B.

plains et grands sablonniers. Le soleil étoit bel, clair et resplendissant à grands rais et si plein de force et de chaleur que plus ne pouvoit être; car il tapoit de telle manière que on étoit tout transpercé par la reverbération; et avoit tout ce le sablon échauffé grandement, lequel échauffoit moult les chevaux. Il n'y avoit si joli (gai) ni si usé d'armes qui ne fût mésaisé de chaleur. Et chevauchoient les seigneurs par routes l'un çà et l'autre là. Le roi chevauchoit assez à part lui pour lui faire moins de poudrière. Le duc de Berry et le duc de Bourgogne parlant ensemble chevauchoient sus son senestre, ainsi comme deux arpents de terre en sus de lui. Les autres seigneurs, le comte de La Marche, messire Jacques de Bourbon, messire Charles de La Breth (Albret) messire Philippe d'Artois, messire Henry et messire Philippe de Bar, messire Pierre de Navarre et tous les seigneurs chevauchoient par routes. Le duc de Bourbon, le sire de Coucy, messire Charles de Hangiers, le baron d'Ivry et tous autres, en sus et hors de la route (troupe) du roi; et devisoient et parloient les uns aux autres; et ne se donnoient garde de ce qui soudainement avint, et sur le plus grand chef de la compagnie, ce fut sur le propre corps du roi. Et pour ce sont les œuvres de Dieu moult manifestées et ses verges crueuses (cruelles), et sont à douter à toutes créatures. Et on a vu en l'ancien testament et nouvel moult de figures et d'exemples. N'avons-nous pas de Nabuchodonosor roi des Assyriens, lequel régna un temps en telle puissance que dessus lui il n'étoit nouvelle de nul autre;

et soudainement, en sa greigneur (plus grande) force et règne, le souverain roi, Dieu, sire du ciel et de la terre, et formeur et ordonneur de toutes choses l'appareilla tel que il perdit sens et règne et fut sept ans en cet état; et vivoit de glands et de pommes sauvages, et avoit le goût et l'appétit d'un pourcel; et quand il eut fait pénitence, Dieu lui rendit sa mémoire; et adonc dit-il à Daniel le prophète; que dessus le Dieu de Israël il n'étoit nul autre Dieu. A parler par raison et à éclaircir vérité, Dieu le père, le Fils et le Saint-Esprit, trois en un nom, et tout un en une substance fut, est, et sera à toujours aussi puissant pour montrer ses œuvres comme il fut oncques, ni on ne se doit émerveiller ni ébahir de quoi qu'il fasse.

A revenir à ce propos pourquoi je dis ces paroles, une influence du ciel merveilleuse descendit ce jour sur le roi de France et ce fut sa coulpe ce disent les plusieurs; car selon la disposition de son corps et l'état où il étoit, et que ses médecins le savoient et jugeoient que justement la connoissance avoir en devoient, il ne dut pas avoir chevauché en si chaud jour, ni à cette heure, fors du matin ou du soir à la froidure; et pour ce en furent inculpés, demandés et déshonorés ceux qui le menoient et qui conseillé l'avoient, et par lesquels consaulx le plus pour ce temps il usoit et se gouvernoit, et s'étoit usé et gouverné.

Ainsi que le roi de France chevauchoit en la chaleur du soleil sur un plain et un sablonnis, et faisoit si merveilleusement chaud que devant ni

puis, pour cette saison, il n'avoit fait ni fit si chaud; et avoit vêtu un noir jaque (juste au corps) de velours, qui moult l'échauffoit, et avoit sur son chef un single (simple) chaperon de vermeille écarlate, et un chapelet de blancs et grosses perles que la reine sa femme lui avoit donné au prendre congé; et étoit un sien page qui chevauchoit derrière soi et portoit sur son chef un chapel de Montauban fin clair et net tout d'acier qui resplendissoit au soleil; et derrière ce page, chevauchoit encore un page du roi qui portoit une lance vermeille, toute enfannonée [1] de soie, ainsi que pour le roi; et avoit la lance un fer d'acier large, clair et fin; et en avoit le sire de La Rivière, du temps qu'il séjourna à Toulouse, fait forger une douzaine, dont celui là en étoit l'un; car tous douze il les avoit données au roi; et le roi en avoit donné trois au duc d'Orléans, et trois au duc de Bourbon.

Advint, tout en chevauchant en l'arroi et état que je vous conte, ainsi que enfants et pages qui en chevauchant se désroient [2] par leurs chevaux ou par leur négligence, le page qui portoit la lance du roi se desroya ou s'endormit, et n'y pensoit point; et cette lance laissa, et le fer, cheoir sur le chapel d'acier que l'autre page avoit sur son chef. Si sonnèrent haut les aciers l'un par l'autre. Le roi qui étoit si près, que les pages chevauchoient aux fellons de son cheval, tressaillit soudainement, et frémit son

(1) De *Fannon*, étendard. J. A. B.
(2) Sortent de leurs rangs. J. A. B.

esprit, car il avoit encore en imagination l'impression des paroles que le fol homme ou le sage leur avoit dit en la forêt du Mans; et vint au roi en avision que grand'foison de ses ennemis lui courussent sus pour occire. En cette abusion, il se desroya par foiblesse de chef; et saillit avant en poignant son cheval, et trahit (tira) son épée et se tourna sur ses pages, et en perdit la connoissance et de tous autres hommes; et cuida bien être en une bataille et enclos de ses ennemis; et haussant son épée et levant contre mont pour férir et donner un coup, ne lui chailloit (importoit) sur qui, il s'écria et dit: « Avant, avant sur ces traiteurs (traîtres). » Les pages virent le roi enflammé et se doutèrent (effrayèrent) à bonne cause; et le cuidèrent pour leur desroy avoir courroucé. Si poignirent les chevaux l'un çà et l'autre là. Le duc d'Orléans n'étoit pas pour lors trop loin du roi. Le roi adressa devers lui tenant l'épée toute nue; et jà en avoit le roi par la frénésie et foiblesse de chef perdu la connoissance, ni il ne savoit qui étoit son frère ni son oncle. Quand le duc d'Orléans le vit venir vers lui l'épée toute nue, si s'effraya et ne voulût pas attendre, et à bonne cause; et poindy (piqua) le cheval hâtivement et le roi après. Le duc de Bourgogne étoit et chevauchoit de côté, et pour l'effroi des chevaux et que jà il avoit ouï les pages du roi crier, jeta son regard de cette part et connut le roi qui à l'épée toute nue, chassoit son frère: si fut tout eshidé (effrayé), et à bonne cause, et dit ainsi: « Haro! le grand méchef! Monseigneur est tout desvoyé.

Pour Dieu après ! On le prenne ! » Et puis dit encore : « Fuyez, beau neveu d'Orléans, fuyez, monseigneur vous veut occire. » Je vous dis que le duc d'Orléans n'étoit pas bien assuré, et voirement fuyoit-il de quant que cheval pouvoit aller, et chevaliers et écuyers après. On commença à huier et à traire de cette part. Les lointains, qui chevauchoient à dextre et à senestre, cuidoient que on chassât au loup ou au lièvre, jusques à tant que ils sçurent les nouvelles, que c'étoit le roi qui n'étoit pas en bon point. Toutefois le duc d'Orléans se sauva ; tant tourna et tant tourina ; et aussi on lui aida. Chevaliers, écuyers et gens d'armes se haièrent[1] tout autour du roi, et le laissèrent lasser et saouler. Et plus couroit et travailloit, tant avoit-il greigneur (plus grande) foiblesse ; et quand il venoit sur un homme, fût chevalier et écuyer, on se laissoit chéoir devant le coup. Je n'ouïs point dire que nul fût mort de cette emprise[2], mais il en abattit plusieurs, car nul ne se mit en défense. Finalement quand il fut bien lassé et travaillé et son cheval bien foulé, et que le roi et le cheval tressuoient tout de chaleur et d'ardeur, un chevalier de Normandie qui étoit son chambellan, et lequel le roi moult aimoit, et celui on nommoit messire Guillaume Martel, vint par derrière et embrassa le roi l'épée à la main et le tint tout court. Quand il fut tenu, tous autres seigneurs approchè-

(1) Se mirent en haie. J. A. B.

(2) Les grandes chroniques disent qu'il tua 4 hommes, l'anonyme de St. Denis ajoute à ces 4 hommes un chevalier de Guyenne qu'on apppeloit le bâtard de Poliguac. J. A. B.

rent; et lui fut ôtée l'épée; et fut mis jus du cheval, et couché moult doucement et devêtu de son jaque pour lui refroidir et rafraîchir. Là vinrent ses trois oncles et son frère. Mais il avoit perdu la connoissance d'eux, ni nul semblant d'amour ni d'accointance ne leur faisoit; et lui tournoient à la fois moult merveilleusement les yeux en la tête, ni à nully (personne) il ne parloit.

Les seigneurs de son sang étoient tous ébahis, et ne savoient que dire ni que faire. Là dirent le duc de Berry et le duc de Bourgogne: il faut retourner au Mans. Le voyage est fait pour cette saison. » Encore ne disoient pas tout ce qu'ils pensoient, mais ils le dirent et remontrèrent grandement sur ceux que ils n'avoient point en grâce, quand ils furent retournés à Paris, si comme je vous recorderai avant en l'histoire.

A considérer raison et imaginer toutes choses en vérité, ce fut grand'pitié de ce que le roi France de pour ce temps qui est le plus digne, le plus noble et le plus puissant roi du monde, chey (tomba) en telle débilité que de perdre son sens soudainement; on ne le pouvoit amender ni faire autre, puisque Dieu vouloit qu'il fût ainsi. On le appareilla et mit à point au plus doucement comme on put; et fut éventé, refroidi et couché en une litière, et tout souef (doucement) ramené en la cité du Mans. On envoya tantôt de par les maréchaux au-devant de ceux qui chevauchoient, et leur fut dit et signifié que tous se missent au retour, et que le voyage pour cette saison étoit rompu et brisé. Aux aucuns on disoit la cause

pourquoi et aux autres non. Ce soir que le roi fut apporté au Mans, médecins furent moult embesognés, et les seigneurs et les prochains de son sang moult troublés, et vous dis que on en parloit là, et devisoit en plusieurs et diverses manières. Les aucuns disoient, qui le prenoient et exposoient sur le mal, que on avoit le roi, au matin avant qu'il issist (sortît) hors du Mans, empoisonné et ensorcelé pour détruire et honnir le royaume de France. Tant multiplièrent ces paroles que le duc d'Orléans et ses oncles et ceux du sang du roi notèrent ces paroles, et en parlèrent ensemble en disant: « Vous et vous, oyez, si ouïr le voulez, comment on murmure en plusieurs lieux sur ceux qui ont l'administration et garde du corps du roi. On dit, et commune renommée queurt (court), que on l'a ensorcelé ou empoisonné. On sache comment ce se pourroit faire, ni où, ni quand ce a été. »—« Et comment le pourrons nous savoir. »—« Nous le saurons, dirent les aucuns, par les médecins; cils (ceux-ci) le doivent savoir; car ils connoissent sa nature et sa complexion. » Les médecins furent mandés; ils vinrent. Eux venus, ils furent de monseigneur de Bourgogne très fort examinés. A cet examen ils répondirent et dirent ainsi que le roi dès grand temps avoit engendré cette maladie: « Et bien savions nous que cette foiblesse de chef le travailloit moult fort; et convenoit que quand que ce fût il le montrât: » Donc dit le duc de Bourgogne: « De tout ce dire et remontrer vous vous êtes bien acquittés, mais il ne nous en a, ni vous, voulu croire pour la grand'affection qu'il

avoit de venir en ce voyage; à mal fut-il oncques avisé ni pourparlé, car le voyage l'a déshonoré. Mieux vaulsist (eût valu), que Clisson eût été mort et tous ceux de sa secte, que le roi eût conçu ni pris cette maladie, car il en sera partout trop grand' nouvelle, pourtant que c'est encore un jeune homme; et en recevrons, nous qui sommes ses oncles et de son sang, et qui l'avons à conseiller et à introduire, grand blâme, et si n'y avons coulpe (faute). Or nous dites, dit le duc de Bourgogne, huy matin, quand il dut monter à cheval, fûtes vous à son dîner? » — « En nom Dieu, répondirent ses médecins, ouil. » — « Et comment mangea-t-il ni but? » — « Certes, répondirent ils, si petitement à peine que rien, et ne faisoit que penser et muser. » — « Et qui fut cil (celui) qui lui donna dernièrement à boire? demanda le duc. » — « Nous ne savons, répondirent les médecins, car, tantôt la table ôtée, nous nous départîmes pour nous appareiller et chevaucher; sachez ce par les bouteilliers ou par ses chambellans. »

Donc fut mandé Robert de Tenkes un écuyer de Picardie et maître des sansons (échansons). Il vint; quand il fut venu, on lui demanda qui avoit donné dernièrement à boire; il répondit et dit: « Messeigneurs, messire Hélion de Lignac. » Donc fut mandé le chevalier; il vint; quand il fut venu, on lui demanda où il avoit pris le vin dont le roi avoit bu en sa chambre, quand il dut monter à cheval; il répondit et dit: « Messeigneurs, vela Robert de Tenkes qui le livra et en fit l'essai, et moi aussi, en

la présence du roi. » — « C'est vérité, dit Robert de Tenkes; mais en tout ce ne peut avoir nul doute ni soupçon; car encore y a-t-il du vin pareil ès bouteilles du roi, et en buverons, et ferons volontiers l'essai devant vous. » Donc parla le duc de Berry et dit: « Nous nous débattons et travaillons pour néant, le roi n'est empoisonné ni ensorcelé fors de mauvais conseil; et il n'est pas heure de parler de cette matière maintenant; mettons tout en souffrance jusques à une autre fois. »

Sur cet état se départirent les seigneurs pour ce soir l'un de l'autre et se retrairent en leurs hôtels et en leurs chambres et furent ordonnés de par les oncles du roi à demeurer tous cois de-lez (près) le roi, pour le garder et administrer souverainement, quatre chevaliers d'honneur. Premièrement messire Regnaut de Roye, messire Regnaut de Trye, le sire de Garencières et messire Guillaume Martel; et fut dit au seigneur de la Rivière, à messire Jean le Mercier, à Montagu, au Bègue de Vilaines, à messire Guillaume des Bordes et à messire Hélion de Lignac que ils s'en déportassent de tous points, tant comme on verroit comme il se déporteroit [illegible] seroit en meilleur état. Si se déportèrent (disp[illegible]rent) et les autres en eurent l'administration [illegible]

Quand ce vint à lendemain, les oncles du roi [illegible]llèrent voir et le trouvèrent moult foible et den[illegible]dèrent comment il avoit reposé; ses chambellans re[illegible]pondirent et dirent; que petitement, n'il ne se put prendre au repos: « Ce sont pauvres nouvelles, répondit le duc de Bourgogne. » Adonc se trairent

(rendirent)-ils tous trois devers le roi, et jà y étoit venu le duc d'Orléans; et lui demandèrent comment il lui étoit; il ne sonna, ni répondit parole, mais les regarda diversement et perdit la connoissance d'eux. Ces seigneurs furent tous ébahis et parlèrent ensemble et dirent: « Nous n'avons cique faire; il est en très mauvais état, nous le grévons plus que nous ne lui aidons. Nous l'avons recommandé à ses chambellans et à ses médecins, cils en soigneront et panseront. Or pensons comment le royaume soit gouverné, car il faut qu'il y ait gouvernement et ordonnance; autrement les choses iroient malement. » Donc, dit le duc de Bourgogne au duc de Berry: « Il nous convient, beau frère, traire vers Paris, et ordonner que le roi soit mené et porté là, tout souef et coiement;[1] car mieux entendrons nous à lui par-delà que ici en cette lointaine marche; et quand nous serons là venus, nous mettrons ensemble tout le conseil de France; et là sera ordonné comment on se chevira en le royaume de France, et lesquels en auront l'administration du gouvernement, ou beau neveu d'Orléans ou nous. » —« C'est bien répondit le duc de Berry. Or faut-il aviser et regarder en quelle place et lieu on le mènera et mettra, qui lui soit bonne et propice, et pour le plus tôt retourner à santé. » Il fut avisé et regardé que on l'amèneroit tout bellement et souef en le châtel de Cray; et que là a très bon air et beau pays sur la rivière d'Oise.

(1) Pour *souevement et coiement*, locution méridionale. J. A. B.

Toutes ces ordonnances se tinrent, et donna-t-on congé à toutes gens d'armes; et leur fut dit, de par les maréchaux de France, que chacun retournât en son hôtel doucement et courtoisement, sans faire nulle violence sur le pays; et si les routes le faisoient, on s'en prendroit aux seigneurs pour amender le forfait et dommage que leurs gens auroient fait.

Les deux oncles du roi et le chancelier de France mirent tantôt varlets de cheval en œuvre, et envoyèrent par les cités et bonnes villes de France et de Picardie, en eux signifiant et étroitement mandant que ils fussent soigneux de faire garder les cités et les villes; la cause pourquoi on leur touchoit un petit; que le roi n'étoit pas bien disposé. Les mandements furent tenus et accomplis partout.

Or furent les bonnes gens du royaume de France moult ébahis et courroucés, quand ces nouvelles furent épandues et notoirement sçues, que le roi de France étoit encheuz (tombé) par incidence merveilleuse en frénésie. Si en parlèrent bien largement plusieurs gens sur ceux qui avoient conseillé le roi d'aller en Bretagne; et les autres disoient que le roi avoit été trahi de ceux qui vouloient porter à l'encontre de lui, le duc de Bretagne et messire Pierre de Craon. On ne peut défendre à parler; la matière étoit bien telle et si grande, quelle désiroit bien et demandoit à être ventilée (ébruitée) en plusieurs et diverses manières. Finalement le roi fut amené à Cray, et là mis en la garde des médecins et des dessus dits chevaliers. Toutes gens d'armes se départirent et se trairent en leurs lieux; il fut or-

donné et défendu que on célât cette aventure de la maladie du roi à la reine un temps, car pour ces jours elle étoit durement enceinte; et fut défendu à tous et à toutes qui étoient de sa chambre, sur peine d'être grandement corrigés, que nul ni nulle n'en fît mention; et tout ce se tint bien célé un grand temps. Ainsi se tint et fut le roi à Cray en la marche de Senlis et de Compiègne, sur la rivière d'Oise; et le gardoient les chevaliers dessus nommés et les médecins le médecinoient, mais pour leurs médecines trop petitement il recevoit santé.

CHAPITRE XXX.

Comment le duc de Berry et le duc de Bourgogne, oncles du roi, eurent le gouvernement du royaume; et comment ils firent chasser et prendre ceux qui avoient eu le gouvernement du roi.

En ce temps avoit au royaume de France un très vaillant et sage médecin, et n'y avoit point son pareil nulle part; et étoit grandement ami au seigneur de Coucy et de nation de sa terre. Cil (celui-ci) demeuroit pour ce temps en la cité de Laon. Là faisoit-il plus volontiers sa résidence que ailleurs, et étoit nommé maître Guillaume de Harselly. Quand il sçut premièrement les nouvelles de l'accident du roi, et par quelle incidence il étoit chu en maladie, il dit ainsi, car il cuidoit assez connoître la complexion

du roi: « Cette maladie est venue au roi de coulpe; il tient trop de la muisteur (froideur) de la mère.» Ces paroles furent rapportées au seigneur de Coucy, qui, pour ce temps, se tenoit à Paris de-lez le duc d'Orléans et les oncles du roi; car pour lors les consaux de France des nobles, des prélats et des bonnes villes étoient à Paris pour voir et conseiller lesquels ou lequel auroient le gouvernement du royaume, tant que le roi seroit retourné en bon état si retourner y devoit, son frère le duc d'Orléans, ses oncles, ou l'un d'eux, tout par lui; et fut-on sur cet état et conseil plus de quinze jours que on ne pouvoit être d'accord. Finalement, avisé fut et conseillé, pour cause de ce que le duc d'Orléans étoit trop jeune pour entreprendre un si grand fait, que les deux oncles du roi, le duc de Berry et celui de Bourgogne en auroient le gouvernement, et principalement le duc de Bourgogne; et que madame de Bourgogne se tiendroit toute coi lez (près) la reine, et seroit la seconde après elle. Or s'avisa, si comme je vous dis, le sire de Coucy de maître Guillaume de Harselly; si en parla aux oncles du roi, et leur remontra, pour le profit du roi et pour sa santé recouvrer, la prudence et la vaillance du dit maître Guillaume. Le duc de Berry et le duc de Bourgogne y entendirent et le mandèrent; il vint à Paris. Quand il fut venu, le sire de Coucy devers qui il se traist (rendit) premièrement, car il étoit grandement son connu, l'emmena devers les oncles du roi et leur dit: « Véez-ci maître Guillaume de Harselly dont je vous avois parlé. »—« Il soit le très bien venu, répondirent

les trois ducs. » Ils le recueillirent et firent très bonne chère; et puis l'ordonnèrent pour aller à Cray voir, et visiter le roi, et demeurer tant devers lui que il seroit en bon état. Le dit maître Guillaume, à la contemplation et ordonnance des seigneurs, se départit de Paris en bon état et arroi, ainsi comme à lui appartenoit, et se mit au chemin; et vint à Cray; et ainsi comme les ducs lui avoient ordonné il fit, et se tint tout coi de-lez le roi; et emprit sur tous les autres médecins la souveraine administration de lui curer; et vit bien et connut que la maladie étoit curable, et que le roi l'avoit conçu et pris par foiblesse de chef et par incidence de coulpe. Si, pour y pourvoir et remédier, il entendit et obvia grandement.

Les nouvelles de la maladie du roi de France s'épartirent moult loin; et qui qu'en fût dolent et courroucé, vous devez croire et savoir que le duc de Bretagne et messire Pierre de Craon n'en firent pas grand compte. Mais l'eurent tantôt pleuré, car il les avoit accueillis à trop grand'haine.

Quand le pape de Rome Boniface et les cardinaux en sçurent la vérité, si en furent tous réjouis; et se mirent ensemble en consistoire; et dirent que le plus grand de leurs ennemis étoit le roi de France; qui étoit battu de verges crueuses, quand Dieu lui avoit tollu (ravi) son sens; et que cette influence étoit du ciel descendue sur lui pour le châtier; et que trop avoit soutenu cet antipape d'Avignon; et la plaie crueuse lui étoit envoyée pour employer son royaume. Et tenoient entre eux, et disoient, que leur querelle en seroit plus belle. A considérer tou-

tes choses et parler par raison, voirement fut ce une grand'signifiance, et dont le pape Clément et les cardinaux d'Avignon se dussent bien être avisés et ébahis; mais ils n'en firent compte, fors pour l'honneur du roi et du royaume; et dirent entre eux que du roi qui étoit jeune et plein de ses cuidiers (pensées) et volontés, on ne pouvoit ni devoit attendre autre chose, car on le laissoit trop convenir, et avoit laissé du temps passé, et que petitement et foiblement on l'avoit gardé; et que trop il avoit fait d'excès de chevaucher par nuit et par jour, de travailler son corps et son chef en toutes peines hors mesure et les articles de raison; et que ceux qui gouverné l'avoient du temps passé en devroient être chargés et nuls autres, car c'est leur coulpe. Et s'ils eussent au roi en son enfance et jeunesse donné une rieulle (règle) raisonnable, et l'eussent tenu en celui par le conseil et ordonnance de ses oncles, cette incidence de maladie ne lui fût point avenue. « Avec tout ce, il a trop grand membre de raison, car il promit au pape et jura sur sa foi et en parole de roi, que il s'ordonneroit tellement que par puissance il détruiroit cet antipape de Rome et ses cardinaux, et ôteroit le schisme de l'église, et remettroit les choses qui sont moult troublées en bon état; et il n'en a rien fait; mais est allé de tous points contre sa parole et son serment, dont Dieu est courroucé. Et pour le aviser, il le bat de cette verge de frénésie; et c'est, à entendre raison, tout pour nous. Et si il retourne à santé, ainsi que bien le pourra faire, il nous y faudra envoyer suffisants et sages

légaulx (légats) qui lui remontreront vivement et sagement la défaute de ses promesses, afin que point ne les ignore par notre négligence. »

Ainsi se devisoient en Avignon et proposoient le pape et les cardinaux; et admettoient que de cette maladie, dont il étoit battu, il l'avoit grandement acquis, et en étoit cause; et tournoient trop grandement le méfait et l'incidence de l'aventure sur lui, sur ses gardes et sur le conseil de sa chambre. Aussi faisoient bien autres gens parmi le royaume de France sans eux. On envoya en une ville que on appelle Aspre, et sied en la comté de Hainaut entre Cambray et Valenciennes. En laquelle ville il y a une église qui est tenue de l'abbaye de Saint-Wast d'Arras, dont on avoure (adore) de Saint Aquaire. Et là git en fierte (châsse) moult richement en argent, le corps du benoît saint dessus nommé; et est requis et visité de moult de lieux, pourtant que les verges sont moult crueuses (cruelles) de frénésie et de derverie (folie). Et pour honorer le saint, envoyé y fut et apporté un homme de cire, en forme du roi de France, et un très beau cierge et grand, et offert moult dévotement et humblement au corps saint, afin qu'il voulsist (voulût) supplier à Dieu que la maladie du roi, laquelle étoit grande et cruelle, fût allégée. De ce don et offrande il fut grand'nouvelle. Aussi envoya-t-on pareillement à Saint Hermer à Rouais, lequel saint a le mérite de guérir de toute frénésie. En tous lieux où on savoit corps saint ou corps de saintes, qui eussent grâce et mérite par la vertu du Dieu à guérir de frénésie et

de derverie (folie), on y envoyoit ordonnément et dévotement l'offrande du roi.

Quand les nouvelles en furent venues en Angleterre, que le roi et les seigneurs le sçurent, si en furent grandement troublés; et par spécial le duc de Lancastre le plaignit moult; et dit ainsi aux chevaliers et écuyers qui étoient de-lez (près) lui: « Par ma foi, c'est grand'pitié, car il montroit être homme de grand'emprise et de bonne volonté à bien faire. Et me dit à Amiens, au congé prendre: Beau cousin de Lancastre, je vous prie chèrement que vous mettez peine et rendez votre diligence que ferme paix soit entre nous et votre neveu d'Angleterre et nos royaumes ; parquoi nous puissions aller à grand'puissance sur le Morabaquin [1] qui a conquis le royaume d'Arménie, et qui se met en peine de détruire chrétienté, parquoi notre loi soit exhaussée; car nous sommes tous tenus de ce faire. Or est, ce dit le duc de Lancastre, la chose moult retardée; car jamais n'aura si grand crédence comme il avoit paravant. » — « C'est vérité, répondirent ceux à qui il il en parloit; mais est le royaume de France trop bien conditionné de cheoir en trouble. »

Ainsi se devisoient tous seigneurs et toutes gens ès pays lointains et prochains où la connoissance de la maladie du roi étoit venue et sçue [2]; et le roi étoit tout coi au châtel de Cray, en la garde des

(1) Mourad beg, en françois Amurat. J. A. B.

(2) On peut aussi voir à cet égard les lettres de Salmon, envoyé de France à la cour d'Angleterre; le récit de son ambassade fait partie de cette collection. J. A. B.

chevaliers dessus nommés, et de maître Guillaume de Harselly, qui en avoit la souveraine cure et administration; ni nul ne parloit au roi ni n'entroit au châtel, fors ceux qui étoient députés et ordonnés pour lui. A la fois le duc d'Orléans et le duc de Bourbon y venoient pour le voir et visiter, et savoir comment il se portoit; et les ducs de Berry et de Bourgogne se tenoient à Paris, et n'avoient encore rien fait de nouvel; mais ils avoient bien en cœur et en propos que ils ouvreroient temprement (bientôt), et tout par raison, sur aucuns, lesquels ils n'avoient pas bien en grâce ni leurs consaulx, car ils les avoient trouvés durs, hauts et rebelles en plusieurs manières. Et disoit le duc de Berry: « Clisson, La Rivière, Le Mercier et le Bègue de Vilaines, quand ils furent avec le roi en Languedoc me ôtèrent et punirent à mort crueusement (cruellement) mon trésorier et bon serviteur Betisac par envie et mauvaiseté, ni oncques, pour chose que je sçusse ou pusse dire ni faire, je ne le pus ravoir de leurs mains. Or se gardent de moi, car heure viendra que je les payerai de la monnoie pareille. On la forge quand (autant) que on peut. » Aussi le duc de Bourgogne ni ses consaulx ne pouvoient aimer les dessus nommés qui avoient gouverné le roi. Car quand ils avoient à besogner en cour, ils étoient dur reboutés et reculés; et faisoit-on moult petit pour eux; dont ils savoient bien parler et murmurer en derrière.

Pour ces jours, la duchesse de Bourgogne qui étoit une crueuse et haute dame, se tenoit à Paris;

de-lez (près) la reine de France et en avoit la souveraine administration; ni nul ni nulle parloit à la reine fors par le moyen d'elle. Cette dame héoit de tout son cœur messire Olivier de Clisson pour la cause du duc de Bretagne, car ce duc lui étoit moult prochain de sang; et en parloit souvent la dame au duc de Bourgogne; et lui remontroit vivement et clairement que c'étoit grand' défaute quand on avoit tant porté Olivier de Clisson à l'encontre d'un si grand prince que son cousin de Bretagne. Le duc de Bourgogne qui étoit sage, froid et imaginatif, et qui sur ses besognes véoit au long, et qui ne vouloit pas ni n'avoit voulu mettre trouble au royaume de France, mais tenir en paix toutes parties tant qu'il pouvoit, ni qui ne vouloit pas ni n'avoit voulu du temps passé courroucer ces seigneurs, c'est à entendre le roi Charles son frère ni le roi Charles son neveu, répondoit à sa femme sagement et doucement et disoit: « Dame, en tout temps fait bel et bon dissimuler. Vérité est que notre cousin de Bretagne est un grand seigneur; et sa seigneurie et puissance peut trop bien contre le seigneur de Clisson on s'en émerveilleroit trop grandement en France, si je faisois jà partie avec lui au seigneur de Clisson, et à bonne cause; car le sire de Clisson dit, montre et met outre que toutes les haines qu'il a à notre cousin de Bretagne sont engendrées pour soutenir l'honneur du royaume de France, où nous avons grand part; et ainsi l'entend pareillement commune renommée du royaume de France; et jusques à ores je n'ai vu nul

certain article pour quoi de fait je me sois avancé pour demeurer de-lez (près) notre cousin le duc de Bretagne à l'encontre du seigneur de Clisson. Si m'en a convenu dissimuler si je voulois demeurer en la grâce du royaume où je suis tenu de foi et de serment, trop plus que je ne suis au duc de Bretagne. Or est avenu ainsi, que monseigneur n'est pas en bon point, mais en dur parti, ainsi comme vous sçavez; et tout est à l'encontre du seigneur de Clisson, et sera, et de ceux qui l'ont conseillé, outre nous, mon frère Berry et moi, de aller au voyage où il vouloit outrement aller. La verge est toute cueillie dont ils seront hâtivement battus et corrigés, ainsi que vous verrez et orrez dire de bref; mais que vous veuilliez un petit attendre et souffrir. Dame, dame, il n'est pas saison qui ne paye, ni fortune qui ne tourne, ni cœur courroucé qui ne s'éjouisse, ni réjoui qui n'ait des courroux. Clisson, La Rivière, Le Mercier, Vilaines, Montagu et encore autres ont mal ouvré, et on leur montrera de bref. » Ainsi et par tels langages réjouissoit à la fois le duc de Bourgogne la duchesse sa femme.

Or avint un jour, et guères ne demeura depuis ces paroles dessus dites, que le duc de Bourgogne et le duc Berry eurent un parlement secret ensemble et dirent: « Il nous faut commencer à détruire ceux qui ont déshonoré notre neveu le roi, et qui ont ouvré et joué de lui à leur entente et volonté. Et premièrement nous commencerons au connétable; c'est le plus grand et qui a le plus de

finance. Car il mit en termes et fit testament, l'autre jour quand il fut blessé, de dix sept cent mille francs. Où diable en a-t-il tant assemblé ? Et si l'en a bien coûté le mariage de sa fille à Jean de Bretagne notre cousin que il délivra hors de danger et de prison d'Angleterre deux cent mille ! Et comment y entrerons-nous, tout par point et par raison ? car veci votre neveu d'Orléans qui le porte très grandement; et aussi sont aucuns barons de France. Néanmoins, si nous le tenons, nous le démènerons par loi et parlement lequel nous avons à présent pour nous. » — « C'est vérité, dit le duc de Bourgogne; la première fois que il viendra parler à moi, et si faut que il y vienne dedans demain, je lui montrerai bien, à la recueillette (accueil) que je lui ferai, que je ne l'ai pas à grâce, ou vous, beau frère de Berry, si premièrement il alloit vers vous ? » — « Je le ferai aussi, dit le duc de Berry. » Et se départirent de ce conseil.

Or avint que le sire de Clisson qui rien n'y pensoit, mais cuidoit moyennement être assez bien de ces seigneurs, le duc de Berry et le duc de Bourgogne, vint pour l'office de la connétablie dont il étoit poursuivi d'aucuns chevaliers et écuyers qui en ce voyage du Mans avoient été et vouloient avoir argent; car encore n'en avoient-ils point eu, et les envoyoit le chancelier de France, et aussi faisoit le trésorier devers lui pour eux délivrer; et vint, si comme je vous dis, à une relevée (soirée) le connétable à l'hôtel d'Artois à Paris pour remontrer l'état de ces besognes au dit duc de Bourgogne et

non à autrui; car jà lui étoit baillée et délivrée la charge du gouvernement du royaume. Quand il fut venu à l'hôtel d'Artois, il et ses gens, planté (beaucoup) n'en y avoit-il mie, ils entrèrent en la cour, car le portier leur ouvrit la porte; et descendirent de leurs chevaux. Le connétable monta les degrés de la salle, lui et un écuyer tant seulement, et les autres l'attendirent bas en la cour. Quand le connétable fut en la salle, il trouva deux des chevaliers du duc. Si leur demanda en quel point le duc étoit, et si il pourroit parler à lui: « Sire, répondirent les chevaliers, nous ne savons; mais nous le saurons tantôt. Demeurez-ci. » Ils entrèrent en la chambre du duc et le trouvèrent assez à loisir, car il gengloit (causoit) à un héraut qui venoit, ce disoit il, d'une fête qui s'étoit tenue en Allemagne. Les chevaliers rompirent ces paroles, car ils dirent ainsi. « Monseigneur, vecy messire Olivier de Clisson en cette salle. Et vient, à ce qu'il nous a dit pour parler à vous, si c'est votre aise. » — « De par Dieu, dit le duc, on le fasse venir avant, nous avons assez loisir maintenant pour parler à lui et savoir que il veut dire. » L'un des chevaliers issit (sortit) hors de la chambre et appela le connétable, et lui dit. « Sire, venez outre, monseigneur vous mande. » Le connétable passa avant. Quand le duc le vit, si mua couleur trop grandement et se repentit en soi de ce que il l'avoit fait venir, quoique il eût bien désir et affection de parler à lui. Le connétable ôta son chaperon de son chef et inclina le duc de Bourgogne, et dit: « Monseigneur, je suis ci venu, par

devers vous pour savoir de l'état et gouvernement du royaume, comment on s'en voudra chevir; car pour mon office je suis tous les jours poursuivi et demandé; et pour le présent, vous et monseigneur de Berry en avez le gouvernement. Si m'en veuillez répondre. » Le duc de Bourgogne répondit assez fellement (durement) et dit: « Clisson, Clisson, vous ne vous avez que faire d'ensonnier (inquiéter) de l'état du royaume, car sans votre office il sera bien gouverné. A la male-heure vous en soyez vous tant ensonnié! Où diable avez vous tant assemblé ni recueilli de finance, que naguères vous fites testament et ordonnance de dix sept cents mille francs ? Monseigneur et beau frère de Berry ni moi, pour toute notre puissance à présent n'en pourrièmes (pourrions) tant mettre ensemble. Partez de ma présence; yssez (sortez) de ma chambre, et faites que plus je ne vous voie; car si ce n'étoit pour l'honneur de moi, je vous ferois l'autre œil crever. » A ces mots le duc se départit de lui et laissa le seigneur de Clisson tout coi, lequel yssit hors de la chambre baissant le chef et tout pensif, ni nul ne lui fit convoi. Et passa parmi la salle et l'avala (descendit) tout jus; et vint à la cour; et monta à cheval, et se départit avecques ses gens; et se mit en chemin à la couverte et retourna à son hôtel.

Quand le sire de Clisson fut revenu à son hôtel, il eut mainte pensée et imagination en soi même, pensant et imaginant quel chose il feroit; et connut tantôt que les choses iroient mal; et ne savoit à qui parler ni découvrir ses besognes, car le duc d'Or-

léans étoit à Cray. Néanmoins, si il fut à Paris, si n'avoit-il nulle puissance de le sauver ni garder, et se douta trop fort que de nuit le duc de Bourgogne ne le fit prendre et efforcer son hôtel; et n'osa attendre cette aventure; mais ordonna tantôt toutes ses besognes et dit à aucuns de ses varlets ce qu'il vouloit faire; et sur le soir il se départit lui troisième, et vida son hôtel par derrière, et issit de Paris par la porte Saint Antoine, et vint au pont à Charenton passer la Seine, et chevaucha tant que il se trouva en un sien châtel à sept lieues de Paris[1], que on dit le Mont-le-Hery et là se tint tant que il ouït autres nouvelles.

Ce propre jour que le duc de Bourgogne avoit ainsi ravalé de parole le connétable de France, le duc de Berry et lui se trouvèrent, car ils vinrent au palais pour parler ensemble des besognes qui touchoient et appartenoient au royaume de France. Si conta le duc de Bourgogne à son frère de Berry comment il avoit parlé et ravalé Clisson. Le duc de Berry répondit et dit: « Vous avez bien fait; par aucune voie faut il entrer en eux, car vraiment, il, Le Mercier, La Rivière, et Montagu ont dérobé le royaume de France; mais le temps est venu que ils remettront tout arrière et y laisseront les vies, qui m'en voudra croire? »

Je ne sçais comment il en avint, ni qui ce fut; mais ce propre soir que le connétable issit de Paris, Montagu s'en partit aussi tout secrètement par la porte

(1) Mont-Lhéry n'est qu'à 6 lieues de Paris. J. A. B.

Saint Antoine et prit le chemin de Troies en Champagne et de Bourgogue; et dit qu'il ne séjourneroit ni arrêteroit nulle part, si se trouveroit en Avignon; et jà y avoit envoyé une partie de ses finances, et si en avoit laissé à sa femme aucune chose pour tenir son état courtoisement; car bien véoit et connoissoit, puisque le roi avoit perdu son sens, que les choses iroient mal, car les ducs de Berry et de Bourgogne ne parloient mais à lui.

Messire Jean Le Mercier eut volontiers ainsi fait, si il put; mais on avoit jà mis sur lui gardes, que rien, sans sçu, n'issoit de son hôtel; et ce que au devant il avoit sauvé lui vint depuis bien à point quand il le trouva, car tout ce qu'on put tenir, avoir ni trouver du sien, fut attribué aux ducs de Berry et de Bourgogne. Il lui fut fait un commandement de par les dessus dits qu'il allât tenir son corps prisonnier au châtel du Louvre; et au Bègue de Vilaines, comte de la Ribede (Ribadea) en Espagne aussi. Ils y allèrent. On envoya à l'hôtel de Montagu; mais ceux qui envoyés y furent ne le trouvèrent point; et si ne savoit nul à dire quel part il étoit allé ni trait; on le laissa quand on ne le put avoir.

On demanda si Olivier de Clisson étoit à Paris; et fut envoyé querir à son hôtel, pour lui faire commandement, si on l'eut trouvé, que il fut aussi allé tenir son corps prisonnier au châtel du Louvre: on ne le trouva point, ni homme de par lui, fors le concierge qui gardoit l'hôtel et n'en savoit nulles nouvelles. On laissa ainsi ester (rester) ces paroles deux jours, tant que on sçut de vérité qu'il étoit en son

hôtel de Mont-le-Héry. Quand les seigneurs le sçurent qui le vouloient prendre et attraper, et si tenu l'eussent, mal et laid lui fut allé, ils ordonnèrent tantôt le Barrois des Barres et messire Jean de Châtel-Morant, le seigneur de Coucy et messire Guillaume de la Trimouille, à trois cents lances; et leur fut dit: « Allez-vous-en à Mont-le-Héry; environnez la ville et le châtel et ne vous partez point de là sans nous ramener Clisson mort ou vif. »

Les chevaliers obéirent, et faire leur convint, car les deux ducs pour l'heure avoient l'administration du royaume de France; et se départirent de Paris à plus de trois cents lances, non pas tous à une fois, mais par cinq routes (troupes), afin que leur issue fut moins connue. Dieu aida si bien le connétable, et eut si bons amis en la chevauchée, que cette venue lui fut signifiée si bien à temps et à point, que il ne y prit nul dommage et se départit lui et ses gens, et se mit au chemin, et chevaucha tant, par voies couvertes, par bois et par bruyères, hors des cités et en sus des villes fermées, que il vint sauvement et sûrement en Bretagne; et se bouta en un sien châtel bien garni et pourvu de toutes choses, lequel on appelle Châtel-Josselin; et là se tint tant qu'il ouït autres nouvelles.

Pour ce ne demeura pas que le Barrois des Barres et les autres chevaliers dessus nommés ne se missent en peine de faire leur emprise, ainsi que chargé leur étoit, et vinrent au Mont-le-Héry, et se saisirent de la ville, et environnèrent le châtel, et furent là une nuit; et cuidoient (croyoient) que le

connétable fut dedans, mais non étoit, ainsi que vous sçavez; et s'ordonnèrent au matin ainsi que pour assaillir. Les varlets qui étoient au châtel envoyèrent devers les chevaliers pour savoir quelle chose on leur demandoit; ils répondirent que ils vouloient avoir messire Olivier de Clisson, et que pour ce étoient-ils là venus.

Les varlets qui le châtel gardoient répondirent et dirent que le sire de Clisson étoit départi de là, passé quatre jours; et offroient à ouvrir le châtel et quérir partout. Les chevaliers prirent cette offre et allèrent au châtel et toutes leurs routes (troupes), armés de pied en cap, ainsi que pour combattre; et ce firent afin que là dedans ils ne fussent surpris de trahison ni de aucune embûche. Mais ils trouvèrent tout en vérité ce que les varlets du seigneur de Clisson avoient dit. Si cherchèrent-ils haut, bas et partout, mais rien ne trouvèrent. Donc se départirent-ils et retournèrent vers Paris. Si contèrent à ceux qui les avoient envoyés comment ils avoient exploité.

Quand le duc de Berry et le duc de Bourgogne virent, et leurs consaux, que messire Olivier de Clisson leur étoit échappé, si furent moult courroucés; et le duc d'Orléans et le duc de Bourbon tous réjouis. Or dit le duc de Bourgogne: « Il a montré que il se doute; pour ce, si il s'en est allé et fui, n'est-il pas quitte: nous le ferons traire et revenir avant hâtivement, ou il perdra tout ce où nous pourrons la main mettre, ni jà n'en sera déporté (épargné) car il a sur lui plusieurs articles déraisonnables, qui

ne demandent que jugement de punition; et si les grands et les puissants et les mauvais n'étoient punis et corrigés, les choses ne seroient point justement proportionnées, et se contenteroient mal les petits et les foibles; et justice doit être loyale et non pas épargner ni fort ni foible, parquoi tous s'y exemplient [1]. » Ainsi disoit et devisoit le duc de Bourgogne; et messire Olivier de Clisson étoit mis et bouté sauvement et sûrement en son châtel, lequel on nomme Châtel-Josselin en Bretagne, et étoit bien pourvu de tout ce qu'il appartenoit pour tenir et garder; et ce propre jour que le Barrois des Barres fut retourné à Paris devers les seigneurs et que il leur eût dit et conté que messire Olivier de Clisson n'étoit point au châtel de Mont-le-Héry, il lui fut dit de par le duc de Berry et le duc de Bourgogne: « Départez-vous, Barrois, demain le bon matin et chevauchez jusques à Aunians. On nous a dit que le sire de La Rivière y est: calengiez (réclamez)-le de par nous et de par le conseil du roi, et l'ayez tel que vous nous en rendez bon compte, quand nous le vous demanderons. » Il répondit: « Messeigneurs, volontiers. » Et chevauchèrent lendemain lui et sa route (troupe) et vinrent à Aunians, une très belle forteresse séant auprès Chartres, que le sire de La Rivière tenoit, et l'avoit prise en mariage avecques la dame d'Aunians sa femme; et avoit le dit châtel et toute sa terre trop grandement amendé, et moult étoit

(1) Prennent exemple. J. A. B.

Digitized by Google

aimé de ses hommes en sa terre, car il ne vouloit que tout bien et loyauté.

Les commissaires de par les seigneurs dessus nommés vinrent à Aunians et firent ce dont ils étoient chargés; et trouvèrent le seigneur de La Rivière, sa femme et ses enfants. Le seigneur de La Rivière n'attendoit autre chose que ces vegilles (gardes), car jà lui avoit-on dit que messire Jean Le Mercier et le comte de La Ribede (Ribadea) tenoient prison, et que le connétable étoit parti et fui hors de Mont-le-Héry, et trait, quelque part que ce fut, à sauveté; et lui avoit-on dit: « Sire, sauvez votre corps; car les envieux ont à présent contre vous règne pour eux. » Il avoit répondu à ces paroles et dit ainsi: « Ici et autre part suis-je en la volonté de Dieu, je me sens pur et net. Dieu m'a donné ce que j'ai et il le me peut ôter quand il lui plaît; la volonté de Dieu soit faite. J'ai servi le roi Charles de bonne mémoire et le roi Charles son fils à présent, bien et loyaument. Mon service a été bien connu d'eux et le me ont grandement remunéré. Je oserai bien, sur ce que j'ai fait, servi et travaillé à leur commandement pour les besognes du royaume de France, attendre le jugement de la chambre de parlement de Paris. Et si on trouve en tous mes faits chose où rien ait à dire, je sois puni et corrigé! »

Ainsi disoit et avoit dit le sire de La Rivière à sa femme et à ceux de son conseil en devant ce que les commissaires des seigneurs dessus nommés vinssent à Aunians. Quand on lui dit: « Monseigneur,

véez-ci tels et tels; et viennent à main armée voulant entrer céans ; que dites-vous? Ouvrirons-nous la porte? » Dit-il: « Quoi donc ! ils soient les très bien venus! » Et à ces mots il même vint à l'encontre d'eux et les recueillit un et un moult honorablement et tout en parlant à eux, il et eux et toutes leurs gens entrèrent en la salle du châtel d'Aunians. Quand ils furent tous venus, là s'arrêtèrent; et adonc le Barrois des Barres, un moult doux et gentil chevalier, fit de cœur courroucé, et bien le montra, l'arrêt sur le seigneur de La Rivière, ainsi que chargé lui étoit et que faire le convenoit. Le sire de La Rivière le tint pour excusé et obéit. Autrement ne le pouvoit-il faire ni vouloit. Si demeura prisonnier en son châtel d'Aunians même. Vous devez bien croire et savoir que la dame étoit moult déconfortée et fut, quand elle vit ainsi la fortune tournée, et reverser son seigneur et mari, et avec ce se doutoit trop fort de la conclusion.

Ainsi fut le sire de La Rivière prisonnier en son châtel d'Aunians. Guères de temps ne demeura depuis que il fut envoyé quérir par les dessus dits, qui avoient le gouvernement de la temporalité et aussi de l'espirituel; car cil (celui), qui pape Clément s'escripsoit (appeloit), n'avoit rien au royaume de France fors par ces deux qui gouvernoient le dit royaume. Et fut amené à Paris et mis au châtel du Louvre. Moult de gens parmi le royaume en avoient pitié, et si n'en osoient parler fors en derrière. Encore ne faisoit-on point si grand compte de la tribulation de messire Jean Le Mercier que de celle du

seigneur de La Rivière, car le sire de La Rivière avoit toujours été doux, courtois, débonnaire et patient aux pauvres gens, et à ceux et celles bon moyen qui avoient à besogner et qui ne pouvoient avoir audience. On disoit tous les jours parmi la ville et cité de Paris que on leur trancheroit les têtes; et couroit par aucuns, non mie par tous, un esclandre et une renommée pour eux plus grever, que ils étoient traittours (traîtres) contre la couronne de France; et avoient exurpé (usurpé), emblé (enlevé) et demuchié (caché) les grands profits du royaume de France, dont ils avoient tenu leurs grands états, fait maisons, châteaux et beaux édifices; et les pauvres chevaliers et écuyers, qui avoient exposé leurs corps et leurs membres ès armes, et servi le royaume de France, et vendu et alloué leurs héritages, en servant, n'avoient pu être au temps passé payés, tant par messire Olivier de Clisson que par ces deux; et aussi par Montagu qui s'en étoit fui. Les envieux et haineux les condamnoient et jugeoient à mort; et en furent en trop grand' aventure; et fut dit que sur eux il étoit tout prouvé que ils avoient pleinement conseillé le roi de France à aller au Mans et pour entrer en Bretagne; et l'avoient mis en la maladie et en la frénésie où il étoit, par donner à boire poisons appropriés à leur volonté. Et couroit commune renommée que les médecins, qui avoient le roi à gouverner, n'en pouvoient ni avoient pu toute la saison jouir ni user pour eux.

Tant fut proposé à l'encontre d'eux, du seigneur de La Rivière et de sire Jean Le Mercier, que ils

furent ôtés du Louvre et livrés au prévôt du châtelet de Paris et mis au châtel de Saiut Antoine, en la garde du vicomte d'Acy qui pour le temps en étoit châtelain. Quand ils furent là mis et que on le sçut de vérité, donc s'efforça renommée à courir et voler partout que ils seroient exécutés à mort. Mais au voir (vrai) dire et parler par raison, ils n'eurent oncques ce jugement ni arrêt contre eux; ni ceux, qui à juger les avoient, ne pouvoient trouver en conscience que ils dussent mourir. Si en étoient-ils tous les jours, pour eux contrarier, assaillis; et disoit-on ainsi : « Pensez pour vos âmes, car vos corps sont perdus; vous êtes jugés à mourir et à être décolés. »

En cette peine et douleur que je vous dis ils furent un grand temps; toutes voies le Bègue de Vilaines, un très grand chevalier et vaillant homme en armes du pays de Beauce, lequel étoit amis (accusé) de leur même fait et inculpé, fut si bien aidé, et eut tant de bons amis, que il fut délivré hors de prison, et eut pleine remission de toutes choses. Mais à l'issir hors de prison et à sa délivrance, ceux de son lignage, messire le Barrois et autres, lui dirent que il s'ordonnât et s'en allât jouer en Castille, car là tenoit-il bel héritage et bon de par sa femme la comtesse de la Ribede (Ribadea). Si comme il fut conseillé, il s'ordonna et appareilla du plutôt qu'il put, et se départit de France, et s'en alla en Castille; et les deux autres dessus nommés demeurèrent en prison et au péril et danger de perdre leurs vies.

Tous les biens, meubles et non meubles, héritages et autres possessions que messire Jean Le Mercier avoit dedans Paris et dehors au royaume de France, où on put la main mettre, tout fut pris, ainsi comme biens tollu (ravi) et ôté acquis et forfaits, et tout donné à autrui. La belle maison du Pont au Louvien au diocèse de Laon, qui tant lui avoit coûté, lui fut ôtée et donnée au seigneur de Coucy; et toutes les appendances, terres, rentes et possessions, qui au manoir et à la dite ville appartenoient, je ne sçais si ce fut à sa requête ou demande, il en fut ahérité pour lui et pour son hoir.

D'autre part, le sire de La Rivière fut trop dur mené. Vérité est que de son meuble, là où on le put avoir, on lui ôta tout, et les terres et héritages, lesquels il avoit acquis et achetés; reservé on laissa à sa femme, la dame d'Aunians tous les héritages lesquels venoient de son côté, de père et de mère. Avec tout ce, il avoit une jeune fille, belle damoiselle et gente en l'âge de dix ans, laquelle fille avoit épousé par conjonction de mariage un jeune fils, qui s'appeloit Jacques de Châtillon, fils à messire Hue de Châtillon, qui jadis fut maître des arbalêtriers de France; et étoit ce fils héritier de son père, et tenoit grands héritages et beaux; et étoit encore taillé d'en plus tenir; et jà chevauchoit-il et avoit plus d'un an chevauché avec son grand seigneur le seigneur de La Rivière; mais nonobstant toutes ces choses, et outre la volonté de l'enfant, on le démaria de la fille au seigneur de La Rivière; et fut remarié ailleurs, là où il plut au seigneur de Bour-

gogne et à ceux de la Trimouille, qui pour le temps de lors menoient la tresche (danse).

Encore outre, le seigneur de La Rivière avoit un fils, jeune écuyer et son héritier. Ce fils étoit marié à la fille du comte de Damp-Martin; et n'avoit le dit comte plus d'enfants, ni n'étoit taillé que jamais en dut avoir. Et étoit la fille son héritière. On les voulut démarier et mettre la fille ailleurs plus hautement assez, mais le comte de Damp-Martin, comme vaillant prud'homme, alla au-devant, et dit bien, et le tint, que, tant que le fils au seigneur de La Rivière auroit vie ou corps, sa fille n'auroit autre mari pour homme qui en put parler ou traiter; et outre, si on faisoit à l'enfant violence pour abréger sa vie, sa fille n'auroit jamais mari; et mettroit son héritage en si dures mains que ceux qui voudroient avoir son droit sans cause, par fraude ou par envie ne l'en pourroient ôter. Quand on vit la bonne volonté du comte de Damp-Martin et ses défenses on le laissa en paix; et demeura le mariage et les deux enfants ensemble. Mais le premier dont je vous ai parlé se rompit; et en dispensa le pape Clément, voulsist (voulut) ou non, car pour lors au royaume de France il n'avoit autre puissance que celle que on lui donnoit et consentoit à avoir, tant étoit l'église sujette et vitupérée par le schisme et ordonnance de ceux qui gouverner la devoient.

Moult de peuple, par spécial parmi le royaume de France et ailleurs, excusoient le gentil seigneur de La Rivière de toutes ces amises (fautes), voire si excusation vaulsist (eut valu) rien, mais nennil; ni nul,

Google

quel qu'il fut, ni comme clair qu'il vit en la matière, n'en osoit parler ni ouvrir la bouche, fors tant seulement cette vaillante jeune dame, madame Jeanne de Boulogne duchesse de Berry. Trop de fois la bonne dame s'en mit à genoux aux pieds de son mari le duc de Berry, et lui disoit en priant à maints jointes: « Ha ! Monseigneur, à tort et à péché, vous vous laissez des ennemis et haineux informer diversement sur ce vaillant chevalier prud'homme, le seigneur de La Rivière. On lui fait purement tort ni nul n'ose parler pour lui, fors moi: je vueil bien que vous sachez que, si on le fait mourir, je n'aurai jamais joye, mais trouverai tous les tours que je pourrai pour être en tristesse et en douleur, car il est, où qu'il soit, très loyal chevalier, sage et vaillant prud'homme. Ha ! Monseigneur, vous considérez petitement les beaux services que il vous a faits; les peines et travaux qu'il a eus, pour vous et moi mettre ensemble par mariage: je ne dis pas que je le vaille, car je suis une petite dame à l'encontre de vous; mais vous, quime vouliez avoir, vous aviez à faire à un trop dur et avisé seigneur monseigneur de Foix, en qui garde et gouvernement j'étois pour lors. Et si le gentil chevalier le sire de La Rivière, et ses douces paroles et sages traités, n'eussent été, je ne fusse pas en votre compagnie, mais fusse pour le présent en Angleterre; car le duc de Lancastre me vouloit avoir pour son fils le comte de Derby. Et plus s'y inclinoit monseigneur de Foix assez que il ne faisoit à vous. Très cher sire, il vous doit bien souvenir de toutes telles choses, car elles sont vérita-

bles. Si vous prie humblement et en pitié que le gentil chevalier, qui si doucement m'amena pardeçà, n'ait nul dommage de son corps ni de ses membres. » Le duc de Berry, qui véoit sa femme jeune et belle et qui l'aimoit de tout son cœur, et qui bien savoit qu'elle disoit et montroit toute vérité, amollioit grandement son cœur, qu'il avoit dur et haut sur le seigneur de La Rivière; et pour apaiser sa femme, car il véoit bien qu'elle parloit et prioit de grand cœur, il lui disoit: « Dame, si Dieu m'aist (aide) à l'âme, je voudrois par spécial que il m'eut coûté vingt mille francs, et La Rivière ne se fut oncques forfait envers la couronne de France, car en devant cette avenue de la maladie de monseigneur, je l'aimois bien et tenois pour un sage et pourvu chevalier; et puisque vous en parlez et priez si acertes, je ne vous voudrois pas courroucer. A votre prière et parole il en vaudra grandement mieux, et y ferai plus pour vous, si avant que ma puissance s'y pourra étendre, que si tous ceux du royaume de France en parloient et prioient. » — « Monseigneur, répondit la dame, si Dieu plaît, je m'en apercevrai; et vous ferez bien et aumône; et je crois que le gentil chevalier et vaillant prud'homme n'a nulle avocate fors moi. » — « Vous dites vérité, disoit le duc de Berry, et quand vous vous en voulez ensonnier (mêler), il doit suffire. »

Ainsi se apaisoit la dame sur les paroles de son seigneur et mari le duc de Berry, et quand il et le duc de Bourgogne et les consaux parloient ensemble, c'étoit tout troublé; et n'est nulle doute, si la

bonne dame n'eut été, et si acertes n'y eut entendu, il eut été mort. Mais pour l'amour d'elle on s'en dissimula; et valut messire Jean Le Mercier très grandement mieux de la compagnie du seigneur de La Rivière, pourtant (attendu) qu'ils étoient pris et accusés d'un même fait. Ni on n'avoit point conscience ni conseil de faire mourir l'un sans l'autre.

Vous devez savoir, quel detriance (délai) qu'il y eut ni que on leur fit, ils n'étoient pas en prison bien assurés, car ils sentoient que pour le présent ils avoient trop d'ennemis, et ces ennemis étoient en leur règne et en leur puissance; et moult courroucés étoient, si amender le pussent, de ce que on les gardoit tant. Messire Jean Le Mercier, en la prison où il étoit au châtel de Saint Antoine, continuellement pleuroit, si soudainement et de si grand'affection, que sa vue en fut si foulée et affoiblie, qu'il en fut sur le point d'être aveugle; et étoit grand'pitié à le voir et ouïr lamenter.

Entreus (pendant) que ces deux chevaliers étoient en ce danger et en prison, et furent plus d'un an, ni on ne savoit à dire quelle fin ils prendroient, on entendit de tous points au seigneur de Clisson pour le dégrader et ôter de son honneur et office. Et plus volontiers on l'eut tenu que nul des autres, mais il s'en garda bien; si fit que sage; car si on l'eut tenu, il étoit tout ordonné qu'il eut eu jugement contre lui pour le faire mourir sans remède, et tout par envie et par haine et pour complaire à son adversaire le duc de Bretagne, qui oncques ne fit bien au royaume de France.

Quand les seigneurs virent que il leur étoit échappé, on trouva le conseil sur autre forme; et fut demené en la manière que je vous dirai. Il fut ajourné à venir en chambre de parlement à Paris, pour ouïr droit et répondre aux articles dont on l'accusoit, sur peine de perdre honneur et le royaume de France et l'office de la connétablie; et furent envoyés commissaires, à ce députés et ordonnés de par ceux de la chambre de parlement, en Bretagne pour parler à lui, et faire arrêt et ajournement sur lui de main mise. Ceux qui envoyés y furent s'acquittèrent bien de chevaucher jusques en Bretagne et d'aller ès forteresses et demander ès villes de messire Olivier de Clisson quelle part il étoit; et disoient: « Nous sommes ci-envoyés de par le roi notre sire et le conseil pour parler à monseigneur le connétable, si le nous enseignez, tant que l'ayons vu et parlé à lui et que nous ayons fait notre message. » Les hommes de la ville et des châteaux de Bretagne tenables du dit connétable, aux quels ils s'adressoient, répondoient et disoient ainsi, comme tous garnis et avisés de répondre: « Vous soyez les bien venus. Et certainement si nous voulions parler à monseigneur le connétable, nous irions en tel lieu. Car là nous le cuiderions trouver sans nulle faute. » Ainsi, de ville en ville et châtel en châtel, les commissaire alloient, demandant messire Olivier de Clisson, et trouver ne le pouvoient, ni autres nouvelles n'en ouïrent; et tant le quirent et demandèrent sans parler à lui qu'ils se tennèrent (fatiguèrent) et se mirent au retour, et vinrent à

Paris, où ils firent certaine relation à leurs maîtres de tout ce que ils avoient vu et trouvé, et comment à l'encontre d'eux le connétable s'étoit demuchié (caché) et ses gens dissimulés.

Vous devez savoir que ceux qui l'accusoient et qui condamner le vouloient ne voulsissent pas qu'il se fut autrement gouverné, car or à primes, ce disoient-ils, en auroient pleinement raison, et seroit demené selon ce qu'il avoit desservi (mérité).

On donna à messire Olivier de Clisson, par ordonnance de parlement, fut tort ou droit, tous ses ajournements, afin que ceux qui l'aimoient ne pussent point dire ni proposer que par envie ni haine on l'eut forcé et quand toutes les quinzaines furent accomplies et que on vit que de lui on n'auroit ni orroit nulles nouvelles, et qu'il eut été appelé généralement à l'huis de la chambre de parlement et ensuite publiquement à la porte du palais et aux degrés et à la porte de la cour du palais, et que on lui eut donné toutes ses solemnités et que nul ne répondoit pour lui, il eut arrêt en parlement contre lui trop cruel, car il fut banni du royaume de France comme faux, mauvais et traître contre la couronne de France, et jugé à cent mille marcs d'argent pour les extorsions que induement et frauduleusement du temps passé, son office faisant de la connétablie, il avoit faits, tant à la chambre aux deniers comme d'autre part, et à perdre perpétuellement et sans espoir jamais du revenir l'office de la connétablie. A telle sentence rendre fut mandé le duc d'Orléans, et prié qu'il y voulsist être, mais point il n'y voult

venir et se execusa. Mais les ducs de Berry et de Bourgogne y furent et grand'foison des barons du royaume de France.

Or regardez des œuvres de fortune comme elles vont et si elles sont peu fermes et stables, quand ce vaillant homme et bon chevalier, et qui tant avoit travaillé pour l'honneur du royaume de France, fut ainsi démené et vitupereusement degradé d'honneur et de chevance. Oncques homme ne fut plus heureux de ce que point ne vint à ses ajournements, car si il y eut été, il étoit tout ordonné, on lui eut honteusement tollu la vie; ni pour lors le duc d'Orleans n'en osoit parler; et si il en eut parlé, pour lui on n'en eut rien fait.

Considérez et me répondez, s'il vous plaît, si le duc de Bretagne et messire Pierre de Craon, qui étoient conjoints ensemble, furent point réjouis de ces nouvelles. Vous devez croire que ouï; mais de ce étoient-ils courroucés que on ne le tenoit à Paris avecques les autres, messire Jean Le Mercier et le seigneur de La Rivière.

De cette sentence et jugement vitupereux contre le sire de Clisson fut-il grand'nouvelle au royaume de France et ailleurs aussi. Les aucuns le plaingnoient et disoient en secret que on lui faisoit tort. Les autres opposoient à l'encontre et disoient: « Voire, de ce que on ne l'a tenu et pendu, car il l'a bien desservi (mérité). Et nos seigneurs, qui sont informés de sa vie et de ses mœurs, n'ont pas tort, si ils consentent qu'il soit ainsi demené. Comment diable pourroit-il avoir assemblé tant d'or et d'ar-

gent que la somme de million et demi de florins ? Il ne lui vient point de bon acquêt, mais de pillages et de roberies et de retailler les gages des pauvres chevaliers et écuyers du royaume de France et d'ailleurs, si comme on sçait bien par la chancellerie et trésorerie, car tout y est écrit et registré. En ces voyages de Flandre il a levé et eu à son profit grand' foison d'or et d'argent, et aussi au voyage d'Allemagne où le roi fut, toutes les tailles du royaume de France et les délivrances des gens d'armes du dit royaume se passoient parmi ses mains. Il en donnoit et faisoit donner ce qu'il vouloit, et la meilleure part il en retenoit, ni nul n'en osoit parler. »

Ainsi et par tels langages étoit accusé en derrière messire Olivier de Clisson et pour ce est dit en reprouver : « qui il meschiet, chacun lui mésoffre. »

Le duc de Bretagne, lui étant et séjournant en son pays, faisoit courir commune renommée que, quand le roi de France, monseigneur de Berry et monseigneur de Bourgogne voudroient bien acertes (sérieusement), il feroit bien petit varlet le seigneur de Clisson, mais il les laisseroit encore convenir un temps ; pour voir comment les besognes se porteroient ; car il entendoit bien de côté que on donneroit au seigneur de Clisson toutes ses royes (voies), et seroit si avant mené que on lui feroit perdre son office de la connétablie. Or regardez si le duc de Bretagne et messire Pierre de Craon en bref terme étoient revenus sur leurs pieds et tout par les œuvres de fortune, qui oncques ne séjourne, mais toujours tourne

et bestourne, et le plus haut monté sur la roue en la boue étrangement retourne. Ce messire Olivier de Clisson et les dessus nommés, le sire de La Rivière et messire Jean Le Mercier, principalement et souverainement étoient inculpés de la maladie du roi de France; et couroit commune renommée sur eux par envie et par ceux qui les héoient et qui à mort traiter les vouloient, qu'ils avoient empoisonné le roi. Or considérez, entre vous qui entendez raison, comment ce se peut faire, car ils étoient ceux au monde, qui à la maladie du roi pouvoient le plus perdre et qui plus volontiers lui eussent gardé sa santé; mais ils n'en pouvoient être crus ni ne furent, ainsi que vous oyez, mais convint un grand temps demeurer en prison et en danger au châtel de Saint Antoine. Messire Jean Le Mercier et le seigneur de La Rivière en furent en grand péril d'être decolés publiquement; et l'eussent été sans doute, si le roi ne fut en la saison retourné en assez bonne santé, et si la duchesse de Berry n'eut été, qui grandement y fut pour le seigneur de La Rivière. Et le sire de Clisson se tenoit en Bretagne, et fit une très forte guerre au duc de Bretagne, et le duc à lui, laquelle guerre coûta moult de vies, si comme je vous recorderai avant en notre histoire.

Vous devez savoir, et vérité fut, que en cette saison l'infirmité que le roi prit au voyage de Bretagne, si comme il est ci-dessus contenu, abattit grandement la joie et le revel de France; et à bonne cause que le royaume sentit la douleur et la peine du roi, car au-devant il étoit grandement en l'amour et

grâce de tout le peuple; et pour ce que il étoit chef, le devoient mieux toutes gens sentir, car quand le chef a mal, tous les membres s'en sentent. Si n'en osoit-on parmi le royaume parler de sa maladie pleinement, mais le céloient toutes gens le plus qu'ils pouvoient. Et fut la maladie trop bien célée et dissimulée devers la reine, car, jusques à tant que elle fut accouchée et relevée, elle n'en sçut rien; et eut cette fois, ce m'est avis, une fille.

Ce maître Guillaume de Harselle, lequel avoit le roi en cure et en garde, se tenoit tout coi de-lez (près) lui à Cray, et moult soigneux en fut, et grandement bien s'en acquitta, et honneur il y acquit et profit, car petit à petit il le remit en bon état. Premièrement il l'ôta de la fièvre et de la chaleur, et lui fit avoir goût et appetit de boire et de manger et de dormir et reposer, et lui fit avoir connoissance de toute chose; mais trop étoit foible; et petit à petit, pour le renouveler de air, il le fit chevaucher, et aller en gibier, et voler de l'épervier aux aloes (alouettes).

Quand ces nouvelles furent sçues parmi France que le roi retournoit grandement en sens, santé et bonne mémoire, si en furent toutes manières de gens réjouis, et Dieu regracié et loué humblement et de bon cœur. Le roi, lui étant à Cray, demanda et voulut voir sa femme la reine et le dauphin son fils. La reine vint, et fut le fils apporté. Le roi leur fit grand' chère et les recueillit liement. Et ainsi petit à petit, par la grâce de Dieu, le roi retourna en bonne santé et état; et quand maître Guillaume

de Harselle vit qu'il étoit en bon point, si en fut tout joyeux; ce fut raison, car il avoit fait une belle cure; et le rendit à son frère le duc d'Orléans et à ses oncles Berry, Bourgogne et Bourbon et leur dit: « Dieu mercy, le roi est en bon état. Je le vous rends et livre. D'ores-en-avant on se garde de le courroucer et mérencolier (fâcher), car encore n'est-il pas bien ferme de tous ses esprits; mais petit à petit il s'affermira. Déduits, ombliances et déports par raison lui sont plus profitables que autres choses. Mais du moins que vous pouvez, si le chargez et travaillez de conseils, car encore a-t-il, et aura toute cette saison le chef foible et tendre, car il, a été battu et formené de très dure maladie. »

Or fut regardé que on retiendroit ce maître Guillaume de-lez (près) le roi, et lui donneroit-on tant qu'il s'en contenteroit, car c'est la fin que médecins tendent toujours, que avoir grands salaires et profits des seigneurs et des dames, de ceux et celles qu'ils visitent. Et fut requis et prié de demeurer lez (près) le roi. Mais il s'excusa trop fort et dit qu'il étoit désormais un vieux homme, foible et impotent et qu'il ne pourroit souffrir l'ordonnance de la cour et que brièvement il vouloit retourner à sa nourriçon. Quand on vit que on n'en auroit autre chose, on ne le voulut point courroucer; on lui donna congé; mais à son département on lui donna mille couronnes d'or. Et fut écrit et retenu à quatre chevaux, toutes et quantes fois qu'il lui plairoit à venir à l'hôtel du roi. Je crois que oncques puis n'y rentra; car quand il fut venu en la cité de Laon, où le

plus communément il se tenoit, il mourut très riche homme. Et avoit bien en finance, tant fut trouvé du sien, trente mille francs. Et fut en son temps le plus eschars (économe) et avers (avare) que on sçut. Et étoit toute sa plaisance, tant qu'il véquit, à assembler grand' foison de florins. Et chez soi il ne dépendoit pas tous les jours deux sols parisis, mais alloit boire et manger à l'avantage où il pouvoit. De telles verges sont battus tous médecins.

CHAPITRE XXXI.

Comment les trèves furent ralongées entre France et Angleterre et comment le roi étoit revenu en son bon sens.

Vous sçavez, et il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment les trèves furent données à Lolinghen et accordées à durer trois ans entre France et Angleterre, et avoient les ambassadeurs de France, c'est à entendre le comte de Saint Pol, le sire de Châtel-Morant, et messire Taupin de Cautemelle, été en Angleterre avecques le duc de Lancastre et le duc d'York, pour savoir l'intention du roi et du peuple d'Angleterre, car on avoit tant proposé et si avant entre les parties au parlement à Amiens, que on étoit sur forme et état de paix et sur certains articles dénommés et prononcés, mais (pourvu) que il plut à la communauté d'Angleterre. Tout ce avoient

réservé le duc de Lancastre et le duc d'York; et si savez comment les dessus nommés étoient retournés en France, car on leur avoit répondu que à la Saint Michel, qui prochainement devoit venir, les parlements seroient à Westmoustier des trois états d'Angleterre; et là seroit remontré tout l'affaire généralement; et en auroit-on réponse.

Or avint que quand les nouvelles furent sçues en Angleterre de la maladie et impotence du roi de France, les choses en furent grandement retardées. Néanmoins le roi Richard d'Angleterre et le duc de Lancastre avoient affection très grande à la paix; et si par eux la chose allât, la paix eut été tôt entre France et Angleterre, mais nennil; car la communauté d'Angleterre ne vouloit point paix, ains (mais) la guerre; et disoient que la guerre aux François leur étoit mieux séant que la paix. De cette opinion étoit l'un des oncles du roi, le duc de Glocestre, messire Thomas duc de Glocestre comte d'Exeses (Essex) et de Buc (Buckingham), connétable d'Angleterre, lequel étoit grandement aimé en Angleterre; et vous dis que ce messire Thomas s'inclinoit plutôt à la guerre que à la paix, et avoit la voix et accord des jeunes gentils hommes d'Angleterre, qui se désiroient à armer. Mais son frère le duc de Lancastre, pourtant qu'il étoit ains-né et puissant en Angleterre, surmontoit tout et disoit bien que la guerre avoit assez duré entre France et Angleterre; et que bonne paix qui bien se tint y seroit bien séant, car sainte chrétienté en étoit bien affoiblie et amoindrie. Et mettoit encore le duc de

Lancastre en termes que l'Amorath-Baquin (Mourad) et sa puissance étoit trop forte sur les frontières de Hongrie, et que là feroit-il bel et bon entendre; et tous jeunes bacheliers, chevaliers et écuyers qui chevaucher désiroient devroient prendre ce chemin et non autre.

Or considérons les paroles du duc de Lancastre qui les proposoit en bien, et qui par armes par tant de fois avoit chevauché et travaillé au royaume de France, et petit conquêté fors que travaillé son corps, ars et détruit sur son chemin le plat pays qui tantôt étoit recouvré, et que cette guerre à ainsi faire et demener ne s'ordonnoit à traire à nulle fin, mais toujours à aller avant; et si les fortunes retournoient sur eux, ils y pourroient recevoir et prendre trop grand dommage; et véoit que le roi son neveu s'inclinoit trop plus à la paix que à la guerre.

Je, auteur de cette histoire, je n'en sçais pas bien déterminer pour dire ni mettre outre qu'il eut tort ni droit, mais il me fut dit ainsi; que pour la cause de ce que le duc de Lancastre véoit ses deux filles mariées en sus de lui et hors du royaume d'Angleterre, l'une reine d'Espagne et l'autre reine de Portugal, il s'inclinoit grandement à la paix, car par spécial il sentoit encore son fils qui avoit sa fille, le jeune roi d'Espagne, au danger de ses hommes; et si paisiblement il vouloit jouir et posséder de l'héritage et des pourpris (dépendances) d'Espagne, il convenoit qu'il tint la paix et l'alliance que ils avoient au royaume de France; lesquelles ceux d'Angleterre ne pouvoient point briser; et si ils le brisoient par

aucune incidence, tantôt les François le feroient comparer (payer) au royaume d'Espagne, car ils avoient là leurs entrées toutes ouvertes, tant par le royaume d'Arragon, dont madame Yoland de Bar étoit reine et bonne françoise, qui gouvernoit pour ce temps tout le royaume d'Arragon et de Catalogne, que par le pays de Béarn et de Vascles (des Basques), car le vicomte de Castelbon, qui héritier étoit du comte Gaston de Foix, l'avoit ainsi juré et scellé au roi de France. Si avoient les François plusieurs belles entrées pour aller en Espagne, sans le danger du roi de Navarre, qui au fort n'eut point volontiers courroucé le roi de France son cousin germain, car encore se tenoit de-lez (près) le roi messire Pierre de Navarre son frère, et cil (celui-ci) brisoit grandement aucuns mauxtalents, si ils sourdissent entre le roi de France et son frère le roi de Navarre, car il étoit bon François et loyal; ni les royaux n'y véoient point de contrariété. Et toutes ces imaginations et cogitations proposoit en lui-même le duc Jean de Lancastre et le remontroit à la fois à son jeune fils Henry comte de Derby, lequel étoit dès lors, quoique jeune fût, de grand' prudence, et idoine (propre) de venir à toute perfection de bien et de honneur; et avoit pour lors le comte de Derby quatre beaux fils, Henry, Jean, Offren (Humphrey) et Thomas, et deux filles; et la mère des enfants avoit été fille du comte connétable d'Angleterre, comte de Herfort et de Northantonne[1], de laquelle dame il tenoit grand héritage.

(1) Marie de Bohun, fille du comte d'Hereford et de Northampton. J. A. B.

La conclusion des consaulx (conseils) et parlements d'Angleterre, qui furent à Westmoustier des prélats, des nobles, des bourgeois et des cités et bonnes villes se portèrent ainsi, que trèves furent données et scellées par mer et par terre entre France et Angleterre, leurs conjoints et leurs adhérents, à durer de la Saint Michel jusques à la Saint Jean-Baptiste, et de la Saint Jean en un an ensuivant; et en rapportèrent les lettres ceux qui commis y étoient de par le roi de France et son conseil; et furent les trèves bien tenues de toutes parties.

Le roi de France, qui grandement avoit été débilité de santé par incidence merveilleuse, et n'en savoit-on conseil prendre ni à qui, car ce médecin, qui s'appeloit Guillaume de Harselle, étoit mort, et quand il se départit de Cray et du roi, il ordonna plusieurs recettes dont on usa; et retourna le roi sur le temps d'hiver en bonne santé, dont tous ses proesmes (parents) qui l'aimoient furent réjouis, et aussi tous les membres des communautés du royaume de France, car moult en étoit aimé. Si vint à Paris et là environ [1], et la reine de France; et tinrent le plus leur hôtel à Saint Pol. A la fois le roi alloit ébattre à l'hôtel du Louvre, quand il lui plaisoit; mais le plus il se tenoit à Saint Pol; et toutes les nuits, qui sont longues en hiver, il y avoit au dit hôtel de Saint Pol danses, carolles et ébattements devant le roi, la reine, la duchesse de Berry et d'Orléans et les dames; et ainsi

(1) Ce fut à cette époque qu'il rendit l'ordonnance qui a fixé à 14 ans la majorité des rois de France. J. A. B.

passoient le temps et les longues nuits d'hiver. En cette saison avoit été à Paris le vicomte de Castelbon, lequel s'étoit trait à l'héritage de la comté de Foix et de Béarn, comme hoir droiturier des terres dessus nommées, et avoit relevé la dite comté de Foix et fait hommage au roi de France, ainsi comme il appartenoit et que tenu étoit du faire; et de Béarn non, car le pays de Béarn est de si noble condition que les seigneurs, qui par l'héritage le tiennent, n'en doivent à nul roi ni à autre seigneur service fors à Dieu; quoique le prince de Galles de bonne mémoire voulut dire et proposer du temps passé contre le comte Gaston de Foix dernièrement mort, qu'il le devoit relever de lui et venir au ressort à la duché d'Aquitaine; mais le dessus dit comte s'en étoit bien défendu; et au voir (vrai) dire, toutes ces propositions et oppressions que le prince de Galles y avoit mis, fait et voulu et montré à faire calenge (réclamation), tout avoit été par l'information du comte Jean d'Armagnac, si comme il est écrit et contenu en bonne forme et véritable ci-dessus en notre histoire; si m'en passerai à tant.

Quand ce vicomte de Castelbon, appelé d'ores-en-avant comte de Foix, fut venu en France pour faire les droitures du relief et hommage de la comté de Foix, comme il appartenoit, il amena en sa compagnie un sien cousin, qui s'appeloit messire Yvain de Foix, fils au comte Gaston de Foix, beau chevalier, gent, jeune et de bonne taille, mais bâtard étoit; et en son vivant le comte de Foix son père l'eut volontiers fait héritier de tous ses héritages, avecques

un sien autre fils qui s'appeloit Gratien, lequel demeuroit de-lez (près) le roi de Navarre; mais les chevaliers de Béarn ne s'y voulurent oncques assentir. Si demeura la chose en cet état, car le comte mourut soudainement, ainsi que vous avez ouï recorder.

Quand le roi de France vit messire Yvain de Foix le jeune chevalier, si l'aima grandement, car lui sembloit bel et de bonne taille, et ils étoient, le roi et lui, tout d'un âge; et en valurent grandement mieux les besognes du vicomte de Castelbon et en eut plus brième délivrance; puis s'en retourna le vicomte en son pays, et messire Yvain demeura de-lez (près) le roi et fut retenu des chevaliers du roi et de sa chambre à douze chevaux et tous bien délivrés.

CHAPITRE XXXII.

L'AVENTURE D'UNE DANSE FAITE EN SEMBLANCE DE HOMMES SAUVAGES, LA OU LE ROI FUT EN PÉRIL.

AVINT que assez tôt après cette retenue, un mariage se fit en l'hôtel du roi de un jeune chevalier de Vermandois et de une des damoiselles de la reine, et tous deux étoient de l'hôtel du roi et de la reine. Si en furent les seigneurs, les dames et damoiselles et tout l'hôtel plus réjoui; et pour cette cause le roi voulut faire les noces; et furent faites dedans l'hôtel de Saint Pol à Paris, et y eut grand'foison de bonnes

gens et de seigneurs; et y furent les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et leurs femmes [1]. Tout le jour des noces qu'ils épousèrent on dansa et mena-t-on grand'joie: le roi fit le souper aux dames et tint la reine de France l'état; et s'efforçoit chacun de joie faire, pour cause qu'ils véoient le roi qui s'en ensonnioit (mêloit) si avant. Là avoit un écuyer d'honneur en l'hôtel du roi, et moult son prochain, de la nation de Normandie, lequel s'appeloit Hugonin de Guisay; si s'avisa de faire aucun ébattement pour complaire au roi et aux dames qui là étoient. L'ébattement qu'il fit, je le vous dirai. Le jour des noces, qui fut par un mardi devant la Chandeleur, sur le soir, il fit pourvoir six cottes de toile et mettre à part dedans une chambre et porter et semer sus delié lin, et les cottes couvertes de delié lin, en forme et couleur de cheveux. Il en fit le roi vêtir une; et le comte de Join (Joigny), un jeune et très gentil chevalier, une autre; et mettre très bien à leur point; et ainsi une autre à messire Charles de Poitiers, fils au comte de Valentinois [2]; et à messire Yvain de Galles, le bâtard de Foix, une autre; et la cinquième au fils du seigneur de Nantouillet un jeune chevalier; et il vêtit la sixième. Quand ils furent tous six vêtus de ces cottes qui étoient faites à leur point, et ils furent dedans enjoints et cousus, ils se montroient être

(1) Ces noces eurent lieu le 29 Janvier 1392. ancien style, ou 1393. N. st. J. A. B.

(2) Le moine de St. Denis l'appelle Aymery de Poitiers. J. A. B.

hommes sauvages, car ils étoient tous chargés de poil, du chef jusques à la plante du pied [1].

Cette ordonnance plaisoit grandement bien au roi de France, et en savoit à l'écuyer qui avisée l'avoit grand gré; et se habillèrent de ces cottes si secrètement en une chambre, que nul ne savoit de leur affaire fors eux-mêmes, et les varlets qui vêtus les avoient. Messire Yvain de Foix, qui de la compagnie étoit, imagina bien la besogne et dit au roi: « Sire, faites commander bien acertes (sérieusement) que nous ne soyons approchés de nulles torches, car si l'air du feu entrât en ces cottes dont nous sommes déguisés, le poil happeroit l'air du feu, si serions ars et perdus sans remède et de ce je vous avise! » — « En nom Dieu, répondit le roi à Yvain, vous parlez bien et sagement, et il sera fait. » Et de là endroit le roi défendit aux varlets et dit: « Nul ne nous suive! » Et fit là venir le roi un huissier d'armes qui étoit à l'entrée de la chambre et lui dit: « Va-t-en à la chambre où les dames sont, et commande de par le roi que toutes torches se traient à part et que nul ne se boute entre six hommes sauvages qui doivent là venir. » L'huissier fit le

(1) Le moine anonyme de St Denis dit que « C'étoit une coutume pratiquée en divers lieux de la France, de faire impunément mille folies au mariage des femmes veuves et d'emprunter avec des habits extravagants la liberté de dire des vilenies au mari et à l'épousée. » Voilà pourquoi le roi et ses cinq compagnons se déguisèrent en satyres et dansèrent des danses lascives en présence de toute la cour. « Le roi et la reine, ajoute le moine de St. Denis, étaient un peu trop indulgents à leurs plaisirs. » J. A. B.

commandement du roi moult étroitement, que toutes torches et torchins, et ceux qui les portoient, se missent en sus au long près des parois (murs) et que nul n'approchât les danses jusques à tant que six hommes sauvages qui là devoient venir seroient retraits. Ce commandement fut ouï et tenu, et se trairent tous ceux qui torches portoient à part; et fut la salle délivrée que il n'y demeura que les dames et damoiselles, et les chevaliers et écuyers qui dansoient. Assez tôt après ce, vint le duc d'Orléans et entra en la salle; et avoit en sa compagnie quatre chevaliers et six torches tant seulement, et rien ne savoit du commandement qui fait avoit été, ni des six hommes sauvages qui devoient venir; et entendit à regarder les danses et les dames, et il même commença à danser. Et en ce moment vint le roi de France, lui sixième seulement, en l'état et ordonnance que dessus est dit, tout appareillé comme homme sauvage et couvert de poil de lin aussi délié comme cheveux du chef jusques au pied. Il n'étoit homme ni femme qui les put connoître, et étoient les cinq attachés l'un à l'autre, et le roi tout devant qui les menoit à la danse.

Quand ils entrèrent en la salle, on entendit tant à eux regarder qu'il ne souvint de torches ni de torchins. Le roi qui étoit tout devant se départit de ses compagnons, dont il fut heureux; et se trait devers les dames pour lui montrer, ainsi que jeunesse le portoit. Et passa devant la reine et s'en vint à la duchesse de Berry qui étoit sa tante et la plus jeune. La duchesse par ébattement le prit et voulut

savoir qui il étoit; le roi étant devant elle ne se vouloit nommer. Adonc dit la duchesse de Berry: « Vous ne m'échapperez point ainsi, tant que je saurai votre nom. » En ce point avint le grand meschef sur les autres, et tout par le duc d'Orléans qui en fut cause, quoique jeunesse et ignorance lui fit faire; car si il eut bien présumé et considéré le meschef qui en descendit, il ne l'eut fait pour nul avoir. Il fut trop en volonté de savoir qui ils étoient. Ainsi que les cinq dansoient, il approcha la torche, que l'un de ses varlets tenoit devant lui, si près de lui que la chaleur du feu entra au lin. Vous savez que en lin n'a nul remède et que tantôt il est enflambé. La flamme du feu échauffa la poix à quoi le lin étoit attaché à la toile. Les chemises linées et poyées [1] étoient sèches et déliées et joignants à la chair, et se prirent au feu à ardoir, et ceux qui vêtus les avoient et qui l'angoisse sentoient commencèrent à crier moult amèrement et horriblement. Et tant y avoit de meschef que nul ne les osoit approcher. Bien y eut aucuns chevaliers qui s'avancèrent pour eux aider et tirer le feu hors de leurs corps. Mais la chaleur de la poix leur ardoit toutes les mains et en furent depuis moult mésaisés. L'un des cinq, ce fut Nantouillet, s'avisa que la bouteillerie étoit près de là; si fut cette part et se jeta en un cuvier tout plein d'eau où on rinçoit tasses et hanaps. Cela le sauva; autrement il eut été mort et ars ainsi que les autres; et nonobstant tout si fut-il en mal point.

(1) C'est-à dire, enduites de poix et recouvertes de lin. J. A. B.

Quand la reine de France ouït les grands cris et horribles que ceux qui ardoient faisoient, elle se douta de son seigneur le roi qu'il ne fut attrapé; car bien savoit, et le roi lui avoit dit, que ce seroit l'un des six. Si fut durement ébahie et chéy (tomba) pâmée. Donc saillirent les chevaliers et dames avant en lui aidant et confortant. Tel meschef, douleur et crierie avoit en la salle qu'on ne savoit auquel entendre. La duchesse de Berry délivra le roi de ce péril, car elle le bouta dessous sa gonne (robe) et le couvrit pour eschevir (éviter) le feu; et lui avoit dit, car le roi se vouloit partir d'elle à force: « Où voulez-vous aller ? Vous véez que vos compagnons ardent. Qui êtes-vous ? Il est heure que vous vous nommez. » — « Je suis le roi. » — « Ha ! monseigneur, or tôt allez-vous mettre en autre habit, et faites tant que la reine vous voie, car elle est moult mésaisée pour vous. »

Le roi à cette parole yssi (sortit) hors de la salle et vint en sa chambre et se fit déshabiller le plutôt qu'il put et remettre en ses garnements, et vint devers la reine; et là étoit la duchesse de Berry, qui l'avoit un peu reconfortée et lui avoit dit: « Madame, reconfortez-vous, car tantôt vous verrez le roi. Certainement j'ai parlé à lui. » A ces mots vint le roi en la présence de la reine; et quand elle le vit, de joie elle tressaillit; donc fut-elle prise et embrassée de chevaliers et portée en sa chambre et le roi en sa compagnie qui tonjours la reconforta.

Le bâtard de Foix qui tout ardoit crioit à hauts cris: « Sauvez le roi, sauvez le roi ! » Et voirement

fut-il sauvé par la manière et aventure que je vous ai dit; et Dieu le voulut aider, quand il se départit de la compagnie pour aller voir les dames; car s'il fut demeuré avecques ses compagnons, il étoit perdu et mort sans remède.

En la salle de Saint-Pol à Paris, sur le point de l'heure de minuit, avoit telle pestillence et horribleté que c'étoit hideur et pitié de l'ouïr et du voir. Des quatre qui là ardoient, il y en eut là deux morts éteints sur la place. Les autres deux, le bâtard de Foix et le comte de Join (Joigny), furent portés à leurs hôtels et moururent dedans deux jours à grand'peine et martire [1].

Ainsi se dérompit cette fête et assemblée de noces en tristesse et en ennui, quoique l'époux et l'épouse ne le pussent amender. Car on doit supposer et croire que ce ne fut point leur coulpe (faute), mais celle du duc d'Orléans, qui nul mal n'y pensoit,

(1) « Le jeune comte de Joigny, (dit l'anonyme de St. Denis) seigneur de belle espérance, expira dans ces horribles douleurs. Le bâtard de Foix et Aymery de Poitiers moururent dans les deux jours, et il n'y eut que Henri de Guisay qui vit le troisième. Celui-ci ne leur ressemblait en rien de mœurs et d'éducation. C'était un homme adonné à tous les vices, et aussi détesté pour sa mauvaise vie que pour la cruelle insolence dont il usoit envers les varlets et envers les gens de peu de condition. Il ne les traitoit que de chiens. C'étoit un de ses moindres plaisirs de les faire aboyer comme tels. Bien souvent il les faisoit servir de tréteaux à table; et pour peu qu'ils le fâchassent, il les faisait coucher à terre, il les fouloit à coups de pieds et d'éperons jusques au sang et disoit que cette canaille ne devoit point être battue à coups de poings, mais meurtrie et déchirée comme des chiens à coups de fouets et de bâton. Ils ne se put pas même empêcher dans ces tourments mortels d'appeler chiens ceux qui le servoient; et ses dernières paroles furent des regrets de ce qu'il les laissoit vivre après lui. » J. A. B.

quand il avalla (descendit) la torche. Jeunesse lui fit faire. Et bien dit, tout en audience, quand il vit que la chose alloit mal: « Entendez à moi, tous ceux qui me peuvent ouïr. Nul ne soit demandé ni inculpé de cette aventure, car, ce qui fait en est, c'est tout par moi et en suis cause; mais ce pèse moi que oncques m'avint; et ne cuidois pas que la chose dut ainsi tourner; car si je l'eusse cuidé et sçu, je y eusse pourvu. » Et puis si s'en alla le duc d'Orléans devers le roi, pour se excuser et le roi le tint pour tout excusé.

Cette dolente aventure avint en l'hôtel de Saint-Pol à Paris en l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et douze [1], le mardi devant la Chandeleur, de laquelle avenue il fut grand'nouvelle parmi le royaume de France et en autres pays. Le duc de Bourgogne et le duc de Berry n'étoient point pour l'heure là, mais à leurs hôtels; et avoient le soir pris congé au roi, à la reine et aux dames et retrait à leurs hôtels pour être mieux à leurs aises.

Quand ce vint au matin et la nouvelle fut sçue et épandue parmi la ville et cité de Paris, vous devez savoir que toutes gens furent moult émerveillés. Et disoient plusieurs communément parmi la ville de Paris; que Dieu avoit montré encore secondement un grand exemple et signe sur le roi, et qu'il convenoit et appartenoit qu'il y regardât et qu'il se retraist (retirât) de ses jeunes huiseuses (oisivetés), et que trop en faisoit et avoit fait, les-

(1) Ancien style, ou 1393. N. st. J. A. B

quelles ne appartenoient point à faire à un roi de France; et que trop jeunement se maintenoit et étoit maintenu jusques à ce jour. La communauté de Paris en murmuroit et disoit sans contrainte: « Regardez le grand meschef qui est près avenu sur le roi; et s'il eut été attrapé et ars, si comme les aventures donnent, et que bien en faisoit les œuvres, que fussent ses oncles et son frères devenus? Ils doivent être tous certains que jà pied d'eux n'en fut échappé, car tous eussent été occis, et les chevaliers que on eut trouvé dedans Paris. »

Or avint, si très tôt que le duc de Berry et de Bourgogne au matin sçurent les nouvelles, ils furent tous ébahis et émerveillés, et bien y eut cause. Si montèrent aux chevaux et vinrent à l'hôtel du roi à Saint Pol et le trouvèrent. Si le conseillèrent, et bien en avoit mestier (besoin), car encore étoit-il tout effrayé et ne se pouvoit r'avoir de l'imagination, quand il pensoit au péril où il avoit été. Et bien dit à ses oncles que sa belle ante (tante) de Berry l'avoit sauvé et ôté hors du péril, mais il étoit trop fort courroucé du comte de Join (Joigny) et de messire Yvain de Foix et de messire Charles de Poitiers. Ses oncles, en lui reconfortant, lui dirent: « Monseigneur, ce qui est avenu ne peut-on recouvrer. Il vous faut oublier la mort d'eux et louer Dieu et regracier de la belle aventure qui vous est avenue, car votre corps et tout le royaume de France a été pour cette incidence en grand' aventure d'être tout perdu; et vous le pouvez imaginer, car jà ne s'en peuvent les vilains taire, et disent que si le meschef

fut tourné sur vous, ils nous eussent tous occis. Si vous ordonnez, appareillez et mettez en état royal, ainsi que à vous appartient, et montez à cheval. Si allez à Notre-Dame de Paris en pélerinage. Nous irons en votre compagnie et vous montrez au peuple, car on vous désire à voir par la cité et ville de Paris. » Le roi répondit que ainsi le feroit-il. Sur ces paroles s'embati (arriva) le duc d'Orléans frère du roi, qui moult l'aimoit comme son frère. Et ses oncles le recueillirent doucement et le blâmèrent un petit de la jeunesse que faite avoit. A ce qu'il montra, il leur en sçut bon gré, et dit bien que il ne cuidoit point mal faire. Assez tôt après, sur le point de neuf heures, montèrent le roi et tous les compagnons à cheval, et se départirent de Saint Pol, et chevauchèrent parmi Paris pour apaiser le peuple qui trop fort étoit ému; et vinrent en la grand'église; et là ouït le roi la messe et y fit ses offrandes, et depuis retournèrent le roi et les seigneurs en l'hôtel de Saint Pol et là dînèrent. Si se passa et oublia cette chose petit à petit et fit-on obsèques, prières et aumônes pour les morts.

Ha! comte Gaston de Foix, si de ton vivant tu eusses eu telles nouvelles de ton fils, comme il en étoit avenu, tu eusses été courroucé outre mesure; et moult l'aimois. Je ne sçais comment on t'en eut apaisé.

Tous seigneurs et dames, qui en oyoient parler parmi le royaume de France, en étoient moult émerveillés et à bonne cause.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIII.

Comment le pape Boniface et les cardinaux de Rome envoyèrent un frère sage clerc devers le roi de France et son conseil.

Vous devez savoir et croire que le pape Boniface, qui se tenoit à Rome, et tous les cardinaux et le collége, furent moult réjouis de cette aventure, quand ils sçurent les certaines nouvelles, pourtant (attendu) que le roi de France et son conseil leur étoient contraires; et dirent adonc entre eux, car ils entendirent à en tenir consistoire, que c'étoit une seconde plaie envoyée de Dieu au royaume de France, pour eux donner exemple, car il soutenoit cet antipape d'Avignon, Robert de Genève, ce falourdeur (trompeur), orgueilleux et présomptueux, qui oncques n'avoit bien fait en son vivant, mais deçu le monde. Et eurent conseil, pape Boniface et les cardinaux, que ils envoieroient en France devers le roi secrètement et couvertement de providence, non par pompes ni par orgueil, un frère mineur grand clerc et bien instruit, pour parler au roi et pour sagement traiter, prêcher et ramener à voie de salut et de raison; car ils soutenoient et maintenoient entre eux qu'il étoit tout dévoyé (égaré), il qui étoit le souverain roi de toute chrétienté et par lequel sainte

église devoit être enluminée plus que par nul autre. Si avisèrent un saint homme de religion [1], pourvu de prudence et de clergie (instruction), et le chargèrent pour aller en France; et avant son département ils l'indittèrent (informèrent) sagement et pourvuement de tout ce qu'il devoit dire et faire. Ces choses ne furent pas sitôt approchées, ni cil (celui) qui envoyé y fut sitôt venu, car le chemin y est grand et long, et moult de divers pas y sont à passer; et aussi le frère, qui étoit religieux cordelier, avant qu'il vint en la présence du roi, il convint savoir si ce seroit bien sa volonté. Or retournons aux besognes de France, et devisons comme elles se portoient.

Nonobstant toutes ces avenues les ducs de Berry et de Bourgogne et leurs consaulx ne se désistoient point de détruire de tous points le seigneur de La Rivière, ce vaillant prud'homme, et messire Jean Le Mercier. Mais étoient au châtel de Saint Antoine joignant Paris, en la garde de messire Jean La Personne vicomte d'Acy et disoit-on en plusieurs lieux parmi Paris, et étoient semées paroles que on les feroit mourir, et que de jour en jour on n'en attendoit autre chose et que on les délivreroit au prévôt du châtel; et eux là venus, il étoit ordonné sans remède, ils seroient décapités et exécutés publiquement, comme traîtres contre la couronne de France. Et sachez que pour lors je fus informé, si Dieu n'y eût pourvu, et les prières de la duchesse de Berry n'eussent été, on leur eut

(1) Un moine. J. A. B.

avancé leur condamnation; mais la bonne dame rendoit grand' peine et travailloit fort pour le seigneur de La Rivière, qui l'avoit amenée en France et fait le mariage du duc de Berry et d'elle; lequel sire de La Rivière en avoit eu moult de peine. Et ne pouvoient lui et messire Jean Le Mercier avoir meilleur moyen que la dite dame, car elle en étoit moult soigneuse; et disoit à la fois tout en pleurant acertes à son seigneur de Berry que à tort, à péché, et par envie on faisoit cet esclandre et blâme au seigneur de La Rivière que tant le tenir en prison et tollir (ravir) son héritage et disoit: « Ha, monseigneur! il eut tant de peine et de travail pour nous mettre ensemble. Vous lui remunérez petitement qui consentez sa mort et destruction. A tout le moins si on lui a ôté sa chevance, on lui laisse la vie; car si il meurt, sur la forme et état dont esclandre est, je n'aurai jamais joie. Monseigneur, je ne vous le dis pas de faint (foible) courage, mais de grand' volonté. Si vous prie, pour Dieu, que vous y veuilliez pouvoir, et penser à sa délivrance. » Le duc de Berry, qui véoit sa femme prier si acerte, et connoissoit bien que ses paroles étoient véritables, en avoit pitié et s'amollioit grandement de sa félonnie; et eut eu plus hâtive délivrance assez le sire de La Rivière qu'il ne eut, mais on tendoit à détruire du tout messire Jean Le Mercier, et on ne pouvoit aider l'un sans l'autre.

Ce messire Jean Le Mercier avoit tant pleuré en prison que moult en étoit débilité de sa vue. Qui eut cru la duchesse de Bourgogne, on les eut exécu-

tés honteusement et sans déport (délai), car trop fort les hayoit, pour cause de ce que eux et messire Olivier de Clisson avoient conseillé le roi d'aller en Bretagne, pour guerroyer et détruire son cousin le duc de Bretagne; et disoit la dite duchesse que Le Mercier, Clisson et La Rivière étoient cause de la maladie du roi de France, car par eux il étoit enchu en infirmité de maladie, et pour le voyage que conseillé lui avoient à faire, à aller sur le duc de Bretagne.

Vous devez savoir, quoi que le roi de France fut retourné assez en bon point et bon état, si ne se départoient point les ducs de Berry et de Bourgogne du gouvernement du royaume, mais en avoient le faix et la charge, et vouloient avoir pour le grand profit qui leur en sourdoit; et avoient mis de-lez (près) le roi toutes gens à leur plaisance et séance. Le roi pour ces jours avoit le nom de roi, mais des besognes touchant et appartenant à la couronne de France, on ne fit que trop petit pour lui; et vouloient les dessus dits tout voir et savoir. La duchesse de Bourgogne étoit la seconde de la reine; dont la duchesse d'Orléans n'étoit pas joyeuse, car elle prenoit volontiers les honneurs, et disoit ainsi à celles de son secret: « La duchesse de Bourgogne ne peut ni nullement ne doit par nulle condition devant moi venir à la couronne de France, car j'en suis plus prochaine qu'elle ne soit; monseigneur mon mari est frère du roi: encore pourroit avenir qu'il seroit roi et moi reine; je ne sçais pourquoi elle s'avance de prendre les honneurs et nous met derrière. »

Nous nous souffrirons à parler de ces dames quant à présent et parlerons des ordonnances de France et de messire Olivier de Clisson, connétable de France, comment il fut mené et traité.

Vous avez bien ouï recorder comment il fut ajourné en parlement par quinzaines, et aussi comment il fut envoyé quérir et mandé par les chevaliers de France messire Philippe de Savoisis et autres, qui furent en Bretagne, et le quérirent (cherchèrent) et demandèrent en toutes places, et point ne le trouvèrent; car il se céla à cautelle, et point ne se voulut laisser trouver; car si ceux qui envoyés y furent l'eussent vu et parlé à lui et ajourné de main mise, ils eussent fait ce que ordonné et commandé leur étoit. A leur retour en France, et eux fait la vraie relation de leur voyage, parlementé fut et arrêté de par la chambre et les seigneurs de parlement que messire Olivier de Clisson étoit tout forfait et que il seroit banni et expulsé hors de tous services et offices et perdroit ses héritages par tout où il les avoit, au ressort et domaine du royaume de France; et au cas que on l'avoit sommé par lettres ouvertes, scellées du grand scel de la chambre de parlement, et mandé qu'il renvoyât le martel, c'est à entendre l'office de la connétablie de France et que point ne l'avoit fait, mais désobéi, l'office vaquoit. Si regardèrent les ducs de Berry et de Bourgogne et leurs consaulx (conseillers), qui tous étoient contraires au seigneur de Clisson et qui ne vouloient fors sa destruction, que on y pourvoiroit et que l'office de la connétablie de France étoit de si noble condition et de si grande renommée, que il

ne pouvoit longuement être sans gouverneur, pour les incidences qui en pouvoient venir. Si fut avisé que le sire de Coucy feroit bien cet office et y étoit propre et idoine, et lui fut parlé; mais il se excusa grandement et dit que jà ne le feroit ni s'en entremettroit, pour partir du royaume de France. Quand on vit qu'il n'y vouloit entendre, on regarda d'autre part.

CHAPITRE XXXIV.

Comment le mariage fut traité de messire Philippe d'Artois comte d'Eu et madame Marie de Berry veuve, fille au duc de Berry et comment lui fut baillée la charge de la connétablie de France et ôtée a messire Olivier de Clisson.

En ce temps étoit en traité de mariage messire Philippe d'Artois, pour avoir la jeune veuve madame Marie de Berry, qui ci-dessus est nommée comtesse de Dunois et qui eut à mari Louis de Blois, si comme vous savez; et eut volontiers vu le roi de France que son cousin dessus dit fut parvenu à ce mariage; mais le duc de Berry ne s'y assentoit point, car petite chose est de la comté d'Eu, au regard du premier mariage que sa fille avoit eu; et la pensoit bien à plus haut marier, car à voir (vrai) dire, la dame en tout cas le valoit bien de beauté, bonté et

de tout ce qu'il appartenoit à une haute et noble dame. Toutefois le duc de Berry, au fort et à tout conclure, n'eut osé courroucer le roi; et bien savoit le roi que le dit duc de Berry étoit prié et requis de plusieurs, pour avoir sa fille en mariage du jeune duc de Lorraine, du comte d'Armagnac, de l'aîné fils du comte de Foix et de Béarn; et tous ces mariages brisoit le roi et disoit à son oncle: « Bel oncle de Berry, nous ne voulons pas que vous nous éloigniez notre cousine votre fille des fleurs de lys, nous lui pourvoirons un mariage bon et bien séant pour elle, car nous la véons volontiers de-lez (près) nous; et bien affiert (siéd) être de-lez (près) notre belle ante (tante) de Berry, car elles sont presque d'un âge. »

Ces paroles et autres refroidoient le duc de Berry à non accorder sa fille, ni convenancer (promettre) nulle part; et véoit bien que le roi s'inclinoit, tout considéré, à leur cousin messire Philippe d'Artois, qui étoit jeune chevalier et de grand'volonté, et jà avoit moult travaillé en armes et outre mer et fait plusieurs beaux et hauts voyages, lesquels on recordoit et tenoit à grand'vaillance; et étoit moult en la grâce et amour des chevaliers et écuyers du royaume de France. Si regardèrent ainsi les ducs de Berry et de Bourgogne par accord, que si le roi vouloit donner et accorder à leur cousin d'Artois l'office de la connétablie de France, lequel ils tenoient pour vacant à présent, car messire Olivier de Clisson l'avoit perdu et forfait, le mariage se feroit de Marie de Berry à lui; car au cas qu'il seroit connétable de France, il auroit assez chevance pour tenir son état. Et eurent conseil et

avis les deux ducs qu'ils en parleroient au roi; et lui en parlèrent sur la forme que je vous dirai, en lui disant: « Monseigneur, votre conseil s'adonne généralement et par science que notre cousin et le vôtre, le comte d'Eu messire Philippe d'Artois, soit à présent pourvu de l'office de la connétablie de France qui vaque; car Clisson, par le jugement et arrêt des clercs de droit et de votre chambre de parlement, l'a forfait; et l'office ne peut longuement vaquer que ce ne soit grandement en préjudice de votre royaume: et vous êtes tenu, et aussi sommes-nous, de aider et avancer notre cousin d'Artois, car il nous est moult prochain de sang et de lignage; et puisque la chose est en tel parti que le dit office vaque, nous ne le pouvons pour présent mieux mettre ni asseoir que en messire Philippe d'Artois, car il le saura bien faire et exercer; et si est aimé de toutes gens, chevaliers et écuyers; et est homme sans envie ni convoitise. » Ces paroles furent assez plaisantes au roi, et leur répondit joyeusement qu'il y penseroit, et si à donner étoit, il auroit plus cher qu'il l'eut que nul autre. Si demeura la chose un petit en cet état, et le roi en fut poursuivi de ses oncles, car ils vouloient messire Philippe d'Artois avancer, et dégrader de tous points messire Olivier de Clisson, car ils l'avoient accueilli en grand'haine; le duc de Berry, pour ce qu'il avoit aidé à détruire Betisac, et le duc de Bourgogne, pour ce qu'il faisoit guerre au duc de Bretagne; et encore ne le héoit point tant le duc que la duchesse de Bourgogne faisoit. Finalement le roi s'y assentit, par le moyen de ce que le duc de Berry

lui accordât sa fille Marie, qui veuve étoit de Louis de Blois, à avoir en mariage; mais avant que on procédât plus avant, tant pour saouler le roi et contenter que le duc d'Orléans, qui supportoient grandement en l'office de la connétablie messire Olivier de Clisson, de rechef messire Guillaume des Bordes et messire Guillaume Martel, tous deux chevaliers de la chambre du roi, et messire Philippe de Savoisis, chevalier au duc de Berry, furent chargés et ordonnés d'aller en Bretagne et pour parler à messire Olivier de Clisson et envoyés de par le roi, non par autrui. Les dessus dits chevaliers ordonnèrent leurs besognes et se mirent à voie et à chemin et vinrent à Angers, et là trouvèrent la reine de Jérusalem et Jean de Bretagne, qui les reçurent grandement et honorablement pour l'honneur du jour; et furent là deux jours; et demandèrent si ils savoient nulles certaines nouvelles de messire Olivier de Clisson et que ils avoient commission courtoise de par le roi, et non par autrui, d'aller parler à lui. Ils répondirent que nulle certaineté de son état ils ne savoient, ni savoir ne pouvoient; fors tant que bien pensoient qu'il étoit en Bretagne en une de ses forteresses, mais point ne se tenoit stablement en une, mais se transmuoit souvent de l'une en l'autre. Or se départirent d'Angers les dessus dits chevaliers et prirent congé à la reine et à son fils Charles le prince de Tarente et à Jean de Bretagne comte de Penthièvre, et se mirent au chemin, et exploitèrent tant que ils vinrent à Rennes. Le duc de Bretagne se tenoit moult closement avecques sa femme en la cité de Vannes, et ne chevau-

choit point, car il doutoit les embûches et les rencontres de son adversaire messire Olivier de Clisson, car ils faisoient guerre si felle (cruelle) et si dure que, là où leurs gens se trouvoient sur les champs, il n'y avoit nul mercy; il convenoit que la place demeurât aux plus forts; et tout étoit occis quand on en venoit au-dessus: si se doutoient l'un de l'autre. Bien y avoit cause et raison; et quoique le duc soit le souverain du pays, si ne trouvoit-il baron, chevalier ni écuyer de Bretagne qui se voulsit armer avecques lui, à l'encontre de messire Olivier de Clisson; mais s'en dissimuloient tous et disoient que cette guerre ne leur touchoit en rien. Ainsi les laissoient-ils convenir; et se tenoit chacun chez soi; ni le duc n'en pouvoit avoir autre confort.

Quand les dessus nommés chevaliers de France furent venus en la cité de Rennes, ils enquirent au plus véritablement qu'ils purent, où on trouveroit messire Olivier de Clisson; nul ne leur en savoit à dire la vérité. Donc eurent-ils avis et conseil que ils se trairoient devers Châtel-Josselin, ainsi qu'ils firent. Ils furent recueillis des gens messire Olivier moult bellement, pour l'amour du roi de France. Ils demandèrent de messire Olivier où ils en orroient nouvelles, car ils avoient à parler à lui de par le roi de France et son frère le duc d'Orléans tant seulement. Nul ne leur en sçut dire vraies nouvelles, ou ne voulurent; et répondirent ainsi aux dits chevaliers, en eux excusant et messire Olivier aussi: « Certainement, seigneurs, il n'est nul qui le sache où trouver. Huy est en un lieu et demain en un autre.

Mais vous pouvez bien chevaucher par toute la duché de Bretagne, puisque vous êtes au roi; et toutes les forteresses et maisons de messire Olivier vous seront ouvertes et appareillées, c'est raison. » Quand les dessus dits virent qu'ils n'en auroient autre chose, si se départirent du Châtel-Josselin et chevauchèrent outre, et visitèrent toutes les forteresses, grandes et petites, de messire Olivier de Clisson; et autres nouvelles n'en purent avoir; et vinrent à Vannes; et là trouvèrent le duc de Bretagne et la duchesse qui bellement les recueillirent; mais ils ne furent avecques eux tant seulement que demi-jour, et point ne se découvrirent au duc de la matière secrète pourquoi ils étoient là venus. Aussi le duc ne les en examina point trop; et adonc ne virent point messire Pierre de Craon, et prirent congé au duc et à la duchesse; puis se mirent au retour et exploitèrent tant qu'ils vinrent à Paris, où ils trouvèrent le roi et les seigneurs qui les attendoient. Si contèrent premièrement au roi et au duc d'Orléans comment ils avoient visité tous les lieux, villes et châteaux en Bretagne de messire Olivier de Clisson et point ne l'avoient trouvé. De ces nouvelles furent les ducs de Berry et de Bourgogne tous réjouis, et ne voulsissent point que la besogne se portât autrement.

Assez tôt après se procéda le mariage de messire Philippe d'Artois comte d'Eu à Marie de Berry, et fut le dessus nommé connétable de France, pour user de l'office et en lever les profits aux usances et ordonnances anciennes, quoique messire Olivier

de Clisson n'y eut point renoncé, ni renvoyé le martel de la connétablie; mais disoit et affirmoit que connétable demeuroit, car il n'avoit fait chose contre le roi de France ni le royaume pourquoi on lui dût ôter. Si demeura la chose en cet état.

Bien sçut les nouvelles messire Olivier de Clisson comment le comte d'Eu étoit pourvu de l'office de la connétablie de France, et de ce jour en avant il en leveroit tous les profits par le consentement du roi de France, et avoit par mariage épousé la fille au duc de Berry madame Marie. De tout ce il ne fit nul compte, car il se sentoit loyal et prud'homme et non forfait devers le roi et la couronne de France, et que tout ce qui fait en étoit, avoit été fait et proposé par envie et mauvaiseté; et lui montroit le duc de Bourgogne telle haine que il ne le pouvoit céler. Si entendit messire Olivier de Clisson à faire sa guerre et à fournir sagement contre son adversaire le duc de Bretagne, laquelle guerre fut dure et crueuse. Et ne s'épargnoient point leurs gens d'eux occire, quand d'aventure ils s'entrecontroient sur les champs; et plus souvent chevauchoient assez messire Olivier de Clisson et ses gens, en allant de châtel en autre et faisant embûches, que le duc de Bretagne et ses gens ne fissent. Et se trouvoit messire Olivier plus fort assez pour résister à l'encontre de son adversaire que le duc ne faisoit, car il ne trouvoit baron ni chevalier en Bretagne, qui de cette guerre se voulsissent (voulussent) entremettre, ains (mais) s'en dissimuloient; et quand le duc les mandoit, ils venoient par-

Digitized by Google

ler à lui pour savoir son entente (intention). Là les requéroit le duc de confort et d'aide pour corriger son homme, messire Olivier de Clisson, qui trop grandement s'étoit forfait envers lui. Les barons de Bretagne, tels que le vicomte de Rohan, le sire de Dinant, et messire Hervieu de Lyon et plusieurs autres s'excusoient et disoient que de ce ils ne savoient rien et que point de guerre ils ne feroient à messire Olivier de Clisson pour cette cause; mais volontiers se travailleroient de y mettre cause et moyen de venir à paix, si ils savoient ou pouvoient. Quand le duc vit qu'il n'en auroit autre chose et que plus perdoit de ses hommes par cette guerre que messire Olivier de Clisson ne faisoit, si eut conseil d'envoyer les dessus nommés barons devers messire Olivier de Clisson et traiter devers lui que ils l'amenassent, sur son sauf-conduit, à Vannes parlementer à lui, et il le trouveroit si traitable et débonnaire qu'il entendroit à toute raison; et si mespris (erré) avoit envers lui, il lui amenderoit à l'ordonnance de ceux lesquels il prioit d'aller en ce voyage.

Les dessus nommés à ce faire s'accordèrent volontiers par cause de bon moyen, et s'en vinrent tous trois devers messire Olivier de Clisson, et firent tant qu'ils parlèrent à lui, ce m'est avis au Châtel-Josselin; et lui remontrèrent l'intention du duc, et ce dont ils étoient chargés, et plus avant, pour approcher à la paix; car la guerre d'eux deux étoit mal séante en Bretagne et trop déplaisoit aux nobles de Bretagne et grévoit à tous marchands et au menu peu-

ple: « Messire Olivier, nous vous disons ainsi, que si il vous plaît aller devers monseigneur, en cause de assurance, tant que vous serez retourné arrière, nous nous obligeons à ici demeurer et tenir sans point partir ni issir les portes de Châtel Josselin; et nous supposons assez que si vous êtes en la présence de monseigneur, vous serez à paix et d'accord, car nous l'en véons en bonne volonté. »

A ces paroles répondit messire Olivier de Clisson et dit: « Beaux seigneurs, que vous profiteroit-il si j'étois mort? Pensez-vous que je ne connoisse pas le duc de Bretagne? Certes si fait. Il est trop cruel et haut; et quoique il vous ait indicté et informé, et que il me donne sauf allant et retournant, si il me véoit en sa présence, jà pour parole qu'il vous ait promise, il ne cesseroit s'il m'avoit vu mort; et si j'étois mort, vous mourriez aussi, car mes hommes vous occiroient, ni jà pitié ni mercy n'en auroient. Si vaut mieux que vous vivez, et moi aussi, que nous nous boutons en ce danger; car de lui je me garderai bien, et de moi il se garde ainsi que bon lui semble. »

Donc répondit messire Charles de Dinant et dit: « Beau cousin, vous pouvez dire ce qu'il vous plaît, mais nous ne l'avons point vu en cette volonté de vous occire, s'il vous véoit par le moyen que nous vous offrons, mais à bonne affection de vous laisser venir à accord à lui; et nous vous prions que vous le veuilliez faire. » Donc répondit le sire de Clisson et dit: « Je crois assez que vous ne voulez que tout bien; mais sur cette assurance que vous me présentez,

je ne me avancerai point d'aller devers le duc de Bretagne; et puisque vous vous entremettez en bonne manière, ainsi le dois-je et vueil entendre, je vous dirai que je ferai et quelle réponse acceptable je vous baillerai. Vous retournerez devers lui qui ci vous envoie, et lui direz que point je ne vous vueil prendre en pleiges (cautions) ni en ôtages; mais il m'envoie son héritier, qui est fiancé à la fille du roi de France, et cil (celui-ci) demeurera en la garde de mes hommes au Châtel-Josselin tant que je serai allé et retourné. Cette voie est plus acceptable pour moi que nulle des autres et est raisonnable; car si vous demeurez ici, si comme vous offrez, qui s'entremettra des besognes et traités, ni qui seroit moyen entre nous deux, qui jamais, sans moyen, ne serions d'accord? »

Quand les dessus nommés barons de Bretagne virent qu'ils n'en auroient autre chose, si prirent congé. Messire Olivier leur donna. Et se partirent de Châtel-Josselin, et retournèrent à Vannes devers le duc de Bretagne, et lui recordèreut toutes les paroles et réponses dessus dites, auxquelles, tant que de son fils envoyer au Châtel-Josselin, il ne se fût jamais consenti. Si demeura la chose en cet état et la guerre comme devant crueuse (cruelle); et n'osoit nul chevaucher en Bretagne sur les champs, ni aller par les chemins pour cette guerre. Marchandise en étoit toute morte parmi Bretagne; et toutes gens ès cités et bonnes villes s'en sentoient; et les laboureurs des terres mêmement s'en refroidoient et séjournoient.

La duchesse de Bourgogne couvertement confortoit son cousin de gens d'armes Bourguignons et autres qu'elle lui envoya, car le duc de Bretagne ne trouvoit nul de son pays qui se voulsist armer pour cette guerre. Mais s'en dissimuloient chevaliers et écuyers de Bretagne, si ils n'étoient de l'hôtel du duc. Le duc d'Orléans d'autre part, qui moult aimoit messire Olivier de Clisson, le confortoit couvertement et lui envoyoit gens d'armes et bons coursiers pour le rafraîchir de montures et trop plus souvent chevauchoient aux aventures messire Olivier de Clisson et ses routes (troupes) que le duc ne fit. Et avint que une fois il encoutra deux écuyers du duc de Bretagne, qui chevauchoient et alloient en besogne pour le duc; l'un on appeloit Bernard et l'autre Ivonnet: ils ne purent fuir ni éloigner, car ils chéirent (tombèrent) ès mains de messire Olivier de Clisson, qui fut moult joyeux de leur venue, car bien les connoissoit. L'un lui avoit fait du temps passé service, et l'autre non, mais déplaisance; si lui en souvint là. Quand ils se virent attrapés, ils furent tous ébahis. Donc dit messire Olivier à Ivonnet: « Te souvient-il comment au châtel de l'Ermine de-lez (près) Vannes, en une tour, tu me enferras mal courtoisement; et tu, Bernard, tu en avois pitié, et dévêtis ta gonne (robe), pourtant que j'étois en pur mon doublet sur le pavement, pour moi eschever (éviter) du froid; je le te vueil ici remerir (rendre). La vie t'en sera sauvée; mais ce garçon traître Ivonnet, qui bien s'en fut passé à moins faire, si il voulsist (eût voulu), y demeurera. » A ces mots il traist (tira)

je ne me avancerai point d'aller devers le duc de Bretagne; et puisque vous vous entremettez en bonne manière, ainsi le dois-je et vueil entendre, je vous dirai que je ferai et quelle réponse acceptable je vous baillerai. Vous retournerez devers lui qui ci vous envoie, et lui direz que point je ne vous vueil prendre en pleiges (cautions) ni en ôtages, mais il m'envoie son héritier, qui est fiancé à la fille du roi de France, et cil (celui-ci) demeurera en la garde de mes hommes au Châtel-Josselin tant que je serai allé et retourné. Cette voie est plus acceptable pour moi que nulle des autres et est raisonnable; car si vous demeurez ici, si comme vous offrez, qui s'entremettra des besognes et traités, ni qui seroit moyen entre nous deux, qui jamais, sans moyen, ne serions d'accord? »

Quand les dessus nommés barons de Bretagne virent qu'ils n'en auroient autre chose, si prirent congé. Messire Olivier leur donna. Et se partirent de Châtel-Josselin, et retournèrent à Vannes devers le duc de Bretagne, et lui recordèrent toutes les paroles et réponses dessus dites, auxquelles, tant que de son fils envoyer au Châtel-Josselin, il ne se fût jamais consenti. Si demeura la chose en cet état et la guerre comme devant crueuse (cruelle); et n'osoit nul chevaucher en Bretagne sur les champs, ni aller par les chemins pour cette guerre. Marchandise en étoit toute morte parmi Bretagne; et toutes gens ès cités et bonnes villes s'en sentoient; et les laboureurs des terres mêmement s'en refroidoient et séjournoient.

La duchesse de Bourgogne couvertement confortoit son cousin de gens d'armes Bourguignons et autres qu'elle lui envoya, car le duc de Bretagne ne trouvoit nul de son pays qui se voulsist armer pour cette guerre. Mais s'en dissimuloient chevaliers et écuyers de Bretagne, si ils n'étoient de l'hôtel du duc. Le duc d'Orléans d'autre part, qui moult aimoit messire Olivier de Clisson, le confortoit couvertement et lui envoyoit gens d'armes et bons coursiers pour le rafraîchir de montures et trop plus souvent chevauchoient aux aventures messire Olivier de Clisson et ses routes (troupes) que le duc ne fit. Et avint que une fois il encontra deux écuyers du duc de Bretagne, qui chevauchoient et alloient en besogne pour le duc; l'un on appeloit Bernard et l'autre Ivonnet: ils ne purent fuir ni éloigner, car ils chéirent (tombèrent) ès mains de messire Olivier de Clisson, qui fut moult joyeux de leur venue, car bien les connoissoit. L'un lui avoit fait du temps passé service, et l'autre non, mais déplaisance; si lui en souvint là. Quand ils se virent attrapés, ils furent tous ébahis. Donc dit messire Olivier à Ivonnet: « Te souvient-il comment au châtel de l'Ermine de-lez (près) Vannes, en une tour, tu me enferras mal courtoisement; et tu, Bernard, tu en avois pitié, et dévêtis ta gonne (robe), pourtant que j'étois en pur mon doublet sur le pavement, pour moi eschever (éviter) du froid; je le te vueil ici remerir (rendre). La vie t'en sera sauvée; mais ce garçon traître Ivonnet, qui bien s'en fut passé à moins faire, si il voulsist (eût voulu), y demeurera. » A ces mots il traist (tira)

une dague, et il même l'occit, et puis passa outre. Aux varlets il ne fit rien.

Une autre fois messire Olivier de Clisson chevauchoit devers le châtel d'Auroy, car le duc et la duchesse étoient là; et avoit bien trois cents lances en sa compagnie; et d'aventure il trouva bien quarante varlets de l'hôtel du duc qui étoient sur les champs. Et fut environ la Saint-Jean en été. Ces varlets avoient lié leurs chevaux aux arbres, et avoient faucilles, et soyoient (coupoient) à pouvoir les blés pour faire faix et trousses et pour reporter à leurs logis comme fourrageurs. Messire Olivier vint sur eux et les épouvanta. Autre mal il ne leur fit et leur dit: « Et comment êtes-vous tant osés de vous mettre sur les champs et de tollir et embler (enlever) la garnison des laboureurs; vous ne les avez pas semés, et si les coupez avant qu'ils soient mûrs; vous commencez trop tôt à faire août. Or tôt prenez vos faucilles et montez sur vos chevaux. Pour l'heure je ne vous ferai faire nul mal, mais allez et dites au duc de Bretagne, qui est en Auroy, je le sçais bien, qu'il vienne ou envoie ses hommes recueillir ce que soyé (coupé) avez, et que Clisson lui mande, et que ci on le trouvera jusques à soleil escoussant (couchant). »

Les varlets, qui furent tous joyeux de cette délivrance, car ils cuidoient être tous morts, reprirent leurs faucilles et montèrent sur leurs chevaux et s'en retournèrent au châtel d'Auroy devers le duc; et crois assez que ils lui recordèrent ces nouvelles; et autre chose n'en fut; ni point ne issit ni fit issir ses hommes du châtel.

Telles escarmouches faisoient adoncques en Bretagne le duc et messire Olivier de Clisson l'un sur l'autre et ne s'ensonnioient (mêloient) point ceux du pays de leur guerre. Nous nous souffrirons à parler du duc de Bretagne, de messire Olivier de Clisson et de leur guerre et retournerons aux besognes de France et d'Angleterre.

CHAPITRE XXXV.

De la forme de la paix qui fut faite et octroyée entre les deux rois de France et d'Angleterre et par le moyen des quatre ducs oncles des deux rois.

Vous savez comment les parlements furent en la cité d'Amiens et comment les seigneurs se départirent l'un de l'autre et sur quels articles; et comment on envoya en Angleterre; et la réponse que on eut des Anglois, qui durs étoient à venir à paix, car il ne tenoit pas du tout au roi Richard d'Angleterre, au duc de Lancastre, au duc d'York, ni à ceux qui les traités et paroles de la paix avoient portés, mais grand'part à la communauté d'Angleterre; et désiroient les communs, archers et tels gens, à ce qu'ils disoient et montroient, trop plus la guerre que la paix de France et d'Angleterre. Les deux parts; des jeunes gentils hommes, chevaliers et écuyers, qui ne se savoient où employer et qui appris avoient à

être oiseux et tenir bon état sur le fait de la guerre; et au fort si convenoit-il qu'ils obéissent là où le roi, ses oncles et la plus saine partie d'Angleterre s'inclinoit. Le duc de Lancastre considéroit toutes ces choses, tant pour l'amour de ses filles qui reines étoient, si comme vous sçavez, l'une d'Espagne et l'autre de Portugal, que pour ce qu'il véoit que le roi son neveu s'y inclinoit aussi, et disoit que la guerre avoit assez duré, et étoit de cette opinion, et y rendoit grand'peine, mais qu'il véit que ce fut à l'honneur du royaume d'Angleterre. Du côté du royaume de France le duc de Bourgogne y rendoit aussi grand'peine, car il véoit qu'il étoit grandement chargé des consaux et besognes de France, et que ses deux neveux étoient jeunes d'âge et de sens, le roi et le duc d'Orléans; et si se trouvoit un grand héritier, attendant encore de grands héritages de toute la duché de Brabant; et si Flandre et Brabant au temps à venir se différoient contre la couronne de France avecques la puissance d'Angleterre, ainsi que autrefois ils avoient fait, le royaume de France auroit trop d'ennemis. Ce duc de Bourgogne étoit moult imaginatif et véoit moult loin en ses besognes, si que il me fut dit par hommes notables, qui de ces besognes devoient savoir la certaineté, qu'il et le duc de Lancastre rendirent grand'peine à ce que les parlements fussent de rechef mis et assis à Lolinghen, où autrefois avoient été, et y fussent si forts de toutes parties et si bien pouvus de toutes procurations et si puissamment fondés, que pour faire paix si métier faisoit, et si les

traités s'étendoient jusques à là, et à être à Lolinghen dedans le mai prochain venant, lequel on compteroit l'an mil trois cent quatre vingt et treize. Accordé et scellé fut de toutes parties et nommés ceux qui les parlements tiendroient, et qui de par le roi et leurs consaulx (conseillers) envoyés y seroient.

Premièrement de la partie du roi Richard d'Angleterre y furent principalement élus ses deux oncles, le duc de Lancastre et le duc de Glocestre, lequel étoit grandement en la grâce et amour de toute la communauté d'Angleterre et des chevaliers et écuyers, qui plus aimoient la guerre que la paix, et des prélats l'archevêque d'York et l'évêque de Londres, et aucuns clercs licenciés en droit et en lois, pour entendre et exposer les lettres en latin [1]. Et devoient ces seigneurs venir en la ville de Calais, ainsi qu'ils firent, à la mi avril, ou tantôt après le jour Saint George passé, pourtant que le roi et les barons d'Angleterre, qui du bleu gertier (jarretière) sont, en font solennité et fête très grande au châtel de Windsor.

D'autre part du côté de France, les ducs de Berry, de Bourgogne et les consaux [2] s'ordonnèrent à

(1) On voit dans les *Fœdera de Rymer* que les commissaires Anglois étoient; le duc de Lancastre, le duc de Glocestre, Walter, évêque de Durham, Thomas comte maréchal gouverneur de Calais, sire Thomas Percy, sire Lewis Clifford et Richard Row-Hall docteur ès lois. J. A. B.

(2) D'après un sauf-conduit donné dans Rymer, on voit que les commissaires François étoient; le duc de Berry et d'Auvergne, le duc de Bourgogne comte de Flandre et d'Artois, oncles du roi, Nicole, évêque de

être et venir, ainsi qu'ils firent, en la ville de Boulogne, et eux tenir là et parlementer à Lolinghem. Le roi de France, qui très grand' affection avoit, à ce qu'il montroit, que paix fût entre eux et les Anglois, car trop guerre y avoit duré, dit à ses oncles et à son conseil: qu'il vouloit aller au plus près des parlements, comme il pourroit par raison, pour mieux montrer que la besogne étoit sienne et lui touchoit. Donc fut avisé où le roi de France se tiendroit, ou à Saint Omer pour être en la marche et frontière de Calais, ou à Therouenne, ou à Montreuil, ou à Abbeville. Tout considéré, il valoit trop mieux le roi se tenir à Abbeville que autre part, car il y a puissant'ville et bien aisée de toutes choses, et là y seroient tous seigneurs et gens aisément logés sur cette belle rivière de Somme. Quand ce conseil fut arrêté, on fit les pourvéances du roi grandes et grosses en la ville d'Abbeville; et pour le corps du roi loger on ordonna l'abbaye de Saint-Pierre, qui est une grand' abbaye et garnie d'édifices et de noirs moines. Et là vint le roi et son frère le duc d'Orléans, et leurs consaux, et messire Reguault (Arnaud) de Corbie [1] chancelier de France,

Bayeux, Jean, évêque d'Arras, Valeran comte de Ligny et de saint Pol, Guillaume vicomte de Melun, Raoul sire de Raineval, Guillaume de la Trimouille, Guillaume de Neuillai, et Yve Derian. J. A. B.

(1) Jones dans son édition croit voir une erreur dans cette phrase où Froissart désigne Arnaud de Corbie comme chancelier de France en 1393, croyant que Pierre de Giac, auquel Arnaud de Corbie succéda, étoit mort en 1407. Le fait est que Froissart a parfaitement raison. Pierre de Giac mourut le 17 août 1387 et non 1407 et Arnaud de Corbie succéda cette année à Pierre de Giac dans cette dignité. J. A. B.

les ducs de Berry et de Bourgogne, et les parlementeurs se tinrent à Boulogne, les ducs de Lancastre et de Glocestre à Calais, et tous leurs consaux.

Belle chose fut de voir l'ordonnance et état des parlements, qui en ce temps se tinrent entre les François et les Anglois sur les champs, entre Boulogne et Calais, près d'une place que on dit Lolinghen; et là étoient de toutes les deux parties tendues tentes, trefs et pavillons pour eux tenir, reposer, rafraîchir, boire, manger et dormir, si il convenoit. Et deux ou trois jours en la semaine les François, qui pour le parlement étoient là ordonnés, venoient là de Boulogne; et les deux oncles du roi d'Angleterre venoient là de Calais; et souvent entroient en parlement et traité sur le point de neuf heures; et là se tinrent en une très belle tente, qui par accord de toutes les parties étoit tendue; et là parlementoient et proposoient plusieurs articles. Or me fut dit, car, pour ce temps et pour savoir la vérité de leurs traités ce que savoir on en pouvoit, je, Jean Froissart, auteur et proposeur de ce livre, fus en la bonne ville d'Abbeville, comme cil (celui) qui grand' connoissance avoit entre les seigneurs, si en demandois à la fois à ceux qui aucune chose en devoient savoir [1], que sur l'entrée des parlements les François mirent en termes aux seigneurs d'Angleterre qui là étoient, quand ils eurent vu leurs procurations et la puissance qu'ils avoient de tenir le parlement et de donner trèves, et sur les trèves

(1) Le moine de Saint Denis raconte qu'il fut aussi présent à la conférence solennelle, et eut ordre du duc de Berry d'en dresser procès verbal. J. A. B.

bonne paix par mer et par terre, de eux principalement, leurs conjoints et alhers (adhérents), que ils vouloient avoir Calais abattue, par telle manière que jamais nul n'y habitât ni demeurât.

A cette parole et article répondirent les Anglois tantôt, c'est à entendre le duc de Lancastre et le duc de Glocestre, que ils n'avoient que faire de mettre ces paroles en termes, d'avoir Calais abattue, car Calais seroit la dernière ville que la couronne d'Angleterre tiendroit en son domaine et héritage; et que si on vouloit avoir traité et parlement à eux on cloist (retînt) cette parole; car ils n'en vouloient plus ouïr parler. Quand les ducs de Berry et de Bourgogne ouïrent leurs deux cousins les ducs d'Angleterre parler si acertes, si cessèrent à parler de cette matière, car ils virent bien que ils y travailleroient en vain; et parlèrent sur autres états. Les Anglois un long temps demandoient avoir en restitution toutes les terres qui baillées et délivrées avoient été au roi Édouard d'Angleterre leur seigneur de père, ou à ses députés et commis, et de rechef toute la somme de florins, qui demeurée étoit à payer au jour que la guerre fut renouvelée entre France et Angleterre. Cette demande aux François soutinrent les Anglois un long temps; et montroient bien, et faisoient montrer pas leurs clercs, pour mieux en vérité exposer leurs paroles, qu'elles étoient raisonnables. Les seigneurs de France, c'est à entendre les deux ducs qui là étoient et le chancelier de France, répondoient doucement à l'encontre et argüoient du contraire et disoient tant que

de toutes les terres faire retourner arrière au premier point des procès, au gouvernement et domaine du roi d'Angleterre et de ses successeurs, impossible étoit à faire; car les villes, les terres, les châteaux, les cités et les seigneuries et hommages des pays, qui nommés sont et furent en la chartre de la paix donnée et accordée l'an mil trois cent soixante et onze à Bréquigny devant Chartres, et puis confirmée et scellée à Calais, étoient trop éloignés de ce propos. Car le roi de France, à qui ils s'étoient de volonté et sans contrainte remis et rendus, leur avoit donné, juré et scellé si grands libertés et priviléges, et confirmé sur parole de roi, que ce ne se pouvoit ôter, briser ni retourner; et que si on vouloit venir à paix à eux, il convenoit entrer en traité. Donc fut regardé, par l'avis et délibération des quatre ducs principalement, auxquels il tenoit et du tout pendoit la forme de la paix et de la guerre, que les François de leur côté écriroient tous les articles tels qu'ils voudroient faire et tenir, et les Anglois pareillement de leur côté aussi écriroient; et baillés et contrebaillés ces écrits outre, à paix et loisir les seigneurs les regarderoient et visiteroient, et feroient regarder et visiter par leurs chanceliers et les prélats, clercs en droit et en lois qui de leur conseil étoient, et qui à ce entendre étoient habiles et propices; et ce qui à passer et à tenir feroit, il seroit tenu; et ce qui à chanceler (effacer) seroit, il seroit chancelé. Cette ordonnance sembla à toutes parties être raisonnable et bonne, car en devant ce les corps des quatre ducs avoient trop grand' charge pour ouïr,

lire et rapporter tant de paroles, qui là étoient proposées de la partie des François, et aussi ils n'étoient pas si enclins ni usés de l'entendre et concevoir sur la forme et manière que les François le bailloient comme les François étoient, car en parlure Françoise a mots subtils et couverts et sur double entendement; et le tournent les François là où ils veulent à leur profit et avantage, ce que les Anglois ne sauroient faire ni trouver, car eux ne le veulent entendre que pleinement. Et pour ce que on leur avoit donné à entendre du temps passé que point ils n'avoient bien tenu les conditions conditionnées sur les articles de la paix, vouloient les François dire, montrer et prouver, par paroles écrites et scellées et jurées, à tenir sur parole de roi et sur sentence de pape, qu'ils les avoient enfreintes et brisées; et étoient les Anglois plus diligents de l'entendre; et quand ils véoient écrit en les traités et articles qui là étoient proposés de par les François; aucune parlure obscure et dure ou pesante pour eux à entendre, ils s'arrêtoient en sus et par grand loisir le examinoient et demandoient ou faisoient demander par leurs clercs de droit et de lois aux prélats de France, et au duc de Berry ou au duc de Bourgogne, comment ils l'entendoient; ni nulle chose ou parole obscure à entendre ne vouloient passer outre, les deux ducs d'Angleterre qui là étoient, qu'elle ne fût justement examinée, visitée et mise au clair; et si rien y avoit de différent ou de contraire à leur entendement, ils le faisoient en leur présence canceler (effacer) et amender et disoient bien qu'ils ne vouloient rien

mettre ni laisser en trouble; et pour eux raisonnablement excuser, ils disoient que le François qu'ils avoient appris chez eux d'enfance, n'étoit pas de telle nature et condition que cil (celui) de France étoit et duquel les clercs de droit en les traités et parlures usoient [1].

Tels obliques et propositions que je vous remontre éloignèrent moult les traités, et aussi ce que les François se tenoient francs de mettre à effet la charge dont ils étoient chargés de par le général conseil d'Angleterre, car ils demandoient à ravoir en restitution toutes les terres et appendances qui à la duché d'Aquitaine appartenoient, et les profits qui levés en avoient été depuis la guerre renouvelée, laquelle chose les François n'eussent jamais accordée. Bien vouloient donner les François aux Anglois le pays de Tarbe et de Bigorre, le pays d'Agen et d'Agénois, la terre et pays de Pierregord et de Pierreguis (Périgueux); mais de Cahors, Rouergue, Quercy et de Limousin, ils ne vouloient rien bailler ni délivrer, ni de la comté de Ponthieu, ni de la comté de Guynes, non plus avant que les Anglois en tenoient au jour de ces traités. Si furent les seigneurs sur cet état plus de quinze jours. Et au conclure ce traité tant seulement, les quatre ducs ordonnèrent que tout ainsi que proposé étoit et ordonné l'avoient, ils le signifieroient aux deux rois. Les deux ducs de France viendroient à Abbeville et remontreroient ces traités au roi de France et si

(1) On voit que déjà le François des hommes de loi étoit un François barbare et inintelligible. J. A. B.

plus élargir il se vouloit de donner aux Anglois, point ils ne le débattroient; mais il prioient amoureusement à leurs cousins d'Angleterre que doucement ils voulsissent (voulussent) ces traités écrire et signifier au roi d'Angleterre, lequel montroit et avoit montré depuis deux ans que grand' affection il avoit de venir à paix entre France et Angleterre, leurs conjoints et leurs ahers (adhérents). Les deux ducs d'Angleterre promirent ainsi de faire; et devez savoir, si comme je fus adonc informé et de vérité, que le duc de Glocestre étoit trop plus fort à briser que ne fut le duc de Lancastre; et pour ce que bien savoient son opinion ceux d'Angleterre qui plus chère aimoient la guerre que la paix, y fut-il envoyé; car bien savoient que rien ne passeroit que ce ne fut grandement à l'honneur de leur partie. Si se départirent les seigneurs, c'est à entendre les quatre ducs, amiablement l'un de l'autre, et pour être là au neuvième jour de ce département; et retournèrent à Calais, et les autres ducs à Boulogne, et puis vinrent à Abbeville.

Quand ils furent venus en la bonne ville d'Abbeville, ils trouvèrent le roi de France qui là s'ébattoit et tenoit moult volontiers, car en Abbeville et environ Abbeville a tant d'ébattements et de plaisances qu'en ville ni en cité qui soit en France. Et y a dedans la ville d'Abbeville un jardin très bel, enclos environnément de la belle rivière de Somme; et là dedans ce clos se tenoit le roi de France moult volontiers; et le plus des jours y soupoit; et disoit à son frère d'Orléans et à son conseil que le séjour d'Abbeville lui faisoit grand bien.

Pour ces jours étoit avecques le roi de France le roi Léon d'Arménie, et étoit nouvellement venu de Grèce et de dessus les frontières de son pays, car dedans n'avoit-il point entré, ni entrer ne pouvoit, si il ne se vouloit perdre; car les Turcs l'avoient conquis et le tenoient contre toutes nations qui guerre leur vouloient faire, réservé la forte ville de Courche (Gorhigos) séant sur la mer, que les Gennevois (Génois) tenoient et gardoient pour la doutance des Turcs: car si les Turcs avoient ce port, ils feroient moult de maux par mer aux Cypriens et chrétiens sur les bondes (frontières) de Rhodes et de Candie; et eût volontiers vu le roi d'Arménie que bonne paix fût en France et en Angleterre, afin que chevaliers et écuyers qui les armes demandent fussent allés en Grèce et lui eussent aidé le royaume d'Arménie à recouvrer [1].

Quand les deux oncles du roi furent venus à Abbeville, le roi les vit volontiers, ce fut raison, et leur demanda des traités comment ils se portoient. Ils lui recordèrent toute la pure vérité et sur quel état ils s'étoient départis. De tout ce fut le roi content et réjoui, montrant assez qu'il désiroit la paix. Pareillement les deux ducs d'Angleterre, qui retournés étoient à Calais écrivirent tous les points et articles des traités proposés, et puis les scellèrent et envoyèrent devers le roi d'Angleterre leur neveu, et depuis en eurent bonne réponse; et leur rescripsy (récrivit) le roi qu'ils procédassent avant sur forme de paix,

(1) Voyez sur ce roi les premières pages du tome VII. J. A. B.

car la guerre avoit assez duré et que ce n'étoit que destruction et perdition de peuple et de pays et occision de chevalerie, dont chrétienté étoit affoiblie. De ce pourroit, au temps à venir, trop grandement toucher aux terres chrétiennes; et jà s'avancoit fort l'Amorath-Baquin [1] et ses enfants, et les Turcs pour venir au royaume de Hongrie; et se tenoient sur la terre que l'on dit la Blaquie (Valachie); et de ce avoient eu le roi de France et d'Angleterre lettres.

Avint cependant que au terme des jours que les quatre ducs assigné avoient de retourner et venir à Lolinghen pour tenir parlement, tous y furent; et avecques les seigneurs de France y vint le roi d'Arménie pour remontrer à ceux d'Angleterre la nécessité de ses besognes; et par spécial il étoit bien connu du duc de Glocestre, car il avoit été en Angleterre en cette saison que l'armée de France s'ordonnoit pour venir à l'Écluse et de là aller en Angleterre; et l'avoit le dit duc de Glocestre reçu moult honorablement en un sien châtel et belle place qui sied en Exeses (Essex) et est nommé le dit châtel Plausti [2]. De rechef les deux ducs de Lancastre et de Glocestre, frères, lui firent là très bonne chère et belle, et par spécial le dit Thomas de Glocestre, pourtant que autrefois il l'avoit vu; et l'ouï-

(1) Mourad ou Amurath Ier. étoit mort en 1389 à la bataille de Cossova et avoit eu pour successeur son fils Bajazet, dont il est question ici. Froissart applique le titre de Amorath-Baquin (Mourad bey) à tous les souverains Ottomans. J. A. B.

(2) Jones dans sa traduction l'appelle Pleshy. J. A. B.

rent les deux ducs volontiers parler de ses besognes; et lui répondirent doucement et gracieusement, en disant que volontiers et de cœur ils y adresseroient; et tant que le roi d'Arménie se contenta grandement d'eux.

A ces parlements eut plusieurs procès et traités mis avant; et s'étoit tenu un grand temps le cardinal de La Lune (Luna) en la ville d'Abbeville et logé aux frères cordéliers sur la rivière de Somme; et étoit là envoyé en légation de par celui qui s'appeloit pape Clément pour le fait de l'église; et avoit voulu proposer en leurs parlements et consistoires aucuns articles touchant à la matière de l'église, pour soutenir les opinions de ce Clément, Robert de Genève. Mais quand les deux ducs frères d'Angleterre en virent la manière, ils allèrent au-devant grandement et sagement et dirent à leurs cousins de France: « Otez-nous ce légat, nous n'avons que faire d'entendre à ses paroles. Ce n'est que toute charge sans profit et sans effet. Nous sommes déterminés à pape auquel nous obéissons et voulons obéir. Si n'avons que faire d'ouïr parler à l'encontre; et si il venoit avant sur nos traités par la faveur de vous, nous clorrions tous nos parlements et nous en retournerions arrière. »

Depuis cette parole dite, on ne ouït nulles paroles du cardinal, mais se tint tout coi en Abbeville et les seigneurs allèrent avant en leurs traités. Finalement tant furent ces traités et parlements que les conclusions furent bonnes; et se contentèrent toutes parties, car les quatre ducs véoient que les rois s'inclinoient

grandement à ce que paix fût entre leurs royaumes, leurs conjoints et leurs alhers (adhérents); et monlt doucement le roi de France en avoit parlé au duc de Lancastre, quand il fut au parlement à Amiens l'an devant; et lui avoit dit au département: « Beau cousin, je vous prie que vous exploitiez tant de votre côté que bonne paix soit entre France et Angleterre; si sera aidé notre cousin le roi de Hongrie contre l'Amorath-Baquin (Bajazet), qui est si fort et si puissant en Turquie. Le duc de Lancastre avoit répondu à ce et dit que tout son pouvoir il en feroit; et si fit-il vraiment, car par lui et ses remontrances au roi d'Angleterre son cousin, à son frère, à tous les consaux du pays et du royaume d'Angleterre, ce second parlement fut remis ensemble à Lolinghen, l'honneur d'Angleterre gardée. Son frère le duc de Glocestre y étoit assez plus froid que lui et ressoignoit (craignoit) les cavillacions (ruses) et déceptions des paroles colorées des François, et disoit que les François vouloient toujours lutter les deux bras dessus, et tant que les parties s'en perçurent. Et vint, ce me semble, un écuyer d'honneur François nommé Robert l'Ermite, et étoit du conseil et de la chambre du roi de France, devers le duc de Glocestre; je ne sçais s'il y fut envoyé ou s'il y vint de lui-même, mais il dit ainsi au duc de Glocestre, car le dit duc me conta depuis toutes ces paroles en son hôtel à Plausti: « Monseigneur, pour l'amour de Dieu, ne veuilliez point briser les articles de la paix, car vous véez comme nos seigneurs de France y mettent grand' diligence, et vous ferez fleurir aumône,

car la guerre a trop duré; et quand temps est, et que les deux rois le veulent, tous leurs sujets et prochains y doivent bien obéir. » — « Robert, Robert, répondit le duc de Glocestre, je veuil bien à tout ce adresser et point n'y suis contraire ni rebelle; mais entre vous de France avez tant de paroles colorées, lesquelles nous sont obscures à notre entendement, que, quand vous voulez, il est guerre, et quand vous voulez, il est paix; et ainsi nous avez-vous menés jusques à présent; et ainsi vous déterminerez-vous toujours tant que vous soyez venu à votre entente (but); et si monseigneur m'en eût cru, et la greigneur (majeure) partie de ceux de son royaume qui taillés sont de le servir et aider, jamais paix n'eût été entre France et Angleterre, tant que tout nous eût été restitué ce que tollu on nous a, et sans cause, par cautelles subtiles, ainsi que Dieu sçait, et tous autres qui veulent raison connoître et entendre. Et puisque monseigneur s'incline à la paix, de ce avez-vous cause de parler, c'est raison que nous le veuillions aussi; et si paix est, ainsi que les deux rois le désirent, et pourquoi nous sommes ci assemblés, elle soit bien tenue de votre côté, et elle sera bien tenue du nôtre! » Sur ces paroles se départit le duc de Glocestre de Robert l'Ermite et prit congé, et vint entre ses gens, et entra en autres paroles.

Je ne vous veuil plus tenir ni prolonger ce propos, mais venir à conclusion, car la matière le désire. Les quatre ducs qui là étoient et qui pleine puissance et autorité avoient de leurs deux souverains, c'est à entendre les deux rois, proposèrent et parle-

mentèrent tant ensemble, car pouvoir avoient de donner trèves et accorder paix, que renommée générale courut parmi la ville d'Abbeville que paix étoit emprise sur certains articles entre le roi de France et le roi d'Angleterre, leurs conjoints et adhérents; mais je, auteur de cette histoire, qui pour ce temps séjournois en Abbeville pour ouïr et savoir des nouvelles, ne pus pour lors savoir la vérité [1] comme la paix étoit emprise, fors tant que unes trèves furent prises à durer à quatre ans et tenir fermes et stables par mer et par terre de toutes parties; et étoit avisé, imaginé et considéré, en l'avis et imagination de ceux qui à ce parlement avoient été que, avant les quatre ans accomplis, tout seroit rendu et délivré au roi d'Angleterre et à ses commis, les terres et seigneuries qui en la Languedoc sont, qui devoient venir et retourner au roi d'Angleterre et à toujours perpétuellement aux rois d'Angleterre venants et descendants, et au domaine et héritage de la couronne d'Angleterre. Et parmi ces ordonnances accomplies, terres, villes, cités, châteaux délivrés aux Anglois sur la forme et ordonnance que écrit et nommé étoit entre les parties, les deux frères de Lancastre et de Glocestre devoient faire vider aucuns capitaines et leurs hommes qui tenoient aucuns forts au royaume de France et au domaine, lesquelles villes, terres et châteaux devoient retourner à l'hé-

(1) Le moine de St. Denis dit de même que le traité fut verbal et tenu si secret que, quoiqu'il fût en personne à la suite des princes il ne lui fut possible d'en rien découvrir alors. J. A. B.

ritage de la couronne de France, et tous ceux faire partir et aller leur voie, qui guerre avoient faite ou faisoient sous ombre du roi d'Angleterre ou des Anglois de quelque nation qu'ils fussent. Et de toutes ces paroles et promesses obligées, les seigneurs et leurs consaux étant à Lolinghen, furent lettres levées, grossoyées et scellées, et les deux copies envoyées aux deux rois; et pour ce que le roi d'Angleterre avait trop grand' affection à ouïr certaines nouvelles de la paix, ses oncles, qui là séjournoient, prirent un hâtif message et certain varlet héraut, que on appeloit Marke et roi d'armes d'Angleterre, et écrivirent au roi par lui toute l'ordonnance du procès dernièrement traité, conclu et conditionné sur forme de paix; et ainsi l'entendoient et avoient arrêté toutes les parties.

Le héraut dessus nommé, quand il eut les lettres des deux ducs de Lancastre et de Glocestre, fut moult réjoui, et se départit des tentes des Anglois, et vint à Calais, et loua une nef de pêcheur, et le plus tôt qu'il put se fit passer outre; et exploita tant le maronnier (matelot), à l'aide de Dieu et du vent, qu'ils vinrent à Douvre; et depuis chevaucha tant le héraut qu'il vint en un manoir lez (près) Londres où il trouva le roi. Si très tôt comme il fut venu on le mena en la chambre du roi, pour ce qu'il venoit de Calais et des deux ducs qui au traité avoient été et encore étoient. Si lui bailla les lettres. Le roi les ouvrit et legy (lut), et de ce que dedans trouva il eut grand' joie; et pour les bonnes nouvelles que le héraut avoit apportées, il lui donna

grands dons, si comme le dit héraut, nommé le roi Marke, me dit depuis à grand loisir, chevauchant avecques lui au royaume d'Angleterre.

Or retournons aux traiteurs et seigneurs de France et d'Angleterre, qui étoient encore à Lolinghen. Quand ils vouloient, ils séjournoient en leurs tentes et pavillons, qu'ils avoient là fait tendre et parer si grandement que merveille étoit à considérer, et entendoient à ce que les lettres fussent si vérifiées que nulle chose de trouble ni d'obscur n'y pût être entendu ni vu; et de ce avoient les Anglois grand soin et diligence; et vouloient bien tous les articles voir et examiner, avant que ils les scellassent où voulsissent (voulussent) passer, et toutes les paroles justement entendre.

Or survint un trop grand empêchement, parquoi les traités, où on avoit tant labouré et travaillé, furent sur le point d'être tous perdus et brisés; et la matière dont ce vint je le vous éclaircirai, car on doit parler justement de toutes choses, afin que les histoires en soient tenues pour véritables.

Vous sçavez, si comme il est ci-dessus contenu, que le roi Charles de France eut grand' volonté d'être et séjourner en la ville d'Abbeville un grand temps; et les longs séjours venoient pour la cause de leurs procès et traités, qui se firent en cette saison entre les parties dessus dites. Sur la conclusion de leurs procès, les ducs de Lancastre et de Glocestre mirent en termes et proposèrent que c'étoit l'intention du roi Richard d'Angleterre et de son conseil que le pape Boniface étant à Rome, lequel les Ro-

mains, les Allemands, les Hongrois, les Lombards, les Vénitiens, les Anglois et toutes les nations du monde chrétiennes tenoient à vrai pape, fors seulement la nation de France, fût tenu à pape. Et cil (celui) qui Clément se nommoit et escripsoit (écrivoit), fût dégradé et condamné. Et dirent les deux ducs d'Angleterre et proposèrent que de ce ils avoient charge spéciale des trois états d'Angleterre. Quand les ducs de Berry et de Bourgogne entendirent ces procès, pour leurs cousins d'Angleterre complaire et que les traités de trèves et de paix à supposer, qui tant leur avoient coûté, demeurassent et pussent demeurer fermes et entiers, ils demandèrent très amiablement à avoir conseil de répondre. On leur accorda; ils se conseillèrent et tantôt en répondirent; et parla et remontra la matière moult sagement le duc de Bourgogne, et bien le sçut faire; et pour adoucir et modérer l'imagination de leurs cousins d'Angleterre qui ce avoient proposé, il dit ainsi: « La matière et question des papes n'est pas convenable pour mettre en forme ni en voie sur nos traités; et nous émerveillons, mon frère de Berry et moi, pourquoi vous l'avez mise ni proposée en termes, car au premier chef de nos traités vous proposâtes et fîtes proposer que du cardinal de La Lune, le légat qui se tient et séjourne en Abbeville, vous ne vouliez point voir ni ouïr nulles de ses paroles; et sur ce nous nous sommes fondés et arrêtés, nous fondons et arrêtons; et disons ainsi que, quand les cardinaux de Rome élurent à pape Urbain et puis Boniface, Urbain mort, à l'élection nul de notre

côté ni du vôtre n'y furent appelés. Pareillement aussi de celui qui s'appelle Clément, qui pour le présent se tient et séjourne en Avignon, nous ne contredisons pas que grand'aumône seroit eux apaiser et unir qui pourroit, mais (pourvu) que entendre ils y voulussent. Nous le mettrons derrière et en laisserons convenir les clercs de l'université de Paris; et quand toutes nos besognes seront conclues en bien, et ferme paix de notre partie, avecques le moyen du conseil et consistoire de notre cousin roi d'Allemagne, nous y entendrons volontiers et adresserons, et aussi vous de votre partie. » Cette réponse que le duc de Bourgogne fit, plut assez à ses cousins d'Angleterre et leur sembla raisonnable et acceptable; et répondirent les deux ducs d'Angleterre: « Vous avez bien parlé, et ainsi soit que proposé et remontré l'avez. » Si demeura la chose en bon état comme au-devant, mais encore y eut sur la conclusion de tous leurs procès et traités un grand empêchement, car le roi de France, qui tout l'été jusques près de la Saint Jean-Baptiste s'étoit tenu en la ville d'Abbeville, pour cause des beaux et grands ébattements qui y sont, retourna en la maladie de frénésie, si comme l'année en devant avoit été; et se tenoit et étoit tenu en l'abbaye de Saint Pierre; et cil (celui) qui premièrement s'en aperçut fut messire Guillaume Martel, un chevalier de Normandie et pour son corps le plus prochain que le roi eut en sa chambre. Encore étoient les ducs de Berry et de Bourgogne à Boulogne ou à Lolinghen sur la fin de leur parlement; et avoient ainsi que tout conclu de ce

qui faire et conclure se pouvoit pour la saison; et sitôt que le duc d'Orléans frère du roi de France fut informé de cette incidence, et il eut vu le roi au parti où il étoit, il le signifia à ses oncles et y envoya un sien écuyer le plus prochain que il eut, que on appeloit Boniface, gracieux homme grandement.

Quand les deux ducs oncles du roi sçurent les nouvelles de cette incidence, si en furent moult déplaisants, et se départirent le plus tôt qu'ils purent; et jà avoient pris congé à leurs cousins d'Angleterre, lesquels s'étoient retraits et retournés à Calais, et là attendoient à ouïr nouvelles du roi de Navarre et du duc de Bretagne, car proposé avoit été en ces parlements, que le châtel de Cherbourg séant sur mer et sur le clos de Cotentin en Normandie, lequel le roi d'Angleterre avoit en garde et en gage, ce m'est avis pour soixante mille nobles d'Angleterre, le roi de France devoit payer les deniers, et le châtel devoit retourner au roi de Navarre; et aussi le fort châtel de Brest pareillement que les Anglois tenoient, devoit retourner au duc de Bretagne. Les ducs de Berry et de Bourgogne n'attendoient pas la conclusion de ces procès, mais s'en vinrent en Abbeville et trouvèrent le roi en petit état de santé, dont ils furent tous courroucés, et aussi furent ceux qui l'aimoient. La maladie du roi de France fut celée et tenue secrète tant comme on put; mais ce ne fut pas trop longuement, car telles aventures sont tantôt eschandelisées (divulguées) et sçues. Si s'épandirent partout. Si se départirent

tous seigneurs qui en Abbeville étoient venus l'un après l'autre tout bellement et s'en retournèrent sur leurs lieux. On ordonna à entendre au roi; ce fut raison. Et fut regardé et avisé où il seroit mis et amené. Avisé fut que il seroit en litière amené à Cray, un châtel sur la rivière d'Oise où autrefois il avoit été. Là fut-il amené et tout de nuit; car les jours, pour la chaleur et force du soleil, on séjournoit, et les nuits on cheminoit. Les ducs de Berry et d'Orléans chevauchèrent en la compagnie du roi jusques à Cray, et le duc de Bourgogne s'en alla en Artois et en Flandre visitant ses pays; et trouva sa femme la duchesse au châtel de Hesdin. On ne parloit mais du seigneur de La Rivière ni de messire Jean Le Mercier. On les avoit ainsi que tous oubliés, ni nul ne proposoit pour leur grévance ni pour leur délivrance, car encore la seconde maladie, où le roi Charles de France étoit ré-encheu (retombé), les excusoit et disculpoit grandement de la renommée du peuple; et avoient bien les sages du royaume de France cette connoissance que le roi, par incidence corporelle et les grands excès que du temps passé il avoit faits, et par foiblesse de chef il s'inclinoit trop fort à cheoir en maladie. Or étoit regretté moult, de ceux qui la santé du roi désiroient à voir, maître Guillaume de Harselli qui mort nouvellement étoit; et ne savoient les plus prochains du roi où prendre médecin prudent qui se connût en sa maladie: toutefois il se convenoit passer et aider de ce que on trouvoit et avoit.

CHAPITRE XXXVI.

De la mort du pape Clément d'Avignon et de l'élection du pape Bénédict.

En ce temps et au mois de septembre [1] trépassa de ce siècle au palais d'Avignon Robert de Genève, ci-dessus nommé en notre histoire pape Clément; et avint de lui ce que toujours il avoit proposé et mis, quand on parloit de la paix et unité de l'église, qu'il mourroit pape. Voirement le mourut-il sur la forme et état que vous savez. Du tort ni du droit je ne veuil pas déterminer, car tant comme à moi point n'en appartient. Or furent les cardinaux d'Avignon tous ébahis comment entre eux et de l'un d'eux ils feroient pape; et eurent conseil que ils se mettroient en conclave et se délivreroient de faire un pape. Et jà commençoit à retourner en santé le roi de France, dont tous ceux qui l'aimoient avoient grand' joie; et la bonne reine de France, une très vaillant'dame qui Dieu doutoit et aimoit, en avoit été en grand' affliction et en avoit fait faire plusieurs belles aumônes et processions et par spécial en la cité de Paris. A ce que je fus adonc informé, ce collége des cardinaux, qui en Avignon pour ce temps se tenoient, élurent à pape le légat cardinal

(1) Robert de Genève, pape ou anti-pape sous le nom de Clément VII, mourut le 16 septembre 1394 après 16 ans de pontificat. J. A. B.

de La Lune [1]. A parler par raison il étoit moult saint homme de belle vie et contemplative, mais l'élection fut faite par condition, s'il plaisoit au roi de France et à son conseil, car autrement ils ne l'oseroient accepter ni porter outre. Or regardez et considérez la grand'subjection où l'église par son forfait se boutoit et abandonnoit, quand eux, qui francs étoient ou devoient être, se soumettoient envers ceux qui prier les devoient [2]. Ce cardinal de La Lune qui fut élu pape, on lui fit en Avignon toutes les solemnités de papalité; et fut nommé Bénédict [3]. Il ouvrit grâces générales à tous clercs qui en Avignon aller vouloient et escripsi (écrivit), par le conseil de ses frères les cardinaux, de sa papalité et de sa création au roi de France; mais il me fut dit que le roi n'en fit compte, car encore n'étoit-il point conseillé pour savoir comment il en feroit, si il le tiendroit à vrai pape ou non. Et manda les greigneurs (plus grands) clercs en prudence qui fussent en l'université de Paris pour avoir conseil et collation à eux, maître Jean de Gignicourt et maître Pierre Plaions, lesquels étoient, en prudence et science, les plus grands clercs de Paris et les plus aigus. Bien dirent au roi, et aussi firent autres, que le schisme de

(1) Pierre de La Lune d'une illustre famille d'Espagne élu le 28 septembre 1394. Il avoit souscrit avant son élection l'acte par lequel tous les cardinaux promirent avec serment de faire tous leurs efforts pour réunir l'église, même jusqu'à céder le pontificat. Il oublia bientôt son serment. J. A. B.

(2) Froissart étoit chanoine. J. A. B.

(3) Benoit XIII. J. A. B.

l'église corrompoit la foi chrétienne, et que cette chose ne pouvoit longuement demeurer en cet état, que il ne convint que la chrétienté n'eût à souffrir, et par spécial les prêtres de l'église; et ne furent adonc conseillés ceux de l'université de Paris de envoyer rôles pour les clercs avoir grâces en Avignon devers ce pape Bénédict. Et quand le roi de France vit leur opinion, il lui fut avis qu'elle étoit raisonnable et que aussi, pour ses clercs prier ni d'envoyer rôle, il se cesseroit, tant qu'il en seroit déterminé. Et demeurèrent les choses en cet état.

Moult fort portoit le duc de Berry ce pape et l'exaulsoit (élevoit) et autorisoit. Et y envoya son rôle; et furent moult de gens pourvus des grâces ce Bénédict. Le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme s'en dissimulèrent avecques le roi. Aussi fit le duc d'Orléans et plusieurs autres grands seigneurs en France, et les aucuns le tenoient par faveur à pape. Ce Bénédict n'escondissoit (refusoit) nullegrâce, afin que la cour d'Avignonet le collége en vaulsissent (valussent) mieux. Le duc de Bretagne suivit l'opinion du roi de France moult légèrement, car il étoit du temps passé si abeuvré de l'information de son cousin le duc de Flandre pour la rébellion de l'Église que son cœur ne s'inclina oncques à croire Clément, quoique les clercs de Bretagne le crussent et tinssent à pape. Et quand aucunes bonnes prébendes vaquoient, le roi en pourvéoit ses clercs sans parler au pape. Donc Bénédictqui se nommoit pape, et les cardinaux d'Avignon qui créé

l'avoient, étoient tous ébahis et se commencèrent à douter que le roi de France ne leur fît clorre les rentes et profits qu'ils avoient des bénéfices qu'ils tenoient au royaume de France et eurent conseil d'envoyer un légat en France, pour parler au roi et à son conseil, et pour savoir comment il se vouloit ordonner de l'Église; et pour lui remontrer que le pape que créé avoient, il étoit en création de papalité par condition telle, s'il plaisoit au roi de France il y demeureroit, ou on l'ôteroit; et se mettroient les cardinaux en conclave et en éliroient un à la séance et plaisance du roi.

En ce temps étoit venu à Paris et se tenoit de-lez le roi par son consentement, le frère mineur duquel je vous ai un petit touché ci-dessus, qui envoyé étoit en France en légation sans orgueil et sans bobant (pompe), de par le pape de Rome qui se nommoit et écrivoit Boniface [1] et entendoit et oyoit volontiers le roi les paroles et sermons de ce frère mineur. Or vint le légat d'Avignon, qui grand clerc et subtil praticien étoit et bien en langagé [2]; et fut aussi ouï du roi et des seigneurs; et lui faisoient voie et avoir audience ceux qui porter et exaulser (élever) vouloient le pape d'Avignon. Or fut avisé au conseil du roi, et ne fut pas sitôt déterminé, mais à cet avis et conseil y rendit l'université grand'peine; et fut dit

(1) Boniface IX, élu pape le 2 novembre 1389. J. A. B.

(2) L'évêque d'Avignon et maître Pierre Blaus furent députés au roi de France, pour lui faire connoître l'élection de Benoit et le trouvèrent à St. Denis, où on célébroit la fête de ce saint. J. A. B.

ainsi, pour la plus saine partie; qui pourroit tant faire et exploiter que on fit de mettre ce Boniface et ce Bénédict hors de leur papalité et tous les cardinaux hors de leur cardinalité, et puis fussent pris clercs et vaillants prud'hommes et de grand'conscience; et ces clercs, tant de l'empire d'Allemagne comme de France et d'autres nations, fussent mis ensemble; et cils (ceux-ci), par le sens et délibération d'eux mêmes et par bon conseil, sans faveur ni benbant (vanité), ni vouloir porter l'un plus que l'autre, retournassent et remissent l'église au point et au droit degré d'unité où elle devoit être ferme et stable, ce seroit bien labouré; et par autre voie on ne véoit point que bonne conclusion y dût avoir, car l'orgueil du monde étoit si grand ès cœurs des seigneurs que chacun vouloit soutenir sa partie. Cette imagination proposée devant le roi, le duc d'Orléans, le duc de Bourgogne et leurs consaux, sembla bonne, et se aherdi (ligua) le roi avec l'université qui proposée l'avoit, et dit qu'il en écriroit volontiers et envoieroit ses messagers devers le roi d'Allemagne et de Bohême, et devers les rois de Hongrie et d'Angleterre; et se faisoit fort des rois de Castille, de Navarre, d'Arragon, de Sicile, de Naples et d'Écosse, qu'il les feroit obéir là où il obéiroit et son royaume. Cette proposition fut tenue, et par cause de bon moyen, et pour entamer les procès, le roi de France envoya ses lettres et ses messagers spéciaux à tous les rois dessus nommés. Cette chose ne fut pas sitôt faite ni recueillie, ni les messages allés, ni retournés, ni rapportées réponses de leurs lettres.

En ces vacations trépassa de ce siècle à Paris à la Sorbonne, ce vaillant clerc dont je parlois maintenant, maître Jean de Gignicourt; dont le roi de France et tous les seigneurs furent moult courroucés, et ceux de l'université, car son pareil ne demeura point à Paris; et eût rendu très grand' diligence à l'Église réformer et mettre en union parfaite.

CHAPITRE XXXVII.

De un clerc nommé maître Jean de Varennes.

En ce temps avoit un grand clerc de science et de prudence en Avignon, docteur de lois et auditeur du palais, et de nation de l'archevêché de Rheims, lequel on appeloit maître et sire Jean de Varennes; et étoit, par sa science et les beaux services qu'il avoit faits, tant au pape Clément comme aux autres, grandement avancé et pourvu de bénéfices. Et étoit sur le point d'être évêque ou cardinal; et avoit été chapelain au cardinal que on appeloit en Avignon Saint Pierre de Luxembourg. Ce maître Jean de Varennes, comme bénéficier et avancé qu'il fût, résigna tous ses bénéfices et rompit tout son état et ne retint de tous ses bénéfices, pour vivre sobrement et petitement, que la channonie de Rheims, qui vaut en résidence environ cent francs et en absence trente francs: puis se départit d'Avignon et s'en vint de-

Digitized by Google

meurer ès marches de Rheims en sa nation, en un village que on dit Saint Lié, et commença là à montrer sainte vie et belle, et à prêcher la foi et les œuvres de notre Seigneur; et moult autorisoit et exaulsoit (élevoit) le pape d'Avignon, et disoit, quand il fut venu premièrement, qu'il étoit vrai pape; et condamnoit moult celui de Rome en ses paroles; et étoit moult hanté (fréquenté) du peuple qui le venoit voir de tous pays pour la sainte vie sobre et honnête qu'il menoit; et tous les jours jeûnoit. Et pour les nobles et belles prédications qu'il disoit et faisoit, aucunes gens disoient que les cardinaux d'Avignon à cautelle (ruse) l'avoient là envoyé pour eux exaulser et colorer, ou il étoit là venu remontrer sa vie, laquelle, tant que à la vue du monde, étoit courtoise, sainte et raisonnable, pour être élu à Saint Père. Ce maître Jean de Varennes ne vouloit pas que on l'appelât le saint homme de Saint Lié, mais l'Auditeur; et avoit la compagnie de sa mère; et disoit tous les jours messe moult dévotement; et tout ce que on lui donnoit de grâce, car à nullui (personne) il ne demandoit rien, il rendoit et faisoit rendre arrière pour Dieu. Nous nous souffrirons pour le présent à parler de lui et parlerons d'autres besognes, car la matière le requiert.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le roi d'Angleterre et son conseil donnèrent au duc de Lancastre, pour lui et ses hoirs perpétuellement, la duché d'Aquitaine et toutes les terres et sénéchaussées appendantes à icelle; et comment le roi s'ordonnoit et faisoit faire ses pourvéances pour aller en Irlande et le duc pour aller en Aquitaine.

Vous savez, si comme il est ici dessus contenu et écrit en notre histoire, que les trèves, qui furent prises et données entre le roi de France et le royaume d'Angleterre, leurs conjoints et adhérents, furent bien tenues et gardées par mer et par terre; mais toujours y avoit des pillards et des robeurs en Languedoc, lesquels étoient étrangers et de nations lointaines, de Gascogne, de Béarn ou d'Allemagne. Et étoit capitaine du fort châtel et de la garnison de Bouteville messire Jean de Grailly, bâtard, fils jadis au captal de Beus (Buch), un jeune et appert chevalier; et devez savoir que les capitaines de ces garnisons, tant de Lourde qui sied en Bigorre sur les parties du royaume d'Arragon, et de Bouteville sur les frontières de Saintonge et la marche de la Rochelle, et cils (ceux) de la garnison de Mortagne étoient trop durement courroucés de ce qu'ils ne pouvoient courir ni faire leurs chevauchées, ainsi que accou-

tumé avoient, pour prendre, piller et gagner sur leurs voisins; mais on leur avoit clos leurs voies et leurs chemins, et commandé étroitement qu'ils ne fissent ou consentissent chose à faire, pour quoi les trèves fussent enfreintes ni brisées; car si ce faisoient, ils en seroient punis et corrigés erneusement.

En ce temps fut proposé et conseillé en Angleterre, au cas que le roi d'Angleterre qui jeune étoit avoit pris trèves et données à tous ses ennemis prochains et lointains, réservé les Irlandois, où à l'héritage d'Irlande ses prédécesseurs avoient claimé grand droit, et s'étoit écrit roi et sire d'Irlande, et que le roi Edouard, de bonne mémoire, ayeul au roi Richard d'Angleterre, leur avoit toujours fait guerre, combien ensonnié (embarrassé) qu'il fût d'autre part; donc pour les jeunes chevaliers et écuyers d'Angleterre, qui les armes désiroient, employer, et pour l'honneur du royaume augmenter et les droits garder, le roi Richard d'Angleterre feroit là un voyage à puissance de gens d'armes et d'archers; et chevaucheroit si avant, lui et ses gens, qu'ils entreroient au royaume d'Irlande, et jamais ne s'en partiroient qu'ils n'eussent en aucune honorable composition ou conclusion.

De rechef il fut ordonné en cette même saison que le duc de Lancastre, qui moult avoit travaillé par mer et par terre pour les besognes et augmentations du royaume d'Angleterre, feroit un autre voyage à cinq cents hommes d'armes et mille archers; et monteroit à Pleumonde (Plymouth) ou à Hantonne (Southampton), là où le mieux lui plairoit, et s'en iroit en Guyenne et en Aquitaine. Et fut adonc

l'intention du roi Richard telle, et de tout son conseil, que le dit duc de Lancastre, pour lui et pour ses hoirs perpétuellement, demeureroit sire et héritier de tout le pays d'Aquitaine, des terres, sénéchaussées et des domaines, telles et toutes que le roi Édouard d'Angleterre son père, et que les autres rois et ducs d'Aquitaine en devant avoient tenues et obtenues, et que le roi Richard d'Angleterre tenoit à présent, réservé l'hommage que faire en devoit au roi et aux rois venants (futurs) d'Angleterre; mais tant que de toutes obéissances, seigneuries, rentes et revenus, le duc de Lancastre en demeureroit sire; et lui donnoit, confirmoit et scelloit le roi Richard purement et ligement; lequel don le duc de Lancastre tint à grand et à bel, et à bonne cause, car en la duché d'Aquitaine a bien terre et pays pour tenir un grand seigneur bon état. Et furent les lettres de ce don faites, grossoyées et examinées et passées par grand' délibération de conseil, présent le roi d'Angleterre et ses oncles, le duc d'York et le duc de Glocestre, le comte de Salsebery (Salisbury), le comte d'Arundel, le comte de Derby, fils au duc de Lancastre, le comte Maréchal, le comte de Rostelant (Rutland), le comte de Northumberland, le comte de Northinghem (Nottingham), messire Thomas de Percy, le seigneur Despensier (Spencer), le seigneur de Beaumont, messire Guillaume d'Arundel, les archevêques de Cantorbie et d'York, l'évêque de Londres, et tous ceux présents qui y appartenoient à être, tant prélats comme barons d'Angleterre. Et en remercia le duc de Lancastre, premièrement le roi

son neveu, ses frères, les prélats et les barons d'Angleterre, et puis entendit à faire ses pourvéances belles et grandes, pour passer la mer et aller en Aquitaine et exploiter sur le don dont le roi l'avoit revêtu. Pareillement ceux qui commis étoient à ordonner et faire les pourvéances du roi, pour aller en Irlande, les firent grandes et grosses; et furent écrits et avisés tous seigneurs, qui avecques le roi feroient le voyage, afin qu'ils se pourvéissent.

CHAPITRE XXXIX.

Du trépas de la reine Anne d'Angleterre, fille au roi de Bohême et empereur d'Allemagne.

Sur la forme, état et ordonnance que je vous devise, s'appareilloient le roi et le duc de Lancastre, et faisoient ordonner leurs gens, et pourvéances grandes et grosses aux ports et passages là où ils vouloient passer, le roi pour aller en Irlande, le duc de Lancastre pour aller en Aquitaine; mais leur voyage fut retardé bien de deux mois ou environ, je vous dirai pour quelle raison. En ce temps que ces besogues s'ordonnoient, maladie prit à la reine Anne d'Angleterre, dont le roi et tout son hôtel fut durement troublé, car la maladie alla si avant que la dite reine trépassa de ce siècle ès fêtes de la Pentecôte, que on compta en l'an de grâce notre Seigneur mil trois cent quatre-vingt et quatorze, de laquelle

mort furent le roi et tous ceux qui l'aimoient, dames et damoiselles, tous troublés et courroucés. Si fut ensevelie en l'église [1] et son obsèque fait depuis à grand loisir, car le roi d'Angleterre le voulut depuis faire faire étoffément et puissamment; et furent cires, à grand'foison et coûtages, envoyées quérir en Flandre pour faire cierges et torches; et y eut au jour de l'obsèque un luminaire si grand que on n'avoit point ouï parler ni raconter du pareil, ni de la bonne reine d'Angleterre Philippe de Hainaut, ni d'autre qui ci-devant eût été; et le voulut le roi Richard ainsi faire, pour ce que la reine Anne avoit été fille du roi de Bohême, empereur de Rome et roi d'Allemagne; et ne la pouvoit le roi oublier, car moult l'aimoit et avoit aimée, pour tant qu'ils avoient été jeunes mariés ensemble. De cette dame reine d'Angleterre ne demeura nuls enfants, ni oncques n'en eut nul. Ainsi furent le roi d'Angleterre, le duc de Lancastre et le comte de Derby en une saison veufs; mais on ne parloit point encore de leur remariage, ni le roi d'Angleterre n'en vouloit point ouïr parler.

Quoique la reine d'Angleterre fût trépassée de ce siècle, ainsi que ci-dessus est contenu, et que le voyage d'Irlande en fût retardé, pour ce ne séjournèrent point les pourvéances du roi et des seigneurs

(1) Stowe dit dans sa chronique qu'elle mourut le 7 juin 1394 à Sheene comté de Surrey et fut enterrée à Westminster. Le roi, ajoute-t-il, fut si touché de sa mort que, non content de maudire la place où elle étoit morte, il fit, dans sa colère, jeter à bas tous les bâtiments où les rois ses prédécesseurs avoient l'habitude de se rendre pour s'abandonner aux plaisirs de la chasse. J. A. B.

à faire; et passoient outre la mer d'Irlande à trois hâvres, à Bristol, à L'olihet (Holihead) en Galles, et à Harfort [1]; et les menoient et adressoient ceux qui les conduisoient en une cité en un pays à l'entrée d'Irlande, qui toujours s'est tenue pour le roi d'Angleterre, laquelle cité on appelle Dunelin (Dublin); et y a archevêque; et cil (celui-ci) étoit avecques le roi.

Tantôt après la Saint Jean-Baptiste, le roi se départit de la marche de Londres et prit le chemin de Galles, tout en chassant et en ébattant pour oublier la mort de sa femme; et ceux qui ordonnés étoient avecques lui se mirent aussi au chemin, ses deux oncles le duc Edmond d'York et le duc Thomas de Glocestre, comte d'Exsesses (Essex) et de Bucquinghen (Buckingham) et connétable d'Angleterre; et se mit sur les champs en très grand arroy: aussi firent tous les autres seigneurs, le comte de Kent frère du roi et messire Thomas de Kent fils du comte, le comte de Rostelant (Rutland) fils du duc d'York, le comte Maréchal, le comte de Salsebery (Salisbury), le comte d'Arundel, messire Guillaume d'Arundel, le comte de Northumberland, seigneur de Percy, et messire Thomas de Percy son frère, grand sénéchal d'Angleterre, les comtes de Denvesiere (Devonshire) et de Nothinghen (Nottingham), et grand nombre de chevaliers et écuyers, réservés ceux qui demeuroient pour garder la frontière d'Écosse, car Écos-

(1) Haverford-West dans le comté de Pembroke, prononcé aussi Harford. J. A. B.

sois sont maudites gens, et ne tiennent trèves ni répit fors quand ils veulent.

Pour ce temps que le roi d'Angleterre fit ce voyage en Irlande, n'étoit point en sa compagnie son frère messire Jean de Hollande, comte de Hostidonne (Huntingdon), mais étoit au chemin de Jérusalem et de Sainte Catherine [1]; et devoit retourner par le royaume de Hongrie, car il avoit entendu en France, quand il passa à Paris, où le roi de France, son frère, ses oncles et les seigneurs, pour l'amour et honneur du roi d'Angleterre, lui firent très bonne chère, que le roi de Hongrie et l'Amorath-Baquin [2] devoient avoir bataille ensemble. Si ne vouloit pas défaillir à y être. D'autre part le duc de Lancastre, à (avec) tout son arroy ordonné et étoffé, s'en vint à Pleumonde (Plymouth); et là étoient les vaisseaux passagers qui l'attendoient. Quand tous ses gens furent venus, et les vaisseaux furent chargés, et ils eurent vent assez pour passer, si entrèrent ès vaisseaux, et désancrèrent, et prirent le chemin pour aller vers Bordeaux sur Gironde.

Nous parlerons du roi d'Angleterre, qui bien avoit quatre mille hommes d'armes et trente mille archers. Passage leur étoit à tous ouvert et abandonné en ces trois lieux que je vous ai nommés, à Bristo (Bristol), à Lelihet (Holyhead) et à Harford (Haverford); et passoient tous les jours; et mirent bien un mois à passer avant qu'ils fussent tous ou-

(1) Sur le mont Sinaï. J. A. B.

(2) Baja et Ier. qui commença à régner en 1391. J. A. B.

tre, eux et leurs chevaux. D'autre part, au pays d'Irlande, étoit un vaillant chevalier d'Angleterre, lequel s'appeloit comte d'Ormond; et tenoit terre en Irlande et ont tenue ses prédécesseurs, mais c'étoit toujours en débat; et étoit ordonné le comte d'Ormond et le comte Maréchal d'Angleterre à avoir l'avant-garde de quinze cents lances et deux mille archers; et tous deux s'y portèrent sagement et vaillamment. Le roi d'Angleterre et ses deux oncles passèrent la mer d'Irlande au port à Harfort en Galles, et les plusieurs à Lelihet (Holyhead) et les autres à Bristol; et tant firent que tous passèrent sans péril et dommage; et ainsi que ils passoient, par l'ordonnance du connétable le duc de Glocestre et des maréchaux d'Angleterre, ils se logeoient sur le pays et comprenoient bien de terre, outre la cité de Duvelin (Dublin) et là environ, trente lieues anglesches (angloises); car c'est un pays inhabitable; et se logèrent les Anglois et l'avant-garde sagement et vaillamment pour la doute des Irlandois. Et faire le convenoit, autrement ils eussent reçu et pris dommage. Et le roi, ses oncles et les prélats étoient logés en la cité de Duvelin (Dublin) près de là; et me fut dit que tout le temps que ils se tinrent là et séjournèrent, toutes gens furent largement et aisément pourvues de vivres et de pourvéances, car les Anglois sont gens tous faits de la guerre, qui bien savent fourrager et prendre l'avantage et penser d'eux et de leurs chevaux quand métier est. La manière et ordonnance, et ce qu'il avint de ce voyage au roi d'Angleterre, je le vous déclarerai en la forme et manière que j'en fus informé.

CHAPITRE XL.

Comment sire Jean Froissart arriva en Angleterre et du don du livre qu'il fit au roi.

Vérité fut et est que je, sire Jean Froissart, pour ce temps trésorier et chanoine de Chimai, séant en la comté de Hainaut et de la diosèse de Liége, eus très grand' affection et imagination d'aller voir le royaume d'Angleterre, quand je, qui avois été à Abbeville, vis que les trèves étoient prises entre le royaume de France et le royaume d'Angleterre, leurs conjoints et adhérents, à durer quatre ans par mer et par terre; et plusieurs raisons m'émouvoient à faire ce voyage. La première étoit, pour ce que de ma jeunesse j'avois été nourri en la cour et hôtel du noble roi Édouard, de bonne mémoire, et de la noble reine Philippe sa femme, et entre leurs enfants et les barons d'Angleterre, qui pour ce temps vivoient et y demeuroient; car toute honneur, amour, largesse et courtoisie j'avois vu et trouvé en eux. Si désirois à voir le pays; et me sembloit en mon imagination que, si vu l'avois, j'en vivrois plus longuement; car vingt sept ans tous accomplis je m'étois tenu de y aller; et si je n'y trouvois les seigneurs, lesquels à mon département j'avois vus et laissés, je y verrois leurs hoirs, et ce me feroit trop grand bien. Aussi pour justifier les histoires et les matières dont j'a-

vois tant écrit d'eux. Et en parlai à mes chers seigneurs qui pour le temps régnoient, monseigneur le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sire de Frise, et à monseigneur Guillaume son fils pour ces jours comte d'Ostrevant, et à ma très chère et honorée dame Jeanne, la duchesse de Brabant et de Luxembourg, et à mon très cher et grand seigneur monseigneur Enguerrand, sire de Coucy, et aussi à ce gentil seigneur le chevalier de Gommignies, lequel, de sa jeunesse et de la mienne, nous étions vus en Angleterre en l'hôtel du roi et de la reine; et aussi avoit fait le sire de Coucy et tous les nobles de France, qui à Londres tenoient ôtagerie pour la rédemption qui faite avoit été du roi Jean de France, si comme il est contenu en notre histoire et en ce livre bien derrière. Ces trois seigneurs dessus nommés auxquels j'en parlai, et le sire de Gommignies et madame de Brabant, le me conseillèrent et me donnèrent toutes lettres adressants au roi et à ses oncles, réservé le sire de Coucy, car, pour ce qu'il étoit François, il n'y osa écrire, fors tant seulement à sa fille que pour lors on appeloit la duchesse d'Irlande. Et avois, de pourvéance, fait écrire, grosser et enluminer et recueillir tous les traités amoureux et de moralité, que au terme de trente quatre ans je avois par la grâce de Dieu et d'amour faits et compilés[1]; laquelle chose réveilloit grandement mon désir pour aller

(1) Je publierai les meilleures de ces pièces dans le volume de la vie de Froissart. J. A. B.

en Angleterre et voir le roi Richard d'Angleterre, qui fils avoit été au noble et puissant prince de Galles et d'Aquitaine, car vu ne l'avois depuis qu'il fut tenu sur les fonds en l'église cathédrale de la cité de Bordeaux, car pour ces jours je y étois; et avois intention d'aller au voyage d'Espagne avecques le prince de Galles et les seigneurs qui au voyage furent; mais quand nous fûmes en la cité de Dax, le prince me renvoya arrière en Angleterre devers madame sa mère. Si désirois ce roi Richard à voir, et messeigneurs ses oncles; et étois pourvu d'un très beau livre et bien aourné (orné), couvert de velours, garni et clos d'argent doré d'or, pour faire présent et entrée au roi. Et selon l'imagination que j'eus, j'en pris légèrement la peine et le travail, car qui volontiers fait et entreprend une chose, il semble qu'elle ne lui coûte rien. Et me pourvéis de chevaux et d'ordonnance, et passai la mer à Calais, et vins à Douvres le douzième jour du mois de juillet; et quand je fus venu à Douvres, je n'y trouvai homme de ma connoissance du temps que j'avois fréquenté en Angleterre; et étoient les hôtels tous renouvelés de nouvel peuple, et les jeunes enfants devenus hommes et femmes, qui point ne me connoissoient, ni moi eux.

Si séjournai là demi-jour et une nuit pour moi rafraîchir, et mes chevaux, et fus par un mardi; et le mercredi, ainsi que sur le point de neuf heures, je vins à Saint Thomas de Cantorbie voir la fierte (châsse) et le corps saint [1] et la tombe du noble

(1) Le corps de Thomas Becket devenu Saint Thomas de Canterbury. J. A. B.

prince de Galles, qui là est enseveli très richement. Je ouïs la haute messe et fis mon offrande au corps saint, et puis retournai dîner à mon hôtel. Si entendis que le roi d'Angleterre devoit là venir le jeudi en pélerinage; et étoit retourné d'Irlande où il avoit été en ce voyage bien neuf mois ou environ; et volontiers visitoit l'église Saint Thomas de Cantorbie, pour la cause du digne et honoré corps saint et que son père y étoit enseveli. Si avisai que je attendrois là le roi, comme je fis. Et vint à lendemain à très grand arroi et bien accompagné de seigneurs, de dames et de damoiselles; et me mis entre eux et entre elles, et tout me sembla nouvel; ni je n'y connoissois âme, car le temps étoit bien changé en Angleterre depuis le terme de vingt huit ans; et là, en la compagnie du roi, n'avoit nul de ses oncles, car le duc de Lancastre étoit en Aquitaine et les ducs d'York et de Glocestre étoient autre part. Si fus de premier ainsi que tout ébahi, car encore, si j'eusse vu ni trouvé un ancien chevalier qui vivoit, lequel fut des chevaliers et de la chambre du roi Édouard d'Angleterre, et étoit, pour le présent dont je parle, encore des chevaliers du roi Richard d'Angleterre et de son plus étroit et spécial conseil, je me fusse réconforté et me fusse tiré devers lui. Le chevalier on le nommoit messire Richard Stury. Bien demandai pour lui si il vivoit. On me dit, oil. Mais point n'étoit là, et séjournoit à Londres. Donc m'avisai que je me trairois devers messire Thomas de Percy, grand sénéchal d'Angleterre qui là étoit: si m'en acointai, et le trouvai doux, raisonnable et

gracieux; et se offrit pour moi à présenter mon corps et mes lettres au roi. De ces promesses je fus tout réjoui; car aucuns moyens (intermédiaires) convient avoir, avant que on puisse venir à si haut prince que le roi d'Angleterre. Et alla voir en la chambre du roi si il étoit heure, mais il trouva que le roi étoit retrait pour aller dormir; et ainsi il me dit que je me retraisse (retirasse) à mon hôtel. Je le fis; et quand le roi eut dormi, je retournai en l'hôtel de l'archevêque de Cantorbie où il étoit logé, et trouvai messire Thomas de Percy qui s'ordonnoit et faisoit ses gens ordonner pour chevaucher, car le roi vouloit chevaucher et venir gésir à Espringhe [1], dont au matin il étoit parti. Je demandai au dit messire Thomas conseil de mes besognes. Il me dit et conseilla que pour l'heure je ne fisse nul semblant de ma venue; mais me misse en la route (troupe) du roi, toujours me feroit-il bien loger, tant que le roi seroit assis en le pays où il alloit et il seroit, et tout son hôtel, dedans deux jours. C'étoit en un bel châtel et délectable, séant en la comté de Kent, et l'appeloit Le-Dos (Leeds).

Je me ordonnai sur ce conseil et me mis au chemin et vins devant à Espringhe, et me logeai et fus logé d'aventure en un hôtel auquel il avoit logé un gentil chevalier d'Angleterre de la chambre du roi. Mais il étoit là demeuré derrière, au matin quand le roi se départit de la ville, pour un petit de douleur de chef qui prise lui étoit par nuit. Pour ce que le chevalier, lequel on nommoit messire Guillaume

(1) Jones dit Ospringe. J. A. B.

de l'Ile, me vit étranger et des marches de France, car toutes gens de la Langue d'oil, de quelque contrée ou nation qu'ils soient, ils les tiennent François, si se acointa de moi et moi de lui, car les gentils hommes d'Angleterre sont sur tous courtois, traitables et acointables. Si me demanda de mon état et affaire, et je lui en recordai assez; et tout ce que messire Thomas de Percy m'avoit dit et ordonné à faire. Il répondit à ce, que je ne pouvois avoir meilleur moyen, et que le vendredi au dîner, le roi seroit à Le-Dos (Leeds) et là trouveroit venu son oncle le duc d'Yorck.

De ces nouvelles fus-je tout réjoui, pour ce que j'avois lettres au duc d'York; et aussi, de sa jeunesse et de la mienne, il m'avoit vu en l'hôtel du noble roi Édouard son père et de madame sa mère; si aurois par ce moyen plus de connoissance, ce me semble, en l'hôtel du roi Richard.

Le vendredi au matin nous chevauchâmes ensemble, messire Guillaume de l'Ile et moi; et sus notre chemin je lui demandai s'il avoit été en ce voyage d'Irlande avecques le roi. Il me répondit, oil. Donc lui demandai de ce qu'on appelle le Tren Saint Patris[1], si c'étoit vérité ce que on en disoit. Il

(1) Le trou ou purgatoire de St. Patrick. Dans une visite que je fis en 1818 dans le comté de Donnegal, j'y ai trouvé la ferveur pour ce pélerinage aussi vive que jamais. Le purgatoire de St. Patrick est situé sur une fort petite île au milieu du lac Dergh dans le comté de Donnegal au nord de l'Irlande. Il consiste en une caverne de 16 pieds de long sur 2 de large et si basse qu'un homme un peu grand ne sauroit s'y tenir debout. C'est là qu'après avoir jeûné pendant neuf jours et après une

me répondit que oui; et que lui et un chevalier d'Angleterre, le roi étant à Duvelin (Dublin), y avoient été, et s'y étoient enclos (entrés) à soleil escousant (couchant), et là demeurèrent toute la nuit, et à lendemain issus à soleil levant. Donc lui demandai des merveilles et nouvelles dont on raconte et dit qu'on y voit, si rien en étoit. Il répondit et me dit: « Quand moi et mon compagnon eûmes passé la porte du cellier, que on appelle le Purgatoire Saint Patris, et nous fûmes descendus trois ou quatre pas, car on y descend ainsi que à un cellier, chaleur nous prit en les têtes; et nous assîmes sur les pas qui sont de pierre; et nous assis, très grand' volonté nous vint de dormir, et dormîmes toute la nuit. » Donc lui demandai si en dormant ils savoient où ils étoient et quelles visions leur vinrent. Il me répondit et dit, que en dormant ils entrèrent en imaginations moult grandes et en songes merveilleux; et véoient, ce leur sembloit, en dormant trop plus de choses qu'ils n'eussent fait en leurs chambres sur leurs lits. Tout ce affirmoient-ils bien. « Et quand au matin nous fûmes éveillés on ouvrit l'huis, car ainsi l'avions-nous ordonné[1], et issîmes hors, et ne nous souvint

série infinie de processions et de génuflexions, les dévots viennent contempler les peines réservées aux âmes dans le purgatoire. Ils y restent pendant deux jours à ne prendre que de l'eau. Et là si leur imagination troublée et leur corps affoibli ne leur donnent pas de visions, les moines des chapelles et couvents qui entourent le purgatoire peuvent aider au prestige. J. A. B.

(1) Les chevaliers pouvoient bien n'y passer qu'une nuit, surtout quand ils étoient Anglois et avoient une bonne épée, mais le peuple Irlandois étoit obligé à bien d'autres cérémonies. Aussi avoit-il des visions plus distinctes et plus variées. J. A. B.

tantôt de chose nulle que nous eussions vu; et tenons tout ce à fantôme. »

De cette matière je ne lui parlai plus avant, et m'en cessai, car volontiers je lui eusse demandé du voyage d'Irlande et lui voulois parler et mettre à voie [1]; mais routes (troupes) d'autres chevaliers vinrent qui parlèrent à lui, et je laissai mon propos; et chevauchâmes jusques à Ledes (Leeds); et là vint le roi et toute sa route (troupe), et là trouvai monseigneur Aimond, duc d'York. Si m'acointai de lui, et lui baillai les lettres du comte de Hainaut son cousin et du comte d'Ostrevant. Le duc me reconnut assez et me fit très bonne chère et me dit: « Messire Jean, tenez-vous toujours de-lez (près) nous et nos gens, nous vous ferons toute amour et courtoisie. Nous y sommes tenus pour la cause du temps passé et de notre dame de mère à qui vous fûtes. Nous en avons bien la souvenance». Je le remerciai de ces paroles; ce fut raison. Si fus avancé tant de par lui que par messire Thomas de Percy et messire Guillaume de l'Ile, et fut mis en la chambre du roi et représenté à lui de par son oncle le duc d'York; lequel roi me reçut joyeusement et doucement; et prit toutes les lettres que je lui baillai, et les ouvrit et legy (lut) à grand loisir; et me dit, quand il les eut lues, que je fusse le bien venu, et si j'avois été de l'hôtel du roi son ayeul et de madame son ayeule, encore étois-je de l'hôtel du roi d'Angleterre.

(1) Froissart quoique homme d'Église prend, comme on voit, plus d'intérêt aux faits historiques qu'aux contes dévots. J. A. B.

Pour ce jour je ne lui montrai pas le livre que apporté lui avois, car messire Thomas de Percy me dit que point n'étoit heure, car il étoit trop occupé de grandes besognes; car pour ces jours il étoit en conseil de deux grosses matières. La première étoit qu'il vouloit envoyer suffisants messages, tels que le comte de Rostelant (Rutland) son cousin germain, le comte Maréchal, l'archevêque de Duvelin (Dublin), l'évêque de Li (Ely), messire Louis de Cliffort, messire Henry de Beaumont, messire Huon le Expensier (Despenser) et plusieurs autres, en grand arroi et bonne ordonnance outre mer, devers le roi Charles de France; et la cause étoit telle, que pour traiter du mariage de lui et l'aînée fille du dit roi qui s'appeloit Isabel, laquelle avoit pour lors d'âge environ huit ans [1]; et l'autre cause étoit que le sire de la Barde, le sire de la Téride, le sire de Pincornet, le sire de Châteleuf, le sire de Lesque, le sire de Copane et les consaux (conseillers) de Bordeaux, de la cité de Bayonne et de Dax étoient venus en Angleterre devers le roi; et le poursuivoient, et avoient poursuivi moult aigrement depuis son retour d'Irlande, à avoir réponse des requêtes, paroles et procès, que mis avoient avant, sur le don que le roi d'Angleterre avoit donné à son oncle le duc de Lancastre des terres et seigneuries, sénéchaussées

(1) On trouve dans les *fœdera* de Rymer les instructions données à l'archevêque de Dublin, à l'évêque de St. David, au comte de Rutland, au comte Maré hal, au sire de Beaumont et à William Scrope, chambellan du roi d'Angleterre p ur se rendre en France au sujet de ce mariage. Elles sont datées du château de Leeds, 8 juillet. J. A. B.

et baronies d'Aquitaine, ce que au dit roi et au royaume d'Angleterre en appartenoit, et en sa puissance et commandement s'étendoient; car proposé avoient les barons dessus, nommés et tous les nobles et prélats des sénéchaussées d'Aquitaine, et les consaux des cités et bonnes villes, que le don ne se pouvoit passer et étoit inutile, car toutes ces terres se tenoient du droit ressort et domaine de la couronne d'Angleterre; et point ne s'en vouloient disjoindre ni départir; et plusieurs actions raisonnables y avoient proposé et proposoient, lesquelles je déterminerai et éclaircirai en poursuivant la matière, quand temps et lieu sera; mais pour avoir conseil de ces deux choses qui assez grandes étoient, le roi d'Angleterre avoit mandé tous ses plus spéciaux prélats et barons d'Angleterre à être le jour de la Magdelaine en un sien manoir et lieu royal, que on dit Eltem (Eltham), à sept lieues anglesches (angloises) de Londres et aussi de Darotorde. Et le quatrième jour après ce que je fus là venu, le roi et tout son conseil, et le duc Aimond son oncle en sa compagnie, se départirent du Châtel de Ledes (Leeds) et chevauchèrent devers la cité de Rochestre pour venir à Eltem (Eltham). Je me mis en leur compagnie.

CHAPITRE XLI.

Du refus que ceux d'Aquitaine firent au duc de Lancastre, et comment ils envoyèrent en Angleterre pour remontrer au roi et à son conseil la volonté de tout le pays.

En chevauchant ce chemin, je demandai à messire Guillaume de l'Ile et à messire Jean de Grailly, capitaine de Bouteville, la cause pourquoi le roi venoit devers Londres et assembloit son parlement, et avoit assigné à être au jour dessus nommé à Eltem (Eltham): ils le me dirent; et par spécial messire Jean de Grailly me recorda pleinement pourquoi ces seigneurs de Gascogne étoient là venus, et les consaux des cités et bonnes villes. Si en fus informé par ledit chevalier qui bien en savoit la vérité, car il avoit souvent parolé à eux, pourtant (attendu) que ils se connoissoient, car ils étoient ainsi que d'un pays et d'une frontière et des tenures du roi d'Angleterre; et dit ainsi:

« Quand le duc de Lancastre vint premièrement en Aquitaine, pourvu de lettres grossées et scellées du grand scel du roi d'Angleterre, chancelées et passées par le décret et accord des prélats, barons et de tous ceux d'Angleterre auxquels il en appartenoit à parler et ordonner, et par spécial au duc Aimond d'York, comte de Cantebruge (Cambridge)

et au duc Thomas de Glocestre, comte de Buch (Buckingham) et d'Excesses (Essex), qui à ces héritages pouvoient retourner par la succession de leur neveu le roi Richard d'Angleterre, qui pour lors n'avoit nuls enfants, car les deux ducs dessus nommés étoient frères germains de père et de mère au duc de Lancastre; et il envoya une partie de son conseil en la cité de Bordeaux, pour remontrer au maire de Bordeaux et aux consaux de la ville la forme de sa requête, et pour quelle cause il étoit venu au pays, si leur tourna à grand'merveille. Nonobstant ce, ils honorèrent grandement et de bon cœur les commis du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, pour l'honneur du roi à qui ils doivent service et toute obéissance; et demandèrent à avoir conseil de répondre. Ils l'eurent, et se conseillèrent. Eux conseillés ils répondirent, que le duc de Lancastre, fils du roi Édouard de bonne mémoire qui leur seigneur avoit été, fût le bien venu entre eux et non autrement; mais pas n'étoient conseillés si avant que le recueillir à souverain seigneur, car le roi Richard leur sire, à qui ils avoient fait féauté et hommage, ne leur avoit encore fait nulle quittance. Dont répondirent les commis de par le duc de Lancastre, que de tout ce ils se faisoient forts assez, et le duc leur seigneur reçu parmi le contenu des lettres, que le roi d'Angleterre leur envoyoit, il n'en seroit jamais question. Quand ceux de Bordeaux virent qu'ils étoient approchés de si près, si trouvèrent un autre recours, et dirent ainsi: « Seigneurs, votre commission ne s'étend pas seulement à

nous, mais à ceux de la cité de Dax et de Bayonne et aux prélats et barons de Gascogne, qui sont en l'obéissance du roi d'Angleterre. Vous vous trairez devers eux; et tout ce qu'ils en feront et ordonneront, nous le tiendrons. » Autre réponse ne purent avoir à ce premier les commis du duc de Lancastre de ceux de Bordeaux; et se départirent de Bordeaux, et s'en retournèrent à Liborne (Libourne), où le duc étoit.

« Quand le duc de Lancastre ouït la réponse de ceux de Bordeaux, si pensa moult sus et imagina tantôt que les besognes, pour lesquelles il étoit venu au pays, ne seroient pas sitôt achevées comme de premier il supposoit et lui avoit-on donné à entendre. Nonobstant ce, il envoya son conseil vers la cité de Bayonne. Et furent recueillis des Bayonnois pareillement comme ils avoient été de ceux de Bordeaux, et n'en pouvoient avoir autre réponse. Finalement tous les prélats, les nobles, les consaux des cités et bonnes villes de Gascogne, de l'obéissance du roi d'Angleterre, se conjoindirent ensemble et se cloirent (arrêtèrent) sur la forme et manière que je vous dirai. Bien vouloient recueilliren leurs cités, châteaux et bonnes villes le duc de Lancastre, comme le fils du roi Édouard de bonne mémoire et oncle au roi Richard d'Angleterre, et au recueillir et à l'entrer aux forteresses lui faire jurer solemnellement que paisiblement et débonnairement lui et les siens entre eux se tiendroient et demeureroient sans en rien efforcer, et leurs deniers payeroient de tout ce qu'ils prendroient; ni jà la juridiction de la couronne d'Angle-

terre le duc de Lancastre ne oppresseroit ni feroit oppresser par quelque voie ni action que ce fût. Bien répondoit le duc de Lancastre à ces paroles et disoit, qu'il n'étoit pas venu au pays pour grever ni oppresser le peuple, mais le vouloit garder et défendre contre tout homme, ainsi comme son héritage; et prioit et requéroit que le commandement du roi d'Angleterre, ainsi qu'il étoit, fût accompli. Le pays, de voix commune, tant que à cette partie, répondoit et disoit; que jà de la couronne d'Angleterre ne se départiroient; ni point n'étoit au roi d'Angleterre ni en sa puissance d'eux donner ni mettre à autre seigneur que lui. Ces demandes et défenses furent proposées moult longuement entre le duc de Lancastre et les dessus nommés de Gascogne, et quand le duc de Lancastre vit qu'il n'en auroit autre chose, il fit requête au pays que les nobles, les prélats et les consaux des cités et bonnes villes voulsissent envoyer en Angleterre devers le roi et son conseil, et il y envoieroit aussi de son conseil si notablement que bien devroit suffire; et tout ce que vu et trouvé seroit au conseil du roi d'Angleterre, il tiendroit à ferme et stable, fut pour lui ou contre lui. Ceux de Gascogne regardèrent et considérèrent que cette requête étoit raisonnable: si y descendirent et l'accordèrent au duc, tout ainsi que proposé l'avoit; et vint le duc de Lancastre loger et demeurer en la cité de Bordeaux, et toutes ses gens; et se logea en l'abbaye de Saint Andrieu, où autrefois il s'étoit logé, et ceux de la cité de Bordeaux, de Bayonne et de Dax ordonnèrent suffisants hommes

et de grand'prudence pour envoyer en Angleterre, et les barons de Gascogne de l'obéissance du roi d'Angleterre pareillement. Or devez-vous savoir que quand le roi de France et ses oncles et leurs consaux entendirent certainement par ceux des frontières et sénéchaussées de leur obéissance que le duc de Lancastre étoit paisiblement entré en la cité de Bordeaux, et là se tenoit et demeuroit; et ne savoient ni savoir pouvoient à quoi il pensoit, ni si il vouloit tenir les trèves qui étoient entre France et Angleterre jurées à tenir par mer et par terre, si imaginèrent et pensèrent sur ce grandement; et leur fut avis que bon seroit envoyer devers le duc de Lancastre suffisants messages pour mieux savoir son intention. Si furent élus pour aller; premièrement, messire Boucicaut, maréchal de France et messire Jean de Châtelmorant, et Jean le Barrois des Barres; et devoient mener mille lances toutes en point et bonnes gens d'armes, ainsi qu'ils firent; et exploitèrent tant qu'ils vinrent en la cité d'Agen; et là se logèrent et au pays d'environ; et puis envoyèrent les seigneurs, hérauts et messages en la cité de Bordeaux devers le duc de Lancastre, en lui remontrant que volontiers parleroient à lui. Le duc fit aux messages très bonne chère et entendit à leur parole, et écrivit par eux aux seigneurs dessus nommés que, puisqu'ils avoient affection de parler à lui, il avoit aussi à eux; et pour eux donner moins de peine, il viendroit à Bergerac, et là parlementeroient ensemble. Les messagers retournèrent à Agen et montrèrent à leurs seigneurs les lettres du duc de Lancastre. Si y ajoutèrent foi et

crédence et s'ordonnèrent selon ce; et sitôt comme ils surent que le duc de Lancastre fut venu à Bergerac, ils se départirent de la cité d'Agen et se trairent vers Bergerac; et leur fut la ville ouverte et appareillée; puis entrèrent dedans et se mirent les seigneurs à hôtel, car toutes leurs gens n'entrèrent pas en la ville, mais se logèrent ès fauxbourgs et villages là environ. Ces seigneurs parlèrent au duc de Lancastre, qui les reçut doucement et grandement, car bien le savoit faire; et entendit à toutes leurs paroles et y répondit et dit ainsi; que bon voisin et ami il vouloit être au roi de France et au royaume, et à tenir les trèves telles comme elles étoient données et scellées entre le royaume de France et d'Angleterre, leurs conjoints et adhérents par mer et par terre, car il même les avoit aidés à traiter et ordonner; si ne les devoit ni vouloit enfreindre ni briser. Et de ce fut-on tout assuré. Les réponses du duc de Lancastre plurent grandement à ces seigneurs de France; et furent le duc et eux amiablement ensemble; et leur donna le duc à dîner et à souper moult grandement au châtel de Bergerac; et puis prirent congé l'un de l'autre moult courtoisement; et retourna le duc de Lancastre à Bordeaux, et les François en France; et trouvèrent sur le chemin en la cité de Poitiers le duc de Berry, auquel les trois seigneurs dessus nommés recordèrent ce que exploité avoient, et la réponse que le duc de Lancastre leur avoit faite. Si suffisi (suffit) bien au duc de Berry; et lui sembla raisonnable; et aussi fit-il au roi de France et au duc de Bourgogne, quand ils en furent

informés et ces seigneurs dessus nommés furent retournés en France. Si demeura la chose en cet état et sur bonne assurance.

« Or est avenu, si comme vous le verrez, ce dit messire Jean de Grailly, que le duc de Lancastre a envoyé par deçà en Angleterre de son conseil, tels que messire Guillaume de La Perrière, et messire Pierre de Clisqueton et deux clercs maîtres en lois, maître Jean Huche et maître Richard de Lincestre, [1] pour parlementer et proposer toutes ses ententes en la présence du roi et de ses oncles et de tout le conseil d'Angleterre; et pour ce chevauche le roi à présent vers Eltem (Eltham) et seront là jeudi qui vient, qui sera le jour de la Magdelaine, toutes les parties. Mais ce que ordonné en sera, je ne le puis savoir, fors tant que j'ai ainsi entendu; que le duc de Glocestre, frère au duc de Lancastre, y est et sera trop grandement en tous états et toutes manières pour son frère; et me suis laissé informer par aucuns Anglois, qui en cuident (croient) savoir aucune chose, que le duc de Glocestre s'y incline principalement, pour ce qu'il verroit volontiers que son frère de Lancastre demeurât de tous points en Guyenne, et plus par cause de résidence ne retournât en Angleterre, car il y est trop grand; et ce Thomas duc de Glocestre est de très merveilleuse tête, et est orgueilleux, présomptueux et de périlleuse manière;

(1) Hollinshed les appelle sir William Perreer, sire Peter Clifton, Master John Huch et Master John Richard chanoine de Leicester. J. A. B.

mais quoiqu'il fasse ni dise il est toujours avoué de la communauté d'Angleterre, et bien aimé; et tous s'inclinent à lui, et il à eux. C'est cil (celui) qui fit mourir et décoler ce vaillant chevalier messire Simon Burley, et a bouté d'Angleterre le duc d'Irlande, l'archevêque d'York; et plusieurs chevaliers et autres du conseil du roi il a fait mourir par haine et à petite achoison (occasion), pendant que le duc de Lancastre a été de là la mer, fût en Castille et en Portugal; et est plus crému (craint) en ce pays que aimé.

« Or laissons ester (rester) pour le présent cette matière, ce dit messire Jean de Grailly, et parlons de la seconde et de la plaisance du roi. Il m'est avis, selon que je vois et suis informé, que le roi d'Angleterre se marieroit très volontiers; et a fait chercher partout; et ne trouve-t-on nulle femme pour lui, car si le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut eussent nulles filles en point de marier, il y entendit volontiers, mais ils n'en ont nulles qui ne soient toutes assignées. Il est venu avant qui lui a dit que le roi de Navarre a des sœurs et des filles, mais il n'y veut entendre. Le duc de Glocestre son oncle a une fille toute grande assez pour entrer en mariage; et verroit volontiers que le roi son neveu la preinst (prît) à femme, mais le roi n'y veut entendre et dit qu'elle lui est trop prochaine de lignage, car elle est sa cousine germaine. A la fille du roi de France s'incline le roi d'Angleterre et non ailleurs, dont on est moult émerveillé en ce pays, de ce qu'il veut prendre la fille de son adversaire; et n'en est

pas le mieux de son peuple, mais il n'en fait compte; et montre, et a montré toujours, qu'il auroit plus cher la guerre d'autre part que au royaume de France, car il voudroit, et tout ce sçait-on de lui par expérience, que bonne paix fût entre lui et le roi de France et leurs royaumes; et dit ainsi que la guerre a trop duré entre lui et ses anceseurs (ancêtres) au royaume de France, et que trop de vaillants hommes en sont morts, et trop de maléfices perpetrés et avenus, et trop de peuple chrétien tourné à perdition et destruction, dont la foi chrétienne est affoiblie. Et est avenu que pour ôter le roi de ce propos, car il n'est pas plaisant au royaume d'Angleterre de le marier en France, on lui a dit que la fille du roi de France, dont il veut traiter, est trop jeune, et que encore dedans cinq ou six ans il ne s'en pourroit aider; mais il a répondu et dit ainsi; que Dieu y ait part, et qu'elle croîtra en âge, et trop plus cher il l'a pour le présent jeune que âgée. Et à ce il baille raison selon sa plaisance et imagination, et dit ainsi; que si il l'a jeune, il la duira (élèvera) et ordonnera à sa volonté, et la mettra et inclinera à la matière d'Angleterre; et qu'il est encore jeune assez pour attendre tant que la dame soit en âge. Ce propos ne lui peut nul ôter ni briser; et de tout ce, avant votre département, vous verrez plusieurs choses; car, pour entendre pleinement à toutes ces besognes, le roi chevauche vers Londres. »

Ainsi par sa courtoisie se devisoit sur le chemin à moi, en chevauchant entre Rochestre et Dartforde, messire Jean de Grailly, capitaine de Bouteville, qui

jadis avoit été fils bâtard à ce vaillant chevalier le captal de Buch; et ses paroles je les oyois très volontiers, et les mettois toutes en mémoire; et tant que nous fûmes sur le chemin de Ledes (Leeds) à Eltem (Eltham) je chevauchai toujours le plus en sa compagnie et en celle de messire Guillaume de L'Ile.

Or vint le roi à Eltham par un mardi. Le mercredi ensuivant, commencèrent seigneurs à venir de tous côtés; et vinrent le duc de Glocestre, les comtes de Derby, d'Arundel, de Northumberland, de Kent, de Rostelant (Rutland), le comte Maréchal, les archevêques de Cantorbie et d'York, les évêques de Londres et de Winchestre et tous ceux qui mandés étoient et furent. Le jeudi à heure de tierce, si commencèrent les parlements en la chambre du roi; et là étoient en la présence du roi, de ses oncles et de tout le conseil les chevaliers de Gascogne, qui envoyés y étoient pour leur partie; et le conseil des cités et bonnes villes, et celui du duc de Lancastre. Aux paroles qui furent là dites et proposées je ne étois pas présent, ni être ne pouvois, ni nul n'étoit en la chambre, fors les seigneurs du conseil. Mais quand le conseil fut esparti, qui dura plus de quatre heures, et ce vint après dîner, je me acointai d'un ancien chevalier, que jadis de ma jeunesse j'avois vu en la chambre du roi Édouard, et pour lors il étoit du détroit conseil du roi Richard, et bien le valoit; et étoit nommé messire Richard Stury, lequel me reconnut tantôt. Si étoient bien vingt quatre ans passés qu'il ne m'avoit vu; et la derraine (dernière)

fois ce fut à Colleberghe à Bruxelles en l'hôtel du duc Wincelant (Wenceslas) de Brabant et de la duchesse Jeanne de Brabant. Messire Richard Stury me fit très bonne chère et me recueillit doucement et grandement; et me demanda de plusieurs nouvelles. Je lui répondis tout à point de celles que je savois. Après tout ce, et en gambiant (promenant) lui et moi ès allées à l'issue de la chambre du roi à Eltham, je lui demandai de ce conseil, voire si dire le me pouvoit, comment il étoit conclu. Il pensa sur ma parole et demande un petit, et puis me répondit et dit: « Oil, ce ne sont pas choses qui fassent à céler, car prochainement on les verra et orra publier partout. Vous savez, dit le chevalier, et avez bien ouï recorder, comment le duc de Lancastre est allé en Aquitaine, et du don que le roi notre sire lui a fait et donné, sur forme et entente de bonne condition, car le roi aime et croit tous ses charnels amis, et par spécial ses oncles. Et se sent moult tenu à eux, et spécialement à son oncle le duc de Lancastre; et en cause de rénumération qui est belle, et grande, et bien connue, et pour les beaux services que le dit duc a faits à la couronne d'Angleterre, tant deçà la mer comme de là, le roi lui a donné purement et quittement, à lui et à ses hoirs perpétuellement, toute la duché d'Aquitaine, ainsi comme elle s'étend et comprend en toutes ses mettes (frontières) et limitations, sénéchaussées, baillies, mairies, seigneuries et vassaudies; et en clame quittes tous ceux qui de lui tiennent en foi et hommage, réservé le ressort. Autre chose n'y a-t-il retenu pour la couronne d'An-

gleterre au temps à venir. Et le don que le roi a fait à son oncle de Lancastre a été fait et donné si suffisamment que passé par l'accord et confirmation de ses autres oncles et de tout le conseil d'Angleterre; et spécialement a commandé le roi notre sire par ses lettres patentes et en parole de roi que tous ses sujets, qui sont ès mettes (frontières) et limitations d'Aquitaine, et enclos dedans les bonnes villes, obéissent de tous points, sans moyen nul ni contredit, à son cher et bien aimé oncle le duc Jean de Lancastre; et le tiennent, ces lettres vues, à seigneur souverain; et lui jurent foi et hommage à tenir loyaument, ainsi que anciennement ils ont fait et tenu, faisoient et tenoient, au jour que ces dites lettres furent montées, au roi d'Angleterre ou à leurs commis. Et s'il y a nul rebelle, de quelque état ou condition qu'il soit, qui contredise aux lettres du roi envoyées, les lettres vues et entendues parfaitement d'article en article, qu'il ait pourvéance de conseil pour répondre tant seulement trois jours. Et le roi donne à son oncle de Lancastre, et à ses commis députés, puissance d'eux punir et corriger à sa conscience, sans espérance nulle avoir de retour ni de ressort.

« Or est avenu, nonobstant ces lettres et le détroit commandement du roi, vu que les cités et bonnes villes de Gascogne obéissants au roi d'Angleterre, et les barons, chevaliers et gentils hommes du pays se sont conjoints et adhers ensemble, et clos en temps à l'encontre du duc, et ne veulent point obéir ni n'ont vouloir, et disent maintenant et sou-

tiennent, et ont dit, maintenu et soutenu jusques à ores, que le don que le roi a fait à son oncle de Lancastre est inutile et hors des mettes (bornes) et termes de raison. Le duc, qui ne veut que par douceur aller avant en cette besogne, a bien ouï et entendu leurs défenses; si s'est conseillé sur ce avant que plus grand mal s'en ensuive, que les nobles, les prélats et consaux des cités et bonnes villes de Gascogne obéissants au roi d'Angleterre soient ci venus, ou aient envoyé pour ouïr droit, à savoir pourquoi ils ont débattu et débatteut, et ont opposé et opposent le commandement et volonté du roi; et certainement ils ont huy remontré moult sagement leurs défenses et atteint les termes. Et articles de raison et volonté ont été ouïs, et ont donné au roi et à tout le conseil moult à penser; et pourroit bien demeurer sur leur querelle; et je vous remontrerai et dirai raison pourquoi: mais vous le tiendrez secret tant que plus avant sera connu et publié.» Et je répondis: « Sire, je ferai. »

« Remontré et dit a été par la parole de l'un, qui est ce me semble official de Bordeaux, et tous ceux de sa partie l'ont avoué, et par science; et tout premièrement il montra procuration pour lui et tous les autres, afin que on y eût plus grand'confidence et c'étoit raison. Et mit en termes que la cité de Bordeaux, les cités de Bayonne, de Dax, et toutes les seigneuries qui sont appendantes et appartenantes ès mettes et limitations d'icelles sont de si noble condition que nul roi d'Angleterre, pour quelconque action que ce soit, ne les peut ôter ni

disjoindre du domaine de la couronne d'Angleterre, ni donner ni aliéner à enfant, oncle ni frère qu'il ait, pour cause de mariage ni autrement; et que ce soit vérité, les dessus dites villes, cités, et seigneuries en sont privilégiées suffisamment des rois d'Angleterre, lesquels l'ont juré à tenir entièrement sans nul rappel. Et si très tôt que un roi d'Angleterre entre en la possession de l'héritage et couronne d'Angleterre, il jure suffisamment, main mise sur le missel, à tenir celles et non enfreindre ni corrompre. Et vous, très cher sire, l'avez juré pareillement. Et que ce soit vérité, véez ci de quoi. »

« A ces paroles il montra et mit avant une lettre tabellionnée et scellée du grand scel d'Angleterre, donnée du roi Richard qui là présent étoit; et la legy (lut) tout au long de clause en clause; laquelle lettre fut bien ouïe et enteudue, car elle étoit en latin et en François; et nommoit en la fin plusieurs prélats et hauts barons d'Angleterre, qui à ce furent appelés en cause de sûreté et de témoignage; desquels il y avoit jusques à onze. Quand ils eurent ouï la lettre lire, ils regardèrent tous l'un l'autre et sur le roi; et n'y eut homme qui dît mot, ni répliquât contre la lettre. Quand cil (celui-ci) l'eut lue, il la reploya moult bellement et puis parla avant et dit, adressant sa parole sur le roi: « Très cher sire et redouté, et vous, mes chers seigneurs, avecques toutes ces choses, lesquelles vous avez ouïes, je fus chargé à mon département du conseil, des bonnes villes dessus dites et de tout le pays enclos dedans que je vous desisse (dise) et remontrasse une considéra-

tion que le conseil des cités et bonnes villes de Gascogne, de l'obéissance et du domaine de la couronne d'Angleterre, ont eu sur la forme du mandement que envoyé leur avez, ainsi comme il appert par votre scel et que bien connoissoient, posé qu'il soit ce qu'il ne peut être; car s'il étoit ainsi que les cités et les bonnes villes de Guyenne s'inclinassent à vouloir recevoir le duc de Lancastre à seigneur, et fussent quittes et délivrés pour toujours mais de l'hommage et obéissance qu'ils vous doivent, ce seroit trop grandement au préjudice de la couronne d'Angleterre, car si pour le temps présent le duc de Lancastre est homme du roi et bien aimé à tenir et à garder tous les points et articles droituriers de la couronne d'Angleterre, cette amour et tenure au temps à venir se peut trop légèrement perdre et éloigner par les hoirs qui se muent et les mariages qui se font des seigneurs terriens et dames terriennes de l'un à l'autre, tant soient-ils prochains et conjoints de lignage, par dispensation de pape; car il est nécessité que mariages soient faits de hauts princes ou de leurs enfants pour tenir les terres ensemble et en amour. Et pourroit avenir que les hoirs qui descendront des ducs de Lancastre se conjoindront par mariage aux enfants des rois de France ou des ducs de Berry, Bretagne, des comtes de Foix ou d'Armagnac, des rois de Navarre ou des ducs d'Anjou et du Maine; et qui voudroit tenir de puissance avecques les alliances qu'ils trouveront et feront de là la mer; et se clameront héritiers de ces terres; et mettront la duché de Guyenne en débat et en ruine

contre la couronne d'Angleterre, par quoi le roi et le royaume d'Angleterre, en temps à venir, pourroit avoir trop de peine, et le droit éloigner de là où il devroit retourner et le domaine de la noble couronne d'Angleterre perdre sa seigneurie. Pourquoi, très cher et redouté seigneur et roi, et vous nos très chers et amés seigneurs de son noble conseil, veuillez considérer tous ces points et articles, lesquels je vous ai présentement proposés et déterminés, s'il vous semble bon; car c'est la parole de tout le pays qui veut demeurer en l'obéissance de vous, très redouté seigneur et roi, et au domaine de la couronne. »

« A tant (alors) se cessa à parler l'official pour l'heure; et les seigneurs et prélats regardèrent tous l'un l'autre, et puis se mirent ensemble en approchant le roi; tous premiers ses deux oncles les comtes de Derby et d'Arundel; et fut adonc dit que ceux qui étoient là venus d'Aquitaine partissent de la chambre, tant qu'ils seroient appelés. Ils le firent, et les deux chevaliers qui étoient là venus de par le duc de Lancastre. Et ce fait, le roi demanda conseil aux prélats et barons qui là étoient quelle chose en étoit bonne à faire et à répondre. Les prélats tournoient la réponse sur les oncles du roi, pour tant que la chose leur pouvoit et devoit plus toucher que à nuls des autres. De premier ils se excusèrent de non répondre; et disoient que la matière étoit commune et devoit être délibérée par commun conseil, non par grâce de proismeté (parenté) ni de faveur; et furent sur cet état une espace. Finalement la réponse fut tournée

sur le duc de Glocestre, et prié et requis qu'il en voulsist dire son avis. Il en répondit et dit, que forte chose étoit de ôter à un roi le don qu'il avoit donné et confirmé et scellé par l'accord de tous ses hommes et la délibération de son plus spécial conseil, quoique ses sujets y fussent rebelles; et que le roi n'étoit pas sire de son héritage, si n'en pouvoit faire sa volonté. Aucuns glosèrent bien cette parole; et les aucuns en leur couraige (cœur) disoient bien que la réponse n'étoit pas raisonnable; mais contredire n'y osoient, car le duc de Glocestre étoit trop craint; et le comte de Derby, fils au duc de Lancastre, étoit là présent qui releva la parole tantôt et dit: « Bel oncle, vous avez bien parlé et remontré toute raison; et je, de ma personne, ensieuch (suis) votre parole. » Le conseil se commença à dépecer, et les aucuns à murmurer l'un à l'autre, et ne furent point rappelés ceux de Guyenne ni les chevaliers du duc de Lancastre. Quand le roi d'Angleterre vit ces choses, si s'en dissimula un petit; et fut son intention que après dîner on remettroit le conseil ensemble, à savoir si rien qui fût plus propre et acceptable pour l'honneur de la couronne d'Angleterre auroit point de lieu ni seroit proposé plus avant; et fit parler l'archevêque de Cantorbie de ce que au matin il l'avoit chargé, c'étoit sur l'état de son mariage et pour envoyer en France, car sur ce il avoit très bonne et grand' affection de persévérer. Autrefois en avoit parlé; et étoient les seigneurs presque d'accord pour y envoyer et ceux nommer qui aller y devoient; mais leur charge ne leur étoit pas

encore toute baillée, et leur fut baillée à ce parlement.

« Ordonné étoit que l'archevêque de Duvelin (Dublin), le comte de Rostelant (Rutland) et le comte Maréchal, le sire de Beaumont, messire Hue le Despenser, messire Louis de Clifford et jusques à vingt chevaliers et quarante écuyers d'honneur iroient en France devers le roi pour traiter, parler et prier du mariage de sa fille Isabel, laquelle pouvoit pour lors avoir huit ans; et étoit encorvenancée (promise) par mariage ailleurs au fils du duc de Bretagne, si comme vous sçavez que les traités s'en portèrent à Tours en Touraine. Or regardez comment ce se pourra défaire, car le roi de France et ses oncles l'ont tous scellé au duc de Bretagne. Néanmoins ces ambassadeurs de par le roi d'Angleterre furent informés de toute leur charge, et se départirent et issirent hors d'Angleterre, et arrivèrent par deux ou trois jours de Douvres à Calais; et là se rafraîchirent et leurs chevaux cinq jours, et puis se départirent en grand arroy et se mirent au chemin pour venir vers Amiens; et avoient envoyé devant, Marke le héraut, roi d'Irlande tant qu'en armes, lequel leur avoit apporté un sauf-conduit, allant et retournant de Calais devers le roi de France, et de lui retourner à Calais. Avecques tout ce, le seigneur de Montcaurel leur fut bailié en guide, pour faire ouvrir cités et bonnes villes et eux administrer ce que bon leur faisoit. »

Nous nous souffrirons un petit à parler d'eux et parlerons des matières devant proposées.

«Ainsi que ci-dessus je vous ai dit et proposé des consaux, cités et bonnes villes d'Aquitaine, qui prioient et requéroient au roi et à son conseil qu'ils fussent tenus en libertés et franchises au domaine de la couronne d'Angleterre, ainsi que juré on leur avoit, et dont de trop ancien temps privilégiés ils en étoient, et vouloient tenir à bons ces priviléges, ni point partir ne s'en vouloient par quelconque cause, action, ni condition que ce fût; dont les quatre parts du conseil du roi d'Angleterre, et commune voix du pays, les en tenoient à vaillants et prud'hommes, mais Thomas de Widescork (Woodstock), maisné (puîné) fils du roi Édouard d'Angleterre et duc de Glocestre brisoit et empêchoit tout, et montroit appertement qu'il eût volontiers vu que son frère de Lancastre fût demeuré en Aquitaine, car il étoit trop grand en Angleterre et trop prochain du roi. De son frère le duc Aimond d'York ne faisoit-il compte, car il ne visoit ni pensoit à nulle malice ni à autre chose que d'être bien aise; et avoit pour ce temps une jeune femme à dame, belle et gracieuse fille au comte de Kent, où il prenoit tous ses ébattements. Et le duc de Glocestre son frère, qui subtil étoit et malicieux, demandoit toujours avant à son neveu, le roi Richard d'Angleterre et faisoit le pauvre, quoique ce fût un grand seigneur, car il étoit connétable d'Angleterre, comte de Hereford, d'Excesses (d'Essex) et de Bucq (Buckingham), et avec tout ce, sur les coffres du roi il avoit par an quatre mille nobles, et n'eût point chevauché pour les besognes du roi ni du royaume un jour,

si il ne sçût comment. Et pour ce étoit-il différent à ce conseil contre les Aquitains, et s'inclinoit à ce que son frère de Lançastre demeurât à toujours mais hors d'Angleterre, il se chéviroit bien. Et encore pour montrer qu'il étoit sire et oncle du roi et le plus grand du conseil, sitôt comme il eut dit son entente et il vit que on murmuroit ensemble en la chambre du roi, et parloient les prélats et les seigneurs deux à deux, il issi (sortit), de la chambre et le comte Derby avecques lui; et s'en vinrent dedans la salle à Eltham, et firent là étendre une nappe sur une table et s'assirent au dîner, et laissèrent tous les autres parlementer. Et quand le duc d'York sçut qu'ils dînoient, il leur vint tenir compagnie; et après leur dîner qui fut bien bref, le duc de Glocestre se dissimula et prit congé au roi séant à table: et se partit, et puis monta à cheval et retourna à Londres. Mais le comte Derby demeura, et tous les seigneurs, ce jour et le lendemain, de-lez (près) le roi; et ne purent ceux d'Aquitaine pour lors avoir nulle expédition de délivrance. »

Je me suis délecté à vous remontrer au long les procès des matières dessus dites et proposées, pour vous mieux informer de la vérité et pour ce que je, auteur de ces histoires, y étois présent. Et toutes les parties qui ici dessus sont contenues, cil (ce) vaillant ancien chevalier, messire Richard d'Estury (Stury), le me dit et conta mot à mot.

Or avint le dimanche ensuivant que tous ces consaux furent départis et retraits à Londres ou ailleurs en leurs lieux, réservé le duc d'York qui

demeura de-lez (près) le roi et messire Richard Stury, ces deux, avecques messire Thomas de Percy, remirent mes besognes au roi; et voulut voir le roi le livre que je lui avois apporté. Si le vit en sa chambre, car tout pourvu je l'avois, et lui mis sus son lit; il l'ouvrit et regarda dedans et lui plut très grandement; et plaire bien lui devoit, car il étoit enluminé, écrit et historié et couvert de vermeil velours à dix cloux d'argent dorés d'or, et roses d'or au milieu, et à deux grands fremaulx (agraffes) dorés et richement ouvrés au milieu de rosiers d'or. Donc me demanda le roi de quoi il traitoit, et je lui dis: « D'amours! » De cette réponse fut-il tout réjoui; et regarda dedans le livre en plusieurs lieux; et y legy (lut), car moult bien parloit et lisoit François, et puis le fit prendre par un sien chevalier, qui se nommoit messire Richard Credon et porter en sa chambre de retrait, et me fit de plus en plus bonne chère.

Et avint que, ce propre dimanche que le roi eut retenu et reçu en grand amour mon livre, un écuyer d'Angleterre étoit en la chambre du roi et étoit nommé Henry Cristède [1], homme de bien et de prudence grandement et bien parlant François; et s'acointa de moi pour la cause de ce qu'il eut vu que le roi et les seigneurs me eurent fait bonne chère; et avoit vu le livre lequel j'avois présenté au roi. Et imagina, si comme je vis les apparences par ses paroles, que j'étois un historien, et aussi il lui

(1) Stowe l'appelle Henry Cristall. J. A. B.

avoit été dit de messire Richard Stury; et parla à moi sur la forme que je dirai.

CHAPITRE XLII.

La devise du voyage et de la conquête que le roi Richard fit en Irlande et comment il mit en son obéissance quatre rois d'icelui pays.

« Messire Jean, dit Henry Cristède, avez-vous point encore trouvé en ce pays ni en la cour du roi notre sire, qui vous ait dit ni parlé du voyage que le roi a fait en cette saison en Irlande, et la manière comment quatre rois d'Irlande, grands seigneurs, sont venus à obéissance au roi d'Angleterre ? » Et je répondis pour mieux avoir matière de parler: « Nennil. » — « Et je le vous dirai, dit l'écuyer, qui pouvoit être pour lors en l'âge de cinquante ans, afin que vous le mettiez en mémoire perpétuelle, quand vous serez retourné en votre pays, et vous aurez de ce faire plaisance et loisir. »

De cette parole je fus tout réjoui et répondis: « Grand merci. »

Lors commença Henry Cristède à parler et dit ainsi: « Il n'est point en mémoire que oncques roi d'Angleterre ait eu, pour aller en Irlande et faire guerre aux Irlandois, si grand appareil de gens d'armes et d'archers, comme le roi a eu cette saison et tenu plus de neuf mois sur la frontière d'Irlande et

à grands coûtages. Et tous ses dépens a payé trop volontiers son pays; et tiennent tout à bien employé les marchands des cités et des bonnes villes d'Angleterre, quand ils voient que le roi est retourné à son honneur de ce voyage, et n'a fait sa guerre fors de gentils hommes et d'archers. Et étoient en la compagnie du roi bien largement quatre mille chevaliers et écuyers et trente mille archers, et tous bien payés et délivrés de semaine en semaine, tant que tous s'en contentent. Et vous dis, pour vous mieux informer de la vérité, que Irlande est un des malaisés pays du monde à guerroyer et à soumettre, car il est formé étrangement et sauvagement de hautes forêts, de grosses yauves (eaux), de crolières[1] et de lieux inhabitables; et n'y sçait-on comment entrer pour eux porter dommage et faire guerre; car quand ils veulent, on ne sçait à qui parler, ni on n'y trouve nulle ville. Et se recueillent Irlandois ès bois et forêts, et demeurent en tranchées faites dessous arbres, en haies et en buissons, ainsi comme bêtes sauvages. Et quand ils sentent que on vient sur eux pour faire guerre, et que on est entré en leur pays, ils se mettent par diverses voies et divers lieux ensemble; si que on ne peut venir à eux. Et quand ils voient leur plus bel, ils tiennent bien l'avantage pour venir à leurs ennemis, car ils connoissent leur pays et sont très appertes gens; et ne peut nul homme d'armes monté à cheval si fort courir tant soit bien monté qu'ils ne le atteignent; et saillent de terre

(1) Tourbières. C'est ce que les Irlandais appellent Bog. J. A. B.

sur un cheval et embrassent un homme par derrière et le tirent jus, car ce sont trop fortes gens de bras; ou tout en tenant, sur le cheval ils le lient si fort de bras, que cil (celui) qui est tenu d'eux ne se peut défendre. Et ont Irlandois couteaux aigus devant à (avec) large allumelle (lame) à deux taillants, à la manière de fers de darde, dont ils occient leur ennemi; et ne tiennent point un homme pour mort jusques à tant qu'ils lui ont coupé la gorge comme à un mouton; et lui ouvrent le ventre, et en prennent le cœur, et l'emportent; et disent les aucuns, qui connoissent leur nature, qu'ils le mangent [1] par grand délit (plaisir); et ne prennent nul homme à rançon; et quand ils voient qu'ils n'ont pas le plus bel d'aucu-

(1) L'Irlande étoit alors l'asile des aventuriers et des proscrits de toutes les nations et étoit peuplée par des tribus sauvages et des colons aussi féroces que ses habitants les plus grossiers. Toute la population étoit distribuée en trois classes; les Irlandois sauvages, les Irlandois rebelles et les Anglois soumis. Les Irlandois sauvages étoient les naturels du pays, qui s'étoient retirés dans l'intérieur au milieu des tourbières, des marais et des montagnes; ils étoient gouvernés par leurs propres chefs et leurs propres lois, et étoient regardés par tous les autres comme leurs ennemis naturels; ils étoient en dehors de la protection angloise et ce n'étoit pas un crime de les mettre à mort même en temps de paix; la loi ne protégeoit leur vie ni ne vengeoit leur mort. On conçoit qu'un tel état de choses ait pu nourrir dans les esprits une haine qui se soit portée aux plus grandes atrocités réciproques. Et chacun de son côté exagéroit encore les crimes de son ennemi, ainsi qu'on le voit dans cet endroit de Froissart, où le chevalier anglois suppose que les Irlandois sauvages mangeoient le cœur de leurs ennemis comme un mets friand. La seconde classe appelée Irlandois rebelles ou Anglois d'origine, descendoit en partie des premiers conquérants qui avoient contracté des mariages avec les femmes du pays et avoient adopté leur habillement, leurs mœurs, leur langue et leurs coutumes. Ils habitoient le pays situé entre la mer et le pays sauvage. Leur territoire étoit appelé *English Pale*. Les An-

nes rencontres que on leur fait, ils s'épartent (dissipent) et boutent en haies et en buissons et dedans terre; et les perd-on ainsi, et ne sçait-on qu'ils deviennent. Ni oncques messire Guillaume de Windesor, qui plus a tenu la frontière d'Irlande, en eux faisant guerre, que nul chevalier d'Angleterre, ne les a sçu tant guerroyer qu'il put apprendre la manière du pays, ni la condition des Irlandois, qui sont très dures gens, rudes et hautains, de gros engin et de diverse fréquentation et acointance. Et ne font compte de nulle joliveté ni de nul gentil homme, car quoique leur pays soit gouverné souverainement par rois [1], dont il y a grand'foison en Irlande; si ne veulent-ils avoir nulle connoissance de gentillesse, mais veulent demeurer en leur rudesse et en ce sont-ils nourris.

« Vérité est que quatre rois d'Irlande, des plus puissants qui y sont selon la forme de leur pays [2] sont venus à obéissance au roi d'Angleterre par amour et douceur, non par bataille ni par con-

glois soumis étoient un mélange confus de soldats, de marchands, d'employés, qui occupoient les principaux ports et les petits terreins environnants, surtout dans la province de Leinster et sur les côtes orientales et méridionales. (Voyez l'Archéologie angloise, Tome 20, Page 16 et 17 et Camden). J. A. B.

(1) Les Irlandois sauvages étoient divisés en *Septs* comme les Écossois en *Clans* et chaque Sept avoit son chef. Ces Septs étoient souvent en guerre les uns contre les autres. Le pouvoir de ces petits souverains ou *Canfinnies* étoit tour à tour augmenté ou diminué par leur état constant de guerre. Un chef nommé *Ardria-h* exerçoit ou prétendoit exercer une sorte de suprématie sur l'île entière. J. A. B.

(2) C'étoient les quatre *Canfinnies* ou chevetains les plus puissants d'Ulster, O Nial, O Hanlon, O Donnel et Mac Mahon, qui firent le serment

trainte ; et y a rendu le comte d'Ormont, qui est marchissant (limitrophe) à eux, grand' peine; et les a traits (amenés) à ce qu'ils sont venus à Duvelin (Dublin), là où le roi notre sire se tenoit [1]; et se sont soumis à lui et à la couronne d'Angleterre, dont le roi et tout le royaume tiennent ce fait à grand et le voyage à bel, car oncques le roi Édouard, de bonne mémoire, ne put tant exploiter sur eux, comme le roi Richard a fait. L'honneur y est, mais le profit y est moult petit, car de gens plus rudes qu'ils sont ne peut-on parler ni deviser. Et leur rudesse je la vous conterai, afin que ce vous soit exemple encontre gens d'autres nations. Je le sçais pour ce que je l'ai éprouvé d'eux-mêmes, car ils furent à Dublin en mon gouvernement et doctrine, pour eux introduire et amener à l'usage de ceux d'Angleterrre, environ un mois, par l'ordonnance du roi notre sire et de son conseil. Et pour ce que je sçais parler leur langue, aussi bien comme je fais le François et l'Anglois, car de ma jeunesse je fus

d'allégeance à Richard II à Droghéda. Les quatre *Canfinnies* les plus puissants de la province de Leinster firent de même et s'appelaient Gérald O Berne, Donald O Nolan, Rory Oge O More, Malachias O Morrouch, et Arthur Mac Morrouch. Ils quittèrent leur bonnet, leurs plaids d'animaux et leurs ceintures et firent hommage à genoux à Mowbray comte de Nottingham, maréchal d'Angleterre. (Voyez Archéologie anglo-se, tome 20. p. 242 et Cox, t. 1. p. 138). J. A. B.

(1) Les quatre chefs Irlandois furent faits chevaliers la même année le jour de la fête de Notre-Dame dans la cathédrale de Dublin. L'Archéologie, t. 20 p. 19. cite un fragment d'une lettre écrite à cette époque par le conseil d'Angleterre à Richard et dans lequel on le félicite de la soumission de ses *rebeaux Mac Mourgh et le grand O Nel et autres grands capitaines illocques les plus forts de la terre.* J. A. B.

nourri entre eux, et le comte Thomas d'Ormont, père à celui qui est comte présentement, me tenoit avecques lui et moult m'aimoit, pour ce que bien je savois chevaucher. Et avint une fois que le comte dont je vous parole fut envoyé, atout (avec) trois cents lances et mille archers, sur les frontières d'Irlande pour eux faire guerre; car toujours les ont tenus les Anglois en guerre pour eux soumettre. Le comte d'Ormont, qui marchist (confine) de terre à eux, fit un jour une chevauchée sur eux, et ce jour il m'avoit mis sur un sien coursier moult appert et moult léger; et chevauchois de côté lui. Les Irlandois, qui mis s'étoient en embûche pour aviser les Anglois et porter dommage si ils pussent, ouvrirent leur embûche et approchèrent les Anglois, et commencèrent à traire et à jeter leurs javelots; et les archers de notre côté à traire sur eux moult aigrement. Les Irlandois ne purent souffrir le trait, car ils sont simplement armés, et reculèrent; et le comte mon maître se mit en chasse après eux; et je, qui étois bien monté le suivois de moult près. Et avint que en cette chasse mon coursier s'effraya et m'efforça, voulsisse (voulusse) ou non; et me porta si avant entre les Irlandois que oncques nos gens ne me purent rescourre (secourir); et en passant entre les Irlandois, l'un d'eux par grand' appertise de membres, tout en courant, saillit par derrière sur mon coursier et puis m'embrassa, mais nul mal ne me fit ni de lance ni de coutel, mais nous desvoya [1], et che-

(1) Détourna du chemin J. A. B.

vaucha avecques moi sur le coursier bien deux heures; et nous mena en un moult détour lieu et près d'un grand buisson; et là trouva ses gens qui au buisson étoient venus et reculés hors de toutes doutes; car les Anglois ne les eussent jamais poursuivis si avant. A ce qu'il montra il eut grand' joie de moi et m'amena chez soi, en une ville et forte maison environnée de bois et de palis et d'eaux mortes; et est la ville nommée Herpelipin [1]; et le gentil homme qui pris m'avoit on le nommoit Brin (Bryan) Costerec; et étoit très bel homme; et ai de lui demandé à ceux avecques qui j'ai été; et me ont dit qu'il vit encore, mais il est moult ancien. Ce Brin (Bryan) Costerec me tint sept ans avecques lui et me donna une sienne fille en mariage, de laquelle je eus deux filles. Or vous conterai comment je fus délivré.

« Il advint que, sur le septième an que j'avois demeuré et conversé en Irlande, que un de leurs rois, qui s'appeloit Artus Maquemaire [2], roi de Linstre [3] fit une armée à l'encontre du duc Léon de Clarence, fils au roi Édouard d'Angleterre et contre messire Guillaume Windesor [4]; et s'encontrèrent

(1) Je ne puis trouver ce lieu. J. A. B.

(2) Arthur Mac Morrough. J. A. B.

(3) Le Sept ou Clan des Mac Morrough, étoit le plus considérable de la province de Leinster et le chef de ces Sept prenoit le nom de *Canfinnie* de la province pour prouver sa suprématie J. A. B.

(4) Ce ne peut être le même Arthur dont il est question ici, puisque quarante ans s'étoient écoulés depuis l'insurrection qui eut lieu sous l'administration de Lionel, duc de Clarence. L'un étoit sans doute le père et le prédécesseur de l'autre. J. A. B.

les Irlandois en une place assez près de la cité de Linstre (Leinster) et les Anglois ensemble. Là en y eut par bataille des morts et des pris d'un côté et d'autre. Les Anglois obtinrent la place; et convint les Irlandois fuir; et se sauva le roi Artus Maquemaire (Mac-Morrough); et là fut pris le père à ma femme, Brin (Bryan) Costerec sur le coursier qu'il avoit gagné à moi; et fut pris dessous la bannière du duc de Clarence qui en eut grand'joie; et fut sçu par lui et par le coursier, qui fut connu des Anglois et des gens au comte Thomas d'Ormont, que je vivois, et me tenoit assez honorablement en son pays chez soi, en son manoir de Herpelipin, et m'avoit donné une sienne fille en mariage.

« De ces nouvelles eurent le duc de Clarence et messire Guillaume de Windsore et ceux de notre côté grand'joie. Donc fut traité vers lui que s'il vouloit avoir sa délivrance, il me remettroit arrière devers les seigneurs d'Angleterre quitte et délivré, ma femme et mes enfants. A peine vouloit-il faire ce marché, car moult m'aimoit, et sa fille, et ce qui de nous venoit. Toutes voies quand il vit qu'il ne pouvoit autrement finir, il s'accorda à ce; mais il convint que l'aînée de mes filles lui demeurât. Si retournâmes, ma femme et ma seconde fille, en Angleterre; et fus logé en la marche de Brisco (Bristol) sur la rivière de Saverne. Mes deux filles sont mariées; et a celle d'Irlande trois fils et deux filles; et celle que je ramenai avecques moi a quatre fils et

deux filles. Et pour ce que le langage d'Irlande [1] m'est en parole aussi appareillé comme est la langue anglesche (angloise), car toujours je l'ai continué avec ma femme, et introduit à l'apprendre mes enfants ce que je pus, fus-je élu et institué de par le roi notre sire et les seigneurs d'Angleterre à gouverner, conduire et ramener à raison et à l'usage d'Angleterre ces quatre rois d'Irlande qui mis se sont et rendus en l'obéissance du roi notre sire et de la couronne d'Angleterre, et l'ont juré à tenir à toujours mais. Et vous dis que les rois lesquels à mon pouvoir, pour ce que savois leur langage, j'ai introduits et enseignés, je les trouvai très rudes et de gros engin; et eus grand peine à eux adoucir, et modérer leur parole et nature; et toutefois, si elle est en aucune chose brisée, ce n'est pas grandement; encore se retraient (reviennent)-ils toujours en plusieurs cas à leur rudesse.

« Or vous conterai la charge qui me fut baillée sur eux et comment j'en exploitai, car l'intention du roi d'Angleterre étoit telle, et fut, que de manière, de contenance, et d'habits ils fussent remis à l'usage d'Angleterre; car le roi vouloit faire ces quatre rois d'Irlande chevaliers. Premièrement on leur ordonna

(1) Les Irlandois parlent une langue particulière qui a quelque affinité avec le Kymry, le Erse et le Bas Breton. Le colonel Vallaucey dans son Essai sur l'antiquité de la langue Irlandoise prétend y retrouver les mots de l'ancienne langue punique; il a même cherché à expliquer par l'Irlandois la Ière. scène et une partie de la 3e. scène du 5e acte du Pœnulus de Plaute dans lequel Hanno jeune Carthaginois, parle sa langue naturelle; page 74 et suiv. de son Essai. J. A. B.

en la cité de Duvelin (Dublin) un moult bel hôtel et grand, pour eux et pour leurs gens; et je fus ordonné à demeurer avecques eux; et sans point issir ni départir, si trop grand besoin ne le faisoit faire. Je fus deux jours ou quatre en leur compagnie pour apprendre à eux connoître, et eux moi; et rien ne leur disois fors toujours après leur volonté. Et vis à ces rois séants à table faire contenances qui ne me sembloient ni belles ni bonnes; et dis en moi-même que je leur ôterois. Quand les rois étoient assis à table et servis du premier mets ils faisoient seoir devant eux leurs ménestrels et leurs plus prochains varlets, et manger à leur écuelle, et boire à leurs hanaps; et me disoient que tel étoit l'usage du pays; réservé le lit, ils étoient tous communs. Je leur souffris tout ce faire trois jours, et au quatrième jour je fis ordonner tables, et couvrir en la salle, ainsi comme il appartenoit; et fis les quatre rois seoir à haute table, et les ménestrels à une table bien en sus d'eux, et les varlets d'autre part; dont par semblant ils furent tous courroucés. Et regardoient l'un sur l'autre, et ne vouloient manger; et disoient que on leur ôtoit leur bon usage auquel ils avoient été nourris. Je leur répondis, tout en riant pour eux apaiser, que leur état n'étoit point raisonnable à être ainsi comme au-devant ils l'avoient fait; et que il leur convenoit laisser et eux mettre à l'usage d'Angleterre, car de ce faire j'en étois chargé; et me l'avoit le roi et son conseil baillé par ordonnance.

« Quand ils ouïrent ce, si s'y assentirent (consen-

tirent) pour tant que mis s'étoient en l'obéissance du roi d'Angleterre; et persévérèrent en cet état assez doucement, tant que je fus avecques eux. Encore avoient-ils un usage que bien savois, car ils l'ont communément en leur pays; c'est qu'il ne portent nulles brayes (culottes); et je leur fis faire des linges draps grand'foison; et en fis délivrer aux rois et à leurs gens; et les remis à cet usage, et leur ôtai, le terme que je fus avecques eux, moult de choses rudes et mal appartenants, tant d'habits comme en autres choses; et à trop grand différend leur vint de premier à vêtir houppelandes de draps de soie fourrées de menu vair et de gris, car en devant ces rois étoient bien parés de affubler un mantel d'Irlande; ils chevauchoient sur bats dont on fait sommiers, sans nuls étriers. A grand dur je les fis chevancher sur selles à notre usage.

« Une fois je leur demandai de la créance, comment ils créoient, mais de ce ils ne me sçurent nul gré; et m'en convint taire, car ils me répondirent qu'ils créoient en Dieu et en la Trinité, sans nul différend, autant bien que nous. Je leur demandai auquel pape ils avoient leur inclination et affection. Ils répondirent en celui de Rome sans moyen. Je leur demandai si volontiers ils recevroient l'ordre de chevalerie et que le roi d'Angleterre les vouloit faire chevaliers, ainsi comme usage et coutume est en France et en Angleterre et en autres pays. Ils répondirent qu'ils étoient chevaliers, et que bien leur devoit suffire. Je leur demandai comment et où ils l'avoient été. Ils répondirent que en l'âge de sept

ans en Irlande un roi fait son fils chevalier; et si le fils n'a point de père, le plus proesme (proche) de sang de son lignage le fait. Et convient ce jeune enfant chevalier joûter de deliées lances, lesquelles il peut porter à son aise, encontre un écu que on aura mis en un pel en un pré; et comme plus il brisera de lances, tant sera-t-il plus honoré. « Par tel essai sont faits les nouveaux chevaliers jeunes en notre terre, et par spécial tous les enfants des rois. » Et quoique de cet état je lui demandois, bien en savois toute l'ordonnance. Si ne renouvelai point ce propos, fors tant que je leur dis que la chevalerie que pris avoient de jeunesse ne suffisoit pas assez au roi d'Angleterre, mais leur donneroit par autre état et affaire. Ils demandèrent comment, et je répondis que ce seroit en sainte église, car plus dignement ils ne le pouvoient être. A mes paroles sachez qu'ils s'inclinoient assez. Environ deux jours devant ce que le roi notre sire les voulsist faire chevaliers, vint par devers eux le comte d'Ormout qui sait bien parler leur langage, car partie de ses seigneuries s'étendent et gissent en la marche d'Irlande; et fut là envoyé en notre hôtel de par le roi et son conseil, afin que les rois d'Irlande y eussent plus grand'crédence. Quand il fut venu devers eux, tous l'honorèrent, et il les honora aussi, car bien le savoit faire; et furent tous réjouis à ce qu'ils montrèrent de sa venue; et entra en paroles en eux au plus doucement et courtoisement comme il sçut; et leur demanda de moi quel chose il leur en sembloit. Ils répondirent tous bien bellement et sagement: « Il

nous a montré et enseigné la doctrine et usage de ce pays. Si lui en devons savoir gré; et aussi faisons nous. » Cette réponse plut assez au comte d'Ormont, car elle fut raisonnable; et puis entra petit à petit à parler de l'ordre de chevalerie laquelle ils devoient recevoir; et leur remontra de point en point, et d'article en article, comment on s'y devoit maintenir; et quelle chose chevalerie devoit et valoit; et comment ceux qui l'apprenoient y entroient.

Toutes les paroles du comte d'Ormont plurent grandement à ces quatre rois d'Irlande lesquels je ne vous ai point encore nommés, mais je les vous nommerai. Premièrement le grand Ancel roi de Methe [1], le second Brun (Bryan) de Thomond roi de Thomond et d'Arse [2], le tiers Artus Maquemaire roi de Linstre [3], le quart Couhur roi de Chenour et d'Erpe [4]; et furent faits chevaliers de la main du roi Richard d'Angleterre en l'église cathédrale de Dublin qui est fondée sur Saint Jean Baptiste; et fut le jour Notre-Dame en mars, qui fut en ce temps par un jeudi; et veillèrent le mercredi toute la nuit ces quatre rois en la dite église; et au lendemain à la messe, et à grand solemnité, ils furent

(1) Nelan O Nial souverain de Meath. Il n'étoit pas souverain de Meath comme le dit ici Froissart, mais d'Ulster où ses ancêtres avoient toujours été couronnés à Tulloghoge, sur une chaise de pierre qui fut brisée en 1602 par le député Mouyoy pendant l'insurrection d'Hugh O Nial comte de Tyrone (Archéologie p. 244) J. A. B.

(2) Je ne puis comprendre ce qu'il entend par le royaume de Thormond et d'Arse. J. A. B.

(3) Arthur Mac Morrough souverain de Leinster. J. A. B.

(4) Probablement O Connor roi de Connaught. J. A. B.

faits chevaliers, et avecques eux messire Thomas Ourghem et messire Jonathus de Pado, et messire Jean de Pado son cousin [1]. Et étoient les quatre rois tout richement vêtus; ainsi comme à eux appartenoit, et sirent ce jour à la table du roi Richard d'Angleterre. Et devez savoir qu'ils furent moult regardés des Anglois et de ceux qui là étoient; et à bonne cause, car ils étoient étranges et hors de la contenance de ceux d'Angleterre et d'autres nations, et nature s'incline voulontiers à voir toutes nouvelles choses; et pour lors véritablement c'étoit grand' nouvelleté à voir ces quatre rois d'Irlande. Et le vous servoit si vous le véyez: » — « Henry répondis-je, je le crois bien, et voudrois qu'il m'eût coûté du mien et je eusse là été; dis au temps tant vous en dis que toutes mes besognes furent prêtes pour venir en Angleterre; et y fusse venu sans faute, si n'eussent été les nouvelles qui me furent contées de la mort la reine Anne d'Angleterre; et cela me retarda de non avoir fait le voyage dès lors. Mais je vous demande une chose qui moult mefait émerveiller; et volontiers le saurois si vous le sçavez; et aucune chose en devriez savoir; comment ces quatre rois d'Irlande sont sitôt venus à l'obéissance du roi d'Angleterre, quand oncques le roi son tayon (ayeul) qui fut si vaillant homme, si douté et si renommé partout ne les put soumettre; et si les a toujours tenus en guerre. Vous m'avez dit que ce fut par traité et par la grâce de Dieu. La

(1) Je ne puis retrouver ces noms. J. A. B.

grâce de Dieu est bonne qui la peut avoir, et peut moult valoir, mais on voit petis de seigneurs terriens présentement augmenter leurs seigneuries si ce n'est par puissance. Et quand je serai retourné en la comté de Hainaut dont je suis de nation, et je parlerai de cette matière, sachez que j'en serai examiné et demandé moult avant, car vela nos seigneurs le duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et son fils Guillaume de Bavière qui s'escripsent (écrivent) seigneurs de Frise, qui est un grand royaume et puissant, et lesquels y clament à avoir droit, et aussi ont fait leurs prédecesseurs; mais les Frisons ne veulent encheoir (arriver) en nulle voie de raison, ni connoître, ni venir à obéissance, ni oncques ne firent. » Lors répondit Henry Cristede (Cristall) à cette parole, et dit ainsi: « Messire Jean, en vérité je ne vous en saurois pas bien à dire tout le fait, mais la greigneur (plus grande) supposition qui y soit est telle, et ainsi le dient plusieurs de notre côté, que la grand' puissance que le roi notre sire mena par delà et fit passer la mer d'Irlande et prendre terre en leur pays, et là les a tenus plus de neuf mois et tous bien payés, ébahit les Irlandois; car on leur clony (ferma) la mer de tous côtés, par quoi vivres ni marchandises nulles n'entroient en leur pays, quoique les lointains habitants en Irlande n'en font compte ni ne savent que c'est de marchandise; ni savoir ne veulent; mais vivent grossement et rudement pareillement comme bêtes. Mais ceux qui vivent sur les frontières d'Angleterre sont plus nôtres et usent de marchandise. Et le roi

Édouard de bonne mémoire, en son temps, avoit à répondre à tant de guerres en France, en Bretagne, en Gascogne et en Écosse que toutes ses gens étoient épars et bien employés, et n'en pouvoit pas grand'foison envoyer en Irlande; et quand ils ont senti venir sur eux la puissance du roi notre sire si grande, si se sont avisés et retournés à connoissance. Bien est vérité que jadis eut un roi en Angleterre qui fut appelé Édouard et est saint; et est nommé saint Édouard, et canonisé et solemnisé très grandement partout le royaume d'Angleterre [1]; et soumit en son temps les Danois et les déconfit par bataille sur la mer par trois fois; et ce Saint Édouard, roi d'Angleterre, sire d'Irlande et d'Aquitaine [2], les Irlandois amèrent et cremurent (craignirent) moult plus que nul roi d'Angleterre qui eût été en devant ni ne fut oncques puis. Et pour ce notre sire le roi Richard, quand au temps il fut en Irlande, en toutes ses armoieries il laissa à porter les armes d'Angleterre, c'est à entendre les liépars et les fleurs de lis dont il s'écartelle, et prit celles du roi Édouard qui est saint [3], qui sont à

(1) Édouard III dit le confesseur roi d'Angleterre de 1042 à 1039 J. A. B.

(2) Édouard le confesseur ne fut ni sire d'Irlande, ni sire d'Aquitaine Ces deux états ne furent réunis à la couronne d'Angleterre que sous Henry II, l'Aquitaine par son mariage avec Éléonore d'Aquitaine femme divorcée de Louis le jeune, l'Irlande par la conquête des aventuriers Normands appelés par Dermot Mac Morrough, un des chefs du pays en 1169. J. A. B.

(3) Richard avoit une dévotion particulière pour St. Édouard et St. Jean Baptiste. Son testament est fait au nom de la Trinité, de la Vierge, de St. Jean Baptiste et de St. Édouard le confesseur: voyez Rymer. J. A. B.

une croix potentée d'or et de gueules, à quatre blancs colombs au champ de l'écu ou de la bannière, ainsi que vous le voulez prendre. Dont dit a été de ceux de notre côté que les Irlandois lui en ont sçu grand gré; et plus volontiers ils se sont inclinés à lui; car vérité est que ces quatre rois qui présentement sont venus à obéissance à lui, leurs prédécesseurs obéirent de foi et hommage à Saint Édouard; et ils tiennent le roi Richard notre sire à prud'homme et de bonne conscience; si lui ont fait foi et hommage, en la forme et manière que faire doivent et que jadis firent leurs prédécesseurs au roi Saint Édouard. »

« Ainsi vous ai-je conté la manière comment le roi notre sire a en partie cette année présenté, accompli et fourni son voyage en Irlande. Si le mettez en mémoire et retenance afin que quand vous serez retourné en votre nation que vous le puissiez écrire et chroniser avecques vos autres histoires qui descendent de cette matière; et je répondis: « Henry, vous parlez loyaument et ainsi sera-t-il fait. »

Adonc prit-il congé de moi, et moi de lui, et trouvai tantôt le roi Marke héraut. Si lui demandai: « Marke, dites moi de quoi Henry Cristede (Cristall) s'arme, car je l'ai trouvé moult courtois et gracieux, et doucement il m'a recordé la manière du voyage que le roi d'Angleterre a fait en Irlande et l'état de ces quatre rois d'Irlande qu'il eut, si comme il dit, en son gouvernement plus de quinze jours. » Et Marke répondit: « Il s'arme d'argent à un chevron de gueules à trois besans de gueules

deux dessus le chevron et un dessous. » Et toutes ces choses je mis en mémoire et en écrit, car pas ne les voulois oublier.

Tant fus-je en l'hôtel du roi d'Angleterre comme être m'y plut; et non pas toujours en une place, mais en plusieurs, car le roi muoit souvent hôtel, et alloit de l'un à l'autre à Eltem (Eltham), à Lèdes (Leeds) ou à Kinkestone (Kinngston); à Cenes (Sheen), Cartesce (Chertsay), ou à Windsore, et tout en la marche de Londres. Et fus imformé, et de vérité, que le roi et son conseil escripsirent (écrivirent) au duc de Lancastre; et exploitèrent tant ceux d'Aquitaine desquels je vous ai parlé ci-dessus, qui ne vouloient avoir autre seigneur que le roi d'Angleterre; que le duc de Lancastre fut écrit et mandé; et fut ainsi conclu par le général conseil d'Angleterre, ni oncques le duc de Glocestre qui grand'peine y rendoit n'en put être ouï, que le don que le roi d'Angleterre lui avoit donné lui demeurât, car volontiers il l'eût vu en sus de lui. Mais le royaume d'Angleterre, pour les doutes des cautelles à venir, entendit trop bien les paroles que ceux de Bordeaux et de Bayonne avoient proposé. Et imaginèrent que voirement (vraiment), si l'héritage d'Aquitaine s'eslongeoit (éloignoit) de la couronne d'Angleterre, ce leur seroit un grand préjudice au temps à venir, lequel ils ne vouloient pas obtenir ni mettre sus, car encore toujours Bordeaux et Bayonne et les frontières de Gascogne avoient grandement gardé l'honneur d'Angleterre. Et tout ce fut bien ramenteu (rappelé) des sages au conseil du roi, le

duc de Glocestre absent, car devant lui on n'en osoit parler. Et demeura la chose sur cet état.

Or vous parlerai des ambassadeurs du roi d'Angleterre, du comte de Rostelant (Rutland) et du comte Maréchal et des autres qui furent envoyés en France, en instance de traiter du mariage du roi Richard leur seigneur à la jeune fille du roi Charles de France, laquelle fille n'avoit pour lors que huit ans; et vous conterai comment ils exploitèrent.

CHAPITRE XLIII.

De l'ambassade que le roi d'Angleterre envoya en France devers le roi de France pour traiter du mariage de dame Isabel ains-née fille de France, et de l'aimable réponse qui leur fut faite.

Tant chevauchèrent les seigneurs d'Angleterre dessus nommés, depuis qu'ils furent issus de la ville de Calais, qu'ils passèrent la bonne cité d'Amiens, et Clermont en Beauvoisis, et Gray, et vinrent à Paris; et partout où ils avoient passé ils eurent été bien reçus, car ainsi avoit-il été ordonné du roi de France et de son conseil. Si furent logés à Paris en la croix du Tiroy et là environ; et avoient environ six cents chevaux; et le roi de France étoit logé au châtel de Saint Pol sur Seine, le duc de Berry à l'hôtel de Nelle, le duc de Bourgogne à

l'hôtel d'Artois, et le duc de Bourbon en son hôtel, et aussi le duc d'Orléans, le comte de Saint Pol et le sire de Coucy à leurs hôtels, car le roi de France avoit mandé tout tout son conseil pour être mieux conseillé et avisé de répondre à ces seigneurs d'Angleterre qui étoient là venus. Et fut ordonné de par le roi, que tous les jours que les Anglois seroient séjournants à Paris on leur délivreroit deux cents couronnes de France pour leurs menus frais et coutages d'eux et de leurs chevaux, à leurs hôtels. Et étoient souvent les chefs des seigneurs d'Angleterre qui là étoient, tels que le comte Maréchal et le comte de Rostelant (Rutland) de-lez le roi, et demeuroient au dîner; et leur faisoit le roi, son frère et leurs oncles, toute la meilleure chère et compagnie comme ils pouvoient, en les honorant pour l'honneur et amour du roi d'Angleterre qui là les avoit envoyés. Si demandoient ces seigneurs d'Angleterre, avoir réponse de leur demande; et on les menoit toudis (toujours) de paroles; car il venoit à grand' merveille à plusieurs nobles du royaume de France du conseil du roi des requêtes et traités dont ils étoient poursuivis de par les Anglois, pourtant que la guerre de long temps avoit été si cruelle entre France et Angleterre; et proposoient les plusieurs du conseil du roi et disoient ainsi: « Comment pourra le roi notre sire de France donner ni accorder sa fille, pour cause de mariage, au roi d'Angleterre son adversaire. Il nous est avis, avant que tels traités se fassent, que bonne paix ferme et entière dût être entre le roi de France, leurs conjoints

et adhérents. » Et toutes ces choses, et autres, sur forme et état de bon avis, étoient remontrés au détroit conseil du roi.

Pour ce temps avoit en France un chevalier sage et vaillant homme qui s'appeloit messire Regnault de Corbie [1] et moult imaginatif, et véoit au long toutes les besognes de France comment elles pouvoient cheoir et venir; et disoit bien au roi et à ses oncles: « Mes seigneurs, on doit entrer par le droit huis en la maison. Le roi Richard d'Angleterre montre qu'il ne veut à nous ni au royaume de France que toute amour, quand par créance de mariage il se y veut aloyer (allier). Nous avons eu par deux saisons consaux et traités ensemble sur forme de paix à Amiens et à Lolinghem, et oncques ne se purent tant approcher les traités que les parlements eussent nulle bonne conclusion, fors sur l'état de trèves; et savons de vérité que l'oncle du roi d'Angleterre, cil (celui) qui s'appelle messire Thomas et duc de Glocestre, est du tout contraire à la volonté du roi d'Angleterre et de ses deux autres oncles le duc de Laucastre et le duc d'York, tant que de venir jusques à la paix. Ni le roi d'Angleterre ni tous ceux qui bien veulent, pour avoir conclusion et confirmation de paix, ne le peuvent briser. Et au fort, sa puissance sera petite contre celle du roi. Si entendons à recueillir leurs traités et paroles en bien, et faisons tant avant leur partement que de nous et de nos réponses ils se contentent. »

(1) Arnault de Corbie, chancelier de France. J. A. B.

A ces paroles que le chancelier de France remontra, ainsi que dessus est dit, s'inclinoient et arrêtoient les oncles du roi, et par spécial le duc de Bourgogne, car il se tenoit à si chargé de la guerre, que volontiers il eût vu bonne paix. Et la principale cause qui à ce l'inclinoit, c'étoit pour le pays de Flandre dont il étoit sire de par sa femme, qui gisoit en la main et frontière des Anglois. Et aussi les cœurs de moult de Flamands sont plus Anglois que François, et tout pour la marchandise qui vient et arrive en Flandre par mer et par terre.

Conseillé fut et arrêté au détroit conseil du roi de France que, ainsi qu'on avoit commencé à faire et à montrer bonne chère aux Anglois, il seroit persévéré, et par spécial le roi de France le vouloit. Et fut conseillé, fût par dissimulation ou autrement, que les Anglois, qui là étoient venus en ambassaderie de par le roi d'Angleterre, seroient doucement menés et répondus; et leur donneroit-on espérance avant leur département que le roi d'Angleterre viendroit à sa demande.

Pour ces jours la reine de France et ses enfants étoient en l'hôtel de Saint Pol sur Seine; si fut accordé et octroyé pour le mieux aux seigneurs d'Angleterre et à leur prière et requête, que ils verroient la reine de France et ses enfants, et par spécial cette pour laquelle ils prioient et requéroient et étoient venus, car moult la désiroient à voir. L'excusation du conseil d'Angleterre étoit telle que cette fille du roi étoit moult jeune, car ce n'étoit que un enfant de huit ans, et il ne peut pas avoir trop grand, ordon-

nance de prudence, si étoit-elle de son âge moult bien introduite et doctrinée, et telle la trouvèrent les seigneurs d'Angleterre quand ils parlèrent à elle. Et lui dit le comte Maréchal étant à genoux devant elle: «Madame, au plaisir de Dieu, vous serez nôtre dame et reine d'Angleterre.»—«Sire, répondit la jeune fille et de li (elle) toute avisée sans conseil d'autrui, s'il plaît à Dieu et à monseigneur mon père que je sois reine d'Angleterre, je le verrai volontiers; car on m'a bien dit que je serai une grand' dame.» Et adonc elle fit lever le comte Maréchal et l'amena par la main à la reine sa mère, qui eut grand' joie de sa réponse; et aussi eurent tous ceux et celles qui ouïe l'avoient. La manière, ordonnance, doctrine et contenance de cette jeune fille de France plut grandement aux ambassadeurs d'Angleterre; et dirent et imaginèrent entre eux qu'elle seroit encore une dame de haut honneur et de grand bien.

La conclusion de ce traité fut telle. Quand ces seigneurs d'Angleterre eurent été et séjourné à Paris plus de vingt jours, mais tous leurs menus frais de bouche et de leurs chevaux étoient payés de par le roi de France, réponse raisonnable leur fut donnée, belle et courtoise de par le roi et le conseil, en eux donnant grand'espérance que ce pourquoi ils étoient venus se feroit; mais ce ne seroit pas sitôt, car la dame qu'ils vouloient avoir étoit moult jeune d'âge; et avec tout ce elle étoit obligée et convenancée (promise) en cause de mariage au duc de Bretagne pour son aîné fils. Si convenoit traiter devers lui pour rompre

cette convenance, avant que les procès pussent aller plus avant; et cet hiver qui devoit entrer et venir on laisseroit les choses en cet état; et là en dedans on auroit nouvelles en Angleterre de par le roi de France. Et sur le temps de carême, que les jours commencent à embellir et eslonguer (alonger) et les mers à apaïser, ils retourneroient, ou autres que le roi d'Angleterre y voudroit envoyer, en France devers le roi et son conseil, et ils seroient les bien venus.

De cette réponse se contentèrent les Anglois, et prirent congé à la reine et à sa fille la jeune dame Ysabel de France, aux frères et oncles du roi, et à tous ceux auxquels il appartenoit congé prendre. Et puis se départirent de Paris et se mirent au retour pour revenir à Calais le chemin qu'ils étoient venus; et firent tant par leurs journées qu'ils retournèrent en Angleterre. Et se hâtèrent devant toutes leurs gens les deux comtes d'Angleterre, qui chefs avoient été de ce traité, le comte de Rostelant (Rutland) et le comte Maréchal, pour apporter nouvelles au roi; et vinrent, de Zandvich (Sandwich) où ils prirent terre, en moins de jour et demie à Windsor, où le roi pour ces jours se tenoit, qui fut moult joyeux de leur venue, et se contenta des réponses du roi de France et de ses oncles; et ne mit pas cette chose en non chaloir, mais la prit si à cœur et à grand' plaisance que il n'entendoit à autre chose fors toudis (toujours) viser et subtiller comment il pourroit venir à son entente (but), d'avoir à femme et à épouse la fille du roi de France.

Le roi d'Angleterre d'une part pensoit comment il viendroit par toutes voies au mariage de la jeune fille du roi de France, et ses consaux d'autre part pensoient et subtilloient nuit et jour comment cette chose se feroit à l'honneur d'eux et du royaume de France. Plusieurs en parloient et devisoient ainsi : « Si nous étions appelés en ces traités de France et d'Angleterre, et notre parole fut ouïe et acceptée, nous dirions ainsi; que jà le roi d'Angleterre n'auroit la fille de France, si seroit bonne paix entre lui et le roi d'Angleterre, leurs royaumes, leurs conjoints et leurs abhérents à la guerre. A quoi sera-ce bon que le roi d'Angleterre aura à femme la fille du roi de France, et eux et leurs royaumes, les trèves passées qui n'ont à durer que deux ans, se guerroieront; et seront eux et leurs gens en haine. Ce sont choses qui sont moult à considérer. »

Les ducs d'Orléans et de Berry étoient de cette opinion, et plusieurs hauts nobles du royaume de France; et tout ce savoient bien le roi de France et le duc de Bourgogne et le chancelier de France, qui s'inclinoient assez à la paix, réservé l'honneur du royaume.

En ce temps avoit un écuyer en France prudent et vaillant homme, et étoit nouvellement retourné en France, et avoit en son temps moult travaillé outre la mer et été en plusieurs grands et beaux voyages, pour lesquels il étoit moult recommandé en France et ailleurs où la connoissance de lui étoit venue. Cet écuyer étoit de nation de Normandie,

d'un pays que on appelle Caux et nommé Robert le Mennot, mais à présent on l'appeloit Robert l'Ermite; et étoit moult religieux et de belle vie et plein de bonnes paroles; et pouvoit être en l'âge environ de cinquante ans; et avoit été aux traités qui furent à Lolinghen du duc de Bourgogne et des seigneurs de France d'une part et du duc de Lancastre et du duc de Glocestre d'autre part; et volontiers y avoit été ouï; et la forme et manière comment il étoit entré, je le vous dirai.

CHAPITRE XLIV.

De un écuyer nommé Robert l'Ermite; comment il fut mis ès traités de la paix et comment il s'en alla en Angleterre devers le roi et ses oncles.

Avenu étoit à ce Robert l'Ermite qu'en retournant ès parties de France et parti du royaume de Syrie et monté à Baruth sur la haute mer, une fortune de vent et de tempête de mer à lui et ses compagnons leur prit, si grande et cruelle que deux jours et une nuit ils furent si tempêtés que nulle espérance ils n'avoient à issir hors de ce péril. Et gens qui se tiennent en tel danger et parti sont mieux contrits et repentants et en grand' reconnoissance et cremeur (crainte) envers Dieu. Et advint que sur la fin

de cette tempête et que le temps se prit à adoucir et le vent à apaiser, une forme d'image plus claire que n'est cristal s'apparut à Robert l'Ermite et dit ainsi: « Robert, tu istras (sortiras) et échapperas de ce péril, et tous ceux qui sont avecques toi pour l'amour de toi, car Dieu a ouï tes oraisons et pris en gré; et veut et te mande par moi, toi retourné en France, du plus tôt que tu peux, si te trais devers le roi de France; et tout premièrement conte-lui ton aventure et lui dis qu'il s'incline à la paix devers son adversaire le roi d'Angleterre, car la guerre a trop longuement duré entre eux. Et sur les traités de paix qui s'entameront et se feront entre le roi de France, le roi d'Angleterre et leurs consaux, si te mets hardiment et remontre ces paroles, car tu en seras ouï; et tous ceux qui contrediront à la paix et aux traités et soutiendront l'opinion de la guerre, le compareront (payeront) en leur vivant chèrement. » Sur cette parole la clarté et la voix s'évanouit, et Robert demeura tout pensif; et toutes fois il tint tout ce qu'il avoit vu et ouï à divine chose; et depuis cette avenue ils eurent le temps et le vent à souhait, et arrivèrent en la rivière de Genèves (Gênes); et là prit congé à ses compagnons, quand il fut hors du vaissel; et depuis exploita tant par ses journées qu'il vint en Avignon. Et la première chose qu'il fit ce fut qu'il alla à l'église de Saint Pierre, et là trouva un vaillant homme pénitencier, auquel il se confessa dévotement et duement, et lui conta toute son aventure ainsi que en devant vous l'avez ouï, et demanda à avoir conseil quelle chose il en feroit.

Digitized by Google

Le prudhomme, auquel confessé il s'étoit, lui dit et défendit que de cette chose il ne parlât aucunement, tant qu'il l'auroit remontré au roi de France premièrement, et tout ainsi que la vision lui étoit venue; et ce que le roi en conseilleroit il le fît. Robert crut ce conseil, et prit et enchargea tout simple habit, et se vêtit et habitua tout de draps gris, et se maintint et ordonna depuis moult simplement; et se départit de la cité d'Avignon, et exploita tant par ses journées qu'il vint à Paris; et étoit pour lors le roi à Abbeville, et les traités étoient ouverts entre les François et les Anglois, ainsi comme il est contenu ci-dessus en notre histoire. Tout premièrement il se traist (rendit) devers le roi, qui pour ces jours étoit logé en l'abbaye de Saint Pierre; et lui fit voie pour parler au roi un chevalier de Normandie et de sa connoissance, qui s'appeloit messire Guillaume Martel, lequel étoit chevalier de la chambre du roi et le plus prochain qu'il eût. Robert recorda de point en point bellement et doucement toute son aventure, si comme ci-dessus est dit. Le roi s'y inclina et y entendit volontiers [1]. Et pour ce jour, ses oncles, le duc de Bourgogne et messire Regnaut de Corbie, chancelier de France, qui les plus grands étoient du côté de France, sur ces traités n'étoient point là, mais à Lolinghen contre les Anglois. Si dit le roi à Robert, quand il eut bien imaginé et cou-

(1) La propension du roi à ajouter foi à toutes ces apparitions fit que sous son règne un grand nombre d'intrigants eurent recours à ces fourberies pour abuser de sa simplicité. J. A. B.

sidéré tout le fait : « Robert, notre conseil est encontre les Anglois à Lolinghen. Vous vous tiendrez ici tant que ils retourneront; et eux revenus, je parlerai à mon oncle de Bourgogne et au chancelier, et ferai ce que pour le mieux ils me conseilleront. » Robert répondit : « Sire, Dieu y ait part. »

En cette propre semaine retournèrent en Abbeville ceux du conseil du roi; et apportoient aucuns articles sur forme de paix que les Anglois avoient mis outre; et étoient si grands que ceux qui s'entremettoient du traité de par le roi de France, ne les vouloient pas accepter ni passer sans savoir l'intention du roi. Si que, quand ils furent venus, ils lui remontrèrent. Adonc traist (tira) à part le roi son oncle de Bourgogne et le chancelier, et leur remontra ce dont Robert l'Ermite l'avoit endité (instruit) et informé, et leur demanda si c'étoit chose licite à croire et mettre sus. Ils regardèrent l'un l'autre et pensèrent un petit; puis eux avisés de parler, dirent qu'ils vouloient voir ce Robert et ouïr parler, et sur ce ils auroient avis. Robert fut mandé et vint, car il n'étoit pas loin de la chambre où les parlements secrets du roi étoient. Quand il fut venu devers le roi et le duc de Bourgogne, il les honora, ainsi comme bien il le sçut faire. Adonc dit le roi : « Robert, remontrez-nous ci tout au long votre parole et de laquelle vous nous avez informé. » Robert répondit et dit : « Volontiers. »

Là emprit-il à parler moult doucement, et ne fut de rien effrayé ni ébahi; et leur recorda les paroles tout au long que vous avez ouïes ci-dessus, auxquelles

ils entendirent volontiers. Donc le firent-ils issir (sortir) de la chambre et y demeurèrent tous trois ensemble. Le roi demanda à son oncle quelle chose en étoit bonne à faire. « Monseigneur, nous et le chancelier en aurons avis dedans demain. » — « Bien, dit le roi. »

Sur cet état ils finirent leur conseil. Depuis furent ensemble le duc de Bourgogne et maître Regnaut de Corbie, chancelier de France, et parlèrent de cette matière assez longuement à savoir qu'ils en feroient, car ils véoient bien que le roi s'y inclinoit grandement, et vouloit que Robert fût ajouté avecques eux en ces traités de parlement, car il avoit moult douce et belle parlure, et convertissoit par son langage tous les cœurs qui l'oyoient parler. Conseillé fut et avisé pour le meilleur, au cas que ce Robert remontroit ce par manière de miracle et vision divine, qu'on le lairroit convenir et venir aux traités et parlements, pour remontrer aux seigneurs d'Angleterre et à tous ceux qui ouïr voudroient, tout ce dont il les avoit informés, et que c'étoit chose bien licite à faire, et tout ce dirent-ils le lendemain au roi. Sur cet état, quand le duc de Bourgogne et le chancelier de France retournèrent aux parlements et traités à Lolinghen à l'encontre des Anglois, ils menèrent ce Robert l'Ermite avecques eux, lequel étoit moult bien fondé de parler, ainsi que vous avez ouï; et quand tous les seigneurs François et Anglois furent ensemble en parlement, voire ceux qui y doivent être, Robert l'Ermite vint parmi eux; et là commença à parler froidement et sagement et à re-

montrer toute l'aventure qui sur mer lui étoit avenue; et disoit et maintenoit en ses paroles que la vision qui lui étoit avenue étoit inspiration divine, et que Dieu lui avoit transmis pour tant qu'il vouloit qu'il fût ainsi.

En ces paroles remontrant entendoient aucuns seigneurs d'Angleterre qui là étoient présents volontiers, et s'y inclinoient en bien, et tels que le duc de Lancastre et le comte de Salsebry (Salisbury), messire Thomas de Percy et messire Guillaume Clauvon, l'évêque de Lincoln et l'évêque de Londres; mais le duc de Glocestre et le comte d'Arundel n'en faisoient nul compte; et dirent depuis en l'absence des ambassadeurs de France, eux retournés à leurs logis, que ce n'étoit que fantôme et toutes paroles controuvées et faites à la main pour eux mieux abuser; et eurent conseil généralement que ils en écriroient devers le roi d'Angleterre, et tout l'état de ce Robert l'Ermite, quelle chose il avoit dite et proposée; et fut ce conseil tenu; et renvoyé en Angleterre devers le roi un chevalier et chambellan du roi qui s'appeloit messire Richard Credon; et trouva le roi d'Angleterre en la comté de Kent, en une place et beau châtel que on dit Ledes (Leeds); et là lui bailla le chevalier les lettres que les seigneurs traiteurs de sa partie, qui se tenoient en la frontière de Calais, lui envoyoient; et dedans étoit contenu toute la certaineté et signifiance de ce Robert l'Ermite. Le roi d'Angleterre lysi (lut) tout au long les lettres et y prit très grand' plaisance; et par spécial quand il vint au point de ce Robert l'Ermite, le roi d'Angleterre dit en soi-même

que ce Robert il verroit volontiers et orroit parler, et s'inclinoit assez à croire en vérité que cette chose qu'il remontroit et prouvoit étoit avenue [1]; et rescripsy (récrivit) le roi fiablement (en confiance) aux ducs de Lancastre et comte de Salsebry que, si on pouvoit par nulle voie honorablement faire que bonne paix fût entre lui et le roi de France, leurs royaumes, conjoints et adhérents à la guerre, ils s'en voulsissent mettre en peine; car voirement, selon la parole de ce Robert l'Ermite, la guerre avoit trop longuement duré, et que bien étoit temps de y trouver aucun moyen de paix.

Bien est contenu ci-dessus comme les traités se portèrent, et le département que les seigneurs firent l'un de l'autre, et comment trèves furent prises et données entre toutes parties à durer quatre ans, et cependant on feroit bonne paix. Telle fut l'intention des traiteurs du roi, réservé le duc de Glocestre, car bien promettoit, lui retourné en Angleterre, jamais de traité de paix envers le royaume de France ne s'ensonnieroit (mêleroit). Si s'en dissimula adonc tant qu'il put pour complaire au roi et à son frère le duc de Lancastre. Ainsi par cette manière et ordonnance que je vous ai dit et recordé vint en connoissance Robert l'Ermite.

Assez-tôt après que le comte de Rostelant (Rutland), le comte Maréchal, l'archevêque de Duvelin (Dublin), messire Hue le Despenser, messire

(1) On voit que les deux monarques de France et d'Angleterre étoient doués à peu près de la même capacité intellectuelle. J. A. B.

Louis de Cliffort et ceux qui en France avoient été envoyés, furent retournés en Angleterre et eurent apporté sur l'état de ce mariage nouvelles plaisantes au roi, les parlements à la Saint Michel qui se tiennent à Westmoustier vinrent; et ont usage et ordonnance de durer quarante jours; et sont parlements et consaux généraux de toutes les besognes d'Angleterre qui là se retrouvent et retournent.

A l'entrée des parlements retourna en Angleterre le duc de Lancastre du pays de Gascogne et de la cité de Bordeaux où il avoit été envoyé, ainsi que vous savez, et n'avoit point été reçu sur la forme et manière que il cuida (crut) être, quand il se départit d'Angleterre, et il alla à Bordeaux. Je cuide si bien les causes avoir dites et remontrées ci-dessus au dit livre, que peine me seroit de réciter encore une fois. Quand le duc de Lancastre fut revenu en Angleterre, le roi et les seigneurs lui firent bonne chère; ce fut raison, et parlèrent de leurs besognes ensemble. Si très tôt que les nouvelles furent venues et sçues en France, que le duc de Lancastre étoit retourné en Angleterre, le roi de France et les seigneurs eurent conseil que Robert l'Ermite iroit en Angleterre et porteroit lettres de créance au roi d'Angleterre qui le désiroit à voir; et lui revenu en France, on y envoieroit le comte de Saint Pol et s'accointeroit Robert l'Ermite du roi et des seigneurs, qui l'orroient volontiers parler et des besognes de Syrie et de Tartarie, et de l'Amorath-Baquin (Bajazet), et de la Turquie où il avoit long-temps conversé, car de telles matières les seigneurs d'Angle-

terre oyent volontiers parler. Il fut dit à Robert l'Ermite qu'il se ordonnât et qu'il convenoit aller en Angleterre. De cette commission il fut tout réjoui, et répondit et dit que volontiers il iroit, car oncques il n'y avoit été. Si lui furent baillées lettres de créance de par le roi de France adressants au roi d'Angleterre et à ses oncles. Robert l'Ermité partit de Paris avecques son arroy à sept chevaux tant seulement, et tout aux coûtages du roi, c'étoit raison; et chevaucha tant qu'il vint à Boulogne, et là entra en mer, et arriva à Douvres, et tant exploita qu'il vint à Eltem (Eltham) manoir du roi, à sept lieues anglesches (angloises) de Londres; et trouva là le roi et le duc de Lancastre, les comtes de Salsebry (Salisbury) et de Hostidonne (Huntingdon) et messire Thomas de Percy; et fut de tous, pour l'honneur du roi de France, grandement et joyeusement recueilli, et spécialement du roi d'Angleterre qui le désiroit à voir. Il montra ses lettres de créance au roi qui les reçut en bien et les legy (lut) tout au long; et aussi firent tous les seigneurs l'un après l'autre auxquels il apportoit lettres. Le duc de Glocestre pour ces jours étoit en Excesses (Essex) en un châtel que on appelle, ce m'est avis, Plaissy.

Quand il eut été de-lez (près) le roi et le duc de Lancastre à Eltem (Eltham) cinq jours, il se départit pour aller voir le duc de Glocestre; et sur cette entente prit congé au roi et aux seigneurs et vint à Londres; et lendemain il s'ordonna de chevaucher, et vint au gîte en une ville à quinze lieues anglesches de Londres, que on dit Brehoude (Brent-

wood), et au lendemain il vint à Plaissy; et trouva le duc, la duchesse et leurs enfants, qui le recueillirent doucement selon son état. Robert montra et bailla ses lettres, qu'il apportoit de par le roi de France au duc de Glocestre; le duc les ouvrit et legi (lut) tout au long; et quand il vit qu'elles étoient de créance, si traist (tira) à part Robert l'Ermite et lui demanda la créance. Robert répondit que tout à loisir il lui diroit, et que pas il n'étoit venu pour sitôt partir. Adonc dit le duc qu'il fût le bien venu.

Bien savoit Robert l'Ermite que ce duc de Glocestre étoit un homme moult dissimulant et contraire à la paix, et tout hors de l'accord et opinion du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, qui s'inclinoient assez au traité de la paix: si ne le savoit comment entamer et briser, car il l'avoit vu et connu trop contraire aux traités à Lolinghen.

Pour ce ne demeura pas que Robert l'Ermite ne parlât au duc de Glocestre sur forme de paix; mais il trouvoit le duc froid en ses réponses; et disoit que pas il ne tenoit à lui, et qu'il avoit deux frères ainsnés, le duc de Lancastre et le duc d'York, auxquels de cette matière il appartenoit mieux à parler que à lui. Et aussi si il tout seul le vouloit, espoir (peut-être) ne le voudroient point accepter les consaux d'Angleterre, les prélats et bonnes villes. « Très cher sire, pour la sainte amour de notre Seigneur Jésus-Christ, ne veuillez point être contraire à la paix, ce répondoit Robert l'Ermite. Vous y pouvez moult, et jà véez-vous que le roi votre neveu le désire et s'y incline grandement; et veut par voie de

mariage avoir la fille du roi de France; dont par cette conjonction c'est une grand' alliance de paix et d'amour. » A cette parole répondit le duc de Glocestre et dit: « Robert, Robert, quoique vous soyez cru et ouï à présent des rois et des seigneurs des deux royaumes, et que vous ayez grand' voie et audience à eux et en leurs consaux, la matière de la paix est si grande, et que avecques vous plus grands et plus crus de vous s'en entremettent, je vous dis et ai dit ci et ailleurs que jà ne serai contraire à paix faire, mais qu'elle soit à l'honneur de notre partie. Et jà fut-elle du roi notre père et de notre frère le prince de Galles et les autres, jurée et accordée au roi Jean et à tous ses successeurs, et de leur côté jurée, obligée et enconvenancée (promise) sur peine et sentence de pape; et point n'a été tenue ni de nulle valeur, mais l'ont les François enfreinte, et brisée cauteleusement et frauduleusement, et ont tant fait que ils se sont remis en possession et saisine de toutes les terres et seigneuries, qui furent rendues et délivrées par paix faisant à notre dit seigneur et père et à nos prédécesseurs. Et en outre, de la somme de trente cent mille francs que la rédemption monta en paiement, encore en sont à payer seize cent mille. Pour lesquelles choses, Robert, tels mémoires et souvenances qui devant nous reviennent, nous angoissent et troublent les courages (cœurs) durement; et nous émerveillons, moi et plusieurs de ce royaume auxquels il en appartient bien, comment le roi notre sire est de si jeune et si foible avis qu'il ne regarde et considère

autrement le temps passé et le temps présent; et comment il se peut et veut allier à ses adversaires, et par cette alliance déshériter la couronne d'Angleterre des rois à venir. » — « Très cher sire, répondit Robert, notre sauveur Jésus-Christ souffrit mort et passion en croix pour nous tous pécheurs, et pardonna sa mort à ceux qui le crucifièrent. Il convient aussi tout pardonner qui veut avoir part et venir à la gloire du paradis. Toutes mallivolances (malveillances), haines et rancunes furent pardonnées au jour que la paix fut faite et scellée à Calais par vos prédécesseurs. Or sont renouvelées guerres moult dures qui ont été entre les vôtres et les nôtres, espoir (peut-être) par l'action et coulpe (faute) des deux parts. Car quand le prince de Galles et d'Aquitaine fut issu hors d'Espagne et retourné en Aquitaine, une manière de gens qui s'appeloient compagnies, dont la greigneur (majeure) partie étoient Auglois et Gascons, tous tenants du roi d'Angleterre et du prince de Galles, se mirent sus et recueillirent ensemble et entrèrent au royaume de France sans nul titre de raison; et firent mortelle et crueuse (cruelle) guerre, aussi dure et forte comme elle avoit été en devant; et appeloient le royaume de France leur chambre; et étoient si entalentés (désireux) de mal faire que on ne pouvoit résister à l'encontre d'eux; et pour ce, quand le royaume de France se vit ainsi foulé et guerroyé, et plus venoit le temps avant, plus se multiplioient les ennemis du royaume, le roi Charles de France, fils au roi Jean, fut conseillé de ses vassaux qu'il allât

au devant de telles offenses et y pourvût, fût par guerre ou autrement. Et avec ce plusieurs grands barons de Gascogne s'allièrent avecques le roi de France, lesquels le prince de Galles qui devoit être leur sire, vouloit trop soumettre et faisoit moult de grands injures, si comme ils disoient et montroient par plusieurs raisons; et ne les vouloient ni pouvoient plus souffrir. Et commencèrent la guerre pour la cause du ressort à l'encontre du prince. Et le roi Charles de France, par le conseil que il eut de ses vassaux, s'aherdi (ligua) à la guerre avecques eux, pour obvier à l'encontre de ces compagnies. Et se retournèrent devers le roi de France en son aide, en cette nouvelle guerre, plusieurs grands seigneurs et leurs seigneuries, cités, villes et châteaux, pour la grand' oppression que le prince de Galles leur faisoit ou consentoit à faire par ses commis. Ainsi a été la guerre renouvelée moult dure, par laquelle moult de grands méchefs en sont encourus de destruction de peuple et de pays; et la foi de Dieu et chrétienté affoiblie et moult foulée; et s'en sont réveillés et relevés les ennemis de Dieu et ont jà conquis moult de Grèce et de l'empire de Constantinople; et ne peut l'empereur de Constantinople [1] résister contre la puissance d'un Tures qui s'appelle Baasach [2] dit l'Amorath-Baquin; et cil (celui-ci) a

(1) Emmanuel fils de Calo Jean. J. A. B.

(2) Bajazet. Il lui donne le nom d'Amorath Baquin, comme si c'étoit un titre des empereurs de Constantinople. C'est ainsi qu'il a défiguré le nom de Mourad, appelé d'abord Mourad-Bey, *le prince Mourad*, avant son élévation à l'empire. J. A. B.

conquis et mis en subjection tout le royaume d'Arménie, réservé une seule ville séant sur la mer, et ainsi comme seroit Hantonne (Southampton) ou Brisco (Bristol) en ce pays, laquelle ville on appelle Courch [1]; et la font tenir contre les Turcs les Gennevois (Génois) et Vénitiens; et ne peut longuement durer contre la puissance de l'Amorathbaquin l'empereur de Constantinople, qui est de votre sang, car il fut fils à l'empereur Hugue de Luzignan et madame Marie de Bourbon, [2] cousine germaine à madame la reine votre mère; et si paix est, ainsi qu'elle sera, s'il plaît à Dieu, entre France et Angleterre, chevaliers et écuyers, qui les armes demandent et désirent pour leur avancement, se trairont (rendront) cette part et aideront le roi Léon d'Arménie à recouvrer son héritage et mettre hors les Turcs, car la guerre a trop duré entre France et Angleterre; et Dieu veut que fin s'en prenne. Et tous ceux, tant d'un royaume comme de l'autre, qui le contrediront et qui empêchement y mettront, chèrement le comparront (paieront) ou à mort ou à vie. » — « Comment pouvez-vous ce savoir, répondit le duc de Glocestre? » A cette parole dit Robert l'Ermite: « Cher sire, ce que j'en dis et fais, il vient par inspiration divine et par une vision qui me vint sur la mer, en retournant de Baruth, un port en Syrie, en l'île de Rhodes. » Adonc

(1) Gorhigos. J. A. B.

(2) J'ai déjà relevé cette erreur dans les volumes précédents. J. A. B.

lui conta-t-il de mot à mot toute la vision qui avenue lui étoit, pour mieux émouvoir le cœur du duc de Glocestre en pitié et en raison; mais ce duc étoit dur et haut contre la paix, et vouloit toujours retourner à ses opinions et condamnoit durement en ses paroles les François en toutes choses, quoique Robert lui eût dit et remontré. Mais pour la cause que cil (ce) Robert étoit étranger, et montroit en ses paroles et en ses œuvres qu'il ne vouloit que tout bien, et sentoit aussi le roi d'Angleterre, son seigneur, qui s'inclinoit de tous points à la paix, il s'en dissimuloit ce qu'il pouvoit, et tournoit d'une autre partie ses paroles que le cœur ne lui adonnoit.

Deux jours et deux nuits fut Robert l'Ermite à Plaissy lez (près) le duc de Glocestre, sa femme et ses enfants; et lui fit-on par semblant très bonne chère. Au tiers jour il se départit et prit congé au duc, à la duchesse et à leurs enfants et aux chevaliers de l'hôtel, et puis s'en retourna à Londres et de là à Windesor, où le roi étoit retrait, qui lui fit grand'chère; et l'avoit moult en amour, pour cause de ce que le roi de France lui avoit envoyé, et pour ce qu'il étoit bien éloquent et sage et plein de bonnes paroles, douces et courtoises.

On doit bien croire et supposer que le roi d'Angleterre demanda tout secrètement au dit Robert l'état de son oncle de Glocestre et tout ce qu'il y avoit trouvé, et Robert lui en répondit bien et à point. Bien savoit le roi d'Angleterre que le duc de Glocestre ne s'inclineroit jà à la paix tant qu'il put;

et que plus aimoit la guerre que la paix. Si tenoit en amour tant qu'il pouvoit ses deux autres oncles les ducs de Lancastre et d'York et plusieurs prélats et barons d'Angleterre, desquels il pensoit à être servi et aidé.

Quand Robert l'Ermite eut été environ un mois de-lez (près) le roi d'Angleterre et les seigneurs, il prit congé et s'ordonna pour partir. A son département le roi d'Angleterre, pour l'amour et honneur du roi de France, qui là l'avoit envoyé, lui donna grands dons et beaux; et aussi firent le duc de Lancastre et d'York, les comtes de Hostidonne (Huntingdon) et de Salsebry (Salisbury) et messire Thomas de Percy; et le fit le roi reconvoyer jusques à Douvres; et là monta et trouva le roi et la reine et ses oncles à Paris. Si se traist (rendit) devers eux et recorda au roi de son voyage comment il avoit exploité, et de la bonne chère que le roi d'Angleterre lui avoit fait.

Presque toutes les semaines avoit messagers de France et d'Angleterre allants et retournants de l'un roi à l'autre, qui s'escripsoient (écrivoient) doucement et amiablement l'un à l'autre; et ne désiroit autre chose le roi d'Angleterre qu'il pût parvenir par mariage à la fille du roi de France; et le roi de France spécialement y avoit très bonne affection, car avis lui étoit que sa fille seroit grande assez, si elle étoit reine d'Angleterre.

CHAPITRE XLV.

De la délivrance du seigneur de La Rivière et messire Jean LeMercier, comment ils furent mis hors de prison.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment le sire de La Rivière et messire Jean Le Mercier furent démenés et pourmenés de châtel à autre et de prison à autre, et en la fin rendus au prévôt du Châtelet de Paris; et furent sur le point que de perdre corps et vies, et tout par haines et envies, que les ducs de Berry et de Bourgogne avoient, et leurs consaux, sur eux; et furent en ce danger plus de deux ans; et à peine les pouvoit aider le roi de France. Et la plus grand' aide que on leur faisoit étoit que le roi ne vouloit point qu'ils fussent traités à mort. Aussi les ducs de Berry et de Bourgogne et leurs consaux véoient bien que le duc d'Orléans leur aidoit tant qu'il pouvoit. La duchesse de Berry étoit bonne moyenne envers son seigneur pour eux, et par spécial pour le sire de La Rivière; et on ne vouloit point condamner l'un sans l'autre, car ils étoient tenus et accusés pour une même cause. Les prières des bonnes personnes, avecques le grand droit qu'ils avoient, les aida gran-

dement; et fut regardé, parmi ce que plusieurs hauts barons du royaume de France en eurent pitié, et que trop de pénitence avoient eu et souffert en prison, que on leur feroit grâce et allégeance; car, par spécial, messire Jean Le Mercier, avoit tant pleuré en prison, dont il étoit si débilité de sa vue que à peine véoit-il; et couroit commune renommée parmi le royaume de France et ailleurs que il étoit aveugle. Si eurent sentence pour eux telle que je vous dirai. Le roi de France, pour quelle cause [1] on leur donnoit à entendre que on les tenoit en prison, leur faisoit grâce, car il mettoit en souffrance leur méfait, tant que plus avant et mieux il en seroit informé. Et étoient rendus au seigneur de La Rivière toutes ses terres et châteaux, et premièrement le bel châtel d'Anvaux, qui séoit en Chartrois sur les marches de Beauce. Mais lui revenu en Anvaux, il ne devoit jamais repasser la rivière de Seine, si il n'étoit rappelé de la bonté du roi; et messire Jean Le Mercier retournoit au pont de Nouvion en sa belle maison en Laonnois; et lui revenu là, il ne devoit jamais repasser les rivières d'Oise, d'Esne (Aisne), de Marne, ni de Seine, si il n'étoit aussi rappelé de la bonté du roi. Et avec tout ce ils s'obligeoient à aller en prison fermée là où on leur diroit, et requis en seroient suffisamment de par le roi ou ses commissaires. Les deux seigneurs dessus nommés tinrent cette grâce à bonne et à belle, quand ils sçurent qu'ils seroient

(1) Pour la cause du quel. J. A. B.

délivrés du châtelet. Et furent hors mis; et cuidèrent (crurent), à leur issue, aller parler au roi et remercier de la grâce que faite leur étoit, mais ils ne purent; et les convint tantôt vider et partir de Paris et aller ès lieux et termes qui ordonnés leur étoient. Ainsi eurent-ils leur délivrance, dont ceux qui les aimoient furent réjouis.

CHAPITRE XLVI.

De la paix et accord entre le duc de Bretagne et messire Olivier de Clisson.

Vous sçavez comment le duc de Bretagne et messire Olivier de Clisson se guerroyoient et guerroyèrent un long-temps, et de guerre si felle et si crueuse que les parties, quand ils se trouvoient sur les champs, combattoient jusques à outrance, et ne prenoient nulli (personne) à merci; et tant que à parler de cette guerre messire Olivier de Clisson et sa partie se portèrent si vaillamment que des trois ils en avoient les deux ; car tous les seigneurs de Bretagne s'en dissimuloient; et les cités et bonnes villes avoient bien dit au duc que vivre et marchander (commercer) les convenoit, quelque guerre ou haine qu'il eût au seigneur de Clisson; et que cette guerre en rien ne leur touchoit; si ne s'en

vouloient point mêler. Le sire de Clisson les tenoit bien pour excusés. Entre ces haines et maltalents (mécontentements) s'ensonnioient (entre-mettoient), par cause de moyen et mettre accord et bonne paix le vicomte de Rohan, le sire de Léon et le sire de Dinan en Bretagne; et tant menèrent les traités, que le duc de Bretagne promit à ces trois seigneurs, mais (pourvu) qu'il vît messire Olivier de Clisson en sa présence, que il en feroit tout ce que ordonner ils en voudroient; et sur cet état les trois barons vinrent un jour en l'une des forteresses du seigneur de Clisson et lui remontrèrent, en parlant à lui, comme par bon moyen ils étoient là venus et avoient amené le duc de Bretagne à ce qu'il donnoit et accordoit à messire Olivier de Clisson et à sa compagnie sauf aller, venir et retourner; et pensoient et supposoient bien que, lui venu en sa présence, les maltalents seroient pardonnés. Adonc répondit messire Olivier de Clisson et dit: « Vous êtes tous mes amis et cousins, et me confie bien en vous; et crois que le duc vous a dit ce que vous me dites, et me verroit volontiers en sa présence; si Dieu m'aist (aide) et Saint Yve, messeigneurs, sur cette parole et promesse je ne me mettrai jà hors de ma maison, ni au chemin; mais vous lui direz, puisque ci vous a envoyés, qu'il m'envoie son ains-né fils, et il sera et demeurera pleige (caution) pour moi; et quand je m'en tiendrai sûr, volontiers je irai parler à lui, là où il sera; et toute telle fin comme je ferai, son fils fera. Si je retourne, il retournera; si je demeure, il demeurera. Ainsi se feront les parties. »

Quand ces trois barons de Bretagne dessus nommés virent qu'ils n'en auroient autre chose, si prirent congé à lui moult doucement et se contentèrent de cette réponse, et retournèrent arrière à Vannes où le duc les attendoit. Et eux venus devers lui, ils lui recordèrent tout ce qu'ils avoient trouvé. Si n'en put avoir le duc de Bretagne autre chose; si se porta si bien le dit messire Olivier de Clisson en cette guerre que le duc ne conquit rien sur lui, mais il conquit sur le duc, et prit par deux fois toute sa vaisselle d'or et d'argent, et grand'foison d'autres beaux joyaux, lesquels il tourna tout à son profit.

La conclusion de cette guerre et haine entre le duc de Bretagne et le sire de Clisson fut telle que je vous dirai. Le duc de Bretagne, comme grand seigneur qu'il fût, vit bien que nullement il ne pourroit venir à ses intentions du sire de Clisson et qu'il avoit trop d'amis en Bretagne, car réservé la hautesse de la duché de Bretagne, tous les Bretons, chevaliers, écuyers, prélats et hommes des cités et bonnes villes s'inclinoient plus au sire de Clisson; et les hauts barons s'en dissimuloient, et avoient bien répondu au duc que de cette guerre jà ne se mêleroient, fors par la forme et manière de y mettre paix et accord, si trouver moyen y pouvoient ou savoient. Et aussi le duc d'Orléans, par spécial, confortoit couvertement en plusieurs manières messire Olivier de Clisson; et étoit tout réjouï quand, de ses emprises ou chevauchées, il oyoit recorder bonnes nouvelles.

Le duc de Bretagne, qui étoit assez subtil et imá-

ginatif, et qui moult avoit eu à faire de peine et de travail en son temps, considéroit toutes ces choses, et que de ses gens il n'étoit mie tant aimé en cœur si montrer lui osassent, réservé l'hommage qu'ils lui devoient, comme étoient les enfants à messire Charles de Bretagne qu'on dit de Blois, qui fut occis en la bataille devant Auroy, Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Limoges, qui avoit à femme la fille messire Olivier de Clisson, et messire Henry de Bretagne son frère, et leur sœur la reine de Naples et de Jérusalem. Et sentoit qu'il devenoit vieux; et véoit ses enfants jeunes et à venir, et réservé l'amour du duc de Bourgogne et de la duchesse sa femme, il n'avoit nul ami en France, ni ne pouvoient avoir ses enfants, car de par leur mère ils venoient et issoient des membres et branches de Navarre, laquelle génération n'étoit pas trop aimée en France pour les grands méchefs que le roi Charles de Navarre, père à la duchesse de Bretagne, avoit faits et élevés du temps passé en France, dont les souvenances encore en duroient; et si de lui défailloit en cet état, et en la haine mortelle à avoir à messire Olivier de Clisson et au comte de Penthièvre, il se doutoit trop fort, quand il se réveilloit en ces pensées, que ses enfants qui étoient jeunes n'eussent trop de grands ennemis. Avec tout ce, il véoit que les amours et alliances d'Angleterre, qui en l'héritage de Bretagne et en tout son honneur l'avoient mis, l'éloignoient trop fort et étoient taillés d'éloigner, car encore, selon qu'il étoit loyaument informé, il véoit que les alliances s'approchoient trop

fort entre les rois de France et d'Angleterre, car traités se portoient et avançoient tellement que le roi d'Angleterre vouloit avoir à femme la fille du roi de France, et celle proprement qui lui étoit obligée et enconvenancée pour son aîné fils. Toutes ces doutes mettoit le duc de Bretagne devant, et par spécial de la derreine (dernière) il avoit plus à penser que de nulle des autres, car c'étoient pour lui les plus doutables. Si s'avisa et imagina en soi-même, toutes ces choses considérées à grand loisir, qu'il briseroit son cœur sans nulle dissimulation, et feroit paix ferme et entière à messire Olivier de Clisson et à Jean de Bretagne, et se mettroit en leur pure volonté d'amender courroux, forfaits ou autres dommages que, il ou ses gens, lui auroient faits cette guerre durant, et autres que du temps passé ils avoient eu ensemble, réservé ce qu'il demeureroit duc et héritier de Bretagne, et ses enfants après lui, sur la forme des articles de la paix, qui jà avoit été faite et scellée par l'accord de toutes parties entre lui et les enfants messire Charles de Blois, laquelle chartre de paix il ne vouloit violer ni briser, ni aller contre nul des articles, mais tenir et accomplir à son pouvoir; et de rechef jurer et sceller fermement et loyaument à tenir tout ce qu'il disoit et promettoit à faire et porter outre. Et si de l'héritage de Bretagne, Jean de Blois, comte de Penthièvre, son cousin n'étoit mie bien parti à son gré et suffisance, de ce que à dire y auroit il s'en voudroit mettre et coucher à la pure ordonnance, sans nulle exception ni dissimulation, du vicomte de Rohan, des sei-

gneurs de Dinant, de Léon, de Laval, de Beaumont et de messire Jean Harpedane.

Quand le duc de Bretagne eut avisé en soi-même tout ce propos, sans appeler homme de son conseil, il fit venir avant un clerc; et eux deux enfermés en une chambre tant seulement, prit le duc une feuille de papier de la grand'forme et dit au clerc: « Écris-moi ce que je te nommerai. » Le clerc s'ordonna à écrire et le duc lui nomma mot à mot tout ainsi qu'il vouloit qu'il écrivît. Si fut cette lettre écrite et dictée si doucement et amiablement comme il put et sçut, et sur forme et manière de paix; et prioit doucement et amiablement à messire Olivier de Clisson qu'il se voulsist (voulût) mettre en manière qu'ils pussent avoir secret parlement ensemble, et les choses descendroient en tout bien.

Quand la lettre fut faite et devisée au plus doucement et humblement comme il put et sçut, sans nul appeler, fors lui et le clerc, il la scella de son siguet, et prit le plus prochain varlet de sa chambre qu'il eut et lui dit: « Va-t-en à Châtel-Josselin et dis hardiment que je t'envoie parler à mon cousin messire Olivier de Clisson. On te fera parler à lui. Si le me salue, et lui baille ces lettres de par moi et m'en rapporte la réponse; et garde bien, sur ta vie, que à nul homme ni femme tu ne dises où tu vas, ni qui t'y envoie. » Le varlet répondit: « Monseigneur, volontiers. » Il se mit au chemin, et tant exploita qu'il vint au Châtel-Josselin. Les gardes du châtel eurent moult grands merveilles quand ils lui orrent (entendirent) dire que le duc de Breta-

gne l'envoyoit parler au seigneur de Clisson. Néanmoins ils contèrent ces nouvelles à leur seigneur, lequel fit tantôt venir le varlet, qui les lettres lui apportoit, devant lui, lequel fit bien son message. Messire Olivier prit les lettres que lui envoyoit le duc scellées de son scel secret, lequel il connoissoit moult bien. Si les ouvrit et legy (lut) tout au long par deux ou trois fois pour mieux entendre, et en lisant s'émerveilloit moult des douces paroles traitables et amiables, qui ès lettres étoient contenues et écrites. Si pensa sus moult longuement, et dit qu'il auroit avis du récrire. Et fit le varlet qui les avoit apportées bien aiser et mener et mettre en une chambre tout par lui. De toutes ces choses faites et avenues avoient ses gens grands merveilles; et bien le devoient avoir, car en devant il n'eût déporté (épargné) homme, varlet ni autre, de par le duc, qui tantôt n'eût été mort ou mis en prison douloureuse.

Quand messire Olivier de Clisson fut entré en sa chambre, il commença moult fort à penser et à busner (rêver) sur ces nouvelles; et ce lui brisoit grandement ses maltalents, pour ce que le duc se humilioit tant envers lui que si doucement lui écrivoit; et dit ainsi à soi-même qu'il le voudroit éprouver, car sur cette lettre, promesse, ni paroles qui dedans fussent écrites, il ne se osoit assurer; et si mal lui en prenoit, il ne seroit de nulluy (personne) plaint. Il dit qu'il récriroit à lui, et là où il lui voudroit envoyer son fils, qui ôtage fût pour lui, il iroit parler à lui là où il lui plairoit et non autrement. Adonc escripsi (écrivit) messire Olivier de Clisson unes lettres moult douces

et traitables au duc, mais la conclusion étoit telle que, si il vouloit qu'il allât parler à lui, il lui envoyât son fils en pleige (caution) et en ôtagerie et il seroit bien gardé jusques à son retour. Cette lettre fut écrite, scellée et baillée au varlet du duc lequel se mit au retour et vint à Vannes, là où le duc l'attendoit. Il lui bailla les lettres de messire Olivier de Clisson; le duc les prit, ouvrit et legy (lut): quand il vit le contenu, il pensa un peu et puis dit: « Je le ferai. Au cas que je traite amoureusement à lui, toute conjonction d'amour y doit être. » Tantôt il escripsi (écrivit) devers le vicomte de Rohan, qui se tenoit au Caire, un châtel en la marche de Vannes. Quand le vicomte vit les lettres au duc, tantôt il vint à Vannes. Lui venu, le duc lui remontra toute son intention et lui dit: « Vicomte, vous et le sire de Montbourchier mènerez mon fils à Châtel-Josselin et le laisserez là, et m'amènerez messire Olivier de Clisson, car je me veuil accorder avecques lui. » Le vicomte répondit et dit que tout ce il feroit volontiers.

Depuis ne demeura guères de jours que le vicomte et le sire de Montbourchier et messire Yves de Tigre amenèrent l'enfant, qui pouvoit avoir environ sept ans, à Châtel-Josselin à messire Olivier de Clisson, qui les recueillit et honora grandement. Quand il vit l'enfant et la bonne affection du duc, il se humilia grandement, avec ce qué les trois chevaliers lui dirent: « Sire vous véez la bonne volonté du duc, il ne montre rien de forainement (en dehors) que le cœur et la bonne affection n'y soit. » — « Je le vois bien, répondit messire Olivier, et pour-

tant que je aperçois la bonne volonté de lui, je me mettrai si avant que tenu serai en son obéissance. Et vous qui êtes assez prochains de lui et ès quels il a grand'fiance, quand il vous a baillé son héritier pour moi amener et ici laisser en ôtage tant que je sois retourné, je ne sçais s'il vous a dit ce dont il m'a écrit et scellé dessous son signet? » Donc répondirent les chevaliers et tous d'une voix: « Sire, il nous a bien dit qu'il a très grand désir de venir à paix et à concorde devers vous; et de ce nous pouvez-vous bien croire, car nous sommes de votre sang. » — « Je vous en crois bien, répondit messire Olivier. » Et adonc alla quérir la lettre que le duc lui avoit envoyée et leur legy (lut). Quand ils l'eurent ouï, ils répondirent et dirent: « Certes, sire, tout ainsi comme cette lettre contient le nous a-t-il dit, et sur cet état nous a-t-il mandés, et ici envoyés. » — « Or vaut mieux, répondit messire Olivier de Clisson. »

Depuis eux venus, les trois chevaliers qui l'héritier du duc de Bretagne avoient amené, messire Olivier de Clisson s'ordonna et se mit en arroi, puis se partit du Châtel-Josselin avecques les trois chevaliers et remit l'enfant en leur compagnie, et dit qu'il le ramèneroit à son père le duc; car bien se fioit d'ores-en-avant au duc et en ses paroles, quand il l'avoit éprouvé si avant; dont ce fut grand'humilité. Mais si comme il disoit: En bonne paix, concorde et amour ne doit avoir nul ombre de trahison ni dissimulation; mais doivent les cœurs concordants être tous d'une unité.

Tant chevauchèrent tous ensemble qu'ils vinrent à Vannes. Et avoit le duc ordonné que messire Olivier de Clisson descendroit en une église de frères prédicateurs, laquelle sied au dehors de Vannes; et là viendroit le duc parler à lui. Ainsi comme fut ordonné fut fait; et quand le duc vit que messire Olivier avoit ramené son fils en sa compagnie, si le tint à très grand'courtoisie et s'en contenta grandement. Puis vint de son châtel de La Mote parler à messire Olivier de Clisson en la maison de ces frères; et s'enfermèrent ensemble en une chambre; et là s'entre acointèrent de paroles; et puis issirent hors par les jardins derrière et vinrent sur un rivage qui répondoit à un courant qui entroit en la mer. Le duc vint sur le rivage, messire Olivier de Clisson en sa compagnie, et entra en un batel, et fit messire Olivier entrer avecques lui; et de là ils se remirent en une plus grosse nef qui gisoit à l'ancre à l'entrée de l'embouchure de la mer; et quand ils furent là éloignés de toutes gens, ils parlèrent moult longuement ensemble. Toutes leurs devises et paroles je ne pus savoir, mais l'ordonnance fut telle que je vous conterai. Et cuidoient leurs gens qu'ils fussent encore en l'église parlants ensemble, mais non étoient, ainçois (mais) parlementoient en la nef, et ordonnoient et composoient leurs paroles, ainsi qu'ils vouloient qu'elles fussent et demeurassent. Et furent en cet état, si comme il me fut dit, largement deux heures; et là firent-ils très bonne paix et le jurèrent de foi créantée l'un à l'autre à tenir sans nulle dissimulation; et

quand ils voulurent issir, ils appelèrent le batelier qui amenés les y avoit; et les alla querre [1] et remit à son batel, puis les ramena où pris les avoit; et rentrèrent tous deux par l'église derrière et par les jardins au cloître des frères; et assez tôt après ils se départirent de là; et amena le duc de Bretagne messire Olivier de Clisson tenant par la main à mont au châtel de Vannes que on dit La Mote. De cette acointance de paix et alliance furent grandement réjouis tous ceux qui si amiablement les virent ensemble; et aussi furent ceux de Bretagne, quand les nouvelles en furent sçues et épandues parmi le pays; et moult émerveillés de ce qu'ils avoient fait paix par la manière que dite vous ai.

A cette paix et ordonnance ne perdit rien Jean de Blois, comte de Penthièvre; mais il gagna et augmenta ses revenues en Bretagne de vingt mille couronnes d'or de France par an, bien assises, prises et mises au los et entente de son conseil, à durer perpétuellement, à lui et à ses hoirs. Et fut adonc fait et ordonné un mariage du fils au comte de Penthièvre à la fille du duc de Bretagne pour mieux confirmer et tenir en amour toutes alliances. Et qui plus avoit mis en la guerre plus y avoit perdu. De cette paix fut grands nouvelles en France et en Angleterre.

(1) Il est possible que la rencontre du duc et de Clisson ait eu lieu ainsi que Froissart le raconte ici; les historiens de Bretagne se contentent de rapporter son récit, mais le traité ne fut pas conclu à Vannes; on le trouve dans les preuves de l'histoire de Bretagne. Page 790. Il fut

Vous avez ci-dessus ouï recorder comment messire Pierre de Craon chey (tomba) en la haine et indignation du roi de France et du duc d'Orléans, pour la cause du connétable de France, messire Olivier de Clisson, qu'il avoit voulu occire et meurtrir de nuit en retournant de Saint-Pol à son hôtel, et comment le duc de Bretagne avoit soutenu en ses forteresses messire Pierre de Craon; pour laquelle soutenance le roi de France s'étoit entremis, et eût fait guerre au duc de Bretagne, si la maladie, qui soudainement le prit et assaillit sur les champs entre le Mans et Angers, ne lui fût venue; et par cette incidence merveilleuse, l'armée du roi et l'assemblée se défit et rompit, et s'en retourna chacun en son lieu. Et si avez ouï comment le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne allèrent au-devant de cette besogne et accueillirent en grand'haine, telle qu'ils leur remontrèrent, à ceux qui avoient conseillé le roi de France aller en Bretagne, tels que messire Olivier de Clisson, le seigneur de La Rivière, messire Jean Le Mercier, Montagu, et autres qui en eurent depuis grand' pénitence de corps. Et eurent en gouvernement le royaume de France, tant que le roi fut en sa maladie, souverainement ses deux oncles les ducs de Berry et de Bourgogne. Si avez ouï comment messire Olivier de Clisson et le duc de Bretagne se guerroyèrent de

conclu à Aucfer près Redon le 19 octobre 1395. Olivier de Clisson, qui étoit présent au traité, le jura le 20 octobre et le scella de son sceau à Rieux. Les procureurs du comte de Penthièvre, inclus dans le traité, le ratifièrent en son nom, et il le jura lui-même depuis, et le scella le 25 à Guinguamp. J. A. B.

guerre mortelle et crueuse, et aussi comme ils firent paix, et de la délivrance du seigneur de La Rivière, de messire Jean Le Mercier et de Montagu, lequel n'eut pas tant de peine à beaucoup près comme les autres; car sitôt que le roi fut retourné en santé, il voulut avoir de-lez lui, comment qu'il fût, Montagu, et l'aida à excuser de moult de choses.

Vous devez savoir que la maladie du roi de France et les maladies, car il en eut plusieurs, qui lui sourdirent de requeances (rechutes), dont on étoit tout émerveillé et troublé au royaume de France, abattirent grandement la puissance du roi et ses volontés à faire; et en furent près perdus et menés jusques à mort les dessus dits. En ces vacations et tribulations messire Pierre de Craon, de toutes ces méchéances et peines que le roi et ses consaux avoient, n'étoit mie courroucé, mais réjoui; et procuroit trop fort et faisoit traiter et prier qu'il pût retourner à la grâce et amour du roi et de l'hôtel de France; et étoient les procureurs et les traiteurs le duc de Bourgogne et messire Guy de la Trimouille; et trop légèrement fût venu à toute paix et accord, n'eût été le duc d'Orléans, qui à la fois empêchoit tous ses traités. Et tant que la haine eût duré entre le duc de Bretagne et messire Olivier de Clisson, il ne fût venu à nulle paix ni accord. Mais quand la chose fut véritablement sçue, de la paix et accord du duc de Bretagne et du seigneur de Clisson, la querelle messire Pierre de Craon en fut grandement adoucie. En ce temps l'avoit accueilli en plaid et en parlement pour la somme de cent mille francs la reine

Jeanne de Naples et de Jérusalem et duchesse d'Anjou; et se tenoit la dite dame toute coie à Paris pour mieux entendre à ses besognes. Messire Pierre de Craon, qui se véoit en ce danger, et traité en parlement, et ne savoit, ni savoir pouvoit, comment les besognes et arrêts de parlement se porteroient pour lui ou contre lui, et avoit à faire à forte partie, et prouvoit bien la dame sur lui que il avoit eu et reçu, vivant le roi Louis son mari, roi de Naples et de Jérusalem; toutes ces choses imaginant et considérant, n'étoit pas bien aise; car encore se sentoit-il en la malivollance (malveillance) et haine du roi de France et du duc d'Orléans. Mais le duc et la duchesse de Bourgogne le confortoient, aidoient et conseilloient tant qu'ils pouvoient. Il avoit grâce d'être à Paris, mais c'étoit couvertement; et se tenoit le plus en l'hôtel d'Artois lez (près) la duchesse de Bourgogne.

CHAPITRE XLVII.

Comment le roi de Hongrie escripsi (écrivit) au roi de France l'état de l'Amorath-baquin et comment Jean de Bourgogne, fils ains-né au duc de Bourgogne, fut chef de toute l'armée qui y alla.

En ce temps escripsi (écrivit) le roi Henri de Hongrie [1] lettres moult douces et amiables au roi de France, et l'envoya en France si notablement que par un évêque de Hongrie et deux de ses chevaliers; et étoit contenu en ces lettres une grand'partie de l'état et affaire l'Amorath-baquin; et comment icelui se vantoit, ainsi qu'il avoit mandé au roi de Hongrie, qu'il le viendroit combattre au milieu de son pays, et chevaucheroit si avant qu'il viendroit à Rome, et feroit son cheval manger avoine sur l'autel Saint Pierre à Rome, et là tiendroit son siége impérial, et

(1) Sigismond, marquis de Brandebourg et roi de Hongrie par son mariage avec Marie, fille de Louis, roi de Hongrie. Il fut couronné en 1386. Jean de Thwrocz historien Hongrois, raconte, son arrivée dans le vrai style de l'idylle. Nobiles regni, dit-il, paris gratâ amœnitate gaudere præligentes, anno Domini 1386, eâ videlicet anni ipsius ætate, cùm ver, suavi avicularum modulamine gratissimum, posteres sui cursûs propinquans ad limites, venienti fervidæ æstati, ruientibus hospitium decoraverat rosis, geminique currum vehentes Phœbi, altiores ætheris conscendebant ad gradus, ad magnum scilicet diem Pentecosten, in Albam Regalem convenerunt. J. A. B.

amèneroit l'empereur de Constantinople en sa compagnie, et tous les plus grands barons du royaume de Grèce, et tiendroit chacun en sa loi: il n'en vouloit avoir que le titre et la seigneurie.

Si prioit le roi de Hongrie, par ses lettres, au roi de France qu'il voulsist (voulût) entendre à ce et lui incliner que ces hautes besognes des marches lointaines fussent signifiées et certifiées notablement et éparses parmi le royaume de France, à la fin que tous chevaliers et écuyers se voulsissent émouvoir sur l'été à eux pourveoir et aller en Hongrie, et aider le dit roi de Hongrie à résister contre le roi Basaach [1] dit l'Amorath-baquin, afin que sainte chrétienté ne fût foulée ni violée par lui, et que ses vantises lui fussent ôtées et reboutées. Ainsi, plusieurs paroles et ordonnances de grand amour, ainsi que rois et cousins escripsent (écrivent) l'un à l'autre en cause de nécessité et d'amour, étoient écrites et contenues en ces lettres; et aussi cils (ceux) qui les apportèrent, lesquels étoient suffisants hommes et bien enlangagés, s'en acquitèrent bien, et tant que le roi Charles de France s'y inclina de tout son cœur; et en valurent grandement mieux les traités du mariage de sa fille au roi d'Angleterre; et s'en approchèrent plus tôt que si ces nouvelles ne fussent point venues ni apportées de Hongrie en sa cour; car, comme roi de France et chef de tous les rois chrétiens de ce monde, il y vouloit adresser et pourveoir.

(1) Bajazet. Thwrocz et les auteurs bysantins l'appellent *Pasaithes*. J. A. B.

Si furent ces lettres tantôt et ces nouvelles de Hongrie publiées, certifiées et signifiées en plusieurs lieux et éparties en plusieurs pays, pour émouvoir les cœurs des gentils hommes, chevaliers et écuyers, qui désiroient à voyager et avancer leurs corps. Quand ces nouvelles furent venues au roi, pour ces jours le duc de Bourgogne, par spécial, à ce s'inclinoit. Et la duchesse et Jean de Bourgogne leur aîné fils, comte de Nevers, qui point n'étoit encore chevalier, étoient à Paris; et messire Guy de la Trimouille, messire Guillaume son frère, messire Jean de Vienne, amiral de France, et plusieurs barons et chevaliers du royaume de France. Si fut avisé, regardé et considéré en l'hôtel du duc de Bourgogne. Par spécial à ce s'inclinoit le duc de Bourgogne grandement, que Jean de Bourgogne son fils entrepreinst (entreprît) ce voyage et se fit chef de tous les François et des nations nommées en lointaines marches, le ponnent (occident). Ce Jean de Bourgogne étoit pour lors jeune fils en l'âge de vingt deux ans, assez sage, courtois, traitable, humble, débonnaire et aimé de tous chevaliers et écuyers de Bourgogne et d'autres nations qui avoient la connoissance de lui. Et avoit pour femme à ces jours la fille au duc Aubert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, une bonne dame sage et dévote; et avoient jà deux enfants, par lesquels on espéroit au temps avenir grands mariages. On donna à sentir de côté à Jean de Bourgogne l'ordonnance de ce voyage, et que le roi de France y vouloit envoyer, à la prière et contemplation de son cousin le roi de Hongrie, pour

savoir quel semblant il en feroit. Il parla et dit: « S'il plaisoit à mes deux seigneurs, à monseigneur le roi et à monseigneur mon père, je me ferois volontiers chef de cette armée et assemblée; et si me venroit (viendroit) bien à point, car j'ai grand désir de moi avancer. » Donc lui fut répondu: « Sire, parlez en premier à votre père, à savoir si il voudroit que allassiez en ce voyage; et si il le vous accordoit, il en parleroit au roi; car sans lui et son ordonnance ne pouvez-vous rien faire. »

Sur cet avis et information ne demeura guères de jours que Jean de Bourgogne parla au duc son père, en lui humblement priant qu'il voulsist consentir et accorder qu'il pût aller en ce voyage de Hongrie, car il en avoit très bonne volonté. A cette prière faire du fils au père étoient de-lez lui messire Guy et Guillaume de La Trimouille, messire Jacques de Vergy et autres chevaliers qui se boutèrent ès paroles, et dirent au duc: « Monseigneur, cette prière que Jean de Bourgogne vous fait est raisonnable, car il est temps qu'il prenne l'ordonnance de chevalerie; et plus honorablement il ne le peut prendre ni avoir que sur les ennemis de Dieu et de notre créance. Et au cas que le roi de France y veut envoyer, il n'y peut envoyer plus honorable chef que son cousin germain votre fils; et vous verrez et trouverez que moult de chevaliers et écuyers pour leur avancement se mettront en ce voyage et en sa compagnie. » A ces paroles répondit le duc et dit: « Vous avez raison de ce dire; et la bonne volonté de notre fils nous ne lui voulons ôter ni briser,

mais nous en parlerons au roi et verrons quelle chose il en répondra. » Ils se turent atant.

Depuis ne demeura guères de terme que le duc de Bourgogne en parla au roi, et le roi incontinent s'y inclina et dit que ce seroit bien fait s'il y alloit: « Et nous voulons qu'il y voise (aille); et lui accordons; et le faisons chef de cette besogne. » Donc s'épartirent les nouvelles parmi Paris et hors que Jean de Bourgogne, atout (avec) grand' charge de chevaliers et écuyers, iroit en Hongrie et passeroit outre, et entreroit en la Turquie [1] et iroit voir la puissance de l'Amorath-baquin; et ce voyage achevé les chrétiens iroient à Constantinople et passeroient outre au bras Saint George [2], et entreroient en Syrie, et acquitteroient la sainte terre, et délivreroient Jérusalem et le saint sépulcre des payens et de la subjection du soudan et des ennemis de Dieu. Donc se réveillèrent chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer parmi le royaume de France.

Le duc de Bourgogne, quand il sentit que son fils iroit en ce voyage et en seroit chef, honora plus encore que fait n'eût les ambassadeurs de Hongrie, lesquels, quand ils virent la bonne volonté et ordonnance du roi de France et des François, s'en contentèrent grandement et prirent congé au roi et aux seigneurs de France, aux ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et à messire Philippe d'Artois comte d'Eu et connétable de France, au comte de La Mar-

(1) Les Turcs occupoient déjà quelques unes des provinces grecques d'Europe. J. A. B.

(2) Le Bosphore. J. A. B.

che et à tous les seigneurs; et puis se mirent au retour devers leurs pays et rapportèrent ces nouvelles en Hongrie et au roi qui en fut tout réjoui; et fit sur cette entente et venue des François ordonner grandes pourvéances et grosses; et envoya ses messages et ambassadeurs devers son frère le roi d'Allemagne pour ouvrir ses passages; et aussi devers son cousin le duc d'Osteriche (Autriche), car parmi son pays et les détroits d'Osteriche convenoit qu'ils passassent. Et fit partout sur ces chemins ordonner et administrer vivres et pourvéances pour les seigneurs de France; et escripsi (écrivit) toutes ces nouvelles et certifiances au grand maître de Prusse et aux seigneurs de Rhodes, afin qu'ils eussent avis et se pourvussent contre la venue de Jean de Bourgogne, qui sur cet état viendroit en Hongrie accompagné de mille chevaliers et écuyers tous vaillants hommes, pour entrer en Turquie, et pour résister aux menaces et paroles du roi Basaach (Bajazet) dit l'Amorath-baquin.

En ce temps que ces nouvelles étoient mises hors pour aller au dit voyage dont je vous parle, étoit le sire de Coucy nouvellement retourné à Paris d'un voyage où il avoit été près d'un an. Ce fut sur les frontières et marches de la rivière de Genneves (Gènes). Car aucuns grands maîtres Gennevois (Génois) avoient informé le duc d'Orléans que la terre et toute la duché de Genneves désiroient à avoir un chef à seigneur, venu et issu des fleurs de lis; et pourtant que le duc d'Orléans avoit à femme et épouse la fille au seigneur de Milan, cette terre

et seigneurie de Milan lui seroit très bien séant. En cette instance le seigneur de Coucy atout (avec) trois cents lances et cinq cents arbalêtriers avoit passé outre en Savoie et en Piémont, par l'accord et consentement du comte de Savoie et des Savoyens, et venu vers Asti en Piémont par le consentement du seigneur de Milan; et là descendu plus aval dessous une cité qui s'appelle Alexandrie, et venu sur les frontières des Gennevois (Génois) pour traiter à eux et savoir plus pleinement leur intention; car de force, s'il n'avoit plus grand'puissance, accord et alliance au pays des Gennevois, il n'y pouvoit rien faire. Quand le sire de Coucy vint premièrement sur les frontières de la rivière de Genneves, où les entrées du pays sont tant fortes à conquérir, si ceux du pays les cloyent et y mettent défense, aucuns seigneurs Gennevois, par laquelle faveur et ordonnance il étoit là venu, et avoient informé le duc d'Orléans et son conseil, lui firent bonne chère et le recueillirent doucement et amiablement, et le mirent en leur pays, et lui offrirent leurs châteaux. Le sire de Coucy, qui fut sage et subtil, et un chevalier moult imaginatif, et qui connoissoit assez la nature des Lombards et des Gennevois, ne se voulut pas trop avant confier en leurs offres et promesses; et toutefois il les tint sagement à amour tant qu'il fut et conversa avecques eux; car trop bien les savoit mener par paroles et par traités; et eut plusieurs parlements sur les champs, non pas en maison ni en forteresse, à ceux de la cité de Genneves. Et plus parlementoit à eux et moins conquéroit.

Bien lui faisoient les Gennevois tout signe d'amour; et lui promettoient moult de choses; et vouloient qu'il s'avalât jusques en la cité de Genneves ou à Port-Vendre; mais le sire de Coucy ne s'y osa oncques assurer. La conclusion de son voyage fut telle que rien il n'exploita. Et quand il vit que rien il ne faisoit, quoique moult soigneusement il rescripsoit (récrivoit) et signifioit son état au duc d'Orléans, il fut remandé, et retourna à Paris, et y vint si à point que ces emprises et nouvelles d'aller en Hongrie étoient en cours trop grandement; et fut le duc de Bourgogne moult réjoui de son retour; et le mandèrent à l'hôtel d'Artois le duc et la duchesse; et là lui dirent en signe de grand amour : « Sire de Coucy, nous confions grandement en vous et en votre sens. Nous faisons Jean notre fils et héritier entreprendre un voyage. A l'honneur de Dieu et de toute chrétienté puisse être! Nous savons bien que sur tous les chevaliers de France vous êtes le plus usité et coutumier en toutes choses. Si vous prions chèrement et féalement que en ce voyage vous veuillez être compaings (compagnon) et conseiller à notre fils; et nous vous en saurons gré, et à desservir (reconnoître) à vous et aux vôtres. »

A cette prière et requête répondit le sire de Coucy et dit : « Monseigneur, et vous madame, votre requête et parole me doivent bien être commandement. En ce voyage, s'il plaît à Dieu, je irai doublement. Premièrement par dévotion pour défendre la foi Jésus-Christ. Secondement puisque tant de honneur vous me voulez charger que j'en-

tende à Jean, monseigneur votre fils, je m'en tiens pour tout chargé, et m'en acquitterai en toutes choses à mon loyal pouvoir. Mais, cher sire, et vous ma très chère dame, de ce faix vous me pourriez bien excuser et déporter (dispenser), et en charger spécialement à son cousin moult prochain messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France et à son autre cousin le comte de La Marche. Tous deux en ce voyage ils y doivent aller, car cils (ceux-ci) lui sont moult prochains de sang et d'armes. » Donc répondit le duc de Bourgogne et dit : « Sire de Coucy, vous avez trop plus vu que ces deux n'ont, et savez trop mieux où on peut aller aval le pays que nos cousins d'Eu et de La Marche. Si vous chargez de ce dont vous êtes requis et nous vous en prions. » — « Monseigneur, répondit le sire de Coucy, votre prière m'est commandement et je le ferai, puisqu'il vous plaît, avecques l'aide de messire Guy de La Trimouille, de messire Guillaume son frère et de l'amiral de France messire Jean de Vienne. » De cette réponse eurent le duc et la duchesse grand'joie.

Or s'ordonnèrent ces seigneurs de France grandement pour aller au voyage de Hongrie; et et prioient barons, chevaliers et écuyers pour avoir leur service et compagnie ; et cils (ceux) qui point priés n'en étoient, et qui désir et affection de y aller avoient, prioient aux seigneurs, tels que au comte d'Eu, connétable de France, au comte de La Marche et au seigneur de Coucy qu'ils les voulsissent prendre de leur compagnie. Les aucuns étoient

retenus, les autres n'avoient point de maîtres. Et pour ce que le voyage étoit long d'aller en Hongrie et de là en Turquie, chevaliers et écuyers, quoiqu'ils eussent bonne volonté d'avancer leurs corps, et ne sentoient pas la mise ni la chevance pour honorablement faire ce voyage, se refroidoient de leur emprise, quand point de retenue n'avoient.

Vous devez savoir que pour l'état du corps Jean de Bourgogne rien n'étoit épargné de montures, d'armoiries de chambres, d'habits grands et riches, de vaisselle d'or et d'argent; et n'entendoient chambrelans à autre chose. Et fut tout délivré à tous officiers pour le corps Jean de Bourgogne; et à chacun à part lui grand nombre de florins; et cils (ceux-ci) les payoient et délivroient par ordonnance aux ouvriers et marchands, qui les ouvrages appartenants à eux faisoient et ouvroient. Tous barons, chevaliers et écuyers, pour l'honneur de Jean de Bourgogne et aussi l'avancement de leurs corps, s'efforçoient d'eux mettre en point. Messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, s'ordonna si puissamment que rien n'étoit épargné; et vouloit aller en ce voyage comme connétable de France; et le roi de France, qui moult l'aimoit, lui aidoit tant que à la chevance grandement; et aussi fit-il à messire Boucicaut, maréchal de France.

Le duc de Bourgogne avisa et considéra une chose; que ce voyage à tout appareiller coûteroit trop grandement et mise de finance; et si convenoit que l'état de lui, et de la duchesse sa femme, et d'Antoine son fils, fût maintenu et point brisé ni amen-

dri (diminué); et pour trouver argent il trouva subtilement une arrière taille; car de la première taille plat pays, hommes des cités et châteaux et des villes fermées se taillèrent: et monta cette taille, en Bourgogne, pour la chevalerie première de son aîné fils, à six vingt mille couronnes d'or. De rechef, à tous chevaliers et dames nobles qui de lui fiefs tenoient, jeunes et vieux, il leur fit dire qu'il convenoit qu'ils allassent à leurs coûtaiges (frais) en Hongrie en la compagnie de son fils, ou ils payassent un tant d'argent: si étoient taxés les uns à mille, les autres à deux mille, et les autres à cinq cents; et chacun et chacune selon sa chevance, et la valeur de sa terre.

Dames et anciens chevaliers, qui ressoingnoient (craignoient) le travail du corps, et qui n'étoient mie taillés d'avoir cette peine, se composoient et payoient à la volonté du duc; et savoit-on bien lesquels étoient déportés (dispensés) de cette taille. Jeunes chevaliers et écuyers étoient ordonnés d'aller en ce voyage, et leur étoit dit: « Monseigneur ne veut point de votre argent, mais vous irez, avec Jean monseigneur à vos coustz (frais) aucunement, non en tout, en ce voyage; et lui ferez compagnie.» De cette arrière taille le duc de Bourgogne sur ses gentils hommes trouva soixante mille couronnes; ainsi ne fut nul déporté (dispensé).

Les nouvelles de ce voyage de Hongrie s'espartirent (répandirent) partout; et quand elles furent venues en la comté de Hainaut, chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer et à voyager commencè-

rent à parler ensemble et à dire par avis: « Cette chose se taille que monseigneur d'Ostrevant qui est jeune et à venir voise(aille) en ce voyage avecques son beau frère le comte de Nevers; et se fera une belle compagnie d'eux deux. Nous n'y faudrons(manquerons) pas. Mais leur ferons compagnie, car aussi désirons-nous les armes. » Le comte d'Ostrevant, qui pour ces jours se tenoit au Quesnoy, entendoit et savoit bien ce que chevaliers et écuyers de son pays disoient; si n'en pensoit pas moins; et avoit très bon désir et grand' affection d'aller en ce voyage et faire compagnie à son beau frère de Bourgogne. Et quand il avenoit que on parloit ou devisoit aucune chose en la présence de lui, petit en répondoit mais dissimuloit. Bien avoit intention qu'il en parleroit à son seigneur le duc Aubert de Bavière comte de Hainaut, et ce qu'il l'en conseilleroit il en feroit. Et avint que le dit comte d'Ostrevant en brefs jours vint à la Haye en Hollande où son père étoit; et pour ce temps se tenoit là le plus avecques la comtesse sa femme. Si lui dit une fois: « Monseigneur, telles nouvelles queurent (courent). Mon beau frère de Nevers a empris sur cet été d'aller en Hongrie et de là en Turquie sur l'Amorath-baquin; et là doivent être et avenir grands faits d'armes; et pour le présent je ne me sçais où mettre et employer pour les armes avoir; si sçaurois volontiers l'intention de vous, s'il vous plairoit que je allasse en ce honorable voyage atout (avec) une route (troupe) de cent chevaliers, et fisse compagnie à mon beau frère. Monseigneur et madame de Bourgogne m'en sçau-

roient bon gré; et moult de chevaliers et écuyers a en Hainaut qui volontiers m'accompagneroient en ce voyage.» A cette parole répondit le duc Aubert, comme homme tout pourvu de répondre, et dit: « Guillaume, puisque tu as la volonté de voyager et d'aller en Hongrie et en Turquie quérir les armes, sur gens et pays qui oncques rien ne nous en forfirent, ni nul titre de raison tu n'as d'y aller, fors que pour la vaine gloire de ce monde, laisse Jean de Bourgogne et nos cousins de France faire leur emprise et fais la tienne à part toi; et t'en vas en Frise; et conquiers notre héritage que les Frisons par leur orgueil et rudesse nous ôtent et tollent (ravissent) et ne veulent venir ni enchur (arriver) à nulle obéissance; et à ce faire je t'aiderai. » La parole du père au fils éleva grandement le cœur du comte d'Ostrevant et répondit et dit: «Monseigneur, vous dites bien; et au cas qu'il vous plaît que je fasse ce voyage, je le ferai de bonne volonté. »

CHAPITRE XLVIII.

Comment Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant et fils au duc Aubert de Hollande, entreprit le voyage pour aller en Frise.

De petit à petit ces paroles du père au fils et du fils au père multiplièrent tant que le voyage d'aller

en Frise pour cette saison fut accepté, et moult y aida ce que je dirai. Le comte d'Ostrevant pour ces jours avoit de-lez (près) lui, et de son conseil le plus prochain qu'il pût avoir, un écuyer de Hainaut qui s'appeloit Fier-à-Bras, et autrement le bâtard de Vertaing, sage et vaillant homme et moult stylé d'armes. Si que quand les paroles vinrent à l'écuyer du comte d'Ostrevant, il répondit et dit: « Sire, monseigneur, votre père parle bien, et vous conseille loyalement; mieux vaut pour votre honneur que vous fassiez ce voyage que celui de Hongrie, et vous ordonnez selon ce: vous trouverez chevaliers et écuyers de Hainaut et d'ailleurs qui se mettront en votre compagnie et vous aideront de leur pouvoir à faire cette emprise et ce voyage; et au cas que vous avez ou aurez bonne volonté de là aller, je vous avertis et conseille que vous alliez en Angleterre et signifiez votre état et emprise aux chevaliers et écuyers et prier au roi d'Angleterre votre cousin qu'il vous veuille accorder que chevaliers, écuyers et archers d'Angleterre parmi vos deniers payant, il vous fasse cette grâce qu'il les laisse partir et issir hors d'Angleterre, pour aller en ce voyage de Frise en votre compagnie. Anglois sont gens de fait et d'exploit, et au cas que vous les aurez, vous en ferez bien votre besogne; et si vous pouvez par prière avoir votre cousin le comte Derby en votre compagnie, votre voyage en seroit plus bel et votre emprise de plus grand' renommée. » Le comte d'Ostrevant aux paroles et remontrances de Fier-à-Bras de Vertaing s'inclina

du tout, car avis lui fut qu'il le conseilloit moult loyalement. Et quand il en parla au seigneur de Gommignies, il lui en dit en cause de conseil autre tant, et aussi firent tous ceux qui l'aimoient. Donc se commencèrent ces paroles et ces nouvelles à épandre en Hainaut; et fut mise une ordonnance et défense sur tous chevaliers et écuyers Hainuyers, que nul n'entreprît voyage à faire, ni à vuider le pays pour aller en Hongrie et ailleurs, car le comte d'Ostrevant les embesogneroit pour cette saison et les emmèneroit en Frise. Nous nous souffrirons un petit à parler de cette matière et parlerons des besognes devant emprises.

Ainsi avoient cause d'eux réveiller chevaliers et écuyers en plusieurs parties pour les armes qui apparoient en cette saison, les uns pour le voyage de Hongrie, les autres pour le voyage de Frise; et en parloient et devisoient l'un à l'autre, quand ils se trouvoient ou étoient ensemble. Premièrement le comte de Nevers avança son voyage, et furent nommés et écrits tous chevaliers et écuyers qui avecques lui de sa charge et délivrance iroient. Les pourvéances furent faites grandes et grosses et bien ordonnées; et pour ce que le voyage mouvoit de lui et qu'il devoit avoir la renommée en sa nouvelle chevalerie de cette emprise, il fit plusieurs largesses aux chevaliers et écuyers qui en sa compagnie se mirent, et avantages, et de délivrance, car le voyage étoit long et coûtable, si convenoit que les compagnons sur leurs finances et menus frais fussent aidés.

Pareillement s'ordonnoient et appareilloient les

autres chefs de seigneurs, tels que le connétable de France, le comte de La Marche, messire Henry et messire Philippe de Bar, le sire de Coucy, messire Guy de la Trimouille, messire Jean de Vienne, amiral de France, messire Boucicaut, maréchal de France, messire Regnault de Roye, le seigneur de Saint Py, le seigneur de Montcaurel, le Hazle de Flandre, messire Louis de Friese son frère, le borgne de Montquel; et tant qu'ils étoient bien mille chevaliers et écuyers, et tous de vaillance et d'emprise. Et se départirent tous de leurs lieux sur la mi-mars, et chevauchèrent par ordonnance et par compagnie; et trouvoient tous les chemins ouverts, car le roi d'Allemagne avoit commandé et ordonné par tout son royaume, en Allemagne et Bohême, que tout leur fût ouvert, et appareillé ce qui leur étoit nécessaire, et que nuls vivres ne leur fussent renchéris.

Ces seigneurs de France chevauchoient et travailloient sur la forme que je vous dis, pour aller à l'aide du roi de Hongrie qui devoit avoir bataille contre l'Amorath-baquin, puissance contre puissance. Le vingtième jour du mois de mai [1] passèrent Lorraine et la comté de Bar et toute la comté de Montbéliart et la comté de Bourgogne et entrèrent en Aussays (Alsace) et passèrent tout le pays d'Aussays et la rivière du Rhin en plusieurs lieux, et la comté de Fieret [2] et puis entrèrent en Osteriche (Autriche) et passèrent tout au long parmi le pays

(1) De l'année 1396. J. A. B.

(2) Johnes dit Ferrette. Je ne vois pas exactement ce que cela peut être, si ce n'est le Wurtemberg. J. A. B.

Digitized by Google

d'Osteriche, qui est moult grand et de divers pays et les entrées et issues fortes et despertes (difficiles), mais ils y alloient tous de si grand'volonté que peine ni travail qu'ils eussent ne leur faisoit point de mal. Et parloient les plusieurs en chevauchant de cet Amorath-baquin, et cremoient (craignoient) moult petit sa puissance. Le duc d'Osteriche fit aux chefs des seigneurs en son pays, et là où ils le trouvèrent, très bonne chère, et par spécial à Jean de Bourgogne, comte de Nevers, car son aîné fils monseigneur Othes avoit Marie de Bourgogne épousée, comme jeunes qu'ils fussent, la fille au duc de Bourgogne et sœur germaine à ce Jean de Bourgogne qui chef étoit de cette emprise [1]. Tous ces seigneurs de France et leurs routes se devoient attendre et trouver en Hongrie en une cité que on dit Bode (Bude). Or retournons aux autres avenues de France.

Vous sçavez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment le roi Richard d'Angleterre avoit envoyé en cette saison suffisants ambassadeurs et messages en France, devers le roi de France et son conseil, pour avoir à femme et à épouse Isabelle sa fille, et tels que l'archevêque de Duvelin (Dublin), l'évêque de Winchestre, le comte Maréchal, le comte de Rostelant (Rutland) fils au duc d'York, messeigneurs Henry de Beaumont, Louis

(1) Léopold IV duc d'Autriche et non Othes avoit épousé Catherine et non Marie, fille de Philippe le Hardi duc de Bourgogne et sœur de Jean-Sans Peur, dont il est question ici. Léopold III, dit le preux, père de Léopold IV étoit mort dès 1386 à la célèbre bataille de Sempach, où 1300 Suisses défirent les 4 mille Autrichiens qu'il commandoit. J. A. B.

de Clifford, messire le Despensier, Jean de Robersart et plusieurs autres; et avoient si bien exploité et besogné en ce voyage que le roi de France leur avoit fait bonne chère, et aussi tous ses oncles et leurs consaux; et étoient ces dits ambassadeurs et leurs gens retournés en Angleterre en joye; et avoient donné au roi d'Angleterre sur ces requêtes et plaisances, grand espoir de venir et attendre à ses demandes; et sur ce le roi d'Angleterre, n'avoit pas ignoré ni dormi sur ses besognes, mais avoit, tout l'hiver qui s'ensuivit, souvent envoyé et réveillé le roi de France et fait souvenir des matières; et à tout ce s'inclinoit le roi de France et ses consaux assez, qui espéroient et tendoient à venir à fin de guerre, qui trop longuement avoit duré entre France et Angleterre. Tant et si bien s'étoient portés ces procès, poursuites et traités, et si amoureusement avoient écrit ces deux rois l'un à l'autre que les besognes étoient grandement approchées. Car le roi d'Angleterre promettoit loyalement qu'il auroit tels ses hommes et son pays que paix seroit entre France et Angleterre. Par le moyen de ce traité s'approchèrent si les besognes que de rechef les comtes Maréchal et de Rostelant (Rutland), et tous ceux ou en partie qui la première fois furent en France sur l'état du mariage, y furent renvoyés; et vinrent à Paris et se logèrent tous à la croix du Tiroir; et comprenoient les Anglois toute la rue, et là environ bien avant, car ils étoient bien six cents[1]

(1) Le moine de St. Denis dit qu'ils étoient plus de 1200. J. A. B.

chevaux; et tous furent délivrés de par le roi de France; si séjournèrent-ils à Paris plus de trois semaines.

CHAPITRE XLIX.

De la sentence et arrêt de parlement, qui fut prononcée pour la reine de Naples et de Jérusalem duchesse d'Anjou contre messire Pierre de Craon.

Entretant (pendant) que ces seigneurs ambassadeurs et messagers de par le roi d'Angleterre étoient à Paris, la reine Jeanne, duchesse d'Anjou, qui s'escripsoit (appeloit) reine de Naples et de Jérusalem, étoit aussi à Paris et poursuivoit moult fort ses besognes, car ce fut une dame de moult grand'diligence. Ses besognes étoient telles pour lors que je vous dirai. Elle plaidoit en parlement pour deux causes. La première étoit pour l'héritage de la comté de Roussy à l'encontre du comte de Brayne; car Louis duc d'Anjou, son mari, l'avoit achetée, et payé les deniers, à une dame qui fut comtesse de Roussy et jadis femme à messire Louis de Namur, mais elle se démaria en son temps de ce messire Louis de Namur et trouva cause raisonnable, comment ce fût. La seconde étoit à l'encontre de messire Pierre de Craon; et lui demandoit la somme

de cent mille francs, lesquels elle montroit bien et prouvoit sur lui les avoir eus, levés et reçus, au nom de son seigneur et maître le roi Louis de Naples, de Sicile et de Jérusalem; et s'en étoit chargé le dit messire Pierre de Craon du payer en Pouille. Mais, quand les nouvelles lui vinrent que son maître le duc d'Anjou, roi et sire des dites terres étoit mort, il ne chemina plus avant et retourna en France, et mit toute cette somme de florins à son profit, et n'en rendit oncques compte à la dame reine dessus dite, ni à ses enfants Louis et Charles; mais les dissipa en orgueil et en boubans (vanités) et par cette défaute la dame disoit et montroit sur lui que la terre de Naples étoit perdue et conquise de Marguerite de Duras et des hoirs messire Charles de la Paix; car les soudoyers du roi Louis dessus dit, qui lui aidoient à maintenir sa guerre en Pouille et en Calabre, n'avoient point été payés; si étoient tournés les plusieurs devers le comte de saint Sevirin (Severino) et devers Marguerite de Duras; et les autres avoient cessé de faire guerre.

Toutes ces causes étoient mises en parlement en la chambre du palais de Paris, proposées, montrées et demandées, et défenses de toutes parties données; et jà en avoit-on plaidoyé bien trois ans tout entiers, quoique le dit messire Pierre de Craon fût absent de Paris et de parlement; mais ses avocats le défendoient de grand' manière; et disoient que si le dit messire Pierre de Craon avoit reçu au nom du roi Louis de Sicile, de Naples et de Jérusalem cent mille francs, le dit roi étoit bien de tant et plus

tenu envers le dit messire Pierre à bon compte fait de beaux et grands services que faits lui avoit.

Tant furent ces choses menées et plaidoyées en parlement à Paris qu'il leur convint avoir fin et conclusion, car la dame dessus dite y rendoit grand' peine que arrêt en parlement en fût rendu. Les seigneurs de parlement, considéré toutes choses, ne vouloient pas parler si avant que pour rendre arrêt, s'ils n'étoient fors de toutes parties; et messire Pierre de Craon n'osoit bonnement comparoir à Paris; car il se sentoit trop grandement en l'indignation du roi et du duc d'Orléans, pour l'offense que faite avoit et commandé à faire sur messire Olivier de Clisson, connétable de France; et convenoit, avant que parlement rendît sentence définitive des demandes, dont la dessus dite dame et reine le poursuivoit, qu'il fût clair en France, et lui fussent pardonnés tous ses méfaits, et pût quittement et sauvement chevaucher et aller partout; si que la dame, qui étoit contraire et adversaire à lui, mêmement mettoit peine et rendoit grandement que messire Pierre de Craon fût quitte et délivré partout, réservé de li(elle), pour le grand désir qu'elle avoit de voir le fond de ses besognes. Tant fut procuré, traité et prié envers les courroucés sur messire Pierre de Craon, spécialement du roi, de monseigneur d'Orléans, du comte de Penthièvre et de messire Jean de Harpedane et tous autres du royaume de France, qui action pouvoient avoir en ces matières, que tout lui fut quitté et pardonné; et fut clair en ses besognes, et partout le royaume de

France; et lui montroient et faisoient bonne chère tous seigneurs et toutes dames, ne sçais si c'étoit ou fut par dissimulation ou autrement, tant que le dit arrêt de parlement eut été rendu; et étoit à Paris tenant son état aussi grand comme il fit oncques au jour que ces seigneurs d'Angleterre qui là étoient venus pour le mariage de France et d'Angleterre se tenoient; et les avoit aidés à honorer et recueillir devers le roi et les ducs qui là étoient Berry, Bourgogne et Bourbon; car ce fut un chevalier qui savoit moult des honneurs.

Or fut le jour déterminé et nommé que les seigneurs de parlement rendroient leur arrêt; car jà étoit-il tout écrit et ordonné et clos jusques à tant que les choses dessus dites fussent en l'état où elles étoient. Et au jour que les seigneurs du parlement rendirent leur arrêt, eut grand' foison des nobles du royaume de France, afin que la chose fût plus authentique. Et étoit là la reine de Sicile et de Jérusalem, duchesse d'Anjou et comtesse de Provence et son fils Charles, prince de Tarente, et Jean de Blois, dit de Bretagne, comte de Penthièvre et de Limoges, les ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon; le comte de Brayne et l'évêque de Laon qui trait (amenée) en parlement avoient la dame dessus dite pour le comte de Roussy; et d'autre part messire Pierre de Craon et plusieurs nobles de son lignage. Premièrement, arrêt et sentence moult authentiquement furent rendus pour la comté de Roussy; et fut l'héritage adjugé et remis ès mains et possession du comte de

Brayne et de ses hoirs qui descendoient de la droite branche de Roussy; réservé ce, il fut dit que la reine dessus dite devoit ravoir en deniers comptants tout ce que le roi Louis son mari en avoit payé à la comtesse de Roussy dernièrement morte. De ce jugement et arrêt les héritiers de la comté de Roussy, auxquels l'héritage appartenoit, remercièrent les seigneurs de parlement qui cet arrêt avoient rendu. Après se levèrent ceux qui ordonnés étoient à parler pour le second jugement; et fut dit ainsi, par sentence de parlement: que messire Pierre de Craon étoit tenu envers madame la reine de Naples et de Jérusalem, duchesse d'Anjou et comtesse de Provence, en la somme de cent mille francs à payer de deniers appareillés, ou son corps aller en prison, tant qu'elle seroit de tous points contente et satisfaite. De cet arrêt remercia la dessus dite dame les seigneurs du parlement, et tantôt incontinent, à la complainte de la dame, main fut mise de par le roi de France, et messire Pierre de Craon saisi et mené sans déport (délai) ni sans aucune excusation au châtel du Louvre, et là enfermé et bien gardé; et sur cet état ces seigneurs se départirent de la chambre de parlement, et retournèrent chacun en leurs lieux. Ainsi furent rendus ces deux arrêts que je vous dis, dont madame d'Anjou principalement fut cause.

CHAPITRE L.

COMMENT LA CONCLUSION DU MARIAGE FUT PRISE A PARIS DU ROI D'ANGLETERRE ET D'ISABELLE DE FRANCE AINS-NÉE FILLE DU ROI DE FRANCE ET COMMENT LE DUC DE LANCASTRE SE REMARIA.

ENVIRON vingt deux jours furent le comte Maréchal, le comte de Rostellant (Rutland) et les ambassadeurs d'Angleterre devers le roi de France et la reine et les seigneurs à Paris; et leur fut faite toute la meilleure chère et compagnie comme on put; et se portèrent si bien les traités et ordonnances que le mariage fut accordé, pourquoi ils étoient là venus, du roi d'Angleterre à Isabelle ains-née fille du roi Charles de France; et la fiança et épousa par la vertu d'une procuration, au nom du roi d'Angleterre, le comte Maréchal; et fut cette dame nommée, et sera d'ores en avant, reine d'Angleterre [1]; et pour lors, si comme je fus informé, il faisoit plaisant la voir, comme jeune qu'elle fût, car moult bien sçut et savoit faire la reine.

(1) L'anonyme de St. Denis donne le traité de mariage conclu le 9 mars 1395. Sur la fin de la même année le roi Richard envoya chercher sa nouvelle épouse. La teneur des pouvoirs donnés par Richard II et Charles VI à leurs commissaires pour ce mariage est fort curieuse. Voyez l'anonyme de St. Denis à l'année 1395. J. A. B.

Après toutes ces choses faites et les ordonnances écrites et scellées, les ambassadeurs d'Angleterre prirent congé au roi de France, à la reine et à sa fille la reine d'Angleterre et aux seigneurs et se départirent de Paris; puis retournèrent arrière à Calais, de là en Angleterre où ils furent grandement recueillis du roi, du duc de Lancastre et des seigneurs favorables au roi et à ses plaisances et intentions; mais quiconque fut de ce mariage réjoui en Angleterre, le duc de Glocestre, oncle du roi, n'en eut point de fête, car il vit bien que, par ce mariage et alliance, paix seroit encore entre les rois et leurs royaumes de France et d'Angleterre; laquelle chose il verroit trop enuis (avec peine), si la paix n'étoit grandement à l'honneur du roi et des Anglois, et remis au point et en l'état où les choses étoient, quand la guerre renouvela ès parties de Gascogne. Et en parloit aucunes fois à son frère le duc d'York quand il le trouvoit à loisir, et le tiroit tant qu'il pouvoit à ses opinions pourtant qu'il le sentoit mol et simple. Au duc de Lancastre son aîné frère il n'en osoit parler trop largement, pour ce qu'il le sentoit du tout de l'alliance du roi, et bien plaisoit au dit duc de Lancastre l'alliance de ce mariage, principalement pour l'amour de ses deux filles la reine d'Espagne et la reine de Portugal.

En ce temps se remaria le duc de Lancastre tiercement à une dame, fille d'un chevalier de Hainaut, qui jadis s'appela messire Paon de Ruet et fut en son temps des chevaliers la noble et bonne reine Philippe d'Angleterre, qui tant aima les Hainuiers,

car elle en fut de nation. Cette dame, à laquelle le duc de Lancastre se remaria, on appeloit Catherine [1]; et fut mise de sa jeunesse en l'hôtel du duc et de la duchesse Blanche de Lancastre; et avint que, quand la dite duchesse Blanche fut trépassée de ce siècle, si comme il est contenu en notre histoire ici dessus bien avant, et encore madame Constance d'Espagne, fille au roi Damp Piètre d'Espagne [2], où le duc de Lancastre se remaria secondement, et en eut cette fille qui fut reine d'Espagne, et cette seconde duchesse Constance fut morte, le duc de Lancastre, la dame vivant, avoit tenu cette dame Catherine de Ruet, qui aussi avoit été mariée à un chevalier d'Angleterre, le chevalier vivant et mort, toujours le duc Jean de Lancastre avoit aimé et tenu cette dame Catherine, de laquelle il eut trois enfants, deux fils et une fille, dont on nommoit l'aîné Jean, et autrement messire Beaufort de Lancastre, et moult l'aimoit le duc; et l'autre eut nom Thomas et le tint le duc son père à l'école à Asque-Sou-Fort (Oxford) et en fit un grand juriste et legiste; et fut ce clerc depuis évêque de Lincoln, qui est la plus noble et mieux revenant en grand profit d'argent de toute Angleterre. Et pour l'amour de ses enfants, ce duc de Lancastre épousa leur mère madame Catherine de Ruet, dont on fut moult émerveillé en France et en Angleterre, car elle étoit de basse lignée au regard des autres deux dames la duchesse Blanche et la duchesse Constance, que

(1) Son vrai nom étoit Catherine de Swynforde. Voyez Walsingham à l'année 1396. J. A. B.

(2) Pierre le Cruel. J. A. B.

le duc en devant avoit eues par mariage. Et quand la connoissance de ce mariage de Catherine de Ruet en fut venue aux hautes dames d'Angleterre, telles que à la duchesse de Glocestre, à la comtesse Derby, à la comtesse d'Arundel et aux autres dames descendants du sang royal d'Angleterre, si furent moult émerveillées et tinrent ce fait à grand blâme; et dirent ainsi; que ce duc de Lancastre s'étoit trop forfait et vitupéré quand il avoit épousé sa concubine, et convenoit, puisque jusques à là elle étoit venue, que elle fût seconde en honneurs en Angleterre. » Or sera la reine d'Angleterre recueillie vitupéreusement. » Et puis disoient outre: « Nous lui lairrons toute seule faire les honneurs. Nous ne irons ni viendrons en nulle place où elle soit, car ce nous tourneroit à trop grand blâme, que une telle duchesse, qui vient de basse lignée et qui a été concubine du duc un moult long temps, en ses mariages et hors ses mariages, alloit ni passoit devant nous. Les cœurs nous créveroient de deuil et à bonne cause. » Et cil (celui) et celle qui le plus en parloient c'étoit le duc de Glocestre et la duchesse sa femme; et tenoient le duc de Lancastre à fol et outre-cuidé, quand il avoit pris par mariage sa concubine; et disoient que jà ne lui feroient honneur de mariage ni de nommer dame ni serour (sœur). Le duc d'York s'en passoit assez brièvement, car il étoit le plus résident de-lez (près) le roi et son frère de Lancastre. Le duc de Glocestre étoit d'une autre matière et ordonnance, car il ne faisoit compte de nully (personne), quoique ce fût

le mains-né (plus jeune) de tous les frères, mais il étoit orgueilleux et présomptueux de manière, et en ce s'inclinoit sa nature, et mal concordant à tous les consaux du roi, si ils ne tournoient à son gré.

Cette Catherine de Ruet demeura tant qu'elle vesqui (vécut) duchesse de Lancastre, et fut la seconde en Angleterre et ailleurs après la reine d'Angleterre; et fut une dame qui savoit moult de toutes honneurs, car de sa jeunesse et de tout son temps elle y avoit été nourrie; et moult aima le duc de Lancastre les enfants qu'il eut de li (elle); et bien leur montra à mort et à vie.

Vous sçavez et il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment jugement et arrêt de parlement de Paris fut rendu sur messire Pierre de Craon, lequel fut condamné à cent mille francs envers la reine de Naples et de Jérusalem, duchesse d'Anjou et comtesse de Provence. Quand le dit messire Pierre vit qu'il eut cette condamnation, si fut tout ébahi, car il lui convenoit tantôt payer les cent mille francs, ou demeurer tout coi au châtel du Louvre à Paris en prison. Si fut conseillé, et le conseil lui vint de côté par le moyen du duc de Bourgogne et de la duchesse, qu'il fît faire une prière par la jeune reine d'Angleterre à la reine de Naples dessus dite, qu'il fût relaxé de prison quinze jours tant seulement et pût aller et venir parmi Paris, pour prier ses amis et payer cette finance, ou qu'ils demeurassent houstagiers (otages) pour lui et il s'en pût aller en Bretagne et tant faire que rapporter

en deniers tous appareillés la somme des florins en quoi il étoit jugé. A la prière de la jeune reine d'Angleterre la reine de Naples descendit, parmi tant que messire Pierre de Craon tous les soirs devoit aller et retourner dormir au châtel du Louvre. Messire Pierre de Craon pria moult de ceux de son sang, mais il ne trouva nulluy (personne) qui voulsist demeurer pour lui, car la somme étoit trop grosse. Au chef de quinze jours il le convint tout coi demeurer en prison et avoir ce danger, et attendre l'aventure. Et étoit moult près gardé de nuit et de jour, et les gardes à ses coustaiges (frais).

Nous parlerons un petit de l'emprise et chevauchée que le comte de Nevers et les seigneurs de France firent en cet été en Hongrie et puis retournerons à l'allée de Frise, où le comte de Hainaut et le comte d'Ostrevant furent.

Quand le comte de Nevers et ses routes (troupes) où moult avoit de vaillants hommes de France et d'autres pays, furent venus en Hongrie, ils trouvèrent le roi de Hongrie en une cité grande et bonne que on nomme Boude (Bude), lequel roi fit à tous les seigneurs une bonne recueillotte (accueil); et bien le devoit faire, car ils étoient de loin venus voir et querre les armes. L'intention du roi de Hongrie étoit telle; que avant que il et ses gens ni ces seigneurs de France se missent sur les champs, il auroit certaines nouvelles de l'Amorath-baquin [1], car

(1) Bajazet fils de Mourat. J. A. B.

le dit Amorath lui avoit mandé dès le mois de février qu'il fût tout conforté et qu'il seroit à puissance en Hongrie avant l'issue du mois de mai et le viendroit combattre, et passeroit la Dunoe [2] dont on avoit grand' merveille comment ce se pourroit faire. Et disoient plusieurs: « Il n'est rien qu'on ne fasse. L'Amorath-baquin est un moult vaillant homme et de grand' emprise et qui désire moult les armes à ce qu'il montre; et puisqu'il l'a dit il le fera. Et si il ne le fait et passe la Dunoe au lez (côté) de deçà nous le devrions passer outre au lez (côté) de delà et entrer en la Turquie à puissance; car le roi de Hongrie, parmi les étrangers, fera bien cent mille hommes, et tel nombre de vaillants gens sont bien pour conquérir toute la Turquie et pour aller jusques en l'empire de Perse; car si nous pouvons avoir une journée de victoire sur l'Amorath-baquin, nous viendrons au-dessus de notre emprise et conquerrons Syrie et la sainte terre de Jérusalem et la délivrerons des mains du soudan et des ennemis de Dieu; car à l'été qui retournera, les rois de France et d'Angleterre qui se conjoignent ensemble par mariage mettront sus grand nombre de gens d'armes et d'archers et trouveront les passages ouverts et appareillés pour eux recevoir; et rien ne demeurera devant nous que tout ne soit conquis et mis en notre obéissance quand nous serons tous ensemble. »

(2) Le Danube appelé dans le pays Danu. Ce n'est pas Froissart qui a cette fois estropié le nom, ce sont ceux qui l'ont appelé Danube d'après le latin. J. A. B.

Ainsi devisoient les François qui étoient au royaume de Hongrie.

Quand le mois de mai fut venu, on espéroit ouïr nouvelles de l'Amorath-baquin. Et envoya le roi de Hongrie de ses gens sur les passages de la rivière de la Dunoe (Danube); et fit un très grand mandement partout son royaume, et mit la greigneur (majeure) partie de sa puissance ensemble; et vinrent les seigneurs de Rhodes moult étoffément. Tout le mois de mai on attendit la venue des Sarrasins, mais on n'en eut nulles nouvelles; et fit le roi de Hongrie chevaucher aucuns Hongrès qui étoient coutumiers d'armes et connoissoient le pays de outre la Dunoe (Danube), pour savoir s'ils orroient nouvelles aucunes de l'Amorath-baquin. Quand ceux qui envoyés furent en cette soumission eurent cherché moult de pays, ils ne trouvoient à qui parler; ni il n'étoit nouvelles de l'Amorath-baquin, ni de ses gens; et étoient encore par delà le bras Saint George en la marche d'Alexandrie, de Damas, et d'Antioche. Si retournèrent en Hongrie devers le roi et les seigneurs, et rapportèrent ces nouvelles. Quand le roi de Hongrie ouït ainsi ses gens parler, si appela son conseil et les seigneurs de France qui là étoient et qui faire armes désiroient pour savoir comment il se maintiendroit en cette besogne; et remontra le dit roi comment aucuns apperts hommes d'armes avoient chevauché sur la frontière de la Turquie. Mais il n'étoit nul apparent que l'Amorath-baquin vînt avant, si comme il l'avoit mandé notablement, qu'il seroit dedans la mi-mai à puis-

sance outre la mer et viendroit combattre le roi de Hongrie en son pays, desquelles choses le dit roi vouloit avoir et demandoit conseil. Et par spécial il s'adressa aux barons de France. Eux conseillés ils répondirent, et le sire de Coucy pour tous, que là, au cas que l'Amorath-baquin ne traioit (venoit) pas avant et qu'il étoit demeuré en bourde (tromperie) et en mensonge, on ne demeurât (différât) pas pour ce à voyager et à faire armes, puisqu'ils étoient là venus pour les faire; et que tous les François, les Allemands et les étrangers en avoient grand désir; et si ils le montroient de fait et de volonté à trouver les Turcs et le dit Amorath, tant leur seroit l'honneur plus grande.

La parole du seigneur de Coucy fut acceptée de tous les barons de France qui là étoient, et aussi fut l'opinion des Allemands et des Behaignois (Bohémiens) et de tous les étrangers, pour employer leur saison.

Adonc fut ordonné, de par le roi de Hongrie et ses maréchaux, que chacun s'ordonnât et appareillât selon lui, et que dedans tel jour qui fut nommé, ce fut aux octaves de la Saint Jean Baptiste, on se partiroit et se mettroit au chemin pour aller sur la Turquie. Ainsi qu'il fut dit, il fut fait. Donc vissiez vous gens et hommes d'offices appareillés d'entendre à ce qu'il convenoit à leurs maîtres et de appointer tellement que point de faute n'y eût. Ces seigneurs de France qui vouloient outre-passer, pour être friquement (lestement) et richement ordonnés, firent entendre à leurs harnois et à leurs armures et n'é-

pargnoient or ni argent pour mettre en ouvrage autour d'eux. Moult fut l'état grand et bel quand ce vint au départir de Bude, la souveraine cité de Hongrie, et se mirent tous sur les champs. Le connétable de Hongrie eut l'avant garde, et grand nombre de Hongrès et d'Allemands en sa compagnie, pourtant qu'il connoissoit le pays et les passages. Après lui chevauchoient et cheminoient les François, le connétable de France, messire Philippe d'Artois, le comte de la Marche, le sire de Coucy, messire Henry et messire Philippe de Bar, et plusieurs autres. En la compagnie du roi, et de-lez (près) lui le plus du temps chevauchoient les plus grands de son pays, c'étoit raison. Et aussi d'un côté lui Jean de Bourgogne. Et devisoient souvent ensemble. Bien se trouvoient sur les champs soixante mille hommes à chevaux. Peu y en avoit de pied si ce n'étoient poursuivants. La compagnie des chrétiens étoit noble, belle et bien ordonnée. Entre ces Hongrès avoit grand nombre d'arbalêtriers à chevaux. Tant chevauchèrent ces osts qu'ils vinrent sur la rivière de la Dunoe, et la passèrent tous à barges, à nefs et à pontons qui à ce avoient été ordonnés un grand temps pour le passage, et mirent plus de huit jours avant qu'ils fussent tous outre; et à la mesure qu'ils passèrent ils se logèrent, et tous attendoient l'un l'autre. Vous devez sçavoir que la rivière de la Dunoe départ les royaumes et seigneuries de Hongrie et de la Turquie[1].

(1) Les Turcs étoient déjà cantonnés dans la Bulgarie. J. A. B.

Quand les chrétiens furent tous outre et que rien ne demeura derrière, et ils se trouvèrent sur les frontières de la Turquie, si furent tous réjouis, car ils désiroient trop grandement à faire armes. Et eurent conseil et avis qu'ils viendroient mettre le siége devant une cité en Turquie qui s'appelle la Comète [1]. Ainsi qu'ils l'ordonnèrent ils le firent, et l'assiégèrent à l'environ. Bien se pouvoit faire car elle sied au plain du pays; et court une rivière au dehors portant navire laquelle on appelle Mète [2] et vient à mont de la Turquie et s'en va férir assez près de la mer en la Dunoe. Cette eau de la Dunoe (Danube) est malement grosse rivière et a bien quatre cents lieues de cours, depuis qu'elle commence avant qu'elle rentre en la mer. Et seroit la Dunoe la plus profitable rivière du monde pour le royaume de Hongrie et pour les pays voisins si la navire qu'elle porte pouvoit entrer et issir en la mer, mais non peut; car droit à l'entrée et à l'embouchure de la mer, il y a en la rivière de la Dunoe une montagne qui fend l'eau en deux moitiés et rend si

(1) Je ne puis trouver cette ville sur les cartes. Suivant J. de Thwrocs, après avoir passé le Danube dans Racie (Servi.), l'armée de Sigismond la s'avança vers la Bulgarie et assiégea les villes d'Oriszo et de Widin, en dévastant tout le pays environnant. « Ad ultimum, dit-il, eâ ipsius anni ætate, cùm vites suis fructus dulcices collotibus reddebant, circà festum videlicet sancti Michaelis Archangeli, in campo castri majoris Nicopolis, sua castra fixit. »

L'auteur du Livre des faits du maréchal de Boucicaut nomme ces deux places Baudins et Raco dans lesquels on reconnoît assez bien Widin et Rachowa, appelée aussi Orchowa. J. A. B.

(2) Ce nom m'est aussi inconnu que le premier, malgré mes soins à compulser les ouvrages les plus détaillés. J. A. B.

grand bruit que on l'ot (entend) bien de sept grandes lieues loin bruire. Pour ce ne l'ose nulle navire approcher [1].

Sur cette rivière de Mète, tout contremont et contreval ainsi comme elle court, y a belles prairies dont le pays est aisé et servi; et d'autre part grands vignobles qui font par saisons bons vins; et les vendangent les Turcs; et mettent, quand ils sont vendangés en cuirs de chèvres; et les vendent aux chrétiens, car selon leur loi ils n'en peuvent ni osent nuls boire, là où on le sache; et leur est défendu sur la vie [2]. Mais ils mangent bien les raisins; et ont moult de bons fruits et d'épices dont ils font spéciaulx breuvages, et usent à boire entre eux grand'foison de lait de chèvres pour le chaud temps qui les rafraîchit et refroide. Le roi de Hongrie et tout l'ost se logèrent devant cette cité et tout à leur aise car nul ne leur leva le siège, ni nul en l'ost n'étoit en doute de l'Amorath-baquin, ni de personne de par lui.

Quand ils vinrent devant la cité ils trouvèrent tous fruits mûrs qui leur firent grand'douceur. A cette cité de La Comète on fit plusieurs assauts; et bien se gardoient et défendoient ceux qui dedans étoient; et espéroient tous les jours être confortés, et que l'Amorath-baquin leur sire dût venir et lever le siége à puissance. Mais non fit; dont la cité, par force de siége et d'assaut, fut prise et détruite; et y

(1) Les cascades du Danube sont du côté de Belgrade et non pas à son embouchure, et elles ont loin d'être insurmontables. J. A. B

(2) Nous ne nous arrêtons pas à relever des choses sçues aujourd'hui de tout le monde. J. A. B.

eut grand' occision de hommes, de femmes et d'enfants, et n'en avoient les chrétiens qui dedans entrèrent nulle pitié. Quand La Comète fut prise ainsi que je vous dis, le roi de Hongrie et son ost se logèrent et entrèrent plus à mont en la Turquie pour venir devant une cité grand' et forte durement qui s'appelle Nicopoli; mais avant qu'ils y parvinssent ils trouvèrent en leur chemin la ville de la Quaire [1], et là s'arrêtèrent; et y furent quinze jours avant qu'ils la pussent avoir. Toutefois finalement ils la conquirent par assaut; et fut toute détruite et puis passèrent outre; et trouvèrent une autre ville et fort châtel que on dit Brehappe [2] en la Turquie; et la gouverne et maintient un chevalier Turc qui en tient la seigneurie; et pour lors que les chrétiens vinrent devant il y étoit à grands gens de défense.

Le roi de Hongrie se logea à (avec) tous ses Hongrès à une lieue près, pour la cause de cequ'il y avoit une rivière; et devant Brehappe n'en y a point. Les comtes de Nevers, d'Eu, de la Marche; les sires de Coucy, Boucicaut, de Saint Py, Regnault de Roye, Henry de Bar, son frère Philippe de Bar et les François, où bien avoit mille chevaliers et écuyers; et jà étoit le comte de Nevers chevalier, car le roi de Hongrie le fit chevalier sitôt qu'il entra en la Turquie et leva bannière; et ce jour qu'il fut fait chevalier il en y eut faits plus de trois cents, tous ceux que je vous nomme et leurs routes (troupes) vin-

(1) Je ne reconnois pas plus cette ville que l'autre. J. A. B.
(2) Ce lieu m'est également inconnu. J. A. B.

rent devant Brehappe et l'assiégèrent et conquirent de fait et de force sur le terme de quatre jours; mais ils n'eurent pas le châtel car il étoit trop fort, le sire de Brehappe sauva moult de ses gens par la force du châtel; et étoit nommé, ce m'est avis, Corbadas, et moult vaillant homme; et avoit trois frères l'un avoit nom Maladius, le second Balachins et le tiers Ruffin.

Depuis la prise de Brehappe furent les Chrétiens devant le châtel sept jours, et y livrèrent aucuns assauts, mais plus y perdirent qu'ils n'y gagnèrent; car les quatre frères, tous chevaliers Turcs, qui dedans étoient, montroient bien à la défense qu'ils étoient vaillants hommes. Quand les seigneurs de France eurent bien imaginé la force du châtel et l'ordonnance de ceux de dedans comment vaillamment ils se défendoient quand on les assailloit, si virent bien qu'ils perdoient leur peine; et se délogèrent, car ils entendirent que le roi de Hongrie vouloit aller mettre le siége devant la cité de Nicopoli. Ainsi se défit le siége de Brehappe; et demeurèrent pour cette saison le châtel et ceux qui dedans étoient en paix. Mais la ville fut toute arse; et se retrait (retira) le comte de Nevers et tous les seigneurs de France en l'ost du roi de Hongrie et de son connétable et de ses maréchaux qui s'ordonnoient pour aller devant Nicopoli.

Quand Corbadas de Brehappe se vit dessiégé des François, si fut tout réjoui, et dit: « Nous n'avons plus garde pour cette saison; si ma ville est arse et exillée (détruite) elle se recouvrera; mais d'une

chose ai grand' merveille, car il n'est nulles nouvelles que oyons de notre sire le roi Basaach (Bajazet) dit l'Amorath-baquin, car il me dit, la dernière fois que je le vis et parlai à lui en la cité de Nicopoli en Turquie qu'il seroit ci en cette contrée dès l'entrée du mois de mai; et avoit intention, et sur ce il étoit tout fondé et ordonné, de passer à puissance le bras Saint George pour venir en Hongrie combattre les chrétiens; et ainsi l'avoit-il mandé au roi de Hongrie; et rien il n'en a fait; et sur ce se sont les Hongrès fortifiés et ont pour le présent grand confort et secours de France; et ont par vaillance passé la rivière de la Dunoe (Danube) et sont entrés en la Turquie; et détruisent et détruiront la terre de l'Amorath-baquin, car nul ne résistera à l'encontre d'eux; ils y sont trop forts entrés. Et tiens sûrement qu'ils iront mettre le siége devant Nicopoli; la cité est forte assez pour lui tenir au siége un grand temps, mais (pourvu) qu'elle soit bien défendue et gardée. Nous sommes nous quatre frères chevaliers et du lignage au roi Basaach (Bajazet); si devons, et sommes tenus, d'entendre à ses besognes; pourquoi, nous ordonnerons par la manière que je vous dirai. Moi, et Maladius mon frère, irons en la cité de Nicopoli pour la aider à garder et défendre; et Balachins demeurera ci pour garder et soigner du châtel de Brehappe; et je ordonne Ruffin mon quart frère à chevaucher outre et à passer le bras Saint George et tant faire et exploiter qu'il trouve l'Amorath-baquin et lui recorde véritablement tout ce que il aura vu et laissé derrière; et lui dise par telle manière que l'A-

morath-baquin l'entende et s'y incline pour son honneur et pour garder et défendre son héritage; et vienne si fort que pour résister à l'encontre des chrétiens, et rompre et briser leur emprise et leur puissance; autrement il reperdra le royaume d'Arménie qu'il a conquis, et tout son pays aussi; car à ce qu'on peut sentir et imaginer, le roi de Hongrie et les chrétiens sont escueillis (réunis) à faire un grand fait. »

A la parole et promotion de leur frère obéirent tous les trois Turcs et dirent bien que sa parole seroit crue et faite. Si s'ordonnèrent sur ce parti, et le siége fut mis à grand' puissance et par bonne ordonnance devant la cité de Nicopoli; et étoient les chrétiens bien cent mille hommes.

Ainsi se fit le siége en cette saison du roi de Hongrie et des chrétiens devant la cité de Nicopoli en Turquie; et Corbadas de Brehappe, et Maladius son frère, se vinrent bouter dedans; dont ceux de la cité furent tous réjouis. Balachins demeura en Brehappe pour garder le châtel; et Ruffin, quand il sçut que heure fut, il se mit au chemin et éloigna de nuit l'ost des chrétiens, car bien connoissoit le pays, et prit le chemin du Bras Saint George pour là passer outre et pour ouïr et avoir nouvelles de l'Amorath-baquin.

Bien est vérité que le roi Basaach (Bajazet) étoit au Caire avecques le soudan de Babylone pour avoir gens, et là le trouva le Turc dessus nommé. Quand le roi Basaach le vit, si fut tout émerveillé; et pensa, tantôt qu'il y avoit grandes nouvelles en Turquie.

Si l'appela, puis lui demanda comment on se portoit en Turquie. « Monseigneur, répondit-il, on vous y désire moult à voir et avoir, car le roi de Hongrie à (avec) puissance a passé la Dunoe (Danube) et est entré en Turquie, et y ont fait ses gens moult de desrois (désordres), et ars et assailli cinq ou six villes fermées des vôtres, et quand je me départis de Brchappe ils tiroient tous à aller devant Nicopoli. Corbadas mon frère et Maladius s'y sont boutés atout (avec) gens d'armes pour l'aider à défendre et garder; et sachez qu'en la route (troupe) et compagnie du roi de Hongrie a plus belles gens et les mieux armés et à point qui leur sont venus et issus de France que on puisse voir; si vous convient entendre à ce; et émouvoir votre ost, et semondre (convoquer) vos amis et gens et retourner en Turquie mettre vos ennemis les Chrétiens outre la Dunoe par puissance; car, si grand'puissance ne le fait, vous n'en viendrez point à chef. » — « Quel nombre de gens sont-ils, demanda l'Amorath-baquin » — « Ils sont plus de cent mille, répondit le Turc, et la plus belle gent du monde, les mieux armés et tous à cheval. »

A ces paroles ne répondit pas l'Amorath-baquin, mais entra en la chambre du soudan et laissa le Turc qui ces nouvelles avoit apportées entre ses gens, et recorda toute l'affaire et ordonnance, ainsi comme il étoit informé de son chevalier, au soudan. Donc dit le soudan: « Il y convient pourvoir; vous aurez gens assez pour résister à l'encontre d'eux, car il nous faut défendre notre loi et héritage. » — « C'est

voire (vrai), répondit l'Amorath-baquin; or sont mes désirs venus, car je ne désirois autre chose fors que je pusse le roi de Hongrie et sa puissance tenir outre la Dunoe et au royaume de Turquie. A ce premier je les lairrai un peu convenir, mais en la fin ils paieront leur écot; et de tout ce j'ai été signifié, plus a de quatre mois par mon grand ami le seigneur de Milan, lequel m'envoya ostours (autours), gerfaus [1] et faucons, douze, les plus beaux et meilleurs que je visse oncques. Avec ces présents il m'escripsi (écrivit) par nom et par surnom tous les chefs des barons de France qui me devoient venir voir et faire guerre, et dénomma les seigneurs dessus écrits par leurs noms et surnoms; premièrement Jean de Bourgogne, fils aîné du duc de Bourgogne; après, Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France; Jean de Bourbon, comte de la Marche; Henry et Philippe de Bar, cousins prochains au roi de France; Enguerrant, seigneur de Coucy et comte de Soissons; Boucicant, l'aîné maréchal de France, Guy de la Trimouille, seigneur de Sully; Jean de Viennes, amiral de mer pour le roi de France; et contenoient les lettres ainsi, que si j'avois ceux que je nomme en mon dangier (pouvoir), ils me vaudroient un million de florins. Avec tout ce ils y doivent être en leur compagnie du royaume de France ou des tenures de France plus de cent chevaliers, tous vaillants hommes; et m'écrit bien le sire de Milan, que si nous avons la bataille, ainsi que

(1) Sorte d'oiseaux de proie. J. A. F.

nous aurons, nous n'y pouvons faillir, car je leur irai au-devant à puissance, que j'aie art, avis et très bonne ordonnance pour eux combattre, car ce sont gens de si grand fait et tant vaillants aux armes que point ne fuiront tous les moindres pour mourir; et sont issus, ce m'a écrit le sire de Milan, de leur nation par vaillance et pour trouver les armes; et de tout ce faire je leur sçais bon gré; et acomplirai leur désir dedans trois mois, si avant que par raison ils en auront assez. »

A considérer les paroles dessus dites comment l'Amorath-baquin parloit et devisoit de messire Galéas, comte de Vertus et duc de Milan, on se peut et doit émerveiller, car on le tenoit pour chrétien et homme baptisé et régénéré à notre foi, et il avoit quis et quéroit amour et alliance à un roi mecréant et hors de notre loi, et lui envoyoit tous les ans dons et présents de chiens et d'oiseaux ou de draps de fines toiles de Rheims qui sont moult plaisants aux payens et Sarrasins, car ils n'en ont nuls si ils ne viennent de nos parties; et l'Amorath lui renvoyoit autres dons et riches présents de draps d'or et de pierres précieuses; dont ils ont grand'largesse entre eux et nous les avons à danger (peine) si ce n'est par le moyen des marchands Vénitiens, Gennevois (Génois) et Italiens qui les vont quérir entre eux. Mais pour ces jours, ce comte de Vertus et duc de Milan et messire Galéas son père, regnèrent comme tyrans et obtinrent leurs seigneuries. Et merveille est à penser de leur fait et comment premièrement ils entrèrent en la seigneurie de Milan.

Ils furent trois frères messire Mauffez, messire Galéas et messire Barnabo. [1] Ces trois frères eurent un oncle, lequel fut archevêque de Milan [2]. Et advint que quand Charles de Luxembourg, roi de Bohême et d'Allemagne et empereur de Rome qui régna après le roi Louis de Bavière lequel obtint en son vivant l'empire à force, car il ne fut oncques accepté empereur de l'église [3], mais excommunié du pape Innocent qui pour ce temps régnoit; car ce Louis de Bavière alla à Rome et se fit courronner à empereur par un pape et douze cardinaux qu'il fit, et sitôt qu'il fut couronné par ses Allemands, pour eux payer leurs souldées (soldes), car il leur devoit grand' foison, il fit courir Rome et toute piller et dérober; ce fut le guerredon (récompense) que les Romains eurent de sa recueillette; pourquoi il mourut excommunié, et en cette sentence. Le pape et les cardinaux que fait avoit, sans contrainte vinrent depuis en Avignon, et se mirent en la merci du pape Innocent qui régna devant Urbain cinquième, et se firent absoudre de leur erreur. A revenir au propos dont je parlois maintenant pour les seigneurs de Milan, je le vous dirai.

Cil (cet) archevêque de Milan leur oncle reçut le roi Charles de Bohême en la cité de Milan moult authentiquement, quand il eut fait son fait devant

(1) Mathieu II et non Mauffez. Galéas II et Bernabo étoient fils d'Étienne Visconti. J. A. B.

(2) Jean Visconti. J. A. B.

(3) On connoît les empiètements de la cour de Rome sur l'empire. J. A. B.

Aix-La-Chapelle et sis (resté) quarante jours ainsi comme usage est; et pour la belle recueillette et grande que il fit à l'empereur Charles, et pour cent mille ducats qu'il lui prêta, il le constitua à Milan vicomte, et ses neveux après lui, et à tenir la terre et seigneurie de Milan, jusques à sa volonté, et que tout à une fois il lui auroit rendu les cent mille ducats. Cet archevêque mourut; messire Mauffez (Mathieu) son neveu, par l'accord de l'empereur et pour l'amour de son oncle l'archevêque de Milan, fut reçu en la seigneurie de Milan à vicomte. Ses deux frères qui pour lors n'étoient pas bien riches, Galéas et Barnabo, eurent conseil entre eux qu'ils régneroient et tiendroient les terres de Lombardie, et se conjoindroient par mariages à si grands seigneurs que on ne les oseroit ni pourroit courroucer. Et firent mourir messire Mauffez (Mathieu) leur frère par venin ou autrement [1]. Quand il fut mort ils régnèrent de puissance et de sens; et furent tout leur vivant trop bien d'accord; et départirent les cités de Lombardie. Messire Galéas en eut dix pour ce que c'étoit l'aîné fils, et messire Barnabo neuf; et Milan étoit gouvernée un an par l'un et un an l'autre. Et pour demeurer en leurs seigneuries et avoir grand' quantité de finance ils mirent sus impositions, subsides, gabelles et moult de males coutumes pour extorquer grand' foison d'or et d'argent et pour régner en grand' puissance. Et faisoient garder leurs cités et villes, de

(1) La débauche qui avoit détruit la santé de Mathieu dispensa sans doute ses frères de recourir à l'empoisonnement si usité alors. J. A B.

jour et de nuit, de soudoyers étrangers Allemands, François, Bretons, Anglois et de toutes nations, réservé Lombards, car en sentence de Lombard ils n'avoient nulle fiance, à la fin que nulle rébellion ne s'élevât ni mît contre eux; et étoient ces soudoyers payés de mois en mois; et se firent tant douter et craindre du peuple que nul ne les osoit courroucer, car en toutes leurs seigneuries, qui se voulsist (voulût) lever ni aller au contraire d'eux, ils en preinssent (eussent pris) si cruelle vengeance que pour eux détruire et tout le lignage, et plusieurs en détruisirent en leur temps pour exemplier les autres. Ni en toutes les cités, châteaux et bonnes villes de messire Galéas et Barnabo nul n'avoit rien si ils ne vouloient; et tailloient un riche homme trois ou quatre fois en l'an; et disoient que Lombards sont trop orgueilleux et présomptueux en leurs richesses et ne valent rien, si ils ne sont tenus en subjection; et bien les y tinrent, car nul ne les osa courroucer ni contredire à chose qu'ils voulsissent faire, dire ni commander; et se marièrent les deux frères Galéas et Barnabo, grandement et hautement; mais ils achetèrent leurs femmes de l'avoir de leur peuple. Messire Galéas eut à femme Blanche, la sœur au bon comte de Savoye; mais avant qu'il l'épousât il en paya au comte cent mille ducats. Messire Barnabo se maria en Allemagne [1] à la sœur du duc de Bresvich (Brunswick), et n'en paya point

(1) Aimon comte de Savoie. Elle épousa Jean Galéas II qui mourut le 4 août 1378. J. A. B.

moins. Ces deux frères eurent beaucoup d'enfants et les marièrent grandement et richement pour avoir plusieurs fortes alliances. Messire Galéas, eut un fils qu'on appela Galéas; si entendit que le roi Jean de France, quand il fut issu hors d'Angleterre et remis à trente cent mille francs de rédemption, que le premier payement on ne le savoit bonnement où prendre. Si fit traiter devers le roi et son conseil comment il pourroit avoir une de ses filles pour Galéas son fils [1]. On entendit à ces traités, pourtant que on le sentit fondé et pourvu de grand'finance. Il acheta la fille du roi Jean six cents mille francs qui furent tournés en payement devers le roi d'Angleterre, et parmi tant son fils épousa la fille du roi Jean; et lui fut donné en mariage le comté de Vertus en Champagne. De ce fils et de cette fille issirent fils et fille. La fille par force d'argent eut épousé le fils second du roi Charles de France, lequel on appeloit Louis et fut duc d'Orléans, comte de Blois et de Valois, mais le mariage coûta au comte de Vertus, père d'icelle dame, dix cent mille francs; et en fut acceptée la comté de Blois, et achetée au comte Guy de Blois, si comme il est contenu ci dessus en notre histoire.

Messire Galéas et messire Barnabo en leur vivant furent toujours trop bien d'accord, ni oncques ne se discordèrent, ni leurs gens, ensemble; et pour ce regnèrent-ils en grand'puissance, et ne put oncques

(1) Ce fut au contraire le père de Galéas dont il est question ici qui épousa la fille du roi Jean. J. A. B.

nul avoir raison d'eux, ni pape, ni cardinaux, ni l'empereur qui leur fît guerre, fors le marquis de Montferrat, mais ce fut par le moyen de messire Jean Haconde (Hawkwood), Anglois, et des routes (troupes) des compagnies qu'il vint quérir en Provence, et les mena en Lombardie, et en fit sa guerre.

Après la mort de Galéas, régna le comte de Vertus son fils, nommé Galéas, en grand' puissance, et se fit au commencement de son régne moult aimer en Lombardie, et montra ordonnance de simple homme et prud'homme; car il ôta toutes males coutumes élevées en ses seigneuries lesquelles son père avoit mis sus; et fut tant aimé et renommé de bonne grâce que tous en disoient bien; et quand il vit son point il montra le venin que moult avoit gardé longtemps et porté en son cœur; car il fit un jour sur les champs faire une embuche où fut pris et saisi messire Barnabo son oncle, qui rien n'y pensoit et qui de son neveu trop bien être cuidoit; et lui fut dit en prenant: « Il y a assez d'un seigneur en Lombardie. » Il n'en put autre chose avoir, car la force n'étoit pas sienne; et fut détourné et mené en un châtel et le fit son neveu mourir, je ne sçais comment.

Ce messire Barnabo avoit de beaux enfants dont la reine de France est fille de l'une de ses filles, laquelle eut épousé le duc Etienne de Bavière; et les enfants, fils et filles, qu'il put happer et avoir il les fit emprisonner, et saisit toutes les seigneuries que messire Barnabo tenoit; et les ajoûta et attribua avec les siennes, et régna en grand'puissance d'or

et d'argent, car il remit sus les matières dont on le forge et assemble en Lombardie et ailleurs, là où on use de tels coutumes. Ce sont impositions, gabelles, subsides, dimes, quatrièmes et toutes extorsions sur le peuple. Et se fit craindre trop plus que aimer. Et tint l'opinion et erreur de son père, car ils disoient et maintenoient que jà ne adoreroient ni creroient (croiroient) en Dieu qu'ils pussent. Et ôta d'abbayes et prieurés grand'foison de leurs revennes, et les attribua à lui, et dit que les moines étoient trop délicieusement nourris de bons vins et de délicieuses viandes, par lesquels délices et superfluités ils ne se pouvoient relever à minuit ni faire leur office, et que saint Benoit n'avoit point ainsi tenu l'ordre de religion, et les remit aux œufs et au petit vin pour avoir claire voix et chanter plus haut; et se firent le père et le fils, et messire Barnabo, tant qu'ils vécurent aussi comme pape en leurs seigneuries; et firent moult de dépits et cruautés à personnes d'église; ni ils n'écoutoient de rien à nulle sentence de pape; et par spécial, depuis les jours du schisme qu'ils se nommèrent deux papes qui excommunioient l'un l'autre, les seigneurs de Milan ne s'en faisoient que moquer. Et à leur propos aussi ne faisoient moult d'autres seigneurs de par le monde.

La fille de ce messire Galéas qui s'escripsoit (appeloit) duc de Milan, laquelle étoit duchesse d'Orléans, tenoit moult du père et rien de sa mère qui fille avoit été du roi Jean de France, car elle étoit envieuse et convoiteuse sur les délices et les états de ce monde; et volontiers eût vu que son

mari le duc d'Orléans fut parvenu à la couronne de France, ne lui chailloit comment. Et couroit sur lui (elle) fame et esclandre générale que toutes les infirmités que le roi de France avoit eues, et encore moult souvent avoit, dont nul médecin ne le pouvoit ou savoit conseiller, venoient de lui (elle) et par ses arts et ses sorts. Et ce qui découvrit trop grandement ses œuvres, je le vous dirai, et qui mit tout ceux et celles qui parler en oyoient en grand suspecion (soupçon). Cette dame dont je parle, nommée Valentine duchesse d'Orléans, avoit pour lors un fils de son mari; bel enfant et de l'âge du dauphin de Vienne, fils au roi de France. Une fois ces deux enfants étoient en la chambre de la duchesse d'Orléans et s'ébattoient ensemble ainsi que enfants font. Une pomme toute envenimée fut jetée tout en rondelant sur le pavement et le plus devers le dauphin, car on cuida qu'il le dût prendre, mais non fit, par la grâce de Dieu qui l'en garda. L'enfant à la duchesse qui nul mal n'y pensoit courut après et la happa, et sitôt qu'il la tint il la mit en sa bouche; et lors qu'il eut mors dedans il fut tout envenimé et mourut là; ni oncques on ne l'en put garder. Ceux qui avoient Charles le dauphin à garder le prirent et menèrent. Oncques puis ne rentra en la chambre de la duchesse. De cette aventure issirent grands murmurations parmi la cité de Paris, et ailleurs aussi; et en fut de tout le peuple cette duchesse scandalisée, et tant que le duc d'Orléans s'en aperçut, car commune renommée couroit à Paris que si on ne l'ôtoit de de-lez (près) le roi, on

l'iroit quérir de fait et seroit morte; car on disoit qu'elle vouloit empoisonner le roi et ses enfants, et jà l'avoit-elle bien ensorcelé, car le roi en ses maladies ne vouloit point voir la reine ni reconnoître, ni nulle femme du monde, fors cette duchesse [1]. Donc pour cette doute et pour ôter l'esclandre, il même, sans contrainte de nully (personne), la mit hors de l'hôtel de Saint Pol à Paris et l'envoya en un châtel qui sied sur la côtière de Paris au chemin de Beauvoisis que on dit Anières. Et fut là un grand temps, ni point n'issoit hors des portes du châtel. Et de là elle fut transmuée et mise et envoyée au Neuf-Châtel sur Loire. Et l'avoit le duc d'Orléans son mari accueillie en grand'haine pour la cause de l'aventure qui étoit de son fils; mais ce qu'il en avoit encore de beaux enfants lui brisoit assez ses maltalents.

Ces nouvelles s'épartirent jusques à Milan; et en fut informé messire Galéas comment sa fille étoit demeurée et en grand danger; si en fut durement courroucé sur le roi de France et son conseil; et envoya susants messages messire Jacqueme de la Verme et autres à Paris, devers le roi et son conseil, en excusant sa fille et remontrant, s'il étoit nul corps de chevalier qui la voulût amettre (accuser) de trahison, il le feroit combattre jusques à outrance.

Pour lors que ces ambassadeurs vinrent à Paris

(1) Le moine de St. Denis refute avec raison ces absurdes accusations d'empoisonnement de la part d'une personne telle que Valentine de Milan, et attribue la maladie du roi à sa cause naturelle, les débauches de sa jeunesse. J. A. B.

le roi de France étoit en bon point, mais il ne fit compte des paroles, des excusances, ni des messagers du duc de Milan et furent répondus moult brièvement. Quand ils virent co, ils retournèrent en Lombardie et recordèrent au duc de Milan tout ce qu'ils avoient vu et trouvé. Or fut le sire de Milan plus courroucé que devant; et tint ce à grand blâme; et envoya défier le roi et tout le royaume de France entièrement; et quand ces défiances furent apportées à Paris devers le roi, les barons et chevaliers de France ci-dessus nommés étoient en Hongrie ou jà entrés en la Turquie. Et par dépit et haine que le duc de Milan avoit sur le roi de France et sur aucuns membres du conseil de France, pour porter outre son opinion et la défiance il tenoit à amour et alliance grandement le dit Amorath-baquin; et il lui; car par ce seigneur de Milan étoient sçus et révélés devers l'Amorath plusieurs secrets de France. Nous retournerons à la matière dessus dite et parlerons de l'Amorath-baquin.

Ne demeura guères de temps que l'Amorath-baquin se départit du Caire et du soudan lequel lui promit qu'il lui envoyeroit grand'aide et tout d'élite, les meilleurs hommes d'armes de toutes ses seigneuries, pour résister contre la puissance du roi de Hongrie et des barons de France qui à ce commencement étoient entrés devers Alexandrie et devers Damas [1]. Et tout ainsi comment il cheminoit à

(1) On ne connoissoit pas encore l'usage des cartes géographiques et Froissart qui n'avoit pas voyagé de ces cotés, ne trouvoit sans doute rien d'extraordinaire à rapprocher l'un de l'autre Bude, Nicopolis, Alexandrie et Damas. J. A. B.

grand'puissance, il envoyoit partout ses messagers ès royaumes et pays dont il pensoit à avoir gens et confort. Et aussi faisoit le soudan. Et mandoient et prioient le plus affectueusement qu'ils pouvoient que à ce grand besoin nul ne voulsist demeurer derrière, car la doute et les périls étoient trop grands à considérer l'affaire, car si les François conquéroient Turquie tous les royaumes voisins trembleroient devant eux. Ainsi seroit leur foi détruite, et seroient en la subjection des Chrétiens. Et mieux et plus cher leur vaudroit à mourir qu'ils le fussent.

Sur le mandement et prière du soudan, du calife de Baudas (Bagdad) et de l'Amorath-baquin (Bajazet) s'inclinoient plusieurs rois Sarrasins; et s'étendoient ces prières et mandements jusques en Perse, en Mède et en Tarse; et d'autre part sur le septentrion au royaume de Lecto [1], et tout outre jusques sur les bondes de Prusse; et pourtant qu'ils étoient informés que leurs ennemis les Chrétiens étoient fleur de chevalerie, les rois Sarrasins et les seigneurs de leur loi élisoient entre eux les mieux travaillants et combattants et les plus coutumiers et usés d'armes; si que ce mandement ne se put pas sitôt faire, ni les Sarrasins appareiller ni issir hors de leurs terres et pays, ni leurs pourvéances sitôt faites; car c'étoit l'intention de l'Amorath-baquin qu'il viendroit si fort que pour bien résister contre la puissance des Chrétiens; et se mit sur les champs le dit Amorath-

(1) Je ne sais ce qu'il entend par ce royaume; peut être est-ce la Lithuanie. J. A. B.

baquin toujours attendant son peuple qui venoit par compagnies de moult longues et diverses marches. Et par spécial de Tartarie, de Mède et de Perse lui vinrent moult de vaillants hommes Sarrasins, car de toutes parts s'efforçoient pour venir voir les Chrétiens, car grand désir avoient entre eux de combattre pour éprouver leurs forces à l'encontre d'eux. Nous nous souffrirons un petit à parler de l'Amorath qui se tenoit ès parties d'Alexandrie et parlerons des Chrétiens qui étoient au siége devant la cité de Nicopoli.

Les chrétiens avoient assiégé environnément la forte ville et cité de Nicopoli en laquelle avoit dedans en garnison moult de vaillants hommes Turcs qui en soignoient vaillamment. Les Chrétiens qui devant étoient n'oyoient nulles nouvelles de l'Amorath-baquin. Bien leur avoit écrit l'empereur de Constantinople qu'il étoit ès parties d'Alexandrie, et point n'avoit encore passé le bras Saint-George. Si tenoient les chrétiens leur siége devant Nicopoli, car ils avoient vivres à foison et à bon marché qui leur venoient de Hongrie et des marches prochaines.

Le siége étant là ainsi que je vous dis il prit plaisance au sire de Coucy et à aucuns Chrétiens François qui là étoient de chevaucher à l'aventure, et d'aller voir la Turquie plus avant, car trop se tenoient sur une place, et le roi de Hongrie et les autres tiendroient le siége. Si se départirent, environ cinq cents lances et autretant (autant) d'arbalêtriers, tous à cheval; et fut le sire de Coucy chef de cette chevauchée, messire Regnaut de Roye et le

sire de Saint Py en sa compagnie; le châtelain de Beauvoir, le sire de Monteaurel, le Borgne de Montquel et plusieurs autres. Et prirent guides pour eux mener qui connoissoient le pays; et avoient aucuns chevaucheurs Hongrès et autres montés sur fleur de chevaux pour découvrir le pays à savoir si rien ils trouveroient.

En cette propre semaine que l'armée des Chrétiens se fit, se mit sus aussi une armée de Turcs où bien étoient vingt mille, car ils avoient entendu que les Chrétiens chevauchoient et brisoient leur pays et y fourrageoient; si s'avisèrent qu'ils y pourvoieroient; et se mirent ensemble, ainsi que je vous dis bien vingt mille, et vinrent sur un détroit et un pas par où il convenoit entrer les Chrétiens en la plaine Turquie; et n'y pouvoient entrer bonnement le chemin qu'ils tenoient par autre pas que par là; et se tinrent et y furent deux jours que nulles nouvelles ils ne ouïrent de nul homme; et s'en vouloient retourner. Au tiers jour, quand les chevaucheurs Chrétiens vinrent abrochant (éperonnant)[1] jusques à là, et les Turcs les virent venir et approcher. Ils se tinrent tous cois pour regarder le convenant (arrangement), ni nul signe, ni apparant ils ne firent de traire ni de lancer. Les chevaucheurs approchèrent les Turcs de moult près et virent bien qu'ils étoient grand'foison; encore ne les purent-ils pas tous aviser. Quand ils eurent fait un petit de contenance, ils

(1) Au lieu de *abrochant* synonyme de *brochant* ou piquant de l'éperon, Sauvage a mis dans son édition à *bréchant*. J. A. B.

s'en retournèrent arrière et vinrent nuncier (annoncer) au seigneur de Coucy et aux autres tout ce qu'ils avoient vu. De ces nouvelles furent les Chrétiens tous réjouis, et dit le sire de Coucy: « Il nous faut aller de plus près voir quels gens ce sont. Puisque nous sommes venus si avant nous ne départirons point sans eux combattre, car si le contraire faisions, nous recevrions blâme. »—« C'est vérité, répondirent les chevaliers qui ouï parler l'avoient. » Donc restraindirent (serrèrent)-ils leurs armures et ressenglèrent leurs chevaux et chevauchèrent tout le pas.

Entre le lieu où les Turcs étoient arrêtés et eux qui chevauchoient avoit un bois qui n'étoit pas trop grand. Quand ils furent venus à l'encontre de ce bois ils s'arrêtèrent, car le sire de Coucy dit ainsi à messire Regnaut de Roie et au seigneur de Saint Py: « Je conseille, pour traire hors de leurs pas ces Turcs, que vous preniez tant seulement des nôtres cent lances, et nous mettrons le demeurant (reste) en ce bois; et vous chevaucherez avant; et les ferez saillir hors de ce pas, où ils se sont boutés; et vous ferez chasser d'eux, et tant qu'ils nous auront passés, et adonc vous retournerez tout à un faix sur eux et nous les enclorrons par derrière et les aurons en volonté. »

A cet avis et propos s'inclinèrent les chevaliers; et se départirent environ cent lances tous des mieux montés; et tout le demeurant, où il pouvoit avoir environ huit cents combattants, tous hommes d'honneur, se boutèrent à la couverte dedans le bois; et là

se tinrent; et les autres chevauchèrent les bons galops, tout devant et vinrent jusques au pas où les Turcs étoient. Quand ils virent venir les Chrétiens ils furent tous réjouis, et cuidèrent qu'ils n'en y eut plus, si issirent tous hors de leur embûche et vinrent sur les champs. Quand les Chrétiens les virent approcher, si retournèrent tous à un faix et se firent chasser. Ils étoient tous bien montés sur fleur de chevaux, si ne les pouvoient, en leur chasse, les Turcs r'atteindre; et tant allèrent qu'ils passèrent outre le bois et l'embûche du seigneur de Coucy sans eux percevoir en rien. Donc saillirent les Chrétiens hors, quand ils les virent outre leur embûche, en écriant: Notre-Dame au seigneur de Coucy! et vinrent frapper ès Turcs par derrière; et en abattirent à ce commencement grand'foison. Les Turcs se tinrent tous cois quand ils se virent enclos devant et derrière et se mirent à défense tant qu'ils purent, mais ils ne tinrent point d'ordonnance ni de conroy (ordre), car de cette arrière garde ils ne savoient rien; et quand ils sont ainsi pris soudainement et sans guet, comme ils furent là, ils sont tous ébahis d'eux-mêmes. Là furent les François vaillants gens d'armes, et les occirent à volonté; et mirent en chasse; et les abattoient à monts, car en fuyant ils chéoient l'un sur l'autre ainsi que bêtes. Là en y eut grand nombre d'occis et détruits, ni les Chrétiens, n'en prirent nuls à merci. Heureux étoient ceux qui se purent sauver et échapper et retourner au lieu duquel ils étoient départis au matin. Et après cette déconfiture, sur le

soir, les Chrétiens retournèrent en l'ost devant Nicopoli.

Si s'épartirent ces nouvelles partout l'ost comment le sire de Coucy par sens et par vaillance avoit rué jus et déconfit plus de quinze mille Turcs. Les plusieurs en recordoient et disoient grand bien de lui. Mais le comte d'Eu ne le tint pas à bien ni à vaillance; et disoit que cette emprise avoit été faite par beubant (vanité), et avoit mis les Chrétiens, et par espécial sa route (troupe), en grand'aventure et péril, quand atout (avec) une poignée de gens il s'étoit combattu et abandonné follement en la route (troupe) de vingt mille Turcs. Et de rechef à considérer raison, puisque faire armes il vouloit et que les Turcs étoient sur les champs, il le dût avoir signifié, avant que assailli les eût, à leur chef et souverain messire Jean de Bourgogne, comte de Nevers, qui désire à faire armes, parquoi il en eût eu l'honneur et la renommée.

Ainsi, par envie, ce doit-on supposer, parloit le comte d'Eu sur le seigneur de Coucy. En tout ce voyage il ne le put oncques avoir en amour parfaitement, pourtant qu'il véoit que le sire de Coucy avoit tout le retour, l'amour et la compagnie des chevaliers de France et des étrangers; et il, ce lui étoit avis, le dut avoir; car il étoit moult prochain de sang et de lignage au roi de France et portoit les fleurs de lis à (avec) moult petit de brisure; et avec tout ce, il étoit connétable de France. Ainsi se nourrissoit une haine couverte du comte d'Eu messire Philippe d'Artois, devers ce gentil cheva-

lier le sire de Coucy, laquelle haine ne se put depuis celer que elle ne se montrât clairement. Dont grands méchefs avinrent en cette saison sur les Chrétiens si comme je vous recorderai avant en l'histoire. Nous nous souffrirons à parler de cette matière et retournerons sur l'autre.

Vous savez, si comme il est contenu ci-dessus en notre histoire, que le mariage de la fille du roi de France et du roi d'Angleterre pour cette saison s'approchoit fort; et y avoient les deux rois très grand' affection, et aussi toutes les parties et lignage, réservé le duc Thomas de Glocestre, mais cil n'en avoit point de joie, car il véoit bien que par ce mariage grands considérations et alliances se garderoient entre les deux rois dessus nommés; par quoi paix seroit ès royaumes, laquelle chose il verroit trop envis (avec peine) car il ne désiroit que la guerre; et y émouvoit en cœur tous ceux où il pensoit qui s'y inclineroient.

Pour ce temps il avoit un chevalier de-lez (près) lui qui s'appeloit messire Jean Laquingay couvert homme; et ce chevalier savoit tous les secrets du duc; et en lui émouvant et échauffant en la guerre il ne s'en feignoit pas, mais en parloit au dit duc en merveilleuses manières. En ce temps vint le duc de Gueldres en Angleterre voir le roi et ses oncles, et lui offrir à faire tous services licites au roi, car il y étoit tenu de foi et de hommage; et veist (eût vu) ce duc volontiers que le roi d'Angleterre l'embesognât en guerre, car trop envis (avec peine) se véoit en paix. Le duc de Gueldres et le duc de

Lancastre eurent grand parlement ensemble du voyage que le comte de Hainaut et le comte d'Ostrevant son fils vouloient faire en Frise, car pour ces jours Fier-à-bras de Vertaing étoit en Angleterre envoyé de par le comte d'Ostrevant quérir gens d'armes et archers pour aller en ce voyage; et en étoit prié le comte Derby pour aller avecques ses cousins de Hainaut; et le gentil comte en avoit très bonne affection; et ce avoit répondu au dit Fier-à-bras moult à point en disant que au voyage de Frise il iroit moult volontiers, mais (pourvu) qu'il plût au roi et à son père. Donc il advint que quand le duc de Guerles fut venu en Angleterre, le duc de Lancastre lui en parla, et demanda principalement de ce voyage de Frise quelle chose il lui sembloit. Il répondit et dit que le voyage étoit périlleux, et que Frise n'étoit pas terre de conquête, et que plusieurs comtes de Hollande et de Hainaut du temps passé y avoient contendu et clamé droit à l'héritage, pour soumettre les Frisons et faire venir à obéissance; si étoient éprouvés et allés en Frise, mais tous y étoient demeurés. Et la cause pourquoi il disoit que c'étoit un voyage périlleux. Il éclaircissoit sa parole en disant ainsi; que Frisons sont gens sans honneur et sans connoissance, ni en eux il n'y a nul mercy; ni ils ne prisent ni aiment nul seigneur du monde, tant soit grand. Et ont un trop fort pays, car il est tout environné de la mer et formé d'îles, de crolières (tourbières) et de marécages, ni on ne s'y savoit comment avoir ni gouverner, fors ceux qui sont de la nation « J'en ai été prié et requis grandement,

mais je n'y entendrai jà, ni je ne conseille point que mon cousin Derby votre fils y voist (aille), car ce n'est point un voyage pour lui. Je crois assez que mon beau frère d'Ostrevant ira, car il en a très grand' volonté, et y mènera des Hainuyers en sa compagnie, mais aventure est si jamais en retourne pied. »

Cette parole que le duc de Guerles dit refroidit tellement et avisa le duc de Lancastre qu'il dit en soi-même que son fils en étoit revenu; et lui signifia secrètement toute son entente(intention),car pour lors il n'étoit pas de-lez (près) lui, et se dissimulât de ce voyage de Frise; car le roi et il, ne vouloient point qu'il y allat. Ainsi ôta le duc de Guerles en cette saison au comte de Hainaut et à son fils l'aide et compagnie du comte Derby, dont il sembla à plusieurs qu'il ne fut pas bien avisé ni conseillé, ni point n'aimoit l'honneur de l'un ni de l'autre. Et de cette condition et nature fut-il toute sa vie, envieux, présomptueux et orgueilleux.

Pour ce ne demeura pas que Fier-à-bras de Vertaing qui envoyé étoit en Angleterre pour avoir des compagnons en ce voyage ne fît grandement sa diligence et eut chevaliers et écuyers et bien deux cents archers : mais le comte Derby, par la manière que je vous ai dit s'excusa. Laquelle excusance il convint avoir et prendre en gré. Mais on vit bien que volontiers y fût allé si le roi n'y eût mis défense, à la prière et moyen du duc de Lancastre. Si ordonna le roi pour l'avancement de ses cousins de Hainaut sur la rivière de la Tamise à avoir vais-

seaux à ses coûtaiges (frais) pour mener les Anglois qui en ce voyage iroient jusques à Encuse (Enchuysen), une ville qui est au comte de Hainaut et tout au bout du pays de Hollande, et gît cette ville d'Encuse (Enchuysen) sur la mer, à douze lieues d'eau près du royaume de Frise.

En ce temps fut envoyé en Angleterre de par le roi de France le comte Waleran de Saint Pol sur aucuns articles et matières en devant mises en traités et proposées sur forme de paix. Et étoit le dit comte de Saint Pol informé de par le roi de France et son conseil pour remontrer secrètement et vivement au roi d'Angleterre. Et avec lui fut envoyé Robert l'Ermite qui de la paix avoit jà traité et parlé au roi d'Angleterre et volontiers en fut ouï. Quand le comte de Saint Pol fut venu en Angleterre, il trouva le roi et ses frères le comte de Kent et le comte de Hostidonne (Huntingdon) et son oncle le duc de Lancastre en un très bel manoir que on dit Eltem (Eltham). Le roi le recueillit doucement et liement, car bien le savoit faire, et entendit à toutes ses paroles volontiers; et lui dit à part: « Beau frère de Saint Pol, tant que au traité de la paix à avoir à mon beau père le roi de France, je m'incline du tout, mais je ne puis pas tout seul faire ni promouvoir cette besogne. Voire (vrai) est que mes frères et mes deux oncles de Lancastre et d'York s'y inclineroient assez tôt; mais j'ai un autre oncle de Glocestre trop périlleux et merveilleux et qui en ce met tout le trouble qu'il peut, et ne cesse de traire (tirer) les Londriens à sa volonté pour

mettre une rébellion au pays et pour émouvoir et faire élever le peuple à l'encontre de moi. Or regardez le grand péril, car si le peuple d'Angleterre se relevoit secondement à l'encontre de moi, et ils eussent mon oncle de Glocestre et aucuns autres hauts barons et chevaliers d'Angleterre qui sont de leur accord et alliance que bien scais, le royaume seroit perdu. Et si n'y sçais comment pourvoir, car mon oncle de Glocestre est de si merveilleuse manière et couverte que nul ne se connoît en lui. » — « Monseigneur, répondit le comte de Saint Pol, il le vous faut mener par douces paroles et amoureuses. Donnez-lui du vôtre largement. S'il vous demande quoi que ce soit, accordez lui tout; car c'est la voie par laquelle vous le gagnerez; il le vous faut blandir (caresser) tant que vous en aurez fait que le mariage soit passé et que vous ayez votre femme amenée en ce pays. Et quand tout sera fait et accompli vous aurez nouvel avis et conseil et aurez bien puissance de ôter les rebelles à vous et mauvais contre vous. Car le roi de France au besoin vous aidera. De ce devez vous être assuré. » — « En nom Dieu, dit le roi, beau frère, vous parlez bien et je le ferai ainsi. »

Le temps que le comte de Saint Pol fut en Angleterre il étoit logé à Londres et souvent alloit voir le roi à Eltham et le duc de Lancastre; et avoient parlement ensemble, et le plus sur les ordonnances de ce mariage. Ordonné étoit en France, et le comte de Saint Pol avoit remontré au roi d'Angleterre, que le roi de France et ses oncles viendroient à

Saint Omer et amèneroient la jeune fille qui devoit être reine d'Angleterre; et étoit leur intention que le roi d'Angleterre viendroit à Calais; et là entre Saint Omer et Calais les deux rois se verroient; car de vue et de parlure ensemble c'est conjonction d'amour, et auroient secrets traités les deux rois et leurs oncles, sans plus ensoigner planté (beaucoup) de gens sur la forme et ordonnance de paix, avant que le roi d'Angleterre amenât sa femme en Angleterre; et si paix n'y pouvoit, avoir on alongeroit les trèves trente ou quarante ans à durer entre les deux royaumes leurs conjoints et adhérents. Cette ordonnance sembla bonne et belle au roi et à son conseil; et envoya tantôt faire ses pourvéances grandes et grosses, par mer et par terre à Calais; et aussi firent tous les seigneurs; et fut le duc de Glocestre prié de par le roi d'aller en ce voyage, la duchesse sa femme et ses enfants aussi; et pareillement les duchesses d'York et de Lancastre; mais celle étoit toute priée, car elle se tenoit à Eltham de-lez (près) le roi avec le duc de Lancastre son mari. Et se départirent le roi et le comte de Saint Pol tous ensemble, et chevauchèrent vers Cantorbie et vers Douvres. Et après eux les suivoient les seigneurs qui aller en ce voyage devoient et qui priés en étoient. A voire (vrai) dire, le comte de Saint Pol, pour rapporter ces nouvelles en France devers le roi, passa premièrement la mer, et vint à Boulogne et là lui venu, il exploita tant qu'il vint à Paris; et là trouva le roi de France et ses oncles, et leur recorda comment il avoit besogné. Tous s'en contentèrent et se

départirent de Paris et approchèrent petit à petit la cité d'Amiens; et le roi d'Angleterre et ses oncles vinrent à Calais et là se logèrent, et grand nombre de seigneurs et de dames; et le duc de Bourgogne sur certains traités s'en vint à Saint Omer; et de toutes ces besognes et approchements d'amour, et sur traité de paix, étoient moyens (médiateurs) le comte de Saint Pol et Robert l'Ermite. Et vint la nuit de la Notre-Dame en mi-août pour lors le duc de Bourgogne à Calais, et lui amena le comte de Saint Pol voir le roi d'Angleterre et ses oncles. Si y fut recueilli grandement et joyeusement du roi et de tous les seigneurs. Et eurent là parlement ensemble sur certains articles de paix, auxquelles choses le roi d'Angleterre s'inclinoit du tout et n'avoit, au voire (vrai) dire, cure quelle chose on fît: mais (pourvu) qu'il eût sa femme.

Quand le duc de Bourgogne eut été à Calais deux jours et parlementé au roi d'Angleterre sur les articles de paix, le roi lui dit, que tous ces procès il feroit porter en Angleterre et les feroit remontrer au peuple; car il ni tous les seigneurs qui là étoient ne les pouvoient conclure ni accorder sûrement qu'ils se tinssent fermes et stables sans la générale volonté du peuple d'Angleterre. Et autretant bien y convenoit-il le roi retourner. Si feroit tout un voyage: « C'est bien, répondit le duc de Bourgogne; et à votre retour toutes les choses se concluront et parferont. »

Sur cet état se départirent le duc de Bourgogne et le comte de Saint Pol de Calais, et retournèrent à

Saint Omer et de là à Amiens où le roi de France étoit, et la reine leur fille, et le duc de Berry et aussi le duc de Bretagne, car le roi de France l'avoit mandé; et y étoit venu en grand arroi. Et le roi d'Angleterre et ses oncles retournèrent en Angleterre. Mais leurs femmes demeurèrent là, et une partie de leur état, car ils espéroient retourner ainsi qu'ils firent. En ces vacations se fit le voyage en Frise des Hainuyers, premièrement du comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande et de son fils le comte d'Ostrevant. Si vous conterons et remontrerons l'ordonnance, car la matière le désire.

Vous avez ouï ci-dessus comment le duc Aubert de Bavière et Guillaume son fils, comte d'Ostrevant, étoient très fort désirants de passer en Frise et de là employer leur saison pour le pays conquerre; et aussi étoient les chevaliers et écuyers de leurs pays de Hainaut, de Hollande et de Zélande, dont le dit duc Aubert étoit par droite succession d'héritage seigneur et comte. Pour laquelle besogne avancer et mettre à effet ledit Guillaume comte d'Ostrevant avoit envoyé en Angleterre un sien écuyer moult renommé en armes appellé Fier-à-bras de Vertaing pour avoir l'aide des Anglois; lequel Fier-à-bras tant fit et exploita que le roi Richard d'Angleterre, pour l'honneur de ses cousins de Hainaut avancer, envoya aucuns hommes d'armes accompagnés de deux cents Anglois archers; et étoient chefs et capitaines trois seigneurs Anglois nommés l'un Cornouaille, l'autre Colleville, et du tiers qui n'étoit que écuyer n'ai-je pu savoir le nom; mais bien ai

été informé qu'il étoit vaillant homme de son corps et bien usé d'armes, de guerres et de batailles, et avoit eu son menton coupé en une rèse (querelle) où il avoit un peu par avant été; et lui avoit-on fait un menton d'argent qui lui tenoit à un cordelet de soie par à l'entour de sa tête.

Iceux Anglois vinrent à Encuse (Enchuysen) à heure et à temps ainsi que paravant est dit; mais pour la matière vérifier, j'ai été informé que le duc Aubert de Bavière, après plusieurs consultations ou consaux qu'ils eurent ensemble lui et ses enfants, c'est à savoir monseigneur Guillaume le comte d'Ostrevant, son aîné fils, qui étoit un écuyer moult bien fourni de tous membres, car il étoit grand et gros à merveilles et de très bon courage; et aussi en ses consaux étoit moult recommandé; et bien ouïs un très vaillant écuyer et noble homme à merveille Guillaume de Croembourg qui très fort enhortoit et admonnestoit le dit voyage, car il avoit une merveilleuse haine aux Frisons, et leur avoit fait moult de dépits et de contraires, et leur en fit encore assez depuis ainsi que vous orrez. Le dit Robert se départit de la Haye en Hollande avec Guillaume son fils, comte d'Ostrevant, et s'en vint en son pays de Hainaut, et par spécial en sa ville de Mons en laquelle il fit assembler et convenir les trois états du pays qui très volontiers, comme à leur droiturier seigneur obéirent; et eux venus et assemblés il leur remontra et fit remontrer sa bonne et haute volonté sur le fait du voyage de Frise, le droit et action qu'il avoit de ce faire; et en ces remontrances faisant

il leur fit lire plusieurs lettres patentes apostoliques et impériales, noblement et autenthiquement de plomb et d'or scellées saines et entières, par lesquelles apparoît et apparut évidemment le droit que il avoit en la seigneurie de Frise, en disant:

« Seigneurs et vaillants hommes, nos sujets, vous savez que tout homme doit son héritage garder et défendre; et que l'homme pour son pays et pour sa terre peut de droit émouvoir guerre. Vous savez que les Frisons doivent par droit être nos sujets et ils sont très inobédients et rebelles à nous et à notre hautesse et seigneurie, comme gens sans loi et sans foi; et pour tant (attendu), très chers seigneurs et bonnes gens, que de nous mêmes et sans l'aide de vous, c'est à savoir de vos corps et de vos chevances nous ne pouvons bonnement un si haut fait fournir ni mettre à exécution, nous vous prions que à ce besoin vous nous veuilliez aider, c'est à savoir d'aide d'argent et de gens d'armes, à cette fin que iceux Frisons inobédients nous puissions subjuguer et mettre en notre obéissance. »

Cette remontrance de telle ou de pareille substance ainsi faite que dit est, tantôt iceux trois états d'un commun accord et assent (consentement) accordèrent à leur seigneur le duc Aubert sa pétition et requête, comme ceux qui très désirants étoient et ont toujours été trouvés tels, de faire plaisir, service et toute obéissance à leur seigneur et prince pleinement. Et comme j'en ai été informé ils lui firent tout prestement avoir sur son pays de Hainaut en deniers comptants trente mille livres, sans en ce

comprendre la ville de Valenciennes, laquelle ville fit de ce très bien son devoir, car le duc Aubert avec son fils, les alla voir et leur fit une pareille requête que il avoit fait aux Hainuyers en sa ville de Mons.

Les choses ainsi couclues, ces bons vaillants princes, le bon duc Aubert et Guillaume son fils, comte d'Ostrevant, véant la bonne volonté de leurs gens, furent moult joyeux et non point de merveilles; car ils sentoient et véoient que par eux ils étoient grandement aimés; et si en seroient très hautement honorés. Et pourtant que ils se sentoient assez bien fournis d'argent et de finance ils eurent conseil de envoyer par devers le roi de France, et lui feroient remontrer l'emprise de leur voyage; et avec ce ils le prieroient d'aide. Si le firent ainsi. Et y furent envoyés deux vaillants chevaliers sages et prudents qui moult bien s'en acquitèrent, c'est à savoir monseigneur de Ligne et monseigneur de Jumont, lesquels étoient deux très vaillants chevaliers et moult bien aimés des François, et par spécial le seigneur de Ligne que le roi avoit fait son chambellan et étoit très bien en la grâce du roi. Si en parla au roi et lui remontra bien et à point la volonté et emprise de son seigneur le duc Aubert de Bavière, en faisant sa pétition et requête à laquelle très favorablement condescendit le roi et son conseil, mêmement le duc de Bourgogne, pour tant qu'il lui sembloit que sa fille qui mariée étoit au comte d'Ostrevant en pourroit au temps avenir mieux valoir, nonobstant que plusieurs seigneurs de France en parloient ou par-

Digitized by Google

lassent en diverses manières et assez étrangement en disant : « Auquel propos nous viennent ces Hainuyers requérir ni prier le roi d'aide? Ils voisent (aillent) en Angleterre requérir et prier les Anglois! Ne voilà pas Guillaume de Hainaut qui puis un peu de temps a pris le bleu gertier (jarretière) pour sa chausse lier, qui est l'ordre et enseigne des Anglois, il n'a pas montré en ce faisant que il ait trop grand'affection ni amour aux François. »

Les autres, qui plus sages et avisés étoient, répondoient à ce et disoient: « Vous avez tort, beaux seigneurs, qui dites tels paroles. Si le comte d'Ostrevant a pris le bleu gertier, si ne s'est-il point pour ce allié aux Anglois, mais s'est du tout allié aux François. Et que il soit vrai, n'a-t-il pas en mariage dame Marguerite, la fille de monseigneur Philippe le duc de Bourgogne, qui est trop plus grand'alliance que ne soit un gertier; et ne dites jamais que il ne doive toujours mieux aimer et faire plaisir aux François par cette alliance de sa femme que aux Anglois de son gertier. Et fera le roi très grandement son honneur; et le prix des François en acroîtra si il leur fait aide; et aussi fera-t-il comme sage et bien conseillé. »

Ainsi devisoient les François les uns aux autres et parloient en moult de manières de ces emprises d'armes qui étoient en grand bruit pour ces jours. Dont les aucuns se faisoient ou devoient faire en Hongrie ou en Turquie sur l'Amorath-baquin, et les Turcs et les autres en Frise sur les Frisons.

Le roi de France ne tarda guères qu'il fît mettre

sus une armée de cinq cents lances tant de Picards comme de François, desquels il fit chefs et capitaines, pour iceux mener et conduire en Frise en l'aide de ses cousins de Hainaut, monseigneur Waleran, comte de Saint Pol, et monseigneur Charles de La Bret (Albret), lesquels deux chevaliers étoient très bien appris et duiz (faconnés) de tels besognes. Et durent ces deux vaillants capitaines mener iceux François en la ville de Eyncuse en la basse Frise, là où l'assemblée se devoit faire, et où on devoit monter sur mer pour entrer en la haute Frise, comme ils firent. Quand ces deux vaillants chevaliers, c'est à savoir monseigneur de Ligne et monseigneur de Jumont virent la bonne volonté du roi et que ils furent tous certains que la chose étoit commandée, et jà l'argent des compagnons payé et délivré, ils s'en vinrent devers le roi; et en le merciant de sa bonne providence ils prirent congé qui leur fut accordé, et s'en retournèrent en Hainaut par devers leurs seigneurs, monseigneur Aubert et messire Guillaume le comte d'Ostrevant son fils qui les recueillirent moult honorablement, car ils avoient très bien exploité. Si leur recordèrent bien et au long la douce et débonnaire réponse du roi et de monseigneur de Bourgogne son oncle qui grandement festoyés les avoit, et fait moult de beaux dons et de beaux présents dont ils remercièrent grandement leur seigneur le comte Guillaume d'Ostrevant; car pour l'amour de lui il leur avoit fait tant d'honneur et de courtoisies que longue chose seroit du recorder. Si nous en tairons à tant, mais pour venir au

propos; quand le duc Aubert de Bavière entendit et sçut que le roi de France lui envoyeroit en son armée, pour son honneur accroître et avancer, cinq cents lances, ainsi que vous avez ouï, il appela et fit assembler tous ses nobles hommes, chevaliers, écuyers, gentils hommes et vassaux de son pays de Hainaut; et y furent ceux qui s'ensuivent: Le seigneur de Werchin, son sénéchal de Hainaut, qui moult étoit vaillant homme et moult renommé en armes, le seigneur de Ligne, le seigneur de Gommignies que il fit maréchal de ses gens d'armes; le seigneur de Haverech, messire Michel de Ligne, monseigneur de Lalaing, messire Willem de Hourdaing, le seigneur de Chin, le seigneur de Cantain, le seigneur du Quesnoy, le seigneur de Floyon et Jean son frère, le seigneur de Boussut, le seigneur de Jumont qui moult étoit aigre chevalier et expert sur les ennemis, et dès lors avoit-il les yeux tous rouges, et sembloient être fourrés de corail vermeil, Robert le Roux, le seigneur de Monchiaux, le seigneur de Fontaines, le seigneur de Senselles; messire Jacque de Sars, messire Willem de Hermiez, messire Pinchard son frère, le seigneur de Lens, le seigneur de Berlaumont; messire Anceaux de Trasignies; messire Ote d'Étauffines, messire Gérard son frère, le seigneur d'Ictre et Jean son frère, messire Anceaux de Sars, messire Brideaux de Montegny, messire Damaux de la Poulle et messire Guy son frère; le seigneur de Mastaing, messire Floridas de Villiers lequel étoit un moult vaillant chevalier et avoit fait de beaux voyages outre mer sur les Turcs et sur

les Sarrasins dont il étoit grandement recommandé pour un très vaillant homme, messire Eustache de Vertaing, Fier-à-bras de Vertaing qui tout nouvel étoit revenu d'Angleterre et avoit recordé à son seigneur le duc Aubert tout ce qu'il avoit labouré en Angleterre dont le duc étoit moult joyeux, le seigneur de Dousteneve, messire Rasse de Montigny, messire Tiecq de Merse, le seigneur de Roisin, messire Jeand'Andregnies, messire Persant son frère, et plusieurs autres écuyers et gentil-hommes. Tous lesquels assemblés en son hôtel à Mons il, très acertes, les pria et requit que tous se voulsissent (voulussent) armer et appareiller, et aussi pourvoir de bons compagnons, chacun selon sa puissance, le mieux en point que faire le pourroient, et voulsissent tous de bonne volonté et par bonne affection, pour son honneur et le leur avancer, le seuvir (suivre), et être en sa compagnie en sa ville de Eyncuse (Enchuysen) en la basse Frise, à Mecmelic et de là entour pour avec lui monter en mer et passer en la haute Frise où il entendoit à être au plaisir de Dieu à la mi-août prochainement venant, et que la les attendroit-il, car son intention étoit de aller devant pour tous ses affaires préparer et ses gens d'armes recueillir et assembler, et aussi Hollandois et Zélandois émouvoir et induire à son service faire et son désir accomplir. Tous lesquels chevaliers, seigneurs et écuyers Hainuyers débonnairement et sans quelconque contredit lui accordèrent sa requête et promirent tout service à faire comme ses loyaux vassaux. A quoi nulle défaute le dit duc

Aubert ni Guillaume le comte d'Ostrevant ne trouvèrent; mais très diligemment se préparèrent et ordonnèrent, et firent tant que à l'entrée du mois d'août, en l'an mil trois cent quatre-vingt seize, ils furent tous prêts et appareillés et se mirent au chemin par routes (troupes) ou par compagnies tant bien étoffées de compagnons et de gens d'armes que mieux dire on ne pourroit; et s'en allèrent à Anvers pour monter sur l'eau et aller à Eincuse en la basse Frise où l'assemblée se faisoit, ainsi que dit est.

Or pensez si adonc au pays de Hainaut que ces apparents se faisaient et que ces gentils chevaliers et écuyers et gentils hommes, et aussi plusieurs autres gentils compagnons, se appareilloient, les dames et les damoiselles et plusieurs autres femmes étoient joyeuses, il vous faut dire, non; car elles véoient les unes leurs pères, leurs frères, leurs oncles, leurs cousins, et leurs maris, et les autres leurs amis par amour qui s'en alloient en cettte guerre très périlleuse et mortelle; car à aucunes et plusieurs, bien souvenoit comment au temps passé les Hainuyers avec leur seigneur le comte Guillaume y étoient demeurés morts. Si doutoient encore que ainsi ne avînt à leurs amis comme il avoit fait à leurs prédécesseurs; et moult bon gré en savoient à la duchesse de Brabant qui avoit défendu partout son pays de Brabant que nul gentil homme ni autre ne s'y avancât d'y aller. Si en parloient les dites dames souvent à leurs amis, en eux priant que ils se voulsissent déporter (dispenser) de ce voyage faire; et en

tenoient souvent plusieurs parlements et consaux qui bien peu leur profitoit. Toutes voies elles en savoient très mauvais gré au bâtard de Vertaing, c'est à savoir à Fier-à-bras; car elles disoient que c'étoit celui qui plus avoit ému la besogne.

Quand le duc Aubert et Guillaume son fils eurent ouïe la réponse de leurs bonnes gens de Hainaut, ils s'en retournèrent en Zélande et remontrèrent aux Zélandois, lesquels décendirent très bénignement à leur requête et pétition; et à ces exploits faire s'inclinoient grandement le seigneur de la Vère, messire Floris de Borsel, messire Floris d'Axel, le seigneur de Zenenberghe, messire Clais de Borsel et messire Philippe de Cortien et plusieurs autres gentils hommes, tous lesquels se mirent prestement en armes et en ordonnance de très bel arroy, et montrèren très bien à leur appareiller que ils avoient tous désir de eux avancer.

Après ces choses passèrent les deux seigneurs et princes dessus dits, c'est à savoir le père et le fils, en Hollande; et là pareillement ils firent leurs requêtes aux Hollandois, spécialement aux barons et bonnes villes, ainsi qu'ils avoient fait en Hainaut et en Zélande; et à voire (vrai) dire les Hollandois furent moult joyeux, car sur toutes choses héent (haïssent) les Frisons, et par spécial les chevaliers et écuyers du pays, pour ce qu'ils ont continuelles guerres ensemble sur la mer et sur les bondes (frontières) des pays, et prennent et pillent souvent et menu l'un sur l'autre; et pourtant les seigneurs de Hollande, tels que le seigneur d'Axel, le seigneur d'Ogement, messire

Thierry son frère, le seigneur de Brederode, Walcran, son frère, le seigneur de Wassenaer, le Bourgrave de le Leyde, messire Thierry son frère, messire Henry de Waldech, messire Floris d'Alckemade, le seigneur de Callenbourg, le seigneur d'Aspre, messire Rustan de Garrowede, Willaume de Cronembourg, qui lors étoit un écuyer d'honneur, Jean et Henry ses deux fils, le seigneur de la Merwede, messire Jean de Drongle, messire Guevrand de Gemsberghe, Clais de Sueten, messire Guy de Poelgheest et plusieurs autres gentils écuyers et nobles hommes, oyants les supplications et hauts vouloirs de leurs princes le duc Aubert et Guillaume son fils, de grand' volonté se offrirent à eux et leur promirent confort et aide de toute leur puissance; et bien le montrèrent, car tout prestement ils se mirent en armes; et aussi firent les bonnes villes et gens du pays qui livrèrent aux dessus dits seigneurs et princes grand nombre d'arbalêtries et cranequiniers [1], picquenaires [2] et gens d'armes. Et ne demeura guères que de toutes parts gens d'armes se commencèrent à assembler et venir envers cette ville de Encuse. Là où l'assemblée se faisoit venoient vaisseaux de toutes parts, et tellement que on tenoit qu'ils étoient plus de trente mille maronniers (matelots); et disoit-on que la ville de Harlem en avoit seulement livré douze cents; tous lesquels vaisseaux furent tous retenus et très bien pourvus de tous vivres et autres habillements de guerre tant

(1) Sorte d'arme qui donnoit son nom à celui qui la portoit. J. A. P.
(2) Gens armés de piques. J. A. B.

suffisants que mieux on ne pourroit; et sans faute si les dames de Hainaut étoient envieuses pour leurs hommes, autant bien l'étoient les Zélandois et Hollandois. Et fut vrai que Guillaume de Cronembourg, pourtant qu'il avoit le nom d'être celui qui plus avoit ému et incité la besogne à faire et qui plus les conseilloit au duc Aubert qu'il fît cette emprise, et pareillement le seigneur de Merwède qui trop désiroit se venger sur les Frisons pour les déplaisirs qu'ils lui avoient faits, car à la bataille de paravant, là où le comte Guillaume fut piteusement et douloureusement occis, il avoit perdu trente trois cottes d'armes de son lignage, dont messire Daniel de Merwède étoit chef que oncques les Frisons n'en voulurent prendre un à rançon.

Ces deux seigneurs, Guillaume de Cronembourg et le seigneur de Merwède ne s'osoient voir devant les princesses et les dames de la cour du duc Aubert.

Ne demeura guères que toutes manières de gens d'armes furent venus et arrivés; et vinrent premièrement les Anglois; si leur fut leur délivrance faite; et en après vinrent les Hainuyers en très bel arroi; et les menoient monseigneur le sénéchal de Jumont et monseigneur de Gommignies qui en étoit maréchal qui tout prestement furent aussi délivrés; puis Zélandois, et en après Hollandois; mais les François ne vinrent pas sitôt, ainçois (mais) depuis que toutes manières de gens d'armes furent venus et assemblés et tous prêts pour passer, il convint tarder onze jours après les François; auquel terme pendant s'ensuivit un débat entre les Hollandois et les An-

glois; et sans faute, si n'eût été Guillaume le comte d'Ostrevant, tous les Anglois eussent été occis des Hollandois. Lesquels débats rapaisés, et les François venus, dont on fut moult réjoui, car c'étoient gens d'armes moult bien habillés de tous harnois, on commanda que tout homme, quel qu'il fût, se mît en son vaissel; si fut ainsi fait. Et montèrent toutes manières de gens; et quand ils furent ès vaisseaux, ils levèrent les voiles et se commandèrent à Dieu et commencèrent à singler parmi la mer qui étoit belle, coie et serie (sereine), et sembloit parfaitement qu'elle désirât eux faire plaisir. Et tant y avoit de vaisseaux, s'ils eussent été arrangés l'un après l'autre de devers Encuse (Enchuysen) jusques à la bande (frontière) de Cundren (Kuynder) qui est en la houte Frise où ils contendoient à descendre comme ils firent, où il y a douze lieues d'eau, ils eussent bien couvert toute la marine; mais ils alloient de front tant ordonnément que mieux on ne pourroit.

Si vous lairrons un petit à parler d'eux; et parlerons des Frisons lesquels, comme j'ai été informé, étoient de long-temps avertis de la venue du dit duc Aubert et de la grand' puissance de gens d'armes que il amenoit sur eux, pourquoi iceux Frisons; quand ils sçurent et entendirent qu'ils auroient la guerre, ils se mirent ensemble et firent convenir les plus sages hommes de leurs terres pour sur cette grand' besogne avoir avis comme pour le mieux ils se pourroient ordonner et tenir. Et combien qu'ils en tinssent ou eussent tenu quelconques consaux, si étoit leur intention telle, que ils combattroient

leurs adversaires tantôt et tout prestement que ils les sauroient et sentiroient sur leurs pays. Et disoient entre eux que mieux ils aimoient à mourir francs Frisons que à être à nul quelconque roi ni prince en servage ni subjection; et que pour tous mourir ils ne se départiroient de combattre leurs ennemis. Et ordonnoient en leurs consaux que jà homme ils ne prendroient à rançon tant grand fût; mais mettroient tous à mort et à perpétuel exil.

Entre eux avoit un moult noble homme grand à merveille et puissant homme, et véritablement il excédoit tout le plus grand Frison de toute Frise de toute la tête et plus; et étoit nommé en la terre Yve Joucre; et Hollandois, Zélandois et Haynuniers l'appeloient le grand Frison. Cestui (ce) vaillant homme étoit moult recommandé en Prusse, en Hongrie, en Turquie, en Rhodes et en Chypre où il avoit fait plusieurs grands et nobles faits d'armes de son corps, tant que sa renommée étoit partout connue. Quand il ouït les Frisons parler de combattre leurs adversaires, il répondit et dit: « O vous nobles hommes et francs Frisons, sachez qu'il n'est chance qui ne retourne. Si par vos vaillantises vous avez autrefois Hainuyers, Hollandois et Zélandois déconfit, sachez que maintenant ceux qui viennent sont gens tous appris de guerre; et croyez de certain que ils feront tout autrement que leurs prédécesseurs ne firent; et verrez que ils ne s'abandonneront point, mais seront tous avisés et maintenus de leur fait. Et pourtant je conseillerois que nous les laississiè-mes venir et entrer si avant que ils pourront, et

gardissions nos villes et forteresses et les laississions aux champs où ils se dégâteront. Notre pays n'est point pour eux longuement soutenir. Nous avons plusieurs bonnes landweres, ce sont bons fossés ou digues [1]; si ne pourront aller ni venir aval le pays, car ils n'y pourront chevaucher ni aller à cheval, et ils ne peuvent planté (beaucoup) aller à pied; et pourtant ils seront tantôt si tannés (fatigués) que ils se dégâteront et s'en retourneront quand ils auront ars dix ou douze villages; si ne nous grévera ainsi que rien, toujours les refera-t-on bien. Et si nous les combattons, je me doute que nous ne serons point assez forts pour eux combattre à une fois; car, à ce que j'ai entendu et sçu par certaine relation, ils sont plus de cent mille têtes armées. » Et il disoit voire (vrai) car ils étoient bien autant ou plus. A ces paroles se consentoient assez trois vaillants chevaliers Frisons qui nommés étoient l'un, messire Feu de Dockercq, l'autre, messire Guérard Camin, et le tiers messire Thuy de Walting; mais le peuple nullement ne s'y consentoit point; et aussi ne faisoient plusieurs autres nobles hommes que ils appellent au pays les elms [2] c'est-à-dire les gentils hommes ou les juges des causes, et tant opposèrent à cestui grand Frison, que il fut entre eux conclu que sitôt que ils sauroient leurs ennemis arrivés ils les combattroient; et demeurèrent tous sur ce propos; et pourtant se mirent tous prestement en armes; mais à voire (vrai) dire ils étoient très pauvrement armés et n'a-

(1) Ces derniers mots paroissent une ancienne note que les copistes auront fait entrer dans le texte pour expliquer le mot landweres. J. A. B.

(2) Elders ou anciens. J. A. J.

voient les plusieurs quelconques armures défensives, si non leurs vêtures qui étoient de gros bureaux et gros draps, ainsi que on fait les flassarses (couvertures) des chevaux. Les aucuns étoient armés de cuir et les autres de haubergeons tous enrugnis (rouillés); et sembloit proprement qu'ils dussent faire un charivari les plusieurs. Mais si en avoient-ils aucuns qui étoient assez bien armés.

Ainsi se mirent ces Frisons en armes; et quand ils furent habillés et prêts, ils s'en allèrent en leurs églises, et là prirent les crucifix, gonfanons et croix de leurs églises et s'en vinrent par trois batailles, dont en chacune avoit bien dix mille combattants, jusques à une landwere, c'étoit une défense d'un fossé qui étoit assez près de là, où Hainuyers, Hollandois et Zélandois devoient prendre terre et port, et là s'arrêtèrent. Et bien les véoient Hainuyers, Hollandois et Zélandois, car ils étoient jà comme tous arrivés et vouloient descendre jus des vaisseaux. Et fut vérité que le jour que le duc Aubert et ses gens arrivèrent, il étoit le jour Saint Barthélemy par un dimanche en l'an dessus dit. Quand ces Frisons virent leurs adversaires ainsi approcher, ils issirent environ six mille hommes de leurs gens sur les digues pour aviser si ils pourroient détourber (troubler) à leurs ennemis le descendre; mais entre ces Frisons y eut une femme vêtue de bleu drap qui comme folle et enragée se bouta hors des Frisons et s'en vint pardevant le navire des Hainuyers, Hollandois et Zélandois qui s'appareilloient pour combattre leurs ennemis et avisoient la manière d'eux et que cette femme

vouloit faire; laquelle femme vint tant en approchant iceux Hainuyers qu'elle fut près d'eux le trait d'une flèche. Tantôt cette femme là venue, elle se tourna et leva ses draps, c'est à savoir sa robe et sa chemise et montra son derrière aux Hainuyers, Hollandois et Zélandois et à toute la compagnie qui voir le voulut, en criant aucuns mots, ne sçais pas quels, si non qu'elle dit en son langage: « Prenez là votre bien venue. » Tantôt que ceux des nefs et des vaisseaux perçurent la mauvaiseté de cette femme, ils tirèrent après flèches et viretons (javelots). Si fut tout prestement enferrée par les fesses et par les jambes, car au voire dire ce sembloit neige qui volât vers elle du trait que on lui envoyoit. Et ne demeura guères que les aucuns ne saillirent hors des nefs, les aucuns en l'eau et les autres dehors; et se mirent à course après cette malheureuse femme, les épées toutes nues en leurs mains; si fut tantôt prise et atteinte, et finalement toute dépécée en cent mille pièces ou plus; et tandis (cependant) s'avançoient toutes manières de gens d'armes à issir hors des nefs et des vaisseaux, et s'en vinrent contre ces Frisons qui les reçurent par leur très grand'vaillance et les repoussoient et reboutoient de longues piques, et les aucuns abattoient par terre de longs bâtons ferrés au bout et bien bandés de part en part. Et pour voire (vrai) dire, à prendre terre il y eut moult de faits d'armes faits, et plusieurs hautes et bien vaillants emprises, car de morts et d'abattus il en y eut sans nombre; mais par la force des archers et crenequineurs, Hainuyers, Hollandois et Zélandois, et tous les autres qui se

combattoient par très belle ordonnance, gagnèrent sur les Frisons la digue et la place, et demeurèrent victorieux pour cette première emprise. Et là sur cette digue se arrangèrent-ils moult ordonnément, chacun sous sa bannière en attendant l'un l'autre. Et véritablement quand ils furent tous arrangés, ils tenoient plus de demie lieue de long. Ces Frisons qui avoient été reboutés et qui avoient perdu cette digue se retrairent (retirèrent) entre leurs gens qui étoient bien trente mille tous enclos en une landwere dont avoient jeté la terre par devers eux; et étoit le fossé très parfont (profond), lequel fossé n'étoit point loin de là, car très bien les pouvoient voir les Hainuyers, Hollandois et Zélandois et François qui rangés étoient sur cette digue. Et en cette ordonnance firent-ils tant et si longnement que toutes manières de gens furent hors des nefs et des vaisseaux, et tous leurs habillements et aucunes tentes très bien dressés, et se reposèrent et aisèrent ce dimanche et le lundi en avisant leurs ennemis les Frisons; et y eut fait en ces deux jours plusieurs escarmouches et faits d'armes.

Quand ce vint le mardi au matin ils furent tous prêts de côté et d'autre; et adonc furent faits plusieurs nouveaux chevaliers entre les Hainuyers, Holandois et Zélandois; et étoit ordonné que Frisons seroient combattus. Si se mirent tous ces Hainuyers Hollandois, Zélandois avec leurs aidants en bataille très ordonnément, et leurs archers entre eux et devant; et puis firent sonner trompettes, et en ce faisant ils commencèrent à venir pas à pas pour

passer ce fossé. Lors vinrent Frisons avant qui se défendoient et archers tiroient sur eux. Mais ces Frisons se couvroient de targes et de la terre du fossé qui étoit haute devers eux. Néanmoins ils furent approchés de si près que plusieurs Hollandois se boutoient en ce fossé et faisoient ponts de lances et de piques, et par très merveilleuse manière commencèrent à envahir ces Frisons lesquels défendoient le pas très vaillamment et ruoient les coups si grands sur ceux qui vouloient monter sur la digue du fossé que ils les rejetoient tous plus étendus en ce fossé. Mais les Hainuyers, Hollandois, Zélandois, François et Anglois étoient si fort armés que les Frisons ne les pouvoient endommager, ni autre mal ne leur faisoient que ruer par terre; et là étoient les faits d'armes et les appertises montrées et vues si grands et si nobles que ce seroit chose impossible de tout recorder. Là s'acquittoient ces nouveaux chevaliers qui désiroient faire armes et mettre leurs ennemis au dessous, lesquels se défendoient très merveilleusement et aigrement; car au voire (vrai) dire ce sont forts hommes, grands et gros, mais ils étoient très mal armés ; et y avoit plusieurs tous déchaux sans chausses et souliers, combien que tous se défendissent par très grand courage.

En ce foulis et merveilleux assaut où étoient plusieurs durs et horribles rencontres, et grands poussis de lances et de piques, et grands martelets de haches que avoient les Frisons lesquelles étoient à manière de cuinguies (cognées) à abattre bois, bien bandées de fer au long des haustes (manches), trouvèrent

monseigneur de Ligne, monseigneur le sénéchal de Hainaut, monseigneur de Jumont et plusieurs autres seigneurs de Hainaut atout (avec) leurs gens, en tournant et en environnant cette landwere, une frete (passage) où ils passèrent outre et vinrent sur ces Frisons où ils se boutèrent aux fers des lances tellement que les Frisons furent comme tous ébahis; et laissèrent plusieurs des Frisons le fossé et la digue que ils défendoient aux Hollandois, et s'en vinrent férir sur ces Hainuyers qui les reçurent très vaillamment et tellement que ils les firent partir et ouvrir. Et lors Hollandois et Zélandois passèrent outre ce fossé et s'en vinrent aussi bouter et plonger en ces Frisons, et les commencèrent très fort à espartir (dissiper), puis çà puis là.

En cette griève et horrible bataille fut mort et occis le grand Frison que ils nommoient Yve Joucre. Si ne demeura guères après que Frisons s'ébatirent tellement que ils commencèrent à fuir qui mieux mieux, et laissèrent la place à leurs adversaires; mais la chasse fut grande et horrible, car on n'y prenoit nully (personne) à rançon; et par spécial les Hollandois les tuoient tous. Ni même ceux qui étoient pris des Hainuyers, des François ou des Anglois; si les tuoient-ils en leurs mains.

Entre ces Hollandois étoient monseigneur Willem de Cronembourg et ses deux fils Jean et Henry, qui nouveaux chevaliers étoient devenus la matinée, qui merveilleusement s'aquittoient de faire armes et d'occir Frisons; et bien montroient à leur semblant que petit les aimoient. A vous dire finablement,

Frisons furent déconfits, et en y demeura la plus grand'partie de morts sur les champs. Aucuns peu furent pris, environ cinquante, qui depuis furent menés à la Haye en Hollande et y furent grand' pièce de temps. Et doit on savoir que le seigneur de Cundren (Kuynder), c'est à savoir le seigneur de la terre où le duc Aubert et ses gens étoient descendus, s'étoit rendu au duc Aubert le lundi devant; et furent lui et ses deux fils en la bataille entre les Frisons, lesquels deux fils furent depuis grand temps de-lez (près) le duc Aubert et son fils le duc Guillaume tant en Hollande, en Zélande comme en Hainaut.

Après cette déconfiture se tournèrent Hainuyers, Hollandois, Zélandois, François et Anglois au dit pays de Cundren (Kuynder) en prenant villes et forteresses; mais certainement ils y conquêtoient bien petit, car les Frisons les adommageoient trop grandement par aguêts et par rencontres. Et quand ils prenoient aucuns prisonniers si n'en pouvoit-on rien avoir, ni ils ne se vouloient rendre, mais se combattoient jusques à la mort; et disoient que mieux aimoient à mourir francs Frisons que être en nulle subjection de seigneur ou de prince. Et quant est aux prisonniers que on prenoit, on n'en pouvoit traire (tirer) quelque rançon; ni leurs amis et parents ne les vouloient racheter; mais laissoient l'un l'autre mourir ès prisons, ni jamais autrement ne vouloient racheter leurs gens, si non que, quand ils prenoient aucuns de leurs adversaires ils rendoient homme pour homme. Mais si ils sentoient que ils n'eussent nuls de leurs gens prisonniers, certainement ils

tuoient et mettoient tous leurs ennemis à mort. Quand ce vint au bout de six semaines, et que jà on avoit ars moult de villes et de villages, et abattues plusieurs forteresses qui n'étoient point de trop grand' valeur, le temps se commença très fort à refroidir et à pleuvoir moult fort, si que à peine il pleuvoit tous les jours. La mer s'enfloit et s'engrossoit et si se tempêtoit souvent par les vents qui fort s'élevoient. Le duc Aubert et Guillaume son fils ce véant proposèrent de eux mettre au retour et revenir en la basse Frise dont ils étoient partis, et de là en Hollande pour plus convenablement passer la mer en hiver qui étoit instant. Si le firent ainsi, car ils se mirent au retour et firent tant qu'ils furent à Eincuse (Enchuysen); et là donnèrent iceux seigneurs et princes congé à toutes manières de gens d'armes, et par spécial aux étrangers que ils contentèrent très grandement, et leur payèrent très bien leurs souldées (solde) et si les remercièrent de la bonne aide et service que fait leur avoient.

Ainsi se défit cette armée de Frise et n'y conquêtèrent aucune chose pour cette saison. Mais dedans le terme de deux ans après, iceux deux nobles princes, c'est à savoir le duc Aubert et Guillaume son fils, comte d'Ostrevant, et adonc gouverneur de Hainaut y r'allèrent la seconde fois et y conquirent grandement et largement, et y firent moult de belles prouesses, ainsi que au plaisir de Dieu ci après apperra. Mais nous en nous tairons à tant et parlerons de l'ordonnance des noces du roi d'Angleterre et de la fille de France.

CHAPITRE LI.

Comment l'ordonnance des noces du roi d'Angleterre et de la fille de France se fit et comment le roi de France lui livra en sa tente entre Ardre et Calais.

Vous sçavez comment le roi d'Angleterre, quand il eut été à Calais et là séjourné avec ses oncles et plusieurs prélats et barons d'Angleterre de son conseil et parlementé au duc de Bourgogne sur certains traités et qu'il fut retourné en Angleterre, il s'y tint tant que la Saint Michel fut venue et que les parlements généraux se tenoient au palais de Wesmoustier. Et entretant (cependant) on fit ses pourvéances à Calais grandes et grosses, et aussi à Guines et de tous les seigneurs d'Angleterre; et là étoient envoyées la greigneur (majeure) partie des ports et des havenées (havres) d'Angleterre et de là la rivière de la Tamise, et aussi on en prenoit grand' foison en Flandre, à Bruges, au Dam, et à l'Écluse. Et toutes ces pourvéances venoient par mer à Calais. Pareillement pour le roi de France et son frère le duc d'Orléans et leurs oncles, et des prélats et barons de France, on faisoit grands pourvéances à Saint Omer, à Aire, à Therouenne, à Ardre, à le

Montoire, à Bavelinghen et en toutes les maisons et abbayes de là environ; et n'y étoit rien épargné ni d'un côté ni de l'autre; et s'efforçoient tous les officiers des seigneurs l'un pour l'autre; et par spécial l'abbaye de Saint Bertin étoit fort remplie de tous biens pour recueillir les royaux.

Quand les parlements d'Angleterre qui sont et se font par usage tous les ans au palais du roi à Wesmoustier furent passés, et commencent à la Saint Michel, et ont ordonnance de durer quarante jours, mais pour lors on les abrégea, car le roi n'y fut que cinq jours; et furent ces cinq jours remontrées les besognes du royaume les plus près touchants et les plus nécessaires, et par spécial celles qui à lui appartenoient et pour lesquelles il étoit retourné et là venu de Calais; il se mit au chemin, et aussi firent ses deux oncles Lancastre et Glocestre, et tous les prélats barons et chevaliers d'Angleterre qui du conseil étoient et qui écrits et mandés étoient; et tant exploitèrent que tous passèrent la mer et se trouvèrent à Calais. Le duc Aimond d'York ne passa point la mer et demeura en Angleterre, et aussi ne fit le comte Derby, et demeurèrent derrière pour garder en Angleterre jusques au retour du roi.

Quand le roi d'Angleterre et ses oncles furent venus à Calais, ces nouvelles furent tantôt signifiées aux seigneurs de France qui se tenoient en la marche de Picardie. Si s'en vinrent à Saint Omer, et se logèrent le duc de Bourgogne et sa femme en l'abbaye de Saint Bertin.

Tantôt que le roi de France sçut que le roi d'An-

gleterre étoit venu à Calais, il y envoya le comte de Saint Pol voir le roi et lui dire de leur ordonnance comment on vouloit en France qu'elle se fît. Le roi d'Angleterre y entendit volontiers, car grand' plaisance il prenoit à la matière. Or retournèrent à Saint Omer en la compagnie du comte de Saint Pol, le duc de Lancastre, et son fils messire Beaufort de Lancastre et le duc de Glocestre et Offrem (Humphey) comte de Rostellant (Rutland) fils au duc de Glocestre, et le comte Maréchal, le comte de Hostidonne (Huntingdon) chambrelan d'Angleterre, et grand'foison de barons et de chevaliers, lesquels furent grandement et bien recueillis du duc de Bourgogne et de la duchesse; et là vint aussi le duc de Bretagne; et avoit laissé le roi de France à Aire et la jeune reine d'Angleterre sa fille.

Vous devez savoir que toute la peine et diligence que on put mettre à bien fêter ces seigneurs d'Angleterre on le fit et mit; et leur donna la duchesse de Bourgogne grandement et richement à dîner; et fut la duchesse de Lancastre à ce dîner, et la duchesse de Glocestre, et ses deux filles, et ses fils; et y eut donné grand'foison de mets et d'entremets, et grands présents nobles, et richesses de vaisselle d'or et d'argent et de toutes nouvelles choses, et rien n'y eut épargné en état tenir, tant que les Anglois s'en émerveilloient où telles richesses pouvoient être prises. Et par spécial le duc de Glocestre en avoit grands merveilles, et disoit bien à ceux de son conseil que au royaume de France est toute richesse et puissance. Ce duc de Glocestre pour le adoucir

et mettre en bonne voie de raison et de humilité, car les seigneurs de France savoient qu'il étoit haut et dur en toutes concordances, on lui faisoit et montroit tous les signes d'amour et de honneur qu'on pouvoit. Néanmoins tout ce, il prenoit bien les joyaux que on lui donnoit et présentoit, mais toujours demeuroit la racine de la rancune dedans le cœur, ni oncques, pour chose que les François sçussent faire, on ne le put adoucir qu'il ne demeurât toujours fel(dur) et cruel en toutes réponses puisqu'elles traitoient et parloient de paix. François sont moult subtils, mais tant que à lui ils n'y sçavoient comment avenir; car ses paroles et ses réponses étoient si couvertes que on ne les savoit comment entendre ni sur quel bout prendre; et quand le duc de Bourgogne en vit la manière, si dit à ceux de son conseil: « Nous perdons quant(autant) que nous mettons à ce duc de Glocestre, car jà tant qu'il vive il ne sera paix entre France et Angleterre. Mais trouvera toujours nouvelles cautelles(ruses) et incidences par quoi les haines s'engendreront et releveront ès cœurs des hommes de l'un royaume et de l'autre, car il n'entend ni ne pense à autre chose. Et si le grand bien que nous véons au roi d'Angleterre n'étoit pas, par quoi au temps avenir nous en espérons mieux valoir, pour vérité il n'auroit jà à femme notre cousine de France. »

Quand le duc et la duchesse de Bourgogne, la comtesse de Nevers et la comtesse de Saint Pol, et les dames et seigneurs de France eurent reçu ces seigneurs et dames d'Angleterre et festoyés si grande-

ment comme vous avez ouï, en laquelle recueillette (réception) fut avisé et ordonné comment, où et quand les deux rois s'encontreroient et trouveroient sur les champs, et seroit au roi d'Angleterre délivrée sa femme, congé fut pris et donné de toutes parties, et retournèrent les deux ducs d'Angleterre, leurs femmes, enfants et tous leurs barons d'Angleterre et chevaliers aussi qui là avoient été à Calais, devers le roi auquel ils recordèrent comment on les avoit recueillis et festoyés et grandement enrichis de dons et de joyaux. Ces paroles et louanges plurent grandement au roi d'Angleterre, car il étoit bien joyeux quand il oyoit bien dire du roi de France et des François, tant les avoit-il jà enamourés pour la cause de la fille du roi qu'il tendoit à avoir à femme. Assez tôt après vint le roi de France à Saint-Omer et se logea en l'abbaye de Saint Bertin, et bouta tout hors ceux et celles qui logés y étoient, et amena le duc de Bretagne en sa compagnie; et furent ordonnés aller à Calais parler au roi et à son conseil les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, et se départirent de Saint Omer; et chevauchèrent devers Calais, et firent tant qu'ils y vinrent. Si furent recueillis du roi et des seigneurs grandement et joyeusement, et leur fut faite la meilleure chère comme on put, et eurent là les trois ducs dessus nommés certain et spécial traité au roi d'Angleterre et à ses oncles. Et cuidèrent (crurent) adonc moult de gens de France et d'Angleterre que paix fût accordée entre France et Angleterre; et étoient presque sur cet état, et s'y assentoit assez pour ce temps le duc de Glocestre;

car le roi l'avoit si avant mené de paroles, que promits là où paix se feroit qu'il feroit son fils Offrem (Humphrey) comte de Rochestre en héritage, et feroit valoir la dite comté par an de revenue à quatre mille livres l'estrelin, et au dit duc de Glocestre son oncle il donneroit, lui retourné en Angleterre, en deniers appareilléscinquante mille nobles. Si que, par la convoitise de ces dons, le duc de Glocestre avoit grandement adouci ses dures opinions, tant que les seigneurs de France qui là étoient venus s'en aperçurent assez et le trouvèrent plus humble et doux que oncques mais n'avoient fait. Quand tout fut ordonné ce pourquoi ils étoient là venus, ils prirent congé au roi et aux seigneurs et s'en retournèrent arrière à Saint-Omer devers le roi de France et le duc d'Orléans son frère qui là les attendoient, et recordèrent comment ils avoient exploité. Le roi de France se départit de Saint-Omer et s'en vint loger en la bastide d'Ardre, et le duc de Bourgogne à le Montoire, le duc de Bretagne en la ville d'Osque et le duc de Berry à Bavelinghen; et furent tendus sur les champs de toutes parts tentes et trefs (pavillons), et tout le pays rempli de peuple tant de France comme d'Angleterre; et vint le roi d'Angleterre loger à Guynes, et le duc de Lancastre avecques lui, et le duc de Glocestre à Ham. La nuit St. Simon et Saint Jude qui fut par un vendredi, en l'an de grâce notre Seigneur mille trois cent quatre-vingt et seize, sur le point de dix heures, se départirent lesdeux rois, chacun avec ses gens, de sa tente, et s'en vinrent tout à pied l'un contre l'autre

et sur une certaine place de terre où ils se devoient trouver et encontrer. Et là étoient rangés tout d'un lez (côté) quatre cents chevaliers François armés tout au clair et les épées ès mains, et d'autre part pareillement quatre cents chevaliers Anglois armés comme dessus; et étoient ces huit cents chevaliers hayés (en haie) et rangés d'une part et d'autre, et passèrent les deux rois tout au long parmi eux et étoient menés et adextrés par ordonnance que je vous dirai. Le duc de Lancastre et le duc de Gloccstre menoient et adextroient le roi de France; les ducs de Berry et de Bourgogne menoient et adextroient le roi d'Angleterre; et ainsi tout le pas ils s'en vinrent parmi ces huit cents chevaliers; et quand les deux rois vinrent si près que pour encontrer l'un l'autre, les huit cents chevaliers s'agenouillèrent tout bas à terre et pleurèrent de pitié. Les deux rois à un chef s'encontrèrent; si s'inclinèrent un petit et se prirent par les mains; et amena le roi de France en sa tente laquelle étoit belle, riche et bien ordonnée; et les quatre ducs se prirent par les mains et suivirent de près les deux rois et les chevaliers. Les François d'un côté, les Anglois de l'autre, se tinrent sur leur état regardant l'un l'autre et par bonne et humble manière, et point ne se départirent de la place tant que tout fut achevé; et fut trop bien avisée la place et la terre où les deux rois s'encontrèrent et prirent par les mains l'un l'autre; et fut dit et avisé que droit sur cette pièce de terre on fonderoit et ordonneroit une chapelle en l'honneur de

Notre Dame de la grâce. Je ne sçais si rien en fut fait.

Quand les rois de France et d'Angleterre qui se tenoient par les mains entrèrent en la tente du roi de France, les ducs d'Orléans et de Bourbon vinrent au-devant et s'agenouillèrent devant les rois. Les deux rois s'arrêtèrent, et les firent lever, les six ducs se recueillirent en front et mirent en parole ensemble; et les deux rois passèrent outre et s'arrêtèrent sur le pas, et parlementèrent un espace ensemble. Entretant (cependant) on appareilla vin et épices; et servit du drageoir et des épices le roi de France, le duc de Berry; et de la coupe et du vin, le duc de Bourgogne; et le roi d'Angleterre, pareillement le duc de Lancastre, et le duc de Glocestre de vin et des épices.

Le vin et les épices prises des deux rois, chevaliers de France et d'Angleterre reprirent les drageoirs, et les épices, et les coupes, et le vin, et servirent les prélats, les ducs et les comtes; et après les écuyers et gens d'office firent ce métier; et tant que tous ceux qui dedans la tente étoient eurent vin et épices, et entretant sans nuls empêchements, parlementèrent les deux rois ensemble. Cet état et affaire passés, les deux rois prirent congé ensemble et tous les seigneurs l'un à l'autre, et retournèrent le roi d'Angleterre et ses oncles en leurs tentes, et tantôt s'ordonnèrent, et montèrent aux chevaux et se départirent et retournèrent vers Calais; le roi à Guines et les ducs de Lancastre et de Glocestre à Ham, et les autres à Calais et chacun à son logis; pareillement

le roi de France à Ardres, le duc d'Orléans avecques lui et le duc de Berry à Tournehen à son logis, le duc de Bourgogne à le Montoire, et ainsi de lieu en lieu tant qu'ils furent tous logés, et n'y eut plus rien fait pour le jour; et demeurèrent les tentes du roi de France et des seigneurs sur les champs.

Quand ce vint le samedi jour de saint Simon et saint Jude, sur le point de onze heures, le roi d'Angleterre, ses oncles et tous les hommes d'honneur d'Angleterre qui avecques le roi passé la mer avoient, vinrent devers le roi de France en sa tente, et là furent recueillis sollemnellement du roi, de son frère, des oncles et des seigneurs; et parloient chacun à son pareil joyeuses paroles; et là furent les tables ordonnées; premièrement celle pour les rois qui fut longue et belle; et le dressoir couvert de noble vaisselle et de grandes richesses. Et séyrent les deux rois tant seulement à une table; le roi de France au-dessus le roi d'Angleterre, et le roi d'Angleterre au dessous, assez loin de l'autre; et servirent devant les rois les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon; et là dit le duc de Bourbon plusieurs joyeuses paroles et gailles (plaisanteries) pour faire rire les rois, les ducs de Berry et de Bourgogne et les seigneurs qui devant la table étoient; car ce duc dont je parle fut moult joyeux; et dit tout haut, adressant sa parole au roi d'Angleterre: « Monseigneur le roi d'Angleterre, vous devez faire bonne chère; vous avez tout ce que vous désirez et demandez; vous avez votre femme ou aurez, elle vous sera délivrée. » Donc dit le roi de France: « Bourbonnois, nous voudrions que no-

tre fille fût autant âgée comme notre cousine de Saint-Pol est. Elle prendroit notre fils d'Angleterre en plus grand gré et il nous eût coûté grandement du nôtre. » Cette parole ouït et entendit le roi d'Angleterre. Si répondit en s'inclinant devers le roi de Fance. Et fut la parole adressée au duc de Bourbon, pourtant que le roi avoit fait comparaison de la fille au comte de Saint-Pol: « Beau père, l'âge que notre femme a nous plaît grandement bien, et nous n'aimons pas tant le grand âge d'elle que nous faisons l'amour et la conjonction de nous et de nos royaumes; car là où nous serons ensemble d'un accord et d'une alliance, il n'est roi chrétien ni autre qui nous puist (puisse) porter contraire. »

Ce dîner passé en la tente du roi de France qui fut bien brief, on leva les nappes. Les tables furent abbaissées. On prit vin et épices. Après tout ce fait, la jeune reine d'Angleterre fut amenée en la place et dedans la tente du roi, accompagnée de grand nombre de dames et de damoiselles. Et là fut délivrée au roi d'Angleterre; et lui bailla le roi son père par la main. Sitôt que le roi d'Angleterre en fut saisi, et congé fut pris de toutes parts, on mit la jeune reine d'Angleterre en une litière moult riche qui étoit ordonnée pour elle; et de toutes les dames de France qui là étoient n'en allèrent nulles avecques la reine fors la dame de Coursy [1]. Là étoient

(1) Salmon, dans un récit manuscrit de ses ambassades qui complette cette édition dit, que quand la reine aperçut que les seigneurs et dames se départoient, et que tous ses gens la laissoient, elle requit au

les dames d'Angleterre, les duchesses de Lancastre, d'York, de Glocestre, d'Irlande, la dame de Man, la dame de Ponnins (Poyninys) et grand nombre d'autres hautes dames qui recueillirent la reine Isabel d'Angleterre à grand' joie. Tout ce fait, et les dames appareillées, le roi d'Angleterre et tous les Anglois partirent et chevauchèrent le bon pas et vinrent au gîte à Calais; et le roi de France et tous les seigneurs à Saint Omer; et là étoient la reine de France et la duchesse de Bourgogne; et furent le dimanche et le lundi. Et le mardi, qui fut le jour de la Toussaints, épousa le roi d'Angleterre, en l'église Saint Nicolas de Calais, Isabel de France qui fut sa femme et reine d'Angleterre. Et les épousa l'archevêque de Cantorbie; et furent là les fêtes et solemnités moult grandes et hautes; et menestrels payés bien et largement, tant que tous s'en contentèrent. Le jeudi ensuivant, vinrent à Calais les ducs d'Orléans et de Bourbon voir le roi d'Angleterre et la reine, et prirent congé à eux et aux seigneurs d'Angleterre; et le vendredi au matin retournèrent et vinrent diner à Saint Omer. Et trouvèrent le roi de France qui les attendoit, et le roi d'Angleterre et la reine. Après messe, de bon matin, et bu un petit qui boire voulut, entrèrent en leurs vaisseaux passagers qui ordonnés étoient, et eurent vent appa-

roi son seigneur que des gens que son père lui avoit baillés pour la servir aucuns demeurassent en sa compagnie, laquelle chose le roi lui octroya; et il ajoute: Et du nombre de ceux qui demeurèrent, moi Salmon qui parle, fus l'un qui par l'ordonnance du roi d'Angleterre passai la mer en la compagnie de la reine. J. A. B.

reillé quand ils furent désancrés et équippèrent en mer; et furent à Douvres en moins de trois heures; et là vint le roi dîner au châtel et gésir le lendemain à Rochestre et puis à Dardeforde (Dartford) et puis à Eltham le manoir du roi. Et prirent congé les seigneurs et les dames d'Angleterre au roi et à la reine; et s'en retournèrent chacun en leurs lieux.

Depuis, environ quinze jours, fut la reine d'Angleterre amenée en la cité de Londres, accompagnée grandement de seigneurs, de dames et de damoiselles; et fut une nuit au châtel à Londres séant sur la rivière de la Tamise; et le lendemain amenée tout au long de Londres à grand'solemnité jusques au palais de Wesmoustier; et là étoit le roi, qui la recueillit; et ce jour firent les Londriens à la reine grands dons et riches présents qui tous furent reçus en joie; et le roi, la reine, les seigneurs et les dames étant à Wesmoustier, furent unes joûtes ordonnées et assises à être en la cité de Londres, à la chandeleur, de quarante chevaliers dedans et quarante écuyers; et fut la fête baillée et délivrée aux hérants pour noncier (annoncer) et signifier deçà et delà la mer jusques au royaume d'Écosse.

En ce temps le roi de France revenu à Paris, depuis le mariage de sa fille, et les seigneurs retournés en leurs lieux, étoit grand' nouvelle en France, car on proposoit que tantôt, à l'entrée de mars [1], le roi de France prendroit le chemin à puissance d'aller et entrer en Lombardie et de détruire

(1) Ceci se rapporte à l'an 1397 d'après le N. St. J. A. B.

messire Galéas duc de Milan; et l'avoit pris le roi de France en telle haine que point ne vouloit ouïr parler du contraire que le voyage ne se fît; et lui devoit le roi d'Angleterre envoyer six mille archers; et proprement le duc de Bretagne qui tout le temps s'étoit tenu avecques le roi, s'étoit offert à lui pour aller en ce voyage atout (avec) deux mille lances de Bretons; et se faisoient jà les pourvéances du roi et des seigneurs sur les chemins au dauphiné de Vienne et en la comté de Savoie. Et quand le duc de Bretagne se départit du roi et des seigneurs pour retourner en son pays, messire Pierre de Craon qui étoit condamné envers la reine de Jérusalem à payer cent mille francs, et sur ce il tenoit prison au châtel du Louvre à Paris, et là étoit à ses frais et coûtages, il m'est avis que le duc de Bourgogne fit tant par prières au roi et aux seigneurs et par bons moyens qu'il amena en sa compagnie son cousin messire Pierre de Craon [1]. Je crois assez qu'il promit payer à termes la reine dessus nommée. De ce paiement du duc de Bretagne et de messire Pierre de Craon, je me cesserai à parler à présent et traiterai des aventures de Turquie.

(1) L'anonyme de St. Denis dit que le roi de France accorda la grâce de Pierre de Craon à la demande du roi d'Angleterre. J. A. B.

CHAPITRE LII.

Comment le siége que les François avoient mis devant la forte ville de Nicopoli en Turquie fut levé par l'Amorath-baquin, et comment ils y furent déconfits et tués, et comment les Hongrès s'enfuirent.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment le roi de Hongrie et les seigneurs de France qui cette saison étoient allés au royaume de Hongrie pour quérir les armes avoient vaillamment passé la rivière de la Dunoe (Danube) et étoient entrés en Turquie, et tout l'été depuis le mois de juillet y avoient fait moult d'armes, pris et mis à mercy moult de pays, villes et châteaux, ni nul n'étoit allé au-devant qui pût résister à leur puissance; et avoient assiégé la cité de Nicopoli et durement atteinte et tellement mené par force d'assauts qu'elle étoit en petit d'état et sur le point de rendre; et ne oyoient nulles nouvelles de l'Amorath-baquin; et jà avoit dit le roi de Hongrie aux seigneurs de France, aux comtes de Nevers, d'Eu, de la Marche, de Soissons, au seigneur de Coucy et aux barons et chevaliers de France et de Bourgogne: « Beaux seigneurs, Dieu merci nous avons eu bonne saison, car nous avons moult fait d'armes et détruit de la Turquie.

Je tiens et compte cette ville de Nicopoli pour nôtre toutefois que nous voudrons; elle est si menée et astreinte qu'elle ne se peut tenir; si que, tout considéré, je conseille que, la ville prise et mise à notre merci, nous n'allons plus avant pour la saison. Nous nous retrairons delà la Dunoe au royaume de Hongrie auquel j'ai plusieurs cités, villes et châteaux tous appareillés et ouverts pour vous recevoir, car c'est raison, au cas que vous m'aidiez à faire ma guerre contre ces Turcs lesquels je trouve et ai trouvés durs ennemis. Et cet hiver nous ferons nos pourvéances, chacun si comme il les voudra avoir pour l'été à venir, et signifierons notre état au roi de France, lequel, sur l'été qui retournera, nous rafraîchira de nouvelles gens. Et espoir (peut-être), quand il sçaura l'ordonnance et le commandement de nous, aura-t-il affection d'y venir en personne, car il est jeune et de grand'volonté et aime les armes. Et vienne ou non, à l'été qui retourne, s'il plaît à Dieu, nous acquitterons le royaume d'Arménie et passerons le bras Saint George, et irons en Syrie et acquitterons les ports de Japha et de Baruth, et conquerrons Jérusalem et toute la sainte terre; et si le soudan vient au-devant, nous le combattrons et point ne s'en partira sans bataille. »

Ainsi avoit dit et proposé le roi de Hongrie aux seigneurs de France, et tenoient et comptoient Nicopoli pour leur: mais il en aviendra bien autrement. Toute cette saison le roi Basaach (Bajazet) de Turquie, dit l'Amorath-baquin, avoit fait son armée de Sarrasins et de mécréants; et étoient priés et deman-

dés jusques au royaume de Perse; et se présentèrent tous les seigneurs de sa loi à lui aider pour détruire la sainte chrétienté; et avoient tous passé le bras Saint George; et étoient bien deux cent mille de puissance; et du nombre d'eux n'étoient point les Chrétiens certifiés. Et tant approchèrent le roi Basaach (Bajazet) et ses gens, en cheminant les couvertes voies, qu'ils approchèrent la cité de Nicopoli; et rien ne savoient les Chrétiens de leur convenant (arrangement) ni qu'ils fussent si près d'eux approchés comme ils étoient. Celui Amorath-baquin savoit de guerre tant qu'on pouvoit savoir et fut un moult vaillant homme et de grand' emprise; et bien le montra par le grand sens qui en lui étoit. Il avisoit bien la puissance des Chrétiens et disoit qu'ils étoient vaillants gens. L'Amorath-baquin qui venoit lever le siége devant la cité de Nicopoli chevauchoit en l'ordonnance que je vous dirai. Tout son ost étoit en ailes à manière d'une herse, et comprenoient bien ses gens une grand' lieue de terre; et devant, environ une lieue, pour faire montre et visage, chevauchoient environ huit mille Turcs; et les deux ailes de la bataille l'Amorath baquin étoient ouvertes au front devant et étroites derrière; mais elles épaississoient toudis (toujours); et étoit l'Amorath au fond de la bataille, et tous cheminoient à la couverte; et les huit mille Turcs qui faisoient l'avant-garde de devant étoient ordonnés en cette entente pour faire montre et visage. Mais si très tôt qu'ils verroient les Chrétiens approcher, petit à petit ils devoient reculer et eux retraire au fort de la grosse

bataille, et ces deux ailes, lesquelles étoient toutes ouvertes, quand les Chrétiens seroient entrés dedans, se devoient devant clorre et mettre en une et par grand'puissance de peuple tout étreindre et confondre, tant qu'ils trouveroient et encontreroient et enclorroient en leurs ailes. Ainsi fut faite l'ordonnance de la bataille l'Amorath-baquin.

Avint en ce temps que on compta l'an mil trois cent quatre-vingt et seize, le lundi devant le jour Saint Michel, au mois de septembre, sur le point de dix heures, ainsi que le roi de Hongrie et tous les seigneurs et leurs gens qui au siége devant Nicopoli étoient séoient au à dîner, nouvelles vinrent en l'ost de leurs ennemis que les Turcs chevauchoient; et si comme il me fut dit, les coureurs ne rapportèrent pas la vérité de la besogne, car ils n'avoient pas chevauché si avant qu'ils eussent vu la puissance des deux ailes et de la grosse bataille du dit l'Amorath; car si très tôt qu'ils virent l'avant-garde, ils ne chevauchèrent plus avant, ou ils n'osèrent, ou ils n'étoient pas hommes d'armes de sage emprise. Et avoient les François leurs découvreurs et les Hongrès les leurs. A leur retour chacun coureur retourna devers ses seigneurs et maîtres, et rapportèrent nouvelles, aussitôt l'un comme l'autre. La greigneur (majeure) partie de tout l'ost séoit au dîner. Nouvelles vinrent au comte de Nevers et à tous seigneurs en général en disant: « Or tôt, armez-vous et apprêtez que vous ne soyez surpris et déçus, car voici les Turcs qui viennent et chevauchent. » Ces nouvelles réjouirent grandement plusieurs Chrétiens

qui désiroient les armes, et levèrent sus, et boutèrent les tables outre, et demandèrent les armes et les chevaux, et avoient le vin en la tête dont ils s'étoient échauffés, et se trairent (rendirent) chacun qui mieux sur les champs. Bannières et pennons furent développés et mis avant. Si se traist (rendit) chacun dessous sa bannière et son pennon, et là fut développée la bannière Notre-Dame; et étoit ordonné pour elle ce vaillant chevalier messire Jean de Vienne, amiral de France. Moult s'avancèrent les François d'eux armer et traire sur les champs, et y furent tous de premier en très grand'puissance, et arroi et doutoient moult petit des Turcs à ce qu'ils montroient, car ils ne cuidoient (croyoient) point que le nombre y fût si grand comme il étoit, et l'Amorath en propre personne.

Ainsi que les seigneurs de France issoient hors de leurs logis et venoient moult hâtivement sur les champs à petite ordonnance, vint le maréchal du roi de Hongrie, un moult appert et vaillant chevalier qui s'appeloit messire Henry d'Esten Lemhalle monté sur un coursier très bien allant; et portoit un court pennon de ses armes qui étoient d'argent à une noire croix ancrée que on appelle en armoierie un fer de moulin; et vint chevauchant jusques aux seigneurs de France, et s'arrêta devant la bannière Notre-Dame; et là étoient la plus grand'partie des barons de France, et dit tout haut que bien fut ouï et entendu: « Je suis ci envoyé de par monseigneur le roi de Hongrie, et vous prie et mande par moi que point ne faites si grand outrage que d'aller com-

mencer bataille et assaillir les ennemis jusques à tant que vous aurez de par le roi autres nouvelles, car il fait doute que nos découvreurs et coureurs, et aussi font ceux de son conseil, n'ont point bien rapporté la certaineté des Turcs; et dedans deux heures ou environ vous aurez autres nouvelles, car nous avons envoyé chevaucheurs qui chevaucheront plus avant que ceux n'ont fait qui y ont été envoyés et qui en sont retournés et par lesquels nous avons eu ces nouvelles, et soyez tous assurés que les Turcs ne vous gréveront point si vous ne les assaillez, jusques à tant qu'ils seront en puissance tous ensemble. Or faites ce que je vous devise, car c'est l'ordonnance du roi et de son conseil, je m'en retourne et ne puis plus demeurer. »

A ces mots s'en retourna le maréchal de Hongrie et les seigneurs demeurèrent, et se mirent ensemble pour savoir quelle chose ils feroient. Là fut demandé au seigneur de Coucy quelle chose étoit bonne à faire, il répondit: « Le roi de Hongrie a cause de nous mander ce qu'il veut que nous fassions; et l'ordonnance du maréchal est bonne. » Or me fut dit que messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France, se felonna (irrita) de ce que on ne lui avoit demandé premièrement l'avis de sa réponse et que le sire de Coucy s'étoit avancé de parler; et dit, par orgueil et par dépit, tout le contraire que le sire de Coucy avoit dit et remontré, et dit: « Oil, oil, le roi de Hongrie veut avoir la fleur et l'honneur de la journée. Nous avons l'avant-garde et jà le nous a-t-il donné, si le nous veut retollir (ravir)

d'avoir la première bataille; et qui que l'en croye je ne l'en croirai jà. » Et puis dit au chevalier qui portoit sa bannière: « Au nom de Dieu et de Saint George, va, car on me verra hui bon chevalier. »

Quand le sire de Coucy eut ouï le connétable de France ainsi parler, si tint la parole à grand' présomption et regarda sur messire Jean de Vienne qui tenoit et portoit la bannière Notre-Dame, la souveraine de toutes les autres, et leur ralliance. Si lui demanda quelle chose étoit bonne à faire: « Sire de Coucy, répondit-il, là où vérité et raison ne peut être ouïe, il convient que outre-cuidance (témérité) règne; et puisque le comte d'Eu se veut combattre et assembler aux ennemis, il faut que nous le suivions; mais nous serions plus forts si nous étions tous ensemble que nous ne serons là où nous assemblerons (attaquerons) sans le roi de Hongrie. » Et quoique ainsi ils devisassent et parlassent sur les champs, les mécréants approchoient moult fort; et les deux ailes des batailles, où bien avoit en chacune soixante mille hommes, se commençoient à approcher et à clorre; et se trouvèrent les Chrétiens en my (milieu) eux; et si reculer voulsissent (eussent voulu) si ne pussent-ils pour eux, tant étoient fortes et épaisses les ailes.

Lors connurent tantôt plusieurs chevaliers et écuyers usés d'armes que la journée ne pouvoit être pour eux. Nonobstant ce, ils s'avançèrent et suivirent la bannière Notre Dame que ce vaillant chevalier, messire Jean de Vienne, portoit. Là étoient ces seigneurs de France en leurs armes et si proprement que chacun sembloit un roi; et quand ils assemblè-

rent premièrement aux Turcs, si comme il me fut dit, ils n'étoient pas sept cents. Or regardez la grand folie et outrage; car si ils eussent attendu le roi de Hongrie et les Hongrès, où bien avoit soixante mille hommes, ils eussent fait un grand fait; et par eux et leur orgueil fut toute la perte; et le dommage qu'ils reçurent si grand que depuis la bataille de Raincevaux (Roncevaux) où les douze pairs de France furent morts et déconfits [1] ne reçurent si grand dommage. Mais à voire (vrai) dire, ils firent, avant qu'ils chéissent (tombassent) au dangier (pouvoir) de leurs ennemis, grand' foison d'armes et véoient bien les plusieurs chevaliers et écuyers qu'ils s'alloient perdre, et tout par orgueil et bobaut (vanité) d'eux; et déconfirent ces François la première bataille, et mirent en chasse, et vinrent sur un grand val où l'Amorath atout (avec) sa puissance étoit; lors voulurent les François retourner devers l'ost car ils étoient tous montés sur chevaux couverts, mais ne purent, car ils furent enclos et serrés de toutes parts. Là eurent grand' bataille, dure et fort combattue; et durèrent les François moult longuement.

Les nouvelles vinrent en l'ost au roi de Hongrie que les Chrétiens François, Anglois et Allemands se combattoient aux Turcs, et que point n'avoient tenu son ordonnance ni conseil, ni de son maréchal aussi; si fut moult courroucé, et bien y avoit cause; et con-

(1) Froissart puise ses renseignements sur l'histoire de Charlemagne dans les romans de chevalerie. J. A. B.

nut tantôt que la journée n'étoit point pour eux. Si dit ainsi au grand maître de Rhodes qui étoit de côté de lui : « Nous perdrons hui la journée par l'orgueil et bobant (vanité) de ces François ; et s'ils m'eussent cru nous avions gens assez pour combattre nos ennemis. » A ces paroles regarda le roi de Hongrie derrière lui et vit que ses gens fuyoient et déconfisoient d'eux mêmes, et que les Turcs les mettoient en chasse ; dont il vit que point n'y auroit de recouvrance. Là dirent ceux qui étoient de-lez lui : « Sire, sauvez vous, car si vous êtes mort ou pris, toute Hongrie est perdue. Il convient hui perdre la journée par l'orgueil des François, leur vaillance leur tournera à outre-cuidance ; car tous y seront morts et pris, ni jà nul ne se sauvera. Si échappez ce danger, si vous nous en créez. »

Au roi de Hongrie n'avoit que courroucer quand il vit qu'il perdoit la journée par le désarroi (désordre) François, et qu'il le convenoit fuir s'il ne vouloit être mort ou pris. A voire (vrai) dire, là avint très grand' pestillence sur les François et sur les Hongriens ; car vous savez, qui fuit on le chasse. Les Hongriens fuyoient sans ordonnance ni arroi, et les Turcs les chassoient à pouvoir ; si en y eut de morts moult, et de pris en chasse. Toutefois Dieu aida le roi de Hongrie et le grand maître de Rhodes ; ils entrèrent dedans, eux septième seulement, et élongèrent (quittèrent) tantôt la rive ; autrement ils eussent été tous morts ou pris ; car les Turcs vinrent jusques au rivage et là eut grand' occision de ceux qui poursuivoient le roi et qui se cuidoient (croyoient) sauver.

Or parlons des François et des Allemands qui se combattoient vaillamment et moult d'armes y firent. Quand le sire de Montcaurel, un vaillant chevalier d'Artois, vit que la déconfiture tournoit sur eux, il avoit là un sien jeune fils; si dit à un écuyer: « Prends mon fils, si le mène, tu te peux bien partir, par cette aile là qui est toute ouverte; sauve moi ma fame (réputation). J'attendrai l'aventure avecques les autres. »

L'enfant quand il ouït parler son père dit que point il ne se départiroit ni le lairroit. Mais le père fit tant à force que l'écuyer l'emmena et le mit hors du péril, et vinrent sur la Dunoe. Mais là endroit l'enfant de Montcaurel qui étoit mérencolieux (triste) pour son père qu'il laissoit fut noyé par grand'mésanventure entre deux barges, ni oncques nul ne le put sauver.

Messire Guillaume de la Trimouille étoit en la bataille et se combattit moult vaillamment; et fit ce jour grand fait d'armes; et fut là occis, et un sien fils sur lui.

Messire Jean de Vienne qui portoit la bannière Notre Dame fit merveilles d'armes mais il fut là occis, la bannière Notre Dame entre ses poings. Ainsi fut-il trouvé.

Toute la force des seigneurs de France qui pour ce jour furent à la besogne de Nicopoli fut là ruée jus et déchirée auques (aussi) par la manière et ordonnance que je dis.

Messire Jean de Bourgogne, comte de Nevers, étoit en si grand arroi et si riche qu'il se pouvoit

faire; et aussi étoient messire Guy de La Trimouille et plusieurs barons et chevaliers de Bourgogne qui tous s'étoient efforcés pour l'amour de lui. Là eut deux écuyers de Picardie, vaillants hommes, lesquels s'étoient trouvés en plusieurs places de rencontres et de batailles et en étoient partis et issus à leur honneur, et aussi firent-ils de la besogne de Nicopoli. Ce furent Guillaume de Bu et le Borgne de Montquel. Ces deux écuyers, par grand' vaillance et fait d'armes et hardiment combattre, passèrent outre les batailles et retournèrent en la bataille par deux fois où ils firent plusieurs appertises d'armes; et là furent occis. A voire (vrai) dire les chevaliers et écuyers de France qui là furent, et les étrangers d'autres nations, s'acquittèrent et portèrent au combat moult vaillamment, et y firent moult d'armes. Et si les Hongriens se fussent aussi vaillamment portés et acquittés que firent les François la besogne fût autrement tournée que elle ne fit. Mais de tout le méchef, à considérer raison, les François, en furent cause et coulpe (faute), car par leur orgueil tout se perdit. Là avoit un chevalier de Picardie qui s'appeloit messire Jacques de Helly, lequel avoit demeuré en son temps en Turquie et avoit servi en armes l'Amorath-baquin (Amurat) père à ce roi Basaach (Bajazet) dont je parle présentement; et savoit un peu parler de Turc. Quand il vit que la déconfiture couroit sur eux, si eut avis de soi sauver, car il véoit que qui pouvoit venir jusques à être pris il se rendoit et mettoit à sauveté; et Sarrasins qui sont convoiteux sur or et argent les prenoient et tour-

noient de côté et les sauvoient. Par cette manière fut-il sauvé de non être occis en la prise. Et aussi un écuyer de Tournesis qui se nommoit Jacques du Fay et avoit servi au roi de Tartarie lequel roi s'appeloit Tauburin (Tamerlan); et quand ce Jacques sçut les nouvelles que les François venoient en Turquie il prit congé au roi de Tartarie lequel lui donna assez légèrement; si fut à la bataille là pris et sauvé proprement des gens du roi Tauburin de Tartarie qui là étoient; car le roi Tauburin, à la prière et requête de l'Amorath y avoit envoyé grand nombre de gens d'armes ; ainsi que tous rois chrétiens ou payens, quand mestier est, confortent l'un l'autre [1].

Ce grand dommage reçurent devant Nicopoli en Turquie les François [2] et furent tous morts et tous pris; et ce qu'ils étoient si richement armés et arroyés de si riches armures que ce sembloient rois en sauva à grand nombre les vies; car Sarrasins, Turcs et tous ceux de leur foi sont grandement convoiteux sur or et argent, et il leur étoit avis que, des seigneurs que pris avoient, ils extorqueroient grand' finance, et les tenoient encore à plus grands seigneurs qu'ils n'étoient. Messire Jean de Bourgogne, comte de Nevers, fut pris. Aussi furent le comte d'Eu, le comte de la Marche, le sire de Coucy, messire Henry de Bar, messire Guy de la Trimouille,

(1) Ce fait est contraire à l'histoire. J. A. B.

(2) J'ai cherché inutilement quelques détails complets sur l'affaire de Nicopoli dans les historiens Hongrois et Turcs, et n'ai rien pu trouver d'aussi étendu que le récit Froissart; j'ai cependant réuni dans l'Appendice à la fin de ce volume, ce que j'avois pu obtenir à cet égard. La fête de St. Simon et St-Jude, jour de la bataille, tombe le 28 octobre. J. A B.

messire Boucicaut et plusieurs autres; et messire Philippe de Bar morts sur la place, et messire Jean de Vienne, Guillaume de la Trimouille et son fils. Sur l'espace de trois heures, cette grosse bataille fut faite; et perdit le roi de Hongrie tout son arroi entièrement et toute sa vaisselle d'or et d'argent que (car) là avoit chambres, joyaux et autres choses; et se sauva lui septième tant seulement; et entra en un batel de Rhodes lequel avoit là amené pourvéances [1], dont il lui prit bien, car autrement il eût été mort et pris sans recouvrer. Et y eut en fuyant morts et occis moult plus d'hommes assez que en la bataille et noyés grand nombre. Heureux étoit qui se pouvoit sauver ni échapper par quelque voie que ce fût.

Quand toute cette déconfiture fut passée, et que Turcs, Persans, et tous autres là envoyés de par le soudan et les rois payens, furent retraits en leurs logis, c'est à entendre ès trefs, tentes et pavillons que conquis avoient des Chrétiens, et que bien garnis trouvèrent, et remplis de moult de biens, de vins, viandes et de pourvéances toutes prêtes dont ils se aisèrent et menèrent leur gloire en joie et en revel, ainsi que peuple lequel a eu victoire sur ses ennemis, le roi Basaach (Bajazet) dit l'Amorathbaquin vint descendre à (avec) grand nombre de

(1) Je lis dans l'histoire de Chypre (t. II. p. 19. ch. I.) que Sigismond roi de Hongrie et Philibert de Naillac, grand maître de Rhodes qui s'était réuni aux François avec la fleur de ses chevaliers, eurent le bonheur d'attraper sur le bord du Danube la flotte vénitienne commandée par Thomas Mounigo qui les reçut et conduisit; Philibert de Naillac à Rhodes, et Sigismond en Dalmatie. J. A. B.

ménestrels, selon l'usage qu'ils ont en leur pays, devant la maîtresse tente qui avoit été au roi de Hongrie; laquelle étoit belle noble et bien ornée de beaux parements où ledit Amorath prit grand'plaisance et magnificence; et se glorifioit en son cœur de la belle journée qu'il avoit eue sur les Chrétiens, et en remercioit Dieu selon sa loi où il créoit et que les payens créoient; et quand on l'eut désarmé pour rafraîchir et refroidir, il s'assit sur un tapis de soie en mi la tente, et fit venir devant lui tous ses plus principaux grands amis pour gengler (causer) et bourder (plaisanter) à eux; et il même les mettoit en voie et en matière de rire et de jouer et d'ébattre; et disoit que prochainement tous passeroient à puissance au royaume de Hongrie et conquerreroient tout le pays, et ensuivant tous les autres royaumes et pays chrétiens, et mettroient en son obéissance; et lui suffiroit de tenir chacun en sa loi, mais (pourvu) qu'il en tînt la seigneurie; et voudroit régner comme Alexandre de Macédoine qui fut roi sur douze ans de tout le monde; duquel sang il se disoit et duquel lignage il étoit descendu et issu; et tous ceux qui environ lui étoient lui accordoient sa parole et s'inclinoient contre lui. Là fit le roi Basaach faire trois commandements. Le premier fut que quiconque avoit prisonnier, il le mît avant dedans le second jour et amenât devers le roi et ses hommes. Le second mandement fut que tous les morts fussent cherchés et visités et les nobles qui se montroient à être plus grands seigneurs que les autres fussent tous traits d'un côté et laissés en

leurs points tant que il les eût vus; car il vouloit là aller devant souper. Le tiers commandement fut que on enquît justement et véritablement entre les morts et les vifs si le roi de Hongrie étoit mort ou vif ou pris prisonnier. Tout fut fait ainsi comme il l'ordonna, ni nul n'eût osé faire du contraire.

Quand l'Amorath-baquin fut rafraîchi et remis en autres habits, il lui vint en plaisance et volonté qu'il iroit voir les morts où la bataille avoit été, car lui fut dit que grand nombre de gens il avoit perdu; et que trop lui avoit coûté la bataille: desquelles paroles il étoit moult émerveillé et ne les pouvoit croire. Si monta à cheval, et grand nombre des nobles de son ost en sa compagnie; et étoient les plus prochains du roi et de son conseil Alisbasaach et le Sourbasaach [1]. Aucuns gens disoient que c'étoient ses frères, mais il ne les vouloit point connoître et disoit qu'il n'avoit nuls frères. Quand il fut venu jusques au lieu là où la bataille avoit été, et que les morts et occis gisoient, si trouva en vérité ce que dit lui avoit été; car pour un Chrétien qui là gisoit mort, il y avoit trente Turcs ou autres hommes de sa loi. Si fut durement courroucé en soi-même et dit tout haut: « Il y a ci eu crueuse

(1) Mots qui correspondent probablement aux mots turcs Ali-Bajazet, et Suléim-Bajazet. Si c'est des frères de Bajazet que veut parler Froissart, il n'en eut qu'un Yacub Tchelebi qu'il avait fait étrangler à la suite d'une révolte. S'il veut parler de ses enfants il en eut quatre suivant Cantemir: Mustapha tué dans la bataille contre Tamerlan, Soliman Tchelebi, Mose Tchelebi et Mohammed qui tous trois furent sultans après lui. Les Historiens grecs lui donnent cinq fils qu'ils appellent: Erdogul, Issa. Calapin, Cyricelebis et Cibelin. faisant de Tchelebi, *noble*, un nom propre. Phranzès les appelle Moses, Jyusuph, Yessi, Musulman et Mohammed. J. A. B.

(cruelle) bataille sur nos gens, et fort se sont défendus ces Chrétiens. Mais je ferai cette occision bien comparoir (payer) à ceux qui sont demeurés en vie. »

Adonc se départit le roi de la place, et retourna aux logis et se aisa de ce qu'il trouva, tant du sien que de ce qu'ils avoient trouvé et conquêté, et passa la nuit en grand' fureur de cœur. Quand ce vint au matin, avant qu'il fût levé ni qu'il se montrât, grand nombre de ses hommes s'assemblèrent en la place, devant sa tente, pour voir et savoir quelle chose il voudroit faire des prisonniers qui pris étoient, car commune renommée couroit entre eux que tous seroient détranchés et démembrés sans nully (personne) prendre à merci ni à pitié. L'Amorath-baquin avoit réservé, quelque fureur ou courroux qu'il eût, et ordonné de soi-même, que les plus grands seigneurs des Chrétiens et que ses hommes avoient pris, trouvés et vus en grand arroi en la bataille, fussent tournés d'un côté; car lui fut dit que cils (ceux-là) paieroient grand' rançon, et pour ce étoit-il incliné à eux sauver. Avecques tout ce, il étoit bien avenu que plusieurs Sarrasins et Payens, Persans, Tartres, Arabes, Lectuaires [1], et Surs (Syriens) avoient pris des prisonniers dont ils pensoient grandement mieux valoir, ainsi qu'ils firent; si les célèrent et mucèrent (cachèrent) et ne vinrent pas tous à la connoissance de l'Amorath. Et advint que messire Jacques de Helly fut le mardi

(1) Je ne sais quel est ce nom. J. A. B.

au matin amené devant la tente du roi avecques plusieurs autres, et ne l'osa celui qui l'avoit pris plus céler ni garder. Et ainsi qu'on attendoit la venue de l'Amorath, chevaliers et hommes de son hôtel se tenoient là tous cois, et regardoient les prisonniers. Si eut ledit chevalier de France celle aventure à bonne pour lui qu'il fut reconnu des gens et serviteurs du corps et hôtel de l'Amorath-baquin. Si fit reconnoissance à eux, et eux à lui, et le délivrèrent tantôt les Turcs qui le reconnurent des mains de celui qui pris l'avoit; et demeura ès mains et ordonnance des hommes de l'Amorath dont il tenoit l'aventure à belle; et voirement (vraiment) le fut-elle, ainsi que vous orrez recorder; car aux aucuns Chétiens elle fut piteuse et crueuse.

Avant ce que le roi Basaach (Bajazet) vînt en la place, ni que il se montrât généralement à tous ses hommes, on avoit enquis et demandé par ordonnance, lesquels des seigneurs chrétiens étoient les plus grands; et furent bien examinés des latiniers (interprètes) du roi; et mis d'un côté, pour sauver et non occire messire Jean de Bourgogne, comte de Nevers, chef de tous les autres; secondement messire Philippe d'Artois, comte d'Eu, le comte de La Marche, le sire de Coucy, messire Henry de Bar, messire Guy de La Trimouille; et tant qu'il en y eut jusques à huit lesquels l'Amorath-baquin voulut voir et parler à eux, et les regarda moult longuement; et furent conjurés ces seigneurs sur leur foi et sur leur loi, si ils étoient tels que ils se nommoient. Et encore, pour mieux savoir la vérité, on s'avisa que on

envoyeroit devers eux le chevalier François que je nomme messire Jacques de Helly car par raison il les devoit connoître; et jà étoit-il reconnu de l'Amorath auquel il avoit servi. Si étoit pris sus et hors du péril de la mort. Si lui fut dit et demandé si connoissoit ces chevaliers de France prisonniers qui là étoient tous ensemble au fond des autres. Il répondit: « Je ne sçais; si je les véois, je les reconnoitrois bien. » Donc lui fut dit et enjoint: « Allez devers eux et les avisez et regardez bien, et rapportez la certaineté d'eux à l'Amorath et de leurs noms; car sur votre parole il aura avis. » Il le fit ainsi que dit et ordonné lui fut, et s'en vint devers les seigneurs dessus nommés et s'inclina, et tantôt les avisa et connut. Si parla à eux et leur dit son aventure, et comment il étoit là envoyé de par l'Amorath à savoir si ils étoient tels que ils se disoient et nommoient. Ils répondirent sagement, et dirent: « Messire Jacques, vous nous connoissez tous, et si véez comme la fortune est contre nous, et que sommes en grand danger et en la merci de ce roi. Si que pour nous sauver les vies, faites nous encore, plus grands devers le roi que nous ne sommes; et lui dites que nous sommes hommes et seigneurs pour payer grand' finance. » Donc répondit messire Jacques: « Messeigneurs, tout ce ferai-je volontiers, et à ce faire suis-je tenu. » Donc retourna le chevalier devers l'Amorath et son conseil et leur dit que ces seigneurs qui pris étoient et auxquels présentement parlé avoit, étoient les plus grands et nobles du royaume de France et moult prochains du lignage

du roi de France, et paieroient pour leur délivrance grand'somme d'or. Ces paroles furent assez agréables à l'Amorath; et voulut entendre à autre chose et dit ainsi, que ceux tant seulement réservés, tous les autres qui prisonniers étoient seroient morts et détranchés; et délivreroit-on le pays d'eux, par quoi tous les autres s'y exempliroient. Adonc se montra le dit roi à tout le peuple qui là étoit assemblé; et quand ils le virent venir, tous s'inclinèrent contre lui et lui firent la révérence; et se mirent les hommes de l'Amorath en deux ailes, et le comte de Nevers, et ceux qui réservés étoient de non mourir assez près d'eux, car le roi vouloit que ils vissent la correction et discipline que on feroit du demeurant des autres. A laquelle chose les Sarrasins étoient tous enclins et désirant de ce faire.

Donc furent amenés, ainsi que tous nuds en leurs linges draps, l'un après l'autre, plusieurs bons chevaliers et écuyers du royaume de France et d'autres nations qui pris avoient été en la bataille et sur la chasse, devant l'Amorath-baquin; lesquels il regarda un petit, et quand il les avoit vus on les tournoit hors de son regard. Car il faisoit un signe qu'ils fussent morts et détranchés, et sitôt qu'ils entroient entre ceux qui les épées toutes nues les attendoient, ils étoient morts et détranchés pièce à pièce sans nulle merci. Cette cruelle justice fit faire ce jour l'Amorath-baquin; et en y eut plus de trois cents tous gentils hommes de diverses nations mis en ce parti; dont ce fut dommage et pitié quand

ainsi furent tourmentés pour l'amour de notre sauveur Jésus-Christ qui en veuille avoir les âmes. Et entre lesquels qui furent là détranchés et occis en la forme et manière que je vous dis, ce gentil chevalier François et Hainuyer, messire Henry d'Anthoing, en fut l'un. Dieu lui soit piteux et miséricors à l'âme! Et advint que messire Boucicaut, maréchal de France, fut amené tout nud avecques les autres devant le dit Amorath; et eût eu cette peine et cette mort crueuse (cruelle) sans merci, si le comte de Nevers ne l'eût avisé; mais si très tôt que il le vit, il se départit de ses compagnons qui tous ébahis étoient de la crueuse peine que on faisoit souffrir à leurs gens, et s'en vint mettre et jeter à genoux devant le roi Basaach, et lui pria de bon cœur et très à certes que on voulsist (voulût) sauver et respiter (épargner) ce chevalier nommé Boucicaut, car il étoit trop grandement bien du roi de France, et puissant assez pour payer grand' rançon; et lui fit encore le dit comte signe en comptant d'une main en l'autre qu'il payeroit grand' finance, pour mieux adoucir la fureur du roi. Le roi s'inclina et descendit à la parole et prière du comte de Nevers; et fut messire Boucicaut tourné d'un côté et mis avecques les autres et respité (épargné) de non mourir[1]. Depuis en y eut des autres, et tant que le nombre ci-dessus fut accompli et empli. Cette crueuse vengeance et justice faite des Chrétiens, on

(1) Cet événement est aussi raconté dans le Livre des faits du Maréchal de Boucicaut. J. A. B.

entendit à autres choses. Et me semble qu'il advint ainsi, selon ce que je fus informé, que l'Amorath eut plaisance et volonté que la belle journée de victoire qu'il avoit eue sur les Chrétiens, et la prise du comte de Nevers, seroit signifiée en France et manifestée par un chevalier de France. Si furent pris trois chevaliers François entre lesquels messire Jacques de Helly étoit l'un, et furent amenés devant l'Amorath et le comte de Nevers, et fut demandé au dit comte lequel des trois il vouloit qu'il fît le message et allât devers le roi de France et son père le duc de Bourgogne. Messire Jacques de Helly eut cette bonne aventure, pourtant que le comte de Nevers le connoissoit bien, et dit: « Sire, je veux que celui-ci y voise (aille) de par vous et de par nous.» Cette parole fut acceptée de l'Amorath; et demeura messire Jacques de Helly avecques l'Amorath et les seigneurs de France, et les autres deux chevaliers furent renvoyés et délivrés au peuple pour occire et démembrer ainsi qu'ils le firent, dont ce fut pitié. Après toutes ces choses et ordonnances faites on s'apaisa; et entendit le dit roi que le roi de Hongrie n'étoit ni mort ni pris mais s'étoit sauvé. Si eut conseil qu'il se trairoit en Turquie et devers la cité de Burse [1] et là seroient menés ses prisonniers, et que pour cette saison il en avoit assez fait, et donneroit à ses hommes congé et à ceux des lointains royaumes qui servi l'avoient en ce voyage.

(1) Ancienne Prusse aujourd'hui Brousse. J. A. B.

Ainsi fut fait comme il l'ordonna; et se départirent ses osts, car il en y avoit de Tartarie, de Perse, de Mède, de Syrie, d'Alexandrie, de Letto [2] et de moult lointaines contrées de mécréants. Encore avecques toutes ces ordonnances fut ordonné et délivré par l'Amorath le chevalier François messire Jacques de Helly de retourner en France, et lui fut enjoint et chargé qu'il prît son chemin parmi la Lombarbie; et lui saluât le duc de Milan et vouloit bien l'Amorath-baquin, et étoit son intention, que messire Jacques de Helly sur son chemin, partout où il viendroit et passeroit, prononçât et manifestât la belle journée de victoire que l'Amorath avoit eue sur les Chrétiens. Le comte de Nevers escripsit (écrivit) pour lui et pour tous les autres qui pris étoient au roi de France, à son père le duc de Bourgogne et à la duchesse sa mère. Quand le chevalier eut toute sa charge, tant de lettres comme de paroles, il se départit de l'Amorath et des barons de France et se mit à voie; et fit l'Amorath-baquin jurer et certifier le dit chevalier que, fait son voyage en France et noncié (annoncés) au roi et aux seigneurs tout ce dont chargé étoit, au plus tôt qu'il pourroit il se mettroit au retour. Ainsi le promit et jura le chevalier, et le tint à son loyal pouvoir. Nous nous souffrirons un peu à parler de l'Amorath-baquin et des seigneurs de France qui ses prisonniers étoient et demeurèrent tant qu'il lui vint à plaisance, et parlerons d'au-

(2) Nom qui m'est inconnu. J. A. B.

tres nouvelles qui toutes descendent de cette matière.

Après cette grand' déconfiture qui fut faite des Turcs et de leurs aidants sur les Chrétiens, si comme il est contenu ci-dessus en l'histoire, chevaliers et écuyers qui sauver se purent se sauvèrent. Et en y eut plus de trois cents chevaliers et écuyers qui ce lundi au matin étoient allés fourrager qui point ne furent à la bataille ni à la déconfiture ; car quand ils entendirent par les déconfits et fuyants comme la déconfiture se portoit sur leurs gens, ils n'eurent nul talent (désir) de retourner vers leurs logis, mais se mirent au plus tôt qu'ils purent à salvation, et prirent divers chemins en éloignant le péril de la Turquie. Et entrèrent les fuyants, François et d'autres nations, Allemands, Écossois, Flamands et autres en un pays qui joint à la Hongrie que on appelle la Blaquie (Valachie), et est une terre remplie de diverses gens. Et furent conquis sur les Turcs et tournés de force à la foi chrétienne.

Les gardes des ports et des pasages des villes et châteaux de cette contrée nommée la Blaquie laissoient entrer et venir assez légèrement les Chrétiens qui de la Turquie venoient entre eux et les logeoient; mais au matin, au prendre congé, ils tolloient (enlevoient) aux chevaliers et écuyers tout ce qu'ils avoient, et les mettoient en une pauvre cotelle (état), et leur donnoient un petit d'argent pour passer la journée tant seulement; cette grâce faisoient-ils aux

gentils hommes; et les autres gros varlets qui pas n'étoient gentils hommes ils les dépouilloient tous nuds et les battoient vilainement et n'en avoient nulle pitié; et eurent toutes gens, François et autres, moult de pauvretés et de peines à passer le pays de la Blaquie et toute la Hongrie. A peine pouvoient-ils retrouver qui pour l'amour de Dieu leur voulsist (voulût) donner du pain, ni eux au vêpre loger, ni héberger; et endurèrent ce danger les passants jusques à tant qu'ils furent venus à Vienne en Osteriche (Autriche). Là furent-ils recueillis plus doucement des bonnes gens qui en eurent pitié; et revêtoient les nuds, et départoient de leurs biens; et ainsi, parmi tout le royaume de Bohême; car s'ils eussent trouvé aussi durs les Allemands comme ils firent les Hongrès ils ne pussent être retournés, mais fussent tous morts de froid et de faim sur les chemins. Ainsi qu'ils venoient et retournoient seuls ou accompagnés, ils recordoient ces pauvres nouvelles; dont toutes gens qui les oyoient en avoient pitié; et plus les uns que les autres; et tant avalèrent ces affuyants qu'ils vinrent en France et à Paris. Si commencèrent à bouter hors ces angoiseuses nouvelles lesquelles de premier on ne vouloit ni pouvoit croire; et disoient les aucuns parmi la ville de Paris: « C'est dommage que on ne pend ou noie cette ribaudaille qui sème tous les jours tels gengles et fallaces (tromperies). » Nonobstant ces menaces tous les jours les nouvelles multiplioient et s'épartoient partout; car nouvelles gens revenoient qui en parloient, les uns en une manière et les autres en une autre.

Quand le roi de France entendit que telles nouvelles se multiplioient et continuoient, si ne lui furent pas plaisants, car trop grand dommage y avoit des nobles de son sang et des bons chevaliers et écuyers de son royaume de France; et fit un commandement à la fin que nul n'en parlât plus avant jusques à ce que on en seroit mieux informé de la vérité ou de la mensonge; et que tous ceux qui en parloient et disoient qu'ils retournoient de Hongrie et de Turquie fussent pris et boutés au châtelet à Paris. Si en y eut mis grand nombre; et leur fut bien dit que si on trouvoit en mensonge les paroles que dites avoient, il étoit ordonné qu'ils seroient tous noyés. Et en furent en la fureur du roi en grand'aventure.

CHAPITRE LIII.

Comment les nouvelles de la bataille de Hongrie furent sçues en l'hôtel du roi de France.

Or avint que la propre nuit de Noël que on dit en France Calendes, messire Jacques de Helly, sur heure de none, entra en la cité de Paris; et sitôt comme il fut descendu de son cheval à son hôtel il demanda où le roi étoit. On lui dit: « A Saint-Pol sur Seine. » Il se trait (rendit) cette part. Pour ce jour étoient de-lez (près) le roi, le duc d'Orléans son

frère, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon; le comte de Saint Pol, et moult de nobles du royaume de France, ainsi que à une telle solemnité les seigneurs vont volontiers voir le roi, et est d'usage. Messire Jacques de Helly entra en l'hôtel de Saint-Pol en l'arroi que je vous dis, tout housé (botté) et éperonné. Et pour ce jour il n'y étoit point connu, car il avoit plus poursuivi et hanté les parties lointaines, quérant les aventures, que les prochaines de sa nation. Si fit tant par sa parole qu'il approcha la chambre du roi et se fit à connoître; car il dit que il venoit tout droit de l'Amorath-baquin et de la Turquie, et avoit été à la bataille de Nicopoli où les Chrétiens avoient perdu; et de tout il apportoit certaines nouvelles, tant du comte de Nevers comme des autres seigneurs de France qui en sa compagnie étoient passés outre en Hongrie.

Les chevaliers de la chambre du roi entendirent à ces paroles volontiers; car bien savoient que le roi de France, le duc de Bourgogne et les seigneurs désiroient ouïr nouvelles véritables des parties dont il venoit. Si lui firent voie et audience à venir devant le roi. Quand il fut venu jusques au roi il s'agenouilla, ainsi que fut raison; et parla moult sagement en remontrant tout ce qu'il savoit et dont il étoit chargé à dire, tant de par l'Amorath-baquin que de par le comte de Nevers et les seigneurs de France qui prisonniers étoient. A toutes ces paroles entendit le roi de France volontiers; et aussi firent les seigneurs qui de-lez (près) lui étoient, car elles leur semblèrent véritables, ainsi que elles étoient. Si

fut de tout enquis et demandé et doucement examiné pour atteindre mieux et plus véritablement la matière; et à tout il répondit moult sagement et à point, tant que le roi et les seigneurs en furent contents; et furent moult courroucés du dommage que le roi Louis de Hongrie et les seigneurs avoient reçu; et d'autre part ils se réconfortoient en ce que le roi étoit échappé sans mort et sans prison; car ils supposoient et disoient et devisoient là entre eux, que encore il feroit de belles et grandes recouvrances sur l'Amorath et sur la Turquie, et leur porteroit encore moult de dommages; et si étoient moult réjouis de ce que le comte de Nevers et les comtes de la Marche et de Vendôme, messire Henri de Bar, le sire de Coucy, messire Guy de La Trimouille, et messire Boucicaut étoient hors du péril de mort et pris et retenus prisonniers; car toujours, ainsi que les seigneurs devisoient et disoient devant le roi, viennent seigneurs à rançon et à finance; et on trouveroit aucun moyen parquoi ils seroient rachetés et délivrés; car ainsi que messire Jacques de Helly leur disoit et remontroit, il espéroit bien que l'Amorath, dedans un an ou deux au plus tard, les mettroit à finance; car il convenoit or et richesses envoyer devers lui trop grandement; et ce savoit de sentiment; car il avoit demeuré et conversé en Turquie avecques eux et servi l'Amorath, père à icelui dont je parle maintenant, plus de trois ans.

Si fit le roi de France lever sur ses genoux le chevalier qui ces nouvelles avoit apportées et le conjouit (accueillit) grandement; et aussi firent les sei-

gneurs qui là étoient ; et lui dirent généralement qu'il étoit en ce monde bienheureux quand il avoit été à une telle journée de bataille et qu'il avoit la connoissance et accointance d'un si grand roi mécréant que de l'Amorath-baquin qui l'avoit envoyé en message devers le roi de France et les seigneurs ; de laquelle bonne aventure il et son lignage devoient trop mieux valoir. Si fit, tantôt et incontinent le roi de France ces nouvelles ouïes, délivrer hors de prison de châtelet tous ceux qui mis y avoient été pour les nouvelles paroles qui semées avoient été parmi Paris et ailleurs avant que messire Jacques de Helly fût venu. De laquelle délivrance ils eurent tous grand' joie, car plusieurs se repentoient de ce que ils avoient tant parlé.

Or s'épartirent ces nouvelles que messire Jacques de Helly apporta en France et à Paris et furent tenues à véritables. Ceux et celles qui leurs seigneurs, maris, frères, pères et enfants avoient perdu furent courroucés et à bonne cause. Les hautes dames de France telles que la duchesse de Bourgogne, pour son fils le comte de Nevers ; et sa fille Marguerite de Hainaut, pour son mari ledit comte, furent fort courroucées, et bien y avoit cause ; car ce leur tenoit trop près du cœur. Aussi furent Marie de Berry, comtesse d'Eu, pour son mari messire Philippe d'Artois, connétable de France ; la comtesse de La Marche, la dame de Coucy, et sa fille de Bar, la dame de Sully et toutes les dames généralement, tant au royaume de France comme ailleurs. Mais ce les réconfortoit au fort, quand

elles avoient assez pleuré et lamenté, qu'ils étoient prisonniers. Mais il n'y avoit nul réconfort en celles qui sentoient et entendoient leurs maris morts, et leurs frères, pères, enfants et amis. Et durèrent ces lamentations moult longuement parmi le royaume de France et ailleurs aussi.

Vous devez savoir que le duc de Bourgogne festoya grandement le chevalier de Helly qui ces nouvelles lui avoit apportées de son fils; et lui donna beaux dons et riches et le retint de ses chevaliers, parmi deux cents livres de revenue par an dont il le doua à tenir son vivant. Le roi de France et tous les seigneurs firent grand profit au dit chevalier, lequel mit en termes, puisqu'il avoit fait son message, qu'il lui convenoit retourner devers l'Amorath, car ainsi lui avoit été dit à son département, et se tenoit encore prisonnier à l'Amorath quoiqu'il fût venu, ce n'avoit été que pour apporter nouvelles, tant de l'Amorath et de sa victoire que des seigneurs de France qui prisonniers et morts étoient et avoient été à la bataille de Nicopoli. Ces paroles et significances de retour que messire Jacques fit au roi et aux seigneurs leur furent assez agréables, et leur sembloient raisonnables; et entendirent sur sa délivrance; et escripsirent (écrivirent) le roi, le duc de Bourgogne; et les seigneurs qui à Paris étoient, à leurs proesmes (parents) et amis. Mais avant toutes ces choses, avisé fut en conseil du roi de France que on envoyeroit de par le roi un chevalier d'honneur, de prudence, et de vaillance devers l'Amorath-baquin; et lequel son message fait au dit Amorath

retourneroit en France et rapporteroit secondes nouvelles du dit Amorath au cas que messire Jacques de Helly ne pouvoit retourner fors que par congé, car il étoit encore prisonnier, où qu'il fût, et obligé au dit Amorath.

Si fut élu à aller en ce voyage et faire le message de par le roi de France, messire Jean de Châtelmorant, chevalier pourvu de sens et de langage froid et attrempé (modéré) en toutes manières; et fut sçu et demandé à messire Jacques de Helly quels joyaux on pourroit transmettre et envoyer de par le roi de France au dit roi Basaach (Bajazet) qui mieux lui pussent complaire, afin que le comte de Nevers et tous les autres seigneurs qui prisonniers étoient en vaulsissent (valussent) mieux. Le chevalier répondit à ce et dit, que l'Amorath prendroit grand' plaisance à voir draps de hautes lices ouvrés à Arras en Picardie, mais (pourvu) qu'ils fussent de bonnes histoires anciennes; et aussi à voir blancs faucons qui sont nommés Gerfaux. Avecques tout, il pensoit que fines blanches toiles de Rheims seroient de l'Amorath et de ses gens recueillies à grand gré, et fines écarlates; car de draps d'or et de soie en Turquie le roi et les seigneurs avoient assez et largement; et prenoient en nouvelles choses leurs ébattements et plaisance. Ces paroles furent arrêtées du roi et du duc de Bourgogne qui toute son entente mettoit à complaire à l'Amorath pour la cause de son fils.

Environ douze jours demeura messire Jacques de Helly à Paris de-lez (près) le roi et les seigneurs

qui volontiers l'écoutoient, pourtant (attendu) que très proprement il parloit des aventures de Turquie et de Hongrie, de l'Amorath-baquin et de son ordonnance. Et aussi pourtant qu'il devoit retourner vers lui et devers les seigneurs, à son département il lui fut dit : « Messire Jacques, vous cheminerez tout souef (doucement) et à votre aide. Nous créons bien, dirent les seigneurs, que vous irez par Lombardie, et parlerez au duc de Milan, car ils se entr'aiment et connoissent assez par ouï dire et par recommandation, l'Amorath et lui, car oncques ne se virent. Mais quel chemin que vous teniez nous vous prions et enjoignons que messire Jean de Châtel-Morant, lequel nous avons ordonné à envoyer de par le roi, attendiez en Hongrie, car c'est notre entente qu'il passera outre et ira en Turquie, et portera dons et présents de par le roi de France à l'Amorath afin qu'il soit plus doux et débonnaire au comte de Nevers et à ceux de sa compagnie qui sont au danger (pouvoir) de l'Amorath. »

Messire Jacques de Helly répondit à ce et dit que tout ce il feroit volontiers.

Adonc fut faite sa délivrance de tous points, et se départit du roi, du duc de Bourgogne, et des seigneurs de France, et issit de Paris, et prit le chemin ainsi qu'il étoit venu; puis se mit au retour; et fut son entente que jamais ne retourneroit en France tant qu'il auroit été en Hongrie et en Turquie. D'autre part, depuis son département, le roi et le duc de Bourgogne n'entendirent à autre chose fors de pourvoir les présents qu'ils vouloient envoyer

devers l'Amorath-baquin; et quand ils furent pourvus, messire Jean de Châtel-morant fut tout prêt et ordonné pour partir, car bien savoit qu'il étoit chargé de par le roi à aller en ce voyage et faire ce message. On se diligenta d'envoyer les présents de par le roi de France à l'Amorath-baquin afin que messire Jean de Châtel-morant pût atteindre messire Jacques de Helly à (avec) six sommiers. Si vous dirai de quoi ils furent chargés. Les deux furent chargés de draps de haute lice pris et faits à Arras, les mieux ouvrés que on pût avoir et recouvrer; et étoient ces draps faits de l'histoire du roi Alexandre et de la greigneur (majeure) partie de sa vie et de ses conquêtes, laquelle chose étoit très plaisant et agréable à voir à toutes gens d'honneur et de bien; les autres deux sommiers de fines écarlates blanches et vermeilles.

De toutes ces choses recouvra-t-on assez légèrement (facilement) par les deniers payants, et on trouva et recouvra à trop grand'peine des blancs gerfaux; toutefois à Paris ou en Allemagne on en eut; et du tout fut chargé messire Jean de Châtel-morant à faire présent et son message; et se départit de Paris, du roi et des seigneurs, quinze jours après que messire Jacques fut mis en voie et au chemin.

Entretant (pendant) que ces voyagers cheminoient, le roi de Hongrie qui si grand dommage avoit reçu et eu en la bataille, si comme il est ci-dessus dit et contenu en l'histoire, retourna en son pays. Donc, quand on sçut sa revenue, toutes ses gens qui

moult l'aimoient furent grandement réjouis, et vinrent devers lui et le réconfortèrent, et dirent que s'il avoit perdu et eu dommage une autre fois il auroit profit. Il convint au roi de Hongrie porter son dommage le plus bellement qu'il put; et aussi fit-il à ses gens.

D'autre part l'Amorath-baquin retourna en son pays depuis la bataille passée, ainsi que ci-dessus est contenu; et vint en une grosse ville en Turquie que on appelle Burse et là furent les chevaliers de France prisonniers amenés, et là se tinrent en bonnes gardes qui furent mis et établis sur eux; et devez savoir qu'ils n'avoient pas toutes leurs aises mais moult contraires. Trop fort leur changèrent le temps et les vivres, car ils avoient appris la nourriture de douces viandes délicieuses; et soulloient (avoient coutume) avoir leurs queux (cuisiniers), varlets et mesgnyes (suite) qui leur administroient après leurs goûts et appétits; et de ce ils n'avoient rien fors que tout le contraire; grosses viandes, chairs mal cuites et appareillées; des épices avoient-ils assez et à largesse, et du pain de millet qui moult est doucereux et hors de la nature de France. Des vins avoient-ils à grand danger (peine); et quoique tous fussent grands seigneurs, on ne faisoit pas grand compte d'eux; et les avoient aussi chers les Turcs malades que sains, et morts que vifs; car si par le plaisir et conseil de plusieurs allât, on les eût tous mis à exécution.

Ces seigneurs de France qui prisonniers étoient en Turquie se confortoient l'un parmi l'autre et

prenoient en gré tout ce que on leur faisoit et administroit, car ils n'en pouvoient avoir autre chose. Si se ruèrent moult de sang et de couleur et se altérèrent tous, car ils engendrèrent petit à petit faible sang et commencement de maladies, et trop plus les uns que les autres. Et par spécial cil (celui) qui se confortoit le mieux c'étoit le comte de Nevers, mais il le faisoit tout par sens pour réjouir et conforter les autres. Et avec lui étoit de bon réconfort messire Boucicaut, le comte de La Marche et messire Henri de Bar; et prenoient le temps assez en bon gré et patience; et disoient que on ne pouvoit point avoir les honneurs d'armes et les gloires de ce monde sans avoir peine et à la fois de dures aventures et des rencontres; et oncques ne fut en ce monde, tant fût vaillant ni heureux ni bien usé d'armes qui eût tous ses souhaits ni ses volontés; et devoient encore Dieu louer quand ils se trouvoient en ce parti que on leur avoit sauvé les vies en la fureur et courroux où ils virent l'Amorath-baquin et les plus prochains de son conseil; car il fut dit en l'ost et conseillé, et s'inclinoit et arrêtoit généralement le peuple que tous fussent morts et détranchés : « Et je même, disoit messire Boucicaut, en dois de la longueur de ma vie plus louer Dieu que nul de vous; car je fus sur le point d'être mort, occis et détranché, ainsi que les autres nos compagnons furent; et étoit tout ordonné quand monseigneur de Nevers me ravisa; et tantôt il se mit à genoux devant l'Amorath et pria pour moi, et à sa prière je fus délivré. Si tiens et recorde cette aventure à

belle et bonne, quand il plaît à notre Seigneur, car d'ores-en-avant ce que je vivrai il me semble que ce sera avantage. Et Dieu qui nous a délivrés de ce péril nous délivrera encore de plus grand; car nous sommes ses soudoyers, et pour lui nous avons cette peine, car par messire Jacques de Helly qui chemine en France de par l'Amorath qui recordera ces nouvelles au roi et aux barons de France pourrons-nous avoir dedans un an bon réconfort et délivrance. La chose ne demeurera pas ainsi; il y a moult de sens de-lez (près) le roi de France et en monseigneur de Bourgogne; jamais ils ne nous oublieroient que par aucun moyen ou traité nous ne venons à finance et délivrance. »

Ainsi se réconfortoit messire Boucicaut et prenoit le temps assez en bon gré et patience; et aussi faisoit le jeune comte de Nevers. Mais le sire de Coucy le prenoit en trop grand' déplaisance, dont c'étoit merveille, car devant cette aventure il avoit toujours été un sire pourvu et plein de grand réconfort; ni oncques il ne fut ébahi. Mais en cette prison où il étoit à Burse (Brousse) en Turquie il se déconfortoit et ébahissoit de lui même plus que nul des autres, et se merencolioit (attristoit), et avoit le cœur trop pesant; et disoit bien que jamais il ne retourneroit en France, car il étoit issu de tant de grands périls et de dures aventures que cette seroit la dernière. Messire Henri de Bar le réconfortoit si acertes comme il pouvoit, et lui blâmoit les déconforts, lesquels sans cause il prenoit, et que c'étoit folie de dire et faire ainsi; et que en lui il devoit avoir plus

de réconfort qu'en tous les autres; mais nonobstant ce il s'ébahissoit de soi-même, et lui souvenoit trop durement de sa femme, et regrettoit moult souvent; et aussi faisoit messire Philippe d'Artois, comte d'Eu et connétable de France. Messire Guy de la Trimouille se réconfortoit assez bien. Aussi faisoit le comte de La Marche. L'Amorath-baquin vouloit bien qu'ils eussent aucunes grâces et ébattements de leurs délits, et les vouloit voir à la fois, et gengler (causer) et bourder (plaisanter) à eux; et leur étoit assez gracieux et débonnaire; et vouloit bien qu'ils vissent son état et une partie de sa puissance.

Nous laisserons un petit à parler d'eux et parlerons de messire Jacques de Helly et Jean de Châtel-morant qui tous d'eux cheminoient pour venir en Hongrie; mais messire Jacques y vint devant messire Jean de Châtel-morant; et lui entré en Hongrie, vint en la cité de Bude, et là trouva le roi de Hongrie qui le recueillit doucement pour l'honneur du roi de France et des royaux, et lui demanda des nouvelles, et messire Jacques lui en dit assez.

Environ dix ou douze jours séjourna messire Jacques de Helly en la cité de Bude en Hongrie en attendant messire Jean de Châtel-morant lequel exploita en cheminant, et avança du plus tôt qu'il put; et quand il fut venu en l'arroy et ordonnance que dessus avez ouï recorder, messire Jacques en fut tout réjoui, car il désiroit à passer outre en Turquie pour lui acquitter de sa foi envers l'Amorath-baquin et pour voir le comte de Nevers et les seigneurs de France prisonniers, et pour eux à son loyal pouvoir

réconforter. Quand le roi de Hongrie vit Châtel-morant, si lui fit bonne chère pour l'honneur du roi de France et des royaux ses cousins; et entendit par ses hommes même que le roi de France envoyoit à l'Amorath par son chevalier grand présents et beaux joyaux, desquelles choses il fut tout courroucé. Mais il se dissimula grandement et couvrit sagement, tant que messire Jacques de Helly fut départi et allé en Turquie, car il dit bien à soi même et à ceux de son plus étroit conseil auxquels il se découvrit que jà ce chien mécréant l'Amorath n'auroit don ni présent qui vinssent de France ni d'ailleurs tant qu'il eût la puissance du détourner. Quand messire Jacques se fut rafraîchi deux jours ou environ à Bude en Hongrie, il prit congé au roi et à Châtel-morant, et dit qu'il vouloit passer outre pour aller en Turquie devers l'Amorath et pour impétrer un sauf-conduit pour messire Jean de Châtel-morant, afin que il et ce qu'il menoit pussent passer outre et venir devers lui. Le roi lui dit que ce seroit bien fait. Lors se départit le dit chevalier avecques ses gens, et se mit au chemin, et prit guides qui le menèrent parmi la Hongrie et la Blaquie (Valachie), et exploita tant par ses journées qu'il vint devers l'Amorath-baquin; et ne le trouva pas à Burse, mais étoit ailleurs en une cité en Turquie que on appelle Polly [1]; et partout où il alloit et se traioit (rendoit) les prisonniers de France étoient menés, réservé le sire de Coucy qui demeura toujours à Burse à l'entrée de la Turquie, car il ne pouvoit

(1) Il y a tant de villes qui se terminent ainsi en Grèce qu'on ne peut déterminer le nom d'après cette seule indication. J. A. B.

souffrir la peine de chevaucher pourtant (attendu) qu'il n'étoit point bien haitié (sain); et aussi il étoit recru (rançonné) et replegé [1]; et étoit demeuré pour lui un sien cousin de Grèce, un moult vaillant baron qui descendu et issu étoit des ducs d'Ostericlie (Autriche) nommé le sire de Matelin [2]. Quand messire Jacques de Helly fut venu à Polly il se trouva devers l'Amorath qui le vit volontiers pourtant (attendu) qu'il étoit retourné de France. Messire Jacques de Helly se humilia devers lui moult doucement et lui dit: « Très cher sire et redouté, vé-cy votre prisonnier. A mon pouvoir j'ai fait votre message et ce dont j'étois chargé. » Dont répondit le dit Amorath et dit: « Tu sois le bien venu; tu t'es acquitté loyaument, et pourtant je te quitte ta prison et peux aller venir et retourner quand il te plaît. » Donc le mercia pour cette grâce moult humblement, et lui dit comment le roi de France et le duc de Bourgogne père au comte de Nevers son prisonnier lui envoyoient un chevalier d'honneur et de crédence en ambassaderie, et lequel de par le roi lui apportoit aucuns joyaux de recréation lesquels il verroit volontiers. L'Amorath lui demanda s'il les avoit vus; il répondit: « Non; mais le chevalier qui est chargé de faire le message est demeuré de-lez le

(1) Delivré moyennant caution. J. A. B.

(2) Michel Ducas rapporte (ch, II. p. 312.) comment Fr. Gateluzzo, noble Génois, après avoir aidé Jean Paléologue à se rendre maître de Constantinople obtint de lui en 1355 la seigneurie de l'île de Metelin ou Lesbos et sa propre sœur en mariage Suivant Meletius (t. 3. p. 211.) les Gateluzzo qu'il appelle Catalusias restèrent souverains de cette île jusqu'en 1362 ou le sultan Mechmet se la fit céder par Nicolas Gatelu zo qui se fit Turc et fut ensuite tué par l'ordre de ce même sultan J. A B.

roi de Hongrie à Bude; et je suis venu devant jusques à vous noncier, (annoncer) ces nouvelles et pour avoir un sauf-conduit allant et retournant devers vous et arrière en Hongrie. » A cette parole répondit l'Amorath: « Nous voulons qu'il l'ait, et lui accordons, tout ainsi et en tel forme que le voulez avoir. » De cette parole remercia le chevalier l'Amorath et se humilia devers lui. Adonc se départit l'Amorath de sa présence et entendit à autre chose, ainsi que grands seigneurs font.

Depuis avint à une autre heure que messire Jacques de Helly parla à l'Amorath et se mit à genoux devant lui et lui pria moult doucement qu'il pût voir ses seigneurs les chevaliers de France, car il avoit à parler à eux de plusieurs choses. L'Amorath à cette requête ne répondit pas sitôt, mais pensa un petit; et quand il parla il dit: « Tu en verras l'un tant seulement et non les autres. » Adonc fit-il signe à aucuns de ses hommes que le comte de Nevers tout seul fût amené en la place en sa présence, tant qu'il eût un petit parlé à lui, et puis fût remené. On fit tantôt son commandement; on alla quérir le comte de Nevers, et fut amené devant le chevalier qui s'inclina contre lui. Le comte le vit volontiers; ce fut raison; et lui demanda du roi et de son seigneur de Bourgogne, et de sa dame de mère, et des nouvelles de France. Le chevalier lui recorda ce qu'il en savoit et avoit vu, et tout ce lui dit de bouche dont il étoit chargé; et n'eurent pas si grand loisir de parler l'un à l'autre comme ils voulsissent (eussent voulu) bien, car les hommes de l'Amorath étoient là présents

qui leur disoient qu'ils se délivrassent de parler et que il leur convenoit entendre à autre chose.

Donc demanda messire Jacques de Helly au comte de Nevers si tous les autres seigneurs de France étoient en bon point il répondit: « Oil, mais le sire de Coucy n'est point avecques nous; il est demeuré à Burse, et sur recréant (caution) du seigneur de Matelin (Metelin) qui est demeuré pour lui ainsi que je l'entends; et ce sire de Matelin est assez en la grâce de l'Amorath. » Donc dit messire Jacques comment messire Jean de Châtel-morant étoit issu hors de France, et venoit de par le roi et le duc de Bourgogne en ambassade devers l'Amorath, et lui apportoit, pour lui adoucir sa félonnie et son ire, de beaux joyaux, nobles et riches: « Mais il est arrêté à Bude en Hongrie de-lez (près) le roi, et je suis venu quérir un sauf-conduit pour lui, allant et retournant, lui et toute sa famille; et l'Amorath le m'a jà accordé; et crois assez que je retournerai de bref devers lui. »

De ces paroles et nouvelles fut le comte de Nevers tout réjoui, mais il n'en osa montrer nul semblant pour les Turcs qui les gardoient et regardoient. La dernière parole que le comte de Nevers dit à messire Jacques de Helly fut telle: « Messire Jacques, j'entends par vous que l'Amorath vous acquitte de tous points; et pouvez quand il vous plaît retourner en France. Vous venu de là, dites de par moi à monseigneur mon père, si il a intention de moi et mes compagnons r'avoir, il envoye traiter de notre délivance hâtivement par marchands Gennevois (Génois) et Vénitiens; et se compose et accorde à la

première demande que l'Amorath, ou ceux de par lui qui de ce seront chargés, feront; car nous sommes perdus pour toujours mais si on s'y arrête ni varie longuement ; car j'ai entendu que l'Amorath est loyal, courtois et bref en toutes choses, mais (pourvu) que on le sache prendre en point. »

Atant (alors) finirent les parlements; le comte de Nevers fut remené avecques ses compagnons; et messire Jacques de Helly retourna d'autre part et entendit à avoir tout ce qui octroyé lui étoit de par l'Amorath pour revenir en Hongrie. Quand le sauf-conduit fut écrit et scellé, selon l'usage et coutume que l'Amorath a de faire et de donner, on le bailla et délivra au chevalier qui le prit; et puis prit congé à l'Amorath et à ceux de sa cour de sa connoissance, et se mit au retour, et chemina tant par ses journées qu'il vint à Bude en Hongrie; si se traist (rendit) tantôt devers messire Jean de Châtel-morant qui l'attendoit et désiroit sa venue, si lui dit: « Je vous apporte un sauf-conduit, allant et retournant en Turquie, pour vous et pour votre famille; et le m'a accordé et donné le roi Basaach (Bajazet) assez légèrement. » — « C'est bien, dit la chevalier, or allons devers le roi de Hongrie et lui recordons ces nouvelles, et puis de matin je me départirai, car j'ai ici assez séjourné. » Adonc s'en allèrent les deux chevaliers tous d'un accord devers le roi qui étoit en sa chambre, et parlèrent à lui en remontrant tout l'affaire que vous avez ouï. Le roi de Hongrie répondit à ce et dit ainsi: « Vous Châtel-morant et Helly, soyez les bien venus; nous vous véons volontiers pour l'amour de

nos cousins de France; et leur ferions volontiers plaisir et à vous aussi; et pouvez aller et venir parmi le royaume à votre volonté, et aussi en la Turquie s'il vous plaît; mais pour le présent nous ne sommes pas d'accord que les présents et joyaux lesquels vous, Châtel-morant qui messager en êtes, avez fait venir du royaume de France vous meniez outre ni présentiez à ce chien mécréant le roi Basaach; il n'en sera jà enrichi ni réjoui; il nous tourneroit à trop grand blâme et vileté, si au temps à venir il se pouvoit vanter que pour lui attraire (attirer) à amour et par cremeur (crainte) pourtant (attendu) qu'il a eu une victoire sur nous et qu'il tient en danger et en prison aucuns hauts barons de France, il fût de tant honoré qu'il pût montrer et dire: Le roi de France et les seigneurs de son sang m'ont envoyé ou envoyèrent tels riches présents et joyaux. Tant que des gerfaux, je ne ferois pas trop grand compte, car oiseaux volent légèrement de pays en autre; ils sont donnés et tôt perdus. Mais des draps de haute lice, ce sont choses à montrer, à garder, à demeurer et à voir à toujours mais; si que, Châtel-morant, dit le roi de Hongrie, si vous voulez passer outre en Turquie et porter les faucons gerfaux, et voir ce roi Basaach, faire le pouvez. Mais autre chose vous n'y porterez. »

Donc répondit messire Jean de Châtel-morant et dit: « Cher sire et redouté roi, ce ne seroit pas mon honneur ni la plaisance du roi de France, ni des seigneurs qui ci m'envoyent, si je n'y accomplissois mon voyage en la forme et manière qu'il m'est chargé de faire » — « Or bien, dit le roi, n'en aurez

autre chose présentement par moi. » Si se départit atant (alors) des chevaliers et rentra en sa chambre et les laissa tous deux parlant ensemble, eux conseillant quelle chose ils pourroient faire; car cette abusion du roi de Hongrie leur tournoit à grand' déplaisance; et en parlèrent entre eux deux en plusieurs manières, pour avoir conseil comment ils s'en cheviroient. Et avisèrent que tout leur état et l'imagination du roi de Hongrie ils l'envoieroient, par lettres et hâtif message, au roi de France et au duc de Bourgogne, afin qu'ils y voulsissent pourveoir, puisqu'ils n'en pouvoient avoir autre chose; parquoi aussi, s'il convenoit, ils fussent excusés de leur longue demeure par le moyen du roi de Hongrie. Si escripsirent (écrivirent) lettres les deux chevaliers et scellèrent, adressants au roi de France et au duc de Bourgogne, et prirent certain messager bien exploitant pour chevaucher en France, et lui firent finance d'or et d'argent assez pour souvent remuer et changer chevaux, afin qu'il fût plus exploitant sur son chemin; et ils demeurèrent à Bude en Hongrie attendant le retour dudit message.

Tant exploita le messager des chevaliers de France dessus nommés, et si bonne diligence fit sur chemin, qu'il vint en France et à Paris; et là trouva le roi, le duc de Bourgogne et les seigneurs, et montra ses lettres. On les prit, ouvrit et legy (lut) tout au long. Des quelles paroles qui dedans étoient écrites on fut trop durement courroucé et émerveillé; et pensèrent sus grandement pourquoi le roi de Hongrie avoit empêché ni empêchoit à passer outre

en Turquie et de faire les présents à l'Amorath-baquin ainsi que ordonné et déterminé l'avoient. Le duc de Berry excusoit fort le roi de Hongrie et disoit qu'il n'avoit nul tort de faire ce, car on s'étoit trop humilié et abaissé, quand le roi de France envoyoit dons, présents et joyaux à un roi payen mécréant. Le duc de Bourgogne, auquel la matière touchoit, proposoit à l'encontre, que c'étoit toute chose raisonnable, au cas que fortune et aventure lui avoient fait tant de grâce qu'il avoit victoire et journée pour lui de bataille si belle et si grande que déconfit et mis en chasse le roi de Hongrie et pris tous les plus nobles et plus grands, réservé le corps du roi, qui ce jour s'étoient armés en bataille contre lui, et les tenoit prisonniers et en danger; pour laquelle cause il convenoit aux proches et amis de ceux, que par aucuns moyens ils fussent aidés et confortés, si on entendoit à eux avoir et délivrer.

Les paroles du duc de Bourgogne furent aidées et soutenues du roi et de son conseil; et fut dit qu'il avoit bonne cause de ce dire et remontrer; et demanda le roi au duc de Berry en disant: « beaulx (bel) oncle si l'Amorath-baquin, ou le Soudan, ou un autre roi payen vous envoyoit un rubis noble et riche, je vous demande si vous le recevriez » Le duc de Berry répondit et dit: « Monseigneur, j'en aurois avis. » Or fut-il dit du roi et remontré que il n'avoit pas dix ans que le Soudan lui avoit envoyé un rubis lequel il avoit acheté vingt mille florins.

L'affaire du roi de Hongrie ne fut en rien soutenue; mais fut bien dit qu'il avoit mal fait quand il empêchoit et avoit empêché les présents outre devers le roi Basaach, et que ce pourroit les seigneurs de France plus arrêter que avancer. Si fut ordonné ainsi et conseillé au roi de France, d'écrire au roi de Hongrie lettres moult amiables, en priant qu'il ne mît nul empêchement à ce que son chevalier et sa charge ne passât outre en Turquie et ne fît son message. Si furent de rechef lettres écrites sur la forme que je vous dis, et scellées, et baillées à celui qui les nouvelles avoit apportées. Quand il eut sa délivrance il se départit du roi et du duc de Bourgogne et des seigneurs de France et se mit au retour pour revenir en Hongrie.

CHAPITRE LIV.

Comment la duchesse d'Orléans, fille au duc de Milan, fut soupçonné de la maladie du roi.

Vous savez, si comme il est ci dessus contenu en notre histoire, comment le roi de France tous les ans étoit enclin de cheoir en maladie fiévreuse; et n'étoient nuls surgiens (chirurgiens) ni médecins qui l'en sçussent conseiller ni pussent pourvoir. Aucuns s'étoient bien avancés et vantoient qu'ils le guériroient et mettroient en ferme santé, mais quand ils avoient tous empris et labouré ils ouvroient en vain;

car la maladie du roi ne se cessoit pour prières ni pour médecines, jusques à tant qu'elle avoit pris tout son cours. Les aucuns de ces arioles (devins) qui devisoient et devinoient sur l'entente de mieux valoir, sur la maladie du roi, mettoient outre, quand ils véoient que leur labeur étoit nul, que le roi étoit empoisonné et en herbes; et ce mettoient les seigneurs de France et le peuple généralement en grands variations et suppositions de mal. Car les aucuns de ces arioles (devins) affirmoient, pour mieux atteindre leurs geugles (propos) et pour plus donner toutes gens à penser, que le roi étoit démené par sorts et par carmes (charmes), et le savoient par le diable qui leur révéloit cette affaire, desquels arioles (sorciers) il en y eut détruits et ars à Paris et en Avignon, car ils parlèrent si avant que la duchesse Valentine d'Orléans, fille au duc de Milan, faisoit tout cet encombrier (embarras) et en étoit cause, pour parvenir à la couronne de France. Et en fut tellement accueillie la dame par les paroles de ces arioles, que commune renommée couroit parmi le royaume de France qu'elle jouoit de tels arts, et que tant qu'elle seroit de-lez (près) le roi de France à ce jour, ni que le roi la verroit ni orroit parler, il n'en auroit autre chose. Et convint la dite dame, pour ôter cette esclandre et fuir tels périls qui de trop près l'approchoient, dissimuler et partir de Paris et aller demeurer à Anières, un moult bel château près de Pointoise; lequel pour lors étoit au duc d'Orléans son mari. Et depuis alla-t-elle demeurer à Neuf-Châtel sur Loire lequel est et étoit pour lors au duc d'Orléans, lequel sentant que tel

fame (bruit) couroit sur sa femme étoit tout mérencolieux (triste) et s'en dissimuloit au mieux et plus bel qu'il pouvoit, et n'éloignoit pas pour ce le roi son frère ni la cour, car moult de besognes du royaume de France s'ordonnoient par les consaux où il étoit appelé.

Le duc de Milan qui s'appeloit Galéas étoit bien informé que de tels viles choses et désordonnées sa fille duchesse d'Orléans étoit amise (accusée) et demandée, si tournoit ce blâme à grand; et envoya deux ou trois fois en France ambassadeurs pour excuser sa fille devers le roi et son conseil [1]; et offroit chevalier ou chevaliers à combattre à outrance tout homme qui lui ni sa fille voudroient accuser de nulle trahison. Et montroient bien ses messages ces paroles si acertes qu'il en menaçoit faire guerre le royaume de France et les François, car le roi de France avoit dit et proposé en sa bonne santé, quand il fut sur le Mont de Bavelinghen entre Saint Omer et Calais, et il donna

(1) J'ai déjà remarqué que le moine anonyme de St. Denis qui paroît doué d'un esprit beaucoup plus philosophique qu'on ne le pouvoit supposer alors à un clerc, et encore moins à un moine, justifie Valentine de Milan:

« Que cette généreuse duchesse, dit-il, ait commis un si grand mal, c'est un fait dont aucun homme n'a jamais eu une seule preuve, et personne n'a le droit de la diffamer à ce sujet. Pour moi, je rejette entièrement cette accusation vulgaire de sortilége faite contre elle par des hommes qui se donnoient eux-mêmes comme sorciers et par d'autres hommes superstitieux, puisque les médecins réunis aux théologiens déclarent tout à-fait nulle la puissance de ces prétendus maléfices et qu'ils ajoutent que la véritable cause de l'infirmité du roi étoit l'excès des débauches de sa jeunesse. » (Manuscrit latin n°. 6194 de la Bib. du roi page 292 verso.) J. A. B.

Ysabel sa fille par mariage au roi Richard d'Angleterre, que lui retourné en France, jamais n'entendroit à autre chose qu'il seroit allé à puissance sur le duc de Milan. Et le roi d'Angleterre, qui s'escripsoit (appeloit) et nommoit son fils, lui avoit promis en ce voyage de purs Anglois mille lances et six mille archers, dont le roi de France étoit grandement réjoui; et furent les pourvéances pour le roi de France faites et ordonnées en la comté de Savoye et au dauphiné de Vienne; et par là vouloit le roi de France entrer en Piémont et en Lombardie.

Or advint que ce voyage se brisa et dérompit et alla tout au néant, quand les certaines nouvelles vinrent en France de la bataille et déconfiture de Nicopoli et de la mort et prise des seigneurs de France; car le roi, le duc de Bourgogne et tous les seigneurs furent si chargés de ces dures nouvelles qu'ils eurent bien à entendre à autre chose, et aussi ils sentoient le duc de Milan grand et puissant et moult bien du roi Basaach de Turquie; si ne l'osèrent courroucer.

CHAPITRE LV.

Comment le duc de Bourgogne et madame sa femme prenoient grand' diligence pour trouver manière pour la rédemption du comte de Nevers leur fils et des autres prisonniers étants en Turquie.

Le duc de Bourgogne et sa femme visoient en toutes manières par quel pourchas et traité ils pourroient r'avoir leur fils. Bien savoient qu'il convenoit, avant qu'il issît de Turquie, en payer grand'finance. Si restreignirent leur état pour épargner et assembler par toutes leurs terres grand'quantité d'or et d'argent, car sans ce moyen ne se pouvoient faire leurs besognes. Et acquirent de toutes parts amis, et par spécial marchands Vénitiens. Gennevois (Génois) et hommes d'icelle sorte, car bien sentoient et connoissoient que par tels gens convenoit-il qu'ils fussent adressés. Le duc de Bourgogne pour ce temps se tenoit tout coi à Paris de-lez (près) le roi son neveu et lui remontroit souvent ses besognes. Le roi s'y inclinoit assez, car le duc son oncle avoit la greigneur (majeure) partie du gouvernement du dit royaume, dont ses besognes devoient mieux valoir.

En ce temps avoit un marchand Laonnois à Paris, puissant homme et grand marchand et auquel tous

les faits d'autres Lombards [1] se rapportoient; et étoit connu, à parler par raison, par tout le monde, là où marchands vont, viennent et hantent. Et celui marchand on nommoit Din de Responde; et par lui se pouvoient faire toutes finances. Et quoique en devant cette aventure de la prise des seigneurs de France en Turquie, il fût bien aimé et honoré du roi et des seigneurs de France, encore fut-il de rechef plus grandement. Et en parloit souvent le duc de Bourgogne à lui pour avoir conseil comment il se pourroit chévir ni entrer en traité devers l'Amorath-baquin pour r'avoir son fils et les autres seigneurs de France qui avecques lui étoient prisonniers en Turquie. Sire Din de Desponde répondoit à ces paroles et disoit: « Monseigneur, on y regardera petit à petit. Les marchands de Venise, de Geuneves (Gènes) et des îles obéissant à eux sont connus partout et font le fait de marchandise au Caire, en Alexandrie, à Damas, à Damiette, en Syrie, en Turquie et par toutes les mettes (frontières) et limitations lointaines des mécréants, car, ainsi que vous savez, marchandise (commerce) va et court par tout, et se gouverne le monde par cette ordonnance. Si escripsez (écrivez) et faites le roi écrire amiablement devers eux, et leur promettez grands biens et grands profits s'ils y veulent entendre. Il n'est chose qui ne s'apaise et amoyenne par or et par argent. Aussi le roi de Chypre qui est

(1) On sait que les Lombards étoient alors les principaux marchands et banquiers de l'Europe. J. A. B.

marchissant (limitrophe) à la Turquie et qui encore n'a point fait de guerre à l'Amorath y peut bien aider. Vous devez croire et savoir que de bon cœur et très acertes je y entendrai, car je suis en tout ce tenu de faire. »

On ne se doit pas émerveiller si le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme quéroient voies et adresses pour la délivrance de leur fils le comte de Nevers; car cette prison leur touchoit de trop près, au cas qu'il devoit être leur hoir et successeur de tous leurs héritages, dont ils tenoient grand'foison, et si lui étoit cette aventure avenue en sa jeune et nouvelle chevalerie. Les dames de France regrettoient leurs amis et leurs maris. La dame de Coucy, par spécial, ne pouvoit oublier son mari, et pleuroit et lamentoit nuit et jour, ni on ne la pouvoit réconforter. Le duc de Lorraine et messire Ferry de Lorraine ses deux frères, la vinrent voir à Saint Gobain où elle se tenoit et la réconfortèrent tant qu'ils purent, et l'avisèrent qu'elle voulsist (voulût) envoyer en Turquie et en Hongrie à savoir comment il lui étoit, car ils avoient entendu qu'il avoit plus douce et courtoise prison que nuls des autres. La dame sçut à son frère le duc et à messire Ferry son second frère bon gré de cet avis, et manda messire Robert Desne, un chevalier de Cambrésis, et lui pria doucement qu'il voulût tant travailler pour l'amour d'elle, d'aller en Hongrie et en Turquie voir en quel état son sire et mari le sire de Coucy étoit. Le chevalier descendit légèrement à la prière

de la dame de Coucy et répondit que volontiers feroit le message et iroit si avant qu'il en rapporteroit certaines nouvelles. Adonc s'ordonna messire Robert de tous points, et quand il eut sa délivrance il se mit au chemin, lui cinquième tant seulement. Pareillement les autres dames de France envoyèrent après leurs maris pour en savoir la vérité.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment le roi de Hongrie s'étoit arrêté à ce que nullement il ne vouloit consentir que le sire de Châtel-morant passât outre en Turquie pour faire présents à l'Amorath de par le roi de France. Et demeura sur cet état et opinion un long-temps dont il déplaisoit grandement à messire Jean de Châtel-morant et à messire Jacques de Helly, quoique pourvoir n'y pussent. Or advint que le grand maître de Rhodes vint en Hongrie et en la cité de Bude voir le roi qui lui fit très bonne chère. Et bien lui devoit faire, et étoit tenu; car le jour de la bataille il le sauva de mort et de prison, et trouva les chevaliers de France qui là séjournoient. Si se trairent (rendirent) devers lui et lui remontrèrent la manière pourquoi le roi de Hongrie les faisoit là tenir en séjour. De laquelle chose il fut grandement émerveillé, et dit qu'il en parleroit au roi et tant qu'ils s'en apercevroient, ainsi qu'il fit; et lui remontra tellement et si sagement qu'il brisa les argus du roi, et eurent congé de passer outre en Turquie, et tous les présents tels comme ils les portoient; et passèrent outre sans nul empêchement, car ils avoient bon sauf-conduit lequel

messire Jacques de Helly leur fit avoir, et vinrent jusques à l'Amorath qui reçut les chevaliers et les présents de par le roi de France selon son usage assez honorablement; et fit de tout grand' fête et grand compte. Les chevaliers parlèrent une fois tant seulement au comte de Nevers et non aux autres assez longuement, tant que bien dut suffire; et à prendre congé, le comte de Nevers leur dit: « Recommandez moi à monseigneur mon père et à madame ma mère et à monseigneur de Berry et à monseigneur le roi, et me saluez tous mes amis de par de là. Et s'il est ainsi que par aucun traité, soit par marchands ou autrement, l'Amorath veuille entendre à notre rançon, on se délivre du plus tôt que on peut, car à y mettre plus longuement on perdroit assez. Nous fûmes de commencement nous neuf, depuis en sont revenus seize, ce sont vingt-cinq. On fasse un rachat tout ensemble. Aussi bien finira-t-on des vingt-cinq que d'un tout seul, car l'Amorath s'est arrêté à ce; et soyez certain que sa parole sera véritable et stable; et y peuvent moult bien ajouter foi ceux de delà qui ci vous ont envoyés. »

Messire Jean de Châtel-morant et messire Jacques de Helly répondirent et dirent que toutes ces choses, et tout le bien qu'ils pourroient dire et faire, ils le feroient volontiers, et que ils y étoient tenus. Si prirent conseil atant (alors) au comte de Nevers et puis à l'Amorath et se départirent, et retournèrent arrière en Hongrie, et de là depuis en

France; et trouvèrent sur leur chemin leur messager qu'ils avoient envoyé en France devers le roi, ainsi qu'il est ci dessus contenu en l'histoire qui rapportoit lettres au roi de Hongrie. Si le firent retourner avec eux, car il n'avoit que faire d'aller plus avant.

Digitized by Google

APPENDICE.

Digitized by Google

APPENDICE

SUR

LA BATAILLE DE NICOPOLI.

La perte de la bataille de Nicopoli a eu les résultats les plus fâcheux sur le sort de l'empire grec et a ouvert aux sultans les portes de Constantinople. De tous les écrivains Français et étrangers, Froissart est celui qui a raconté avec le plus de détails les divers évènements qui la précédèrent et la suivirent; mais par sa manière d'écrire les noms d'hommes et de lieux il les défigure tellement qu'il est souvent impossible de les reconnaître. J'ai parcouru tout ce que les divers historiens pouvaient avoir écrit sur le même sujet afin de les expliquer les uns par les autres. Il me semblait que les historiens Hongrois devaient être les plus circonstanciés, mais à mon grand étonnement, ils ne font mention que comme en passant d'une bataille qui a pour ainsi dire désarmé le roi de Hongrie et a préparé la route de Vienne aux Musulmans. Les historiens Turcs s'étendent un peu plus sur cette matière, mais c'est encore dans Froissart, dans le moine de St. Denis et dans les mémoires du maréchal de Boucicaut, fait prisonnier à cette bataille, qu'on re-

trouve le plus de renseignements. J'ai réuni dans cet Appendice tout ce que j'ai pu réunir des récits des historiens étrangers.

HISTORIENS HONGROIS.

Parmi les *Scriptores rerum Hungaricarum* (t. 1.) Jean de Thvvrocz est celui qui en a parlé le plus au long; voici ce qu'il en dit (Pars 4. Cap. 8.)

Rebus Turcorum in die augescentibus, rege Lodovico vitâ functo, habenisque Hungaricis in Sigismundum regem devolutis, Pasaithes et ipse Cœsar Turcorum, patre Amurate, peracri ingenio, non minùs idoneus et in tentandis rebus arduis, magis audax, brevi spatio temporis, Thraciam universam, Thessaliamque ac Macedoniam, Phocidam, Bœotiam et Atticam, tùm vi, tùm deditione capiens, sui dominii fecit. Misos quoque, quos nos Bulgaros vocamus, regis Sigismundi sub ditione constitutos, armis infestis aggressus est. Ad hunc Pasaithem, rex suos caduceatores misisse; utque ab invadendo regno, sibi juris vigore attinente, desisteret, eidem intimasse: illum verò per occasionem, interim, donec totâ Bulgariæ terrâ potitus est, relationem distulisse; tandem, diversitatum armorum, francearum putà ac clypeorum, nec non pharetrarum, quibus Turci in hostes utuntur, singulos per parietes unius domus, appendi fecisse, introductisque regiis caduceatoribus, ad illos dixisse fertur:

Revertimini ad regem vestrum, et dicite illi, quoniam et ego terram ad hanc, ut videtis, jus habeo sufficiens. Pariterque et illis, in parietibus pendentia manu ostendit arma. Hæc res, Sigismundi regis animum non parùm ulciscendi in timorem excitavit. Quapropter sui regni decimo, dominicæ autem incarnationis MCCCXCVI anno, commotâ universâ sui principatûs armorum virtute, ingentem conflavit exercitum. In quam quidem regiam expeditionem tàm grandem, dux Burgundiæ inter alias nationes, ac Francorum sive Gallorum populus, arma non pauca, fortiaque virorum bellatorum agmina, advexerant. Quorum nobilitatis armorum insignia, Budæ, in claustro sancti Nicolaï confessoris, ergà fratres prædicatorum, tabulis arte pictoriâ inscripta, ac parietibus affixa, meos usque ad annos, pro memoriâ stetêre. Motâ igitur rex Sigismundus, tàm grandi sui exercitus congregatione, Danubium transivit; et nedum Turcorum timeret Cæsarem, verùm quidam ipsum dixisse ferunt: *quid metuendus est nobis homo? Vastum si cœlorum super nos pondus rueret, ipsi illud nostris, quas gerimus hastis, ne læderemur, sustentare possemus.* Regno tandem Rasciæ crudeli furore, in magnâ rerum direptione, horribilitatisque strepitu nimio, pertransito, Bulgariæ venit ad oras: indè oppidis Oriszo et Bidinio, aliis que partium earumdem munitionibus nonnullis, Turcorum quas tutabatur bellicosa manus, non sine sui et suorum multâ sanguinis effusione, expugnatis; ad ultimum, eâ ipsius anni ætate, cum vi-

tes suos fructus dulciores cultoribus reddebant, circà festum videlicet sancti Michaelis Archangeli, in campo castri majoris Nicapolis, sua castra fixit. Turci verò crebriùs de castro erumpentes, regium exercitum in se provocabant; nonnullosque vulnerantes, sæpiùs vulnerati redibant. Cœsar autem Turcorum, quem nostri seniores Pasaythem supradictum nominavêre; Nicolaus autem, Secundini de familiâ et origine Turcorum, ad Æneam Senarum episcopum scribens, eumdem Chalapinum fuisse posuit; dùm regem, grandi bellico cum apparatu, sua in dominia penetrâsse audivit, non minùs omne gentis suæ robur, in arma concitavit, et in forti suorum manu, regiæ obsistere, expeditioni conatus appropinquabat. Galli verò sive Franci, advenientis hostis famâ pulsati, regem adeuntes, et eum belli primitias, quæ majori fervere solent atrocitate, illis in se accipere, ut annuerit, rogatum effecêre. Dùm igitur Cœsar ipse, frementibus undique suis agminibus, magnam vim paganorum secum trahens regiis opponi castris visus est. Mox Franci, præcipiendæ pugnæ insolenti cupiditate capti, priusquàm universæ regales copiæ, instructis ex ordine aciebus, signis collatis, prælium inirent, è castris prosilientes, et præcipites ab equis ut eorum moris est, pedites certaturi, descendentes, contrarias irruerunt in turmas. Diro itaque bello, hostes inter utrosque vigente, cùm Hungari, sellatos Francorum equos, cursu transverso, regia petere castra conspiciunt, nondùm enim illorum bellandi usus ipsis notus erat: illos omninò, hostilem per manum extinctos fore

credentes, graves dissoluti in tumultus, castra pariter et bellica relinquentes ingenia, campo undique fusi, hostibus acriter insistentibus, in fugam convertuntur. Strages fit maxima: multi cecidêre de Hungaris, et multi captivitate affecti: et nisi ipse rex, navis ministerio, sibi adinvenisset salutem; non cœlo, velut elatus princeps dixisse fertur, sed hostis armis, ibidem obrutus fuisset.

HISTORIENS TURCS.

La bibliothèque du roi contient plusieurs traductions d'ouvrages Turcs faits pour les Jeunes de langue Français de Constantinople. Le n°.28 contient le texte Turc et la traduction de l'histoire de l'origine des empereurs Ottomans faite par Mr. de la Roque sous la direction du P.Romain, conseiller des missions et préfet des Jeunes de langue; cette traduction a d'ailleurs été revue par Mr. Petit de la Croix, en sorte qu'on peut compter sur sa fidélité. Voici ce que j'y lis sur l'affaire de Nicopoli que l'historien Turc appelle Nigheboli.

Après avoir peint Bajazet quittant Brousse pour marcher contre Karman Oghli qui s'était révolté en s'emparant d'Amasia et de Kastemoni, il le fait partir de là pour la Romélie.

« Là, dit-il, il ravagea le pays des Lazes et prit

Ghenghertchinlik et fit des incursions dans la Hongrie. Il mit même le siége devant Bellegrade, ce fut l'an 793, mais il le leva après un mois d'attaque. La même année, il réduisit à son obéissance Nigheboli; de là il passa dans la Valachie; celui qui en était gouverneur s'appeloit Mirtcho; il sortit avec une armée fort nombreuse et vint au devant du sultan Bajazet. Le combat qui se livra fut sanglant; le carnage fut égal des deux côtés et ainsi la victoire resta indécise. Après un jour de combat les deux armées se retirèrent. Le Grand Seigneur fit venir devant lui Ali pacha, frère du Khaireldin pacha, homme d'un grand courage qui était pour lors grand vezir et lui demanda comment pouvoit s'être passé ce combat pour n'en être pas sortis victorieux. Après avoir bien conféré ensemble, Ali pacha trouva un stratagême qui ne contribua pas peu à faire tourner la victoire du côté des Ottomans. Il fit enlever pendant la nuit tous les corps des fidèles martirisés et les fit jeter dans le Danube; les infidèles furent bien surpris quand ils virent le lendemain qu'il n'y avoit aucun Musulman sur le champ de bataille et qu'il étoit jonché d'infidèles. Ce spectacle les épouvanta si fort qu'ils prirent la fuite. Bajazet après cette expédition passa le Danube, alla à Nigheboli, de là à Andrinople. Ce maudit Mirtcho dont nous venons de parler étant de retour dans son pays, convoqua tous les grands de sa cour et tint conseil avec eux: mais quoiqu'ils pussent proposer pour éviter d'être subjugués par le sultan, Mirtcho, jugeant qu'ils ne pourraient jamais tenir tête aux Musulmans,

prit la résolution d'envoyer un ambassadeur à Bajazet pour lui demander la paix moyennant un tribut qu'il lui donnerait tous les ans. Bajazet la lui accorda, puis il passa en Morée. Il resta dans un endroit appelé Caraferi d'ou il envoya son armée faire des incursions dans tous les environs, et elle en revint chargée d'un butin considérable. Bajazet après y être resté quelque temps prit le chemin de Constantinople pour s'en rendre maître. Comme il l'assiégeoit, on lui fit savoir que le roi de Hongrie avoit passé par Nigheboli et qu'il s'était emparé de la forteresse. Bajazet n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il quitta le siége de Constantinople, choisit dix mille des plus braves de son armée avec lesquels il passa à Nigheboli et surprit les infidèles qui étaient tous assoupis; leur frayeur fut si grande qu'ils s'entrebattirent sans aucune attention et se massacrèrent les uns les autres Le nombre des morts fut si grand qu'on ne put le compter; une grande partie même se noya dans le Danube et le roi eut bien de la peine à se sauver des mains des Ottomans. Après cette expédition, Bajazet s'en retourna triomphant devant Constantinople. Le prince infidèle fut si épouvanté de son arrivée que sans combattre il lui offrit mille sequins de tribut tous les ans et assigna même un quartier pour ceux des Musulmans qui voudraient y demeurer. Il y en eut plusieurs qui s'y établirent; ils y firent même bâtir une mosquée, choisirent parmi eux un juge pour maintenir le bon ordre, et y restèrent jusqu'au commencement de la guerre de Tamerlan contre Bajazet,

poque à laquelle les infidèles abattirent leur mosquée, les chassèrent et les renvoyèrent dans la Romélie. »

L'HISTORIEN Turc Saad-El-Din donne un peu plus de détails; je le cite d'après la traduction italienne de Vincenzo Bratutti, car nous n'en avons aucune traduction française. L'ouvrage italien est intitulé : *Chronica dell' origine e progressi della casa Ottomana.*

Après avoir décrit comment Bajazet *Ildérim* ou *la foudre* s'empara de Salonique, de Ieni-Scicher (Neapoli) et de plusieurs autres villes de ce pays qui, dit le chroniqueur Turc, *n'étaient pas encore illuminées de l'éclat de la croyance, ni éclairées de la lumière de la foi musulmane* et comment elles devinrent *l'asile de la félicité éternelle et de la grandeur de la sainte croyance*, il fait partir Bajazet pour Brousse et continue ainsi.

« Quantunque i Re e potentati grandi del mondo fin d all'antichità desiderassero et à gara procurassero di pigliare e soggiogare la città di Costantinopoli (la qual'è un compendio di bellezza, e di meraviglia del mondo;) nulla di meno non sortì mai ad alcun principe per potente che fosse stato, il conquisto di quella. Onde il Rè Fulmine acceso dal gran zelo e desiderio di soggiogarsela, voltò ogni suo studio, e pensiero a quel fine, e nutrì continuamente quel desi-

derio nel suo cuore; ma perche quella città era rimasa nel mezzo, e centro delle città fedeli, e quel principe non mostrava di voler far qualch'eccesso, ni tentar qualche hostilità, però il rè preferì al conquisto d'essa, la diffesa de' confini de' suoi stati, e lo providimento de' bisogni de' fedeli di quelle parti. Havendo dunque inteso quel gran conquistatore delle provincie e de' regni, che il rè d'Hungaria s'era sollevato contrà di lui; però rivoltò tutti i suoi pensieri, e dissegni alla distruzione di lui. E l'anno 797 traghettò à Gallipoli, e si fermò per qualche giorno in Adrianopoli aspettando, che si raddunasse l'esercito insieme. Frà tanto fù pressa una spia spedita dal principe di Costantinopoli al rè d'Hungaria per avvisarlo, et avvertirlo, che li stendardi regij s'erano di già inviati à quella volta; laqual spia essendo condotta alla corte regia, e trovandosi disperata della sua liberazione, confessò tutto lo trattato; e di più disse, che avanti d'essa, eran spedite ancora altre tre spie. Havendo dunque il rè inteso queste cose, s'accese grandemente d'ira e di sdegno, e però voltò di nuovo i suoi pensieri e disegni al conquisto di Costantinopoli, e per tal effetto fece conseglio con li suoi consiglieri e governatori; ove ritrovato il parere di Timurtas Bassa eziandio di doversi voltare le redini militari a quella volta; però fece voltar li stendardi vittoriosi contro Costantinopoli. Quel sviato principe inteso l'arrivo del rè, si sbigotì dalla paura, e subito spedì messi, e lettere à' principi infedeli, e in particolare al rè d'Hungaria dicendogli: «Havendovi noi spedito una

amichevol lettera, si per zelo della fede e religione come per interesse dello stato, e commune amicizia, per darvi parte della risoluzione presa dall'imperatore Ottomano d'invadere li vostri stati: il che havend'egli risaputo c'ha assediato la città. Però non è ragione, che una città tanto principale come Costantinopoli, e una residenza degl' imperatori christiani, venghi ad esser pessundata dall'esercito Ottomano: nè si conviene alla commune amicizia nostra, che questo vostro benevolo e sincero amico resti prigione in mano d'un imperatore barbaro. Si che l'obligo dell'amicizia richiede, che raddunando l'esercito vostro, ci soccorriate, e ci porgiate ajuto, con che corroborarete l'antica amicizia, e benevolenza con noi. » E con questi avvisi d'amore e stimoli d'honore accompagnate eziandio le promesse di voler dargli una grossa somma di danari, e di pagare tutte le spese della guerra, e di darne di più le paghe alle soldatesche, persuase al rè d'Hungaria di prendere l'armi e invadere li paesi fedeli. Mentre dunque in queste parti procurava il rè fedele co'l suo esercito la mattina, e la sera d'oppugnare la città di Costantinopoli, e di già l'haveva ridotta à cativi termini, gli fù portata nuova, che il rè d'Hungaria, ripassato il Danubio con un innumerabil esercito, tendeva direttamente verso Soffia: però si risolse d'andare à rimediare à quei inconvenienti e danni. Onde abbrugiate le machine dell' assedio, sene volò, come una tempestà e un folgore à quella volta per diffendere li paesi fedeli dall'hostilità dell'esercito

Hongaro: e giunse appresso la città d'Allagia-Hisar. Quel maligno rè haveva nascosta una parte del suo esercito per circondare e prendere in mezzo l'esercito fedele: ma il rè fedele essendo stato protetto e difeso da Dio, come se fosse stato illuminato ed avvertito dello stratagema di quel infedele, subito divise il suo esercito in due parti, e ne mandò una per incontrare gl'infedeli, e l'altra, che accompagnava la sua real persona, pose in aguati. Mentre dunque quei primi guerrieri combattevano con gl'infedeli, il rè sortito fuori degl'aguati con l'esercito, così fieramente assalì quei disgraziati, che gli sbaragliò e dissipò. Onde i guerrieri fedeli, doppo haver fatto una grandissima strage e mortalità de'nemici con le frezze e scimitarre loro, corsero dietro à quelli che fuggivano, e gli fecero prigioni: e fù così gran numero d'essi, che il figliuolo di Timurtas (il qual si trovò presente in quella pugna) disse ad Umurbeg (che racconta questo fatto): Solamente nella mano della nostra squadra, sono intrati in quel scontro più di due mila prigioni. Nell'historia di monsignor Idris si contiene, che l'anno 978 essendo venuti circa cento, e trenta mila Hongari infedeli sotto la città di Nicopoli, fù spedito Urnus-beg innanzi per riconoscerli, e prenderne lingua: ma havendo egli trovato l'esercito nemico innumerabile; e precluso l'adito a lui; però non potè prender la lingua, ni haver l'informazione alcuna dello stato della città; il che havendo inteso quel corragioso imperatore, n'hebbe grandissimo disgusto, e dolore. Onde di notte,

mentre l'esercito stava in quiete, e riposo senza dir cosa alcuna a' suoi ministri, montò a un velocissimo destriero, e sene volò, come un folgore, in quell' oscura notte verso la città. Ed essendovi arrivato sotto, salì con la favorevol fortuna, com'una nuvola estiva, sopra d'una collina, e con la voce tonante, chiamò Dogan-beg comandante di Nicopoli, gridando, e dicendo: O! Dogan! Onde Dogan-beg, com' un Astore, trovatosi con la sua vigilante fortuna, presente sùl muro della città, e conosciuta, con sua grande allegrezza e giubilo di cuore, la voce di chi lo chiamava, si fece sentire; onde il rè l'interrogò benignamente dello stato della città, de'cittadini, delle vittovaglie e munizioni. Egli augurando al rè lunga vita e felicità, rispose: « Conli felicia auspicij regij le porte e le muraglie della città sono forti, e ben munite: i defensori stanno, come la fortuna regia, di giorno e di notte vigilanti: ed habbiamo sufficienti bastimenti e munizioni. » Il rè inteso questo, retirossi in dietro, e subito ritornò con somma velocità. Alcuni soldati dell'esercito infedele, havendo sentito la voce interrogante, e rispondente, riferirono ciò al rè; il quale subito comandò, che indagassero con ogni prestezza, e diligezza, chi ne fosse sato: ma perchè le tenebre della notte, e l'oscurità della negra fortuna degl'infedeli haveva fatto di cortina al rè fedele, però essi non poterono arrivare nè alla polvere del destriero regio, non che al istesso rè. La mattina seguente all'alba, il rè montando a un cavallo somigliante ad un elefante, e precedendo quel eser-

cito somigliante alle stelle, sen' inviò verso il luogho dove il rè d'Hungaria si trovava accampato co'l suo esercito. Essendovi dunque, concorse insieme l'onde di quei due mari, diventò quella campagna simile a quella del guidicio universale. E sormontandovi il diluvio di mali sopra la testa de' nemici; si riempirono gl'occhi degl'infedeli con la polvere del campo della battaglia e li petti hostili de' nemici della santa fede si riempirono di gemiti e sospiri dalla infocata scimitara Ottomana. Ma mentre si combatteva fieramente, un infidele brutto, com' un diavolo, per divino destino, percosse il rè con una mazza di ferro di sei ale, e con quel fiero colpo lese il suo delicato corpo, e lo gettò dalla sella d'oro alla faccia della terra. Ma gl'angioli furono quelli che con lo scudo della protezione lo difesero da' colpi di quella mazza diseiale ed Iddio grande è stato quello, che con singolar grazia e favore lo liberò da quel male. Anzi s'hà per tradizione che vi comparessero alcuni spiriti di luce in forma humana per soccorrere l'esercito fedele, e si trovarono presenti alla caduta del rè per liberarlo da'danni de nemici, siche bisogna così vivere che sdrucciolandosi il piede, gl'angeli ti sostenghino con le loro mani. E cosa certa appresso di quelli che hanno lucido entendimento che Iddio hà voluto in questa guisa castigare quel principe per li suoi peccati, acciò per l'avvenire osservasse meglio li suoi santissimi comandamenti e perchè aveva confermato le sue grazie moltiplicato li suoi favori sopra quel monarca, però ancora questa volta ritrovò iscampo al suo male; ed havendo di nuo-

vo, con buona diligenza de'suoi servitori rimontato a un generossissimo cavallo, si presentò in battaglia, la quale inasprita, e incrudelita maggiormente di prima, gl'infedeli abietti si ritrovarono in così mali termini, che gli rincrebbe la vita. Onde con l'ajuto, e favor di Dio protettore de'suoi servi, quell' ostinata e perfida gente si disperse e dissipò affatto, e fuggendosene à briglia sciolta, si precipitò nel Danubio; di modo, che una parte s'annegò nell' acqua e un altra parte nel sangue. E fù così grande l'uccisione degl'infedeli abietti, che non si potè caminare per quella campagna, nè ritrovarsi la via per la gran quantità de cadaveri che vi giacevano per terra. Però con l'ajuto e favor divino, tutti li guerrieri e soldati fedeli s'arricchirono con diverse bellissime robbe e pretiossissime spoglie de'nemici, e il rè detestando il vino e la crapola, rese infinite grazie, e lodi a Dio per quel gran beneficio, e fece voto de fabricare Tempij, Moschée, e altre fabriche pie, e con questo santo pensiero e proposito sene ritornò à Brussa.

HISTORIENS GRECS.

Michel Ducas, dans le chapitre 13 de son histoire bysantine, dit quelques mots de cette affaire; je me contente de traduire les parties qui s'y rapportent.

« L'empereur Manuel se voyant tous les jours plus

pressé par le tyran Bajazet et n'apercevant aucun secours prochain écrivit au pape, au roi de France et au Crale de Hongrie en leur annonçant que Constantinople étoit réduite à la plus grande extrémité et que s'ils ne venoient pas promptement à son aide il seroit forcé de rendre cette ville aux ennemis de la foi. Excités par ces discours, les chefs de l'occident prirent les armes pour résister aux ennemis de la croix, et à l'approche du printemps, on vit arriver en Hongrie le roi de Flandres (1), un grand nombre d'Anglais, les plus grands de la France et beaucoup d'Italiens. A l'approche de la canicule, ils campèrent sur la rive du Danube ayant avec eux le Crale de Hongrie, Sigismond, qui étoit en même temps empereur des Romains. Ayant passé le Danube devant Nicopoli ils se préparèrent à combattre avec courage contre Bajazet.

« Bajazet fut bientôt informé que les hommes de l'occident avoient levé une armée et il se hâta de rassembler ses troupes de l'orient et de l'occident et y réunit celles qui formaient le siége de Constantinople. Marchant vers l'occident il traversa Philippopolis et s'approcha des hautes montagnes qui dominent les marais près de Sophia. C'est là qu'il s'arrêta et les attendit. Le lendemain, les Chrétiens s'avancèrent en bataille, en présence de l'armée des Turcs. Ils formèrent la tortue, brisèrent du premier choc le milieu de la Phalange ennemie et combattirent avec la plus

(1) C'est le nom que Michel Ducas donne à Jean de Nevers fils du duc de Bourgogne. J. A. B.

grande vigueur. Ils pénétrèrent enfin jusqu'aux dernières lignes et massacrèrent tout ce qu'ils rencontrèrent. Se réunissant de nouveau en masse serrée, ils se conduisirent avec tant de vigueur que les frondeurs et les archers Turcs ne purent avoir aucune prise sur eux.

Dès que ceux de Flandre aperçurent que l'avantage étoit de leur côté et que les Turcs prenoient la fuite, ils les poursuivirent en courant. Après avoir passé les retranchements des Turcs et ensanglanté le champ de bataille ils retournèrent à leurs retranchements. Les Turcs, avec leur chef Bajazet, qui prennent le nom de *Porta* (*Porte*) comme s'ils étoient les portes du palais de la cour, tous salariés et de différentes tribus, au nombre de plus de dix mille, cachés dans une embûche pour n'être pas vus, se concertèrent et attaquèrent en poussant de grands cris; et après les avoir entourés et en être venus aux mains avec eux, ils massacrèrent les uns et mirent les autres en fuite.

« Les hommes de Flandre, ayant vu la fuite des Hongrois et les Turcs les poursuivre en poussant de grands cris, prirent eux-mêmes la fuite. Tout à coup d'autres ennemis avec des cris retentissants et le bruit de leurs trompettes tombèrent sur les Francs, chassèrent les uns, démontèrent les autres, et tuèrent ceux qui vouloient résister. Ils poursuivirent ainsi les fuyards jusqu'au Danube dans lequel plusieurs se précipitèrent et s'y noyèrent. Parmi les chefs chrétiens ils firent prisonniers, le duc de Flan-

dre et de Bourgogne et d'autres Français, ainsi que de très illustres barons, que Bajazet envoya à Brousse où il les fit renfermer. Il les rendit ensuite après avoir reçu beaucoup d'argent et pris pour caution le prince de Metelin, fils de Francisco Gateluzzo.

FIN DU TREIZIÈME VOLUME.

530,200

Digitized by Google

TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XXIV. Comment traité se renouvela à Tours en Touraine entre le roi de France et le duc de Bretagne, et du mariage et alliance de la fille de France au fils du duc de Bretagne, et de Jean de Bretagne comte de Paintièvre (Penthièvre) à la fille du dit duc de Bretagne. 1

CHAP. XXV. Comment le comte de Blois et Marie de Namur sa femme vendirent la comté de Blois et toutes leurs terres au duc de Touraine, frère au roi de France. 10

CHAP. XXVI. De l'exploit que messire Royer d'Espagne et messire Espaing de Lion avoient fait devers le roi et son conseil pour le vicomte de Castelbon, et comment il eut et fut remis en la comté de Foix et de Béarn et de l'argent qu'il en paya. 28

CHAP. XXVII. De la grande assemblée qui se tint à Amiens du roi de France, de ses oncles et de son conseil, et des oncles et conseil du roi Richard d'Angleterre, sur forme de paix. 30

CHAP. XXVIII. Comment messire Pierre de Craon, par haine et mauvais aguet, battit messire Olivier de Clisson, dont le roi et ses consaux furent moult courroucés. 48

CHAP. XXIX. De la grosse armée et du voyage que le roi de France vouloit faire en Bretagne sur le duc de Bretagne, pour la cause que on disoit qu'il soutenoit messire Pierre de Craon; et comment au dit voyage le roi devint malade, pourquoi le voyage fut rompu. 71

CHAP. XXX. Comment le duc de Berry et le duc de Bourgogne, oncles du roi, eurent le gouvernement du royaume; et comment ils firent chasser et prendre ceux qui avoient eu le gouvernement du roi. 101

CHAP. XXXI. Comment les trèves furent ralongées entre France et Angleterre et comment le roi étoit revenu en son bon sens. . . 134

CHAP. XXXII. L'aventure d'une danse faite en semblance de hommes sauvages, là où le roi fut en péril. 140

CHAP. XXXIII. Comment le pape Boniface et les cardinaux de Rome envoyèrent un frère sage clerc devers le roi de France et son conseil 150
CHAP. XXXIV. Comment le mariage fut traité de messire Philippe d'Artois comte d'Eu et madame Marie de Berry, et comment lui fut baillée la charge de la connétablie de France et ôtée à messire Olivier de Clisson. 155
CHAP. XXXV. De la forme de la paix qui fut faite et octroyée entre les deux rois de France et d'Angleterre et par le moyen des quatre ducs oncles des deux rois. 167
CHAP. XXXVI. De la mort du pape Clément d'Avignon et de l'élection du pape Bénédict. 189
CHAP XXXVII. De un clerc nommé maître Jean de Varennes. . 194
CHAP. XXXVIII. Comment le roi d'Angleterre et son conseil donnèrent au duc de Lancastre, pour lui et ses hoirs perpétuellement, la duché d'Aquitaine et toutes les terres et sénéchaussées appendantes à icelle; et comment le roi s'ordonnoit et faisoit faire des pourvéances pour aller en Irlande et le duc pour aller en Aquitaine. 196
CHAP. XXXIX. Du trépas de la reine Anne d'Angleterre, fille au roi de Bohême et empereur d'Allemagne. 199
CHAP. XL. Comment sire Jean Froissart arriva en Angleterre et du don du livre qu'il fit au roi. 204
CHAP. XLI. Du refus que ceux d'Aquitaine firent au duc de Lancastre, et comment ils envoyèrent en Angleterre pour remontrer au roi et à son conseil la volonté de tout le pays. 214
CHAP. XLII. La devise du voyage et de la conquête que le roi Richard fit en Irlande et comment il mit en son obéissance quatre rois d'icelui pays. 235
CHAP. XLIII. De l'ambassade que le roi d'Angleterre envoya en France devers le roi de France pour traiter du mariage de dame Isabel aîns-née fille de France, et de l'aimable réponse qui leur fut faite. 253
CHAP. XLIV. De un écuyer nommé Robert l'Ermite; comment il fut mis en traité de la paix et comment il s'en alla en Angleterre devers le roi et ses oncles. 260
CHAP. XLV. De la délivrance du seigneur de la Rivière et messire Jean le Mercier, comment ils furent mis hors de prison. 278
CHAP. XLVI. De l'accord entre le duc de Bretagne et messire Olivier de Clisson. 279
CHAP. XLVII. Comment le roi de Hongrie escrivi au roi de France l'état de l'Amorath-baquin et comment Jean de Bourgogne, fils aîns-né au duc de Bourgogne, fut chef de toute l'armée qui y alla. 292

CHAP. XLVIII. Comment Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant et fils au duc Aubert de Hollande, entreprit le voyage pour aller en Frise. 304
CHAP. XLIX. De la sentence et arrêt de parlement, qui fut prononcée pour la reine de Naples et de Jérusalem duchesse d'Anjou contre messire Pierre de Craon. 310
CHAP. L. Comment la conclusion du mariage fut prise à Paris du roi d'Angleterre et d'Isabelle de France ains-née fille du roi de France, et comment le duc de Lancastre se remaria. 315
CHAP. LI. Comment l'ordonnance des noces du roi d'Angleterre et de la fille de France se fit, et comment le roi de France lui livra en sa tente entre Ardre et Calais. 378
CHAP. LII. Comment le siége que les François avoient mis devant la forte ville de Nicopoli en Turquie fut levé par l'Amorathbaquin, et comment ils y furent déconfits et tués, et comment les Hongrois s'enfuirent. 391
CHAP. LIII. Comment les nouvelles de la bataille de Hongrie furent sçues en l'hôtel du roi de France. 415
CHAP. LIV. Comment la duchesse d'Orléans, fille au duc de Milan, fut soupçonnée de la maladie du roi. 425
CHAP. LV. Comment le duc de Bourgogne et madame sa femme prenoient grand' diligence pour trouver manière pour la rédemption du comte de Nevers leur fils et des autres prisonniers étant en Turquie. 439
APPENDICE. 445

FIN DE LA TABLE DU TREIZIÈME VOLUME.

FIAG 2007619

Digitized by Google